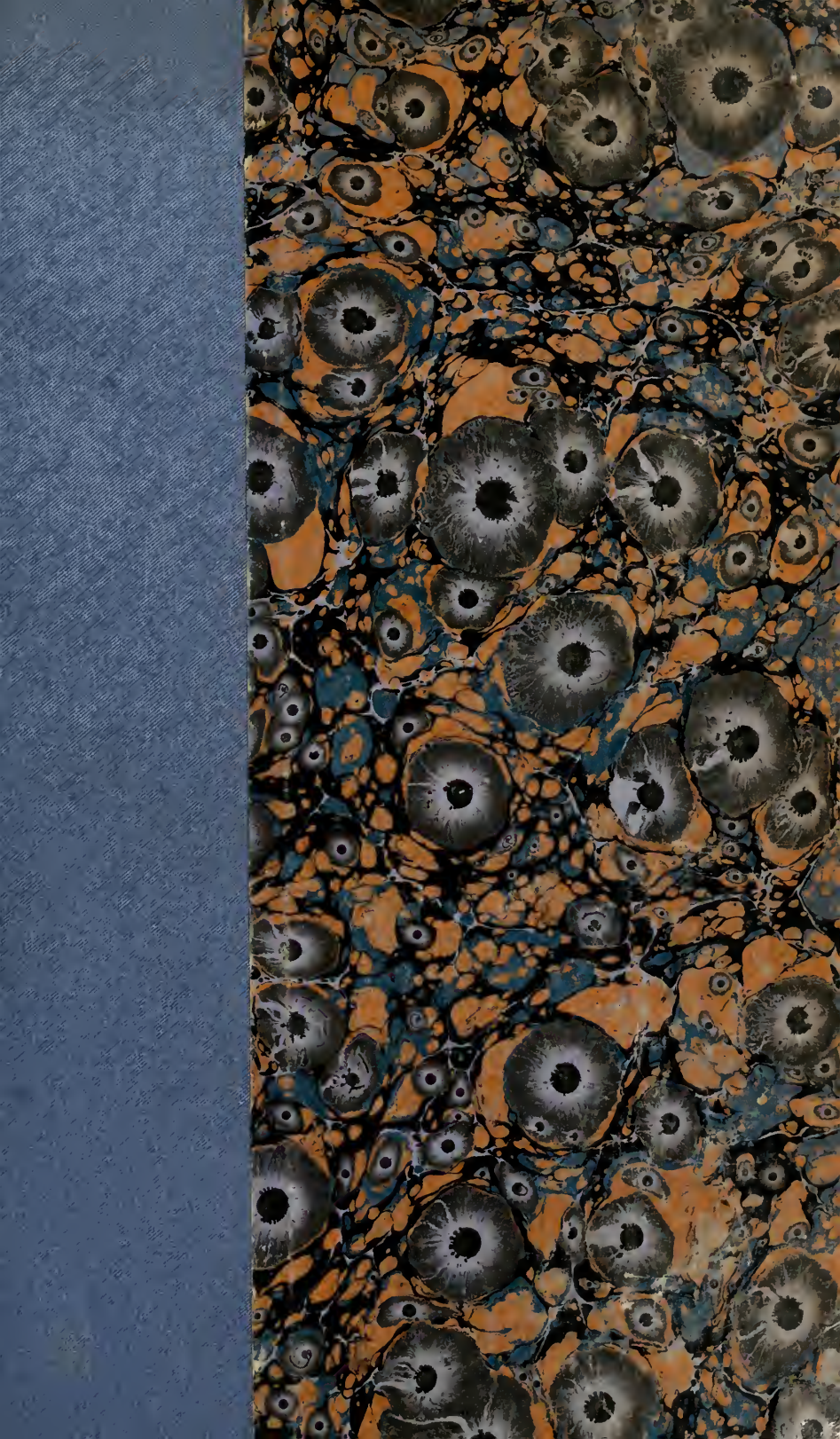

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/turgotetsesdoctr02neym

TURGOT

ET

SES DOCTRINES

TOME SECOND

DEUXIÈME PARTIE (*suite*)

LES DOCTRINES DE TURGOT

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
SANTA BARBARA

LIVRE II

DOCTRINES PHILOSOPHIQUES ET POLITIQUES

CHAPITRE PREMIER

RELIGION — MÉTAPHYSIQUE — MORALE

§ I. — Caractère d'unité de la vie de Turgot. — Il s'est mis en règle avec son âme. — Sa précoce maturité. — Rupture avec la religion. — Turgot croyant. = § II. — Turgot philosophe en Sorbonne. — Le mot *Dieu*. — La *nature*. — Le christianisme considéré dans son *utilité*. — Les monuments gothiques. — Les progrès de l'esprit humain. — Scrupules philosophiques. — Le Dieu de Turgot. — Une « tête bien faite ». — La perfectibilité indéfinie. — Dieu et l'*Histoire universelle*. — Turgot et Bossuet. — La doctrine des causes finales. — Condorcet, la goutte et les causes finales. — La gravitation universelle. — La cause productrice du mouvement. — La physique et la mythologie. — La notion de *l'existence*. — Influence de Locke. — La nature de l'âme. — Inégalité morale et intellectuelle entre les hommes. — La vie future. — Les idées innées. — La psychologie de Turgot. — Théorie de la mémoire. — Les idées qui « voltigent ». — Les *remords* de l'esprit. — L'imagination. — *Beaucoup ignorer*. — L'école positiviste. — La doctrine de Darwin. = § III. — La morale de Turgot. — La morale *indépendante*. — L'idée de *justice*. — L'amour de soi réglé par la *justice*. — L'amour de soi et l'égoïsme. — L'honnête, l'utile, le beau. — La vertu et la beauté. — La vertu de Gournay. — La morale populaire. — Fondement de la morale populaire. — Morale *pratique*. — Vingt ans après : la morale de Turgot en 1773. — L'*Esprit* d'Helvétius. — La morale de l'intérêt. — L'intérêt des

nations et l'intérêt des individus. — Turgot et l'*amour !* — Le besoin d'*aimer !* — La morale et la sensibilité. — L'idée de justice et Proudhon. — La morale de Condorcet. — Le génie et la morale. — « Les gens scrupuleux impropres aux grandes choses. » — La morale n'est point locale. — Constance des convictions de Turgot. — L'enthousiasme dangereux. — Sensiblerie et sentimentalité. — Turgot, la liberté et le patriotisme. — Faux libéralisme; faux patriotisme. — La vertu de Turgot. = § IV. — Une défaillance. — Louis XVI et les serments du sacre. — « Exterminer les hérétiques ! » — Nouvelles formules de serment. — Échec de Turgot et de Malesherbes. — Le sacre. — Sincérité du Roi. — Turgot casuiste. — Les serments du Roi et les droits du peuple. — Jugement de Turgot sur Louis XIV. — Le mensonge et le parjure. — Une théorie commode.

§ Ier.

Caractère d'unité de la vie de Turgot.

A mesure qu'on avance dans l'étude de la vie de Turgot, à mesure que des considérations générales on descend aux questions de détail, on est frappé de l'harmonie de toutes ses parties entre elles, du perpétuel accord des actes avec les paroles, les écrits, les déclarations.

Partout où l'on rencontre le magistrat, l'intendant ou le ministre agissant librement, on reconnaît le même homme, le même esprit; on le voit toujours conséquent avec lui-même et ne se démentant jamais. Cette unité qui règne dans sa vie, qui s'y maintient depuis l'adolescence jusqu'à la mort, donne à la figure de Turgot dans l'histoire une grande dignité. Elle plane au-dessus même des talents, et des plus brillantes qualités de l'homme d'État.

Quand, en toutes circonstances, un homme sait toujours discerner où est le devoir et ce qu'il com-

mande, pour qu'il n'ait ni doute, ni hésitation et qu'il aille droit à ce qui est le plus sage, le plus juste et le plus utile, il faut qu'il soit guidé par la lumière constante de principes solidement fondés, mûrement examinés et si fermement arrêtés qu'il ne songe jamais à s'en départir. C'est ce que l'on pense nécessairement de Turgot lorsque l'on considère l'enchaînement naturel de toutes ses actions et leur succession si logique, d'un cours, pour ainsi dire, si limpide. Aucune d'elles, en effet, ne décèle un trouble de l'âme.

Il s'est mis en règle avec son âme.

C'est que, dès les premières années de la jeunesse, Turgot s'est mis en règle avec son âme. Il l'a fortement nourrie, puissamment élevée, enfin interrogée avec assez de sévérité et de rigueur pour être certain de la solidité de sa conviction.

« Toute notre dignité, avait dit Pascal, consiste en la pensée; travaillons donc à bien penser, voilà le principe de la morale (1). » Turgot paraît avoir eu dans ses jeunes années cette maxime pour règle unique.

Pendant une enfance pénible et ombrageuse, son esprit replié sur lui-même, dans une sorte de solitude volontaire et de recueillement intérieur, acquit l'habitude de l'observation attentive et de la réflexion vigilante. Au collège, auprès de maîtres distingués, l'élève promptement remarqué et aimé, développa encore cette tendance naturelle, et exerça avec plus de fruit une activité qui était devenue un des besoins

(1) Pascal, *Pensées*, t. I, art. 6, p. 21. Édition Havet, Paris, 1852.

de son intelligence. Le mérite des professeurs fit le reste, et l'on peut dire que Turgot garda une profonde empreinte de cette instruction forte, trop forte même pour des esprits moins bien préparés.

Sa précoce maturité.

On remarqua tout de suite sa précoce maturité, sa promptitude à saisir les rapports des idées entre elles, son aptitude à grouper les arguments et à conduire une démonstration. Ce que savaient de lui ses condisciples, c'est que son intelligence était déjà tout armée pour le combat de la vie, et que leur jeune camarade s'était formé, avec la plus large indépendance, tout un corps de doctrines philosophiques et morales, tout un faisceau de principes fondés sur la raison. Ce qu'ils ne pouvaient savoir et ce qu'ils ne supposaient certainement pas, quelque estime qu'ils eussent pour lui, c'est qu'il resterait invariablement fidèle à ces principes, qu'il en ferait la base inébranlable de sa vie même, et que, trente ans après, Turgot croirait et défendrait encore tout ce qu'il croyait et soutenait alors.

Rupture avec la religion.

Et, en effet, la doctrine philosophique de Turgot était complète; sa rupture avec la religion définitive.

Turgot était un esprit essentiellement philosophique, nullement religieux; non pas qu'il repoussât toute religion, il n'en acceptait aucune pour lui-même, mais il les admettait toutes pour autrui, pour les peuples, pour les États. Ce n'était pas un homme irréligieux, car il condamna constamment l'opposition systématique qui, plus tard, dans son monde même, se déchaîna contre le culte et le clergé.

Ce fut moins encore un sceptique ; car ce qu'il crut, il le crut fermement, et, une fois sa croyance arrêtée, le doute ne la troubla jamais. Turgot croyant.

Quelle fut cette croyance ? On ne nous l'a jusqu'ici fait connaître que fort superficiellement. Ce qu'on a écrit de plus net et de plus complet à ce sujet est encore ce que Condorcet en a dit, avec sa précision habituelle, mais en glissant sur des points importants qu'il eût été nécessaire d'éclairer, et qu'en général les amis de Turgot ne se soucièrent pas, lui mort, de mettre en relief. Pour être fixé sur ces points restés douteux de la pensée philosophique de Turgot, il suffirait de la bien saisir à l'heure où elle nous apparaît, puisque nous savons qu'elle ne variera pas. Mais il est certainement intéressant, après l'avoir définie, de la suivre à travers le temps et de montrer qu'elle a pu s'étendre et se développer, sans subir jamais aucune modification essentielle.

§ II.

Nous sommes au mois de juillet 1750. Turgot, à peine âgé de vingt-trois ans, va prononcer, en sa qualité de prieur de Sorbonne, le discours solennel d'ouverture de la session d'études. Ce discours, il l'a certainement préparé de longue main et lentement mûri ; il en a, avec l'agrément de ses supérieurs, choisi le sujet : il va traiter du rôle que le christianisme a rempli dans l'histoire de la civilisation. Il sait qu'il sera écouté par l'élite du clergé, par les plus éminents prélats groupés autour de leur Turgot philosophe en Sorbonne.

chef, le cardinal de La Rochefoucauld; il sait qu'il parlera devant une auguste assemblée où, selon ses propres expressions, se trouveront réunies les lumières qui « représentent la majorité de la religion dans toute sa splendeur ».

Cette splendeur sans doute lui en impose peu : rien de moins religieux que ce discours.

Dès le début, il déclare qu'il ne s'appuiera que sur des faits; c'est purement et simplement une étude historique qu'il entreprend, étude dont le premier trait est caractéristique et marque bien l'esprit du jeune orateur. « Je passe avec rapidité, dit-il, sur l'amour de Dieu, » et il se borne à constater que la religion chrétienne *seule* en a fait « l'essence du culte divin, borné dans les autres religions à demander des biens et à détourner des maux ».

Le mot *Dieu*.

Cela dit pour Dieu, il n'en parlera plus guère, même en ce discours prononcé dans un tel lieu et devant un tel auditoire; il restera historien, narrateur; ce mot bref, Dieu, semblera même le gêner par la suite; il ne le prononcera plus qu'avec une sorte de regret ou d'atténuation, il ne dira pas volontiers Dieu, tout net et tout court, il dira plutôt *un* Dieu, la Divinité, et choisira l'expression la plus générale.

A bien examiner ce discours, le premier acte par lequel se révèle à nous la pensée de Turgot, on devine, on fait mieux que de deviner, on comprend que, pour lui, ce Dieu dont il parle presque incidemment, n'est qu'une création même de la religion au lieu d'en être la source : « En mettant l'homme, dit-il, sous les yeux *d'un Dieu* qui voit tout, la reli-

gion a donné aux passions le seul frein qui pût les retenir. » Plus loin, cette même religion crie aux rois : « Apprenez que Dieu ne vous a confié l'image de la puissance que pour le bonheur de vos peuples. »

Dieu, ainsi présenté, ne paraît être qu'un instrument aux mains de ceux qui ont constitué la religion. Ce n'est plus elle qui vient de lui ; c'est lui qui en émane.

Turgot met en relief la grande maxime du Christ : « Mes enfants, aimez-vous les uns les autres, » et rappelle, sans nommer saint Jean, qu'elle était sans cesse et même aux approches de la mort répétée par l'apôtre « que Jésus aimait ». Il s'attache à montrer que ce qui caractérise la religion chrétienne à son entrée dans le monde antique c'est le sentiment de l'humanité. Il oublie vite ce Dieu chrétien et passe aussi bien sous silence la divinité de Jésus que la sainteté de Jean.

La *nature*.

Sa pensée se fait promptement jour, et, soudain, négligeant toute circonlocution, il dit simplement, naïvement : « *la nature* a donné à tous les hommes le droit d'être heureux. » Ainsi ce n'est plus de Dieu directement que l'homme tient son droit au bonheur. Et il poursuit, considérant le bonheur des hommes comme objet unique de l'art de gouverner et examinant les améliorations que le christianisme a introduites dans cet art. La religion chrétienne, en un mot, n'est à ses yeux qu'une évolution nécessaire de l'humanité, un événement heureux et opportun survenu au moment précis où pouvait et devait

s'ouvrir, après les périodes grecque et romaine, une nouvelle ère de progrès, de transformation et de perfectionnement.

Le christianisme considéré dans son *utilité*.

C'est d'un œil parfaitement calme et paisible qu'il considère le spectacle des développements successifs de la religion chrétienne et de ses œuvres. Ce tableau ne l'émeut pas. Ce qui l'attire et ce qui le frappe vivement, ce sont les conséquences que cette grande révolution eut pour le soulagement et l'élévation morale des classes inférieures. Il ne s'arrête pas à examiner en quoi le christianisme fut sublime, mais en quoi il fut utile aux humbles : cela seul est capable de le toucher, de le pousser à l'enthousiasme.

Il ne voit dans les cirques et les amphithéâtres de Rome que des monuments « de la grandeur et de l'inhumanité romaine »; et il s'écrie dans un mouvement oratoire qui ne manque pas d'émotion :

Les monuments gothiques.

« Oh ! que j'aime bien mieux ces édifices gothiques destinés au pauvre et à l'orphelin ! Monuments respectables de la piété des princes chrétiens et de l'esprit de la religion, si votre architecture grossière blesse la délicatesse de nos yeux, vous serez toujours chers aux cœurs sensibles. »

Pardonnons à Turgot son erreur sur la beauté artistique de nos vieilles cathédrales ; cette erreur fut celle de son temps et même de toute la première partie du dix-neuvième siècle. Il faudra la réaction de 1830 et le génie de Victor Hugo pour rendre l'art gothique à l'admiration universelle.

Ainsi, ce qui, dans ces édifices, émeut et touche

le jeune prieur de Sorbonne, ce n'est point la foi religieuse qui les a élevés, la pensée divine qu'ils contiennent ou qu'ils expriment, mais leur affectation en quelque sorte spéciale au peuple, aux malheureux, qui y trouvaient un refuge, un asile et des consolations.

Dans ce premier acte public, le nom aussi bien que l'esprit du Dieu chrétien sont presque totalement absents, et l'on est naturellement amené à se demander si un tel discours eût pu être prononcé quatre-vingts ans plus tôt devant le clergé de Louis XIV, devant les évêques assemblés autour de Bossuet. On sent combien les milieux sont différents et quelle distance sépare l'épiscopat du dix-septième siècle de celui du dix-huitième.

En cette circonstance, Turgot ne se montra pas plus incrédule et plus sceptique que ne l'étaient quelques-uns de ses jeunes condisciples prêts à recevoir les ordres ; mais il fut sans nul doute plus scrupuleux et plus honnête. Il n'affecta point des sentiments qu'il n'éprouvait pas, et, tout en déférant aux convenances qu'imposait la solennité, il ne compromit aucune des opinions intimes qu'il professait dès lors. Il conservera toute sa vie cette probité de l'esprit et cette intégrité de la conscience.

Rien de plus excusable, disons mieux, de plus inconscient que d'employer, même à l'encontre de ses convictions, une expression telle que le mot Dieu, sans cesse prononcé dans le langage courant. Turgot l'évitait cependant ; il a pu le laisser échapper par mégarde ; il ne s'en est servi qu'en le plaçant dans la bouche de quelque personnage imaginaire,

en l'employant comme argument de réfutation contre des théologiens et dans des discussions spéciales, ou dans des écrits, sans doute sortis de sa plume, mais paraissant émanés d'une autre main et d'une autre pensée.

Cinq mois après ce début oratoire (1), il prononçait un grand discours qui est comme la suite et le développement naturel du précédent. Il ne s'agit plus de mesurer l'influence que le christianisme a exercée sur la marche de la civilisation, mais de déterminer la série des progrès successifs de l'esprit humain. De cette étude éloquente, Dieu, tel que le comprennent les chrétiens, est encore absent; on serait disposé à croire que c'est par pure déférence pour le caractère de ceux qui l'écoutent que Turgot consent à consacrer dans sa péroraison une courte phrase à la Divinité. Toute la fin de ce remarquable discours est une glorification, un peu emphatique peut-être, mais tout enthousiaste, du génie de l'homme, du triomphe de sa raison et des merveilles de la science.

Les progrès de l'esprit humain.

Dans ce second discours, Turgot était d'ailleurs plus à l'aise. Bien qu'il parlât devant ses supérieurs et ses maîtres, c'était directement à ses condisciples qu'il s'adressait; ceux-ci allaient entrer dans la carrière ecclésiastique qu'il était, lui, décidé à abandonner à bref délai. L'indépendance dont il allait bientôt jouir respire dans sa parole déjà plus libre; on soupçonne, à l'entendre, combien sont légers les liens qui l'attachent à une Église dont aucun des dogmes ne le retient.

(1) Le 11 décembre 1750.

En dépit de la gêne que lui impose encore sa situation, ces deux discours et quelques vigoureuses ébauches d'ouvrages projetés à cette époque contiennent tous les traits principaux de la doctrine de Turgot et le secret de sa pensée, secret qui certainement n'en était pas un pour ses amis, pour ses camarades, pour ceux de ses maîtres qui l'avaient formé.

Cette répugnance même qu'il paraît éprouver à employer le mot Dieu dans le sens où l'Église chrétienne l'entend, dans l'acception que toutes les religions lui donnent, suffit déjà à prouver que ce Dieu n'est pas le sien. Étant sincère, il est scrupuleux; par respect pour sa conscience, pour ses convictions, pour le jugement des autres hommes, il ne veut pas qu'on se trompe sur sa croyance; désormais, il évitera tout ce qui, à cet égard, pourrait faire naître ou entretenir l'équivoque.

Scrupules philosophiques.

Ces scrupules le suivront sans cesse jusqu'à la fin de sa vie, et à toute époque il évitera de se servir d'expressions qui pourraient jeter le doute sur ses véritables sentiments. Dans cette surveillance de soi-même, rien d'affecté, rien d'orgueilleux, nulle envie de se singulariser. Turgot pendant toute sa carrière dira ce qu'il pense, ce qu'il croit, mais tiendra à ce qu'on ne lui prête aucune autre opinion, aucune autre foi que la sienne.

Le Dieu de Turgot.

Quel est donc le Dieu de Turgot?

Ce Dieu, à la vérité, est si vague, si peu défini, il en a une notion si obscure et si flottante, que l'on

conçoit qu'il hésite à le nommer, qu'il ne sache à quelle expression recourir pour en traduire l'idée.

A l'époque même de ses discours de Sorbonne, il écrit : « Tout l'univers m'annonce *un premier être*. Je vois partout *la main de Dieu*. » Et aussitôt il ajoute : « Si je veux savoir quelque chose de précis, je suis entouré de nuages (1). » Ces nuages, il les considère dès lors comme impénétrables et reste convaincu de l'inutilité des efforts de la raison pour les percer. Cette impuissance ne l'accable pas, ne le tourmente pas. Ce n'est pas une âme inquiète et ardente comme Pascal; il se résigne assez facilement à ne point franchir ce sommet qui lui paraît inaccessible. Il a, répétons-le, l'esprit essentiellement philosophique, et peut-être, dans le monde de philosophes où il pénétrera bientôt, en trouvera-t-il de moins tranquilles que lui et de plus curieux. Tandis qu'il se résout à ignorer la nature de Dieu et celle même de l'âme, Diderot écrit : « l'ignorance et *l'incuriosité* sont deux oreillers fort doux; mais pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que Montaigne. » Turgot devait avoir, aux yeux de Diderot, la tête fort bien faite, car il ne s'acharne pas à ces problèmes qui lui semblent insolubles; sa métaphysique, même incomplète, lui suffit et il s'en arrange.

Une « tête bien faite ».

Il reconnaît donc l'existence d'un premier être, d'une volonté initiale de laquelle ont dépendu l'ordre et le mouvement de l'univers. Il professe nettement la doctrine des causes finales, le progrès constant de l'humanité vers une fin qui lui est assignée; il

(1) Plan de deux discours sur l'*Histoire universelle*, premier discours, première ligne.

voit l'espèce humaine se perfectionner graduellement et se rapprocher par étapes successives d'un but placé à l'infini, mais dont la réalité lui parait certaine; ce n'est point seulement l'espèce qui s'améliore suivant des lois déterminées, c'est l'homme même, l'individu qui, par un acte de volonté et de liberté, se transforme et se perfectionne dans les limites de son existence terrestre.

La perfectibilité indéfinie.

Au fond, c'est cette doctrine de la perfectibilité indéfinie qu'il expose en partie, sans la dévoiler complètement, dans ses deux discours de Sorbonne, dans son plan de géographie politique, dans ses deux plans de discours sur l'*Histoire universelle*.

Dieu et l'histoire universelle.

Le Dieu de Turgot n'intervient pas dans les affaires humaines; il ne les dirige, ni ne les surveille; il laisse les empires et les peuples aller sans lui. Il a « placé l'homme au milieu de l'éternité et de l'immensité », donné l'impulsion aux mondes; c'est tout ce qu'admet Turgot; il est par conséquent bien différent du Dieu de Bossuet. Aussi Turgot, traçant les lignes magistrales d'une *histoire universelle*, la conçoit-il sans Dieu. Il prend exactement le contrepied du grand évêque.

Turgot et Bossuet.

Dupont de Nemours a défendu Turgot du reproche d'avoir témérairement tenté de réfuter Bossuet; vraisemblablement Turgot n'y a jamais songé. Il trouvait dans l'histoire de l'humanité une vaste et perpétuelle démonstration de sa doctrine de la perfectibilité indéfinie, il y rencontrait l'homme ne formant plus

« qu'une partie d'un tout immense qui a, comme lui, son enfance et ses progrès » ; il écartait toute notion incertaine, ne s'arrêtant qu'aux faits et à la loi que leur succession lui paraissait révéler. En un mot l'histoire universelle était réellement celle des progrès de l'esprit humain.

Il n'apercevait ni ne constatait nulle part l'action d'un Dieu tel que le comprend Bossuet; il ne voyait que les évolutions de l'espèce humaine se mouvant selon la loi qu'il soupçonne, mais qu'il lui est impossible de formuler.

La doctrine des causes finales.

Ainsi, un premier être dont l'essence, l'action et la puissance échappent à l'investigation; des causes finales qui entraînent l'être doué d'intelligence, de volonté et de liberté vers une perfection lointaine; tels sont les premiers éléments de la métaphysique de Turgot. Ils le satisfont, parce qu'ils suffisent, à ses yeux, à expliquer tout ce qu'il voit, observe et étudie. Il tient à ces principes aussi fermement qu'un croyant demeure fidèle à un Dieu plus actif et plus autoritaire, à une religion plus positive et plus militante.

Turgot est encore sur les bancs de l'école à cette époque; mais nous le retrouvons plus de vingt ans après avec les mêmes convictions, mieux affermies s'il se peut. Et il les défend contre les philosophes. Condorcet le raille sur sa doctrine des causes finales. En 1772, lui faisant part des phénomènes physiques qu'il observe autour de lui, il lui écrit :

Condorcet, la goutte et les causes finales.

« Savez-vous quelle est la cause finale des crachements de sang, des toux convulsives, de la goutte,

de tous les maux qui tourmentent mes amis? J'avoue, à la honte de ma philosophie que cela suffit pour que je ne me rende jamais à aucun raisonnement en faveur de la sagesse des lois générales. »

Turgot répond faiblement et succinctement que la goutte ne l'empêche pas de croire aux causes finales. Il déclare d'ailleurs « qu'aucun individu, ni même aucune espèce n'est le centre du système des causes finales, et que l'ensemble de ce système n'est, ni ne peut être connu de nous ».

« Cracher du sang, ajoute-t-il, tousser, avoir la goutte, pleurer ses amis, tout cela n'est que l'exécution en détail de l'arrêt de mort prononcé contre tout ce qui naît; et si nous ne mourons que pour renaître, il sera vrai encore que la somme des biens sera supérieure à celle des maux. » Il met de côté, bien entendu, les maux que les hommes se font à eux-mêmes, maux qu'il ne considère que comme passagers pour l'espèce et qui le seraient aussi pour l'individu, s'il traversait plusieurs existences en conservant sa personnalité.

Mais Condorcet n'est pas homme à céder sur une démonstration si sommaire; il revient souvent à la charge. Tantôt il exhorte Turgot à ne pas avoir la goutte : « c'est le seul moyen de me faire croire aux *causes finales* (1) ». Tantôt c'est leur intéressante amie, Mlle de Lespinasse, qui est malade. « Elle a, écrit Condorcet, un torticolis qui a succédé à la toux, parce qu'il est apparemment nécessaire qu'elle souffre. » Turgot fait la sourde oreille et laisse dire;

(1) Lettre de Condorcet à Turgot, p. 150, édition Charles Henry.

enfin, un jour, à propos d'une étude scientifique de Condorcet sur la gravitation universelle, il se décide à s'expliquer pleinement et entièrement. Il encourage Condorcet dans ses recherches en exprimant l'espoir que ses réflexions le conduiront à se rallier au système des causes finales.

La gravitation universelle.

Condorcet paraît croire que l'on pourrait arriver à démontrer que la force de la gravitation universelle suffit seule à produire la force de projection des planètes. Turgot lui fait remarquer qu'en effet il est bien possible d'expliquer la production d'une force résultant de la gravitation pour un mobile déterminé, dans des conditions déterminées; mais qu'une telle démonstration ne ferait que reculer les termes du problème. Elle n'expliquerait pas comment se sont produits les mouvements antérieurs dont cette force est la conséquence. On ne peut imaginer le mouvement si l'on n'admet pas qu'une cause quelconque a placé tous les corps en dehors de leur équilibre.

La cause productrice du mouvement.

Or, selon lui, l'expérience ne fait connaître qu'une seule cause vraiment productrice du mouvement : c'est l'action volontaire des êtres intelligents, action qui n'est point engendrée « par des moteurs, mais par des motifs, non par des *causes mécaniques*, mais par des *causes finales* ». Voilà le grand mot prononcé. Et Turgot précise sa pensée en insistant sur l'action des êtres intelligents :

« Je dis que ces êtres sentant, pensant et voulant, se proposant des fins et choisissant des moyens, constituent un ordre de choses au moins aussi réel et aussi certain que celui des êtres *supposés pure-*

ment matériels (1) agités par des causes purement mécaniques. »

Et il affirme, avec plus d'énergie que jamais, que non seulement cet ordre des choses est au moins aussi compréhensible que le système des êtres matériels, mais encore que c'est celui dont l'existence nous est immédiatement connue; l'existence des corps n'est en effet démontrée que par des inductions et non directement.

L'opinion de Condorcet n'est pas de celles que l'on ébranle facilement; il traite en sceptique matérialiste l'argumentation de Turgot : « Je n'aime pas, lui dit-il, que vous tombiez de la physique dans la mythologie. » Il se déclare, il est vrai, plus sûr de l'existence de son esprit que de celle de son corps, mais il n'a point de certitude de l'existence *des autres esprits;* il n'en a qu'une probabilité très forte. « Quant à l'existence d'une *cause générale*, ajoute-t-il comme en se jouant, la probabilité me semble une quantité presque *évanouissante* (2). » Turgot se montra légèrement piqué de la réponse; « il me semble, réplique-t-il, que mes conclusions métaphysiques se lient assez bien avec les réflexions physiques et je ne puis convenir de la qualification de mythologiques que vous leur donnez (3). » Ce vilain mot de mythologie l'offusque visiblement.

La physique et la mythologie.

Qu'importe cette discussion; on ne pouvait attendre que l'un des deux parvînt à convaincre l'autre.

(1) Ch. Henry, *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, p. 173.
(2) Ch. Henry, *Ibidem*.
(3) Ch. Henry, *Ibidem*.

Qu'il nous suffise d'avoir montré qu'à quarante-sept ans Turgot avait conservé, dans toute leur intégrité, les opinions philosophiques de sa jeunesse.

Comme l'idée de Dieu, comme celle des causes finales, ses autres principes métaphysiques varieront peu pendant le cours de sa vie et ne subiront que des modifications qui n'en altéreront ni la portée, ni la solidité. Il les verra peut-être plus clairement, les défendra avec plus de force persuasive; il les dégagera sans doute aussi de leur gangue primitive et de quelques scories. Bref, il progressera sans changer.

La notion de *l'existence*.

Nous avons eu, en analysant plus haut l'article *Existence* (1), occasion d'indiquer comment il exposait la formation de cette idée et par quelles opérations successives elle passait de l'état de simple notion à la *certitude* démontrée. Dans cette étude qui ne présente pas la lucidité habituelle à la plume de Turgot, on distingue facilement la marque des maîtres qui formèrent son jugement et exercèrent sa raison, l'influence surtout des leçons de l'abbé Sigorgne qui, réagissant contre les entraînements de l'école cartésienne, se rejette violemment vers l'observation, l'autorité des faits et l'étude des phénomènes physiques. La lecture de Locke longuement médité avait aussi impressionné fortement l'esprit du jeune homme. On en voit la trace vive dans l'article *Existence* écrit pour l'*Encyclopédie*. Turgot disait que Descartes était trop prompt à reconnaître

Influence de Locke.

(1) *Voir* tome I, p. 38 à 40.

le caractère de la certitude dans la formule qui sert de base à sa méthode : « Je pense, donc je suis. » Il pensait qu'après avoir érigé le doute en système, il en sortait beaucoup trop vite par la simple constatation de l'exercice de la pensée. Il n'y trouvait pas les réels fondements de la certitude; ce premier raisonnement qui devait être la source de tous les autres et servir à la reconstitution des connaissances humaines, lui semblait supposer d'autres démonstrations antérieures. Il se retournait donc vers les observations fournies par l'exercice des sens et demandait à la sensation une évidence plus grande que celle qu'offrait la pensée elle-même. Il y a dans ce choix entre deux méthodes plus qu'une différence de procédés. Sans doute on peut regarder comme indifférent de dire : je pense, donc je suis, ou je sens, donc je suis. Cependant la préférence donnée à l'un ou à l'autre des deux raisonnements indique une scission bien marquée entre le spiritualisme établi sur la plus pure notion de l'essence de l'âme et celui qui reste enchaîné à la matière et à la sensation.

La nature de l'âme.

Turgot ne pénétra jamais la nature de l'âme; il n'en eut jamais, comme de celle de Dieu, qu'une connaissance confuse et trouble. Là encore il ne chercha pas à approfondir et crut inutile de le tenter.

Dans le plan de ses discours sur l'*Histoire universelle*, il ne s'arrête pas longtemps à constater l'inégalité morale et intellectuelle qui existe entre les hommes.

Inégalité morale et intellectuelle entre les hommes.

« Un arrangement heureux des fibres du cerveau, écrit-il, plus ou moins de force ou de délicatesse dans les organes des sens et de la mémoire, un certain degré de vitesse dans le sang, voilà probablement les uniques différences que *la nature* seule mette entre les hommes. »

Puis reprenant cette pensée sous un autre aspect, il ajoute :

« Leurs âmes, ou la puissance et le caractère de leurs âmes, ont une inégalité réelle dont les causes nous seront toujours inconnues, et ne pourront jamais être l'objet de nos raisonnements. » Voilà l'enquête définitivement close. Quant à la possibilité d'une vie future, il ne la rejette pas; il ne se prononce point à son égard; tout ce qu'il en pense est contenu dans une phrase citée plus haut (1); il n'en parle que sous une forme dubitative; mais, probable ou non, elle ne dérange pas son système.

La vie future.

Les idées innées.

Il ne connait point d'idées innées; il a pleinement accepté la maxime des philosophes dont il procède : *Nihil est in intellectu quod non priùs fuit in sensu.* En 1773, il écrit : « Ni nos idées ni nos sentiments ne sont innés; mais ils sont *naturels*, fondés sur la constitution de notre esprit et de notre âme et sur nos rapports avec ce qui nous environne. » Ce qui nous vient des sens lui paraît constituer la source de nos pensées : vingt ans plus tôt il affirmait que « nos sens ne nous sont donnés que pour la conservation et le bonheur de notre être ».

(1) *Voir* la lettre à Condorcet sur les causes finales et la gravitation universelle.

La psychologie de Turgot.

Nécessairement toute la psychologie de Turgot découle du principe adopté au point de départ. Il déclare, il est vrai, qu'il ne peut expliquer toute la succession de nos idées ; mais comme, pour lui, les premières idées viennent « de nos sens et de nos besoins », leur liaison est d'autant plus étroite que nos sens ont plus d'analogie et nos besoins plus de rapports entre eux; elles se logent naturellement en notre esprit dans un certain ordre et forment une espèce de chaîne ininterrompue de telle sorte qu'elles « s'excitent » entre elles, qu'elles s'évoquent les unes les autres, et qu'en touchant une seule maille c'est toute la chaîne qu'on met en mouvement.

Théorie de la mémoire.

Et c'est sur une comparaison si peu lucide qu'il fonde son explication de la mémoire ! Toute idée, dit-il, ou signe aperçu, fait une impression qui se lie avec d'autres ou qui ne s'y lie pas. Celle qui trouve dans l'esprit d'autres impressions auxquelles elle s'associe est plus facile à rappeler. Lors donc qu'elle est rappelée, elle se replace parmi les idées de même ordre au rang qu'elle y occupait et qu'elle occupait seule; elle renoue la chaîne dont elle n'était qu'une maille : « l'esprit le sent : voilà la mémoire. »

Mais, se demande-t-on, que devient l'idée qui, en pénétrant dans l'esprit, n'y rencontre point de ces idées sœurs, parentes ou amies avec lesquelles elle puisse se lier, parmi lesquelles elle puisse trouver une place qui lui soit propre ? Que fait-elle dans l'esprit ? La réponse de Turgot est ingénieuse autant que pittoresque : « elle y voltige », dit-il, n'ayant pas trouvé à se fixer, elle y demeure

Les idées qui « voltigent ».

errante et vagabonde; il n'en reste pas de trace certaine dans la mémoire. « Il n'y a personne, fait observer Turgot, qui n'ait senti *voltiger* dans sa tête de ces idées-là, dont on ne sait si on les a eues ou non. » D'autres idées produisent la même impression, bien qu'on ne les ait réellement pas eues : ce sont celles qui sont la suite naturelle des idées déjà fixées. Turgot appelait ces idées des *remords de l'esprit* parce qu'elles semblent lui reprocher de ne les avoir pas eues (1).

Les *remords* de l'esprit.

Il ne faut pas attendre de Turgot qu'il reconnaisse, comme notre école spiritualiste, une puissance créatrice dans l'imagination ; elle n'est pour lui que la faculté de former des images d'objets déjà vus, de ramener des sensations évanouies et dont les causes ont disparu. Pour lui, « l'imagination n'est que la *mémoire des sens* ».

L'imagination.

On comprend immédiatement que chez Turgot l'imagination ne fut ni aventureuse, ni exigeante. On a dit de lui qu'il était un rêveur; si le mot était juste, il faudrait avouer que sa rêverie ne l'a pas entraîné fort loin. C'est un penseur qui a sagement et prudemment pensé.

Beaucoup ignorer.

Ce que nous savons jusqu'à présent de sa métaphysique en particulier, de sa philosophie en général, ne nous le montre ni fort audacieux dans ses doutes, ni fort ambitieux dans ses recherches spéculatives. Un petit nombre de principes lui suffit, pourvu qu'ils

(1) Remarques critiques sur les réflexions philosophiques de Maupertuis sur l'origine des langues et la signification des mots.

soient bien établis. C'est, au reste, une sorte de règle qu'il impose à sa raison et à son esprit. A ses yeux, l'erreur n'est le plus souvent que le fruit décevant de l'ambition de notre pensée, et nous voici ramenés à ces deux oreillers dont parlait Diderot et si doux pour les têtes bien faites. On jurerait que Turgot a recueilli le mot de la bouche même du philosophe lorsqu'en 1757 il écrit :

« On verra que les bornes de notre esprit ne sont un principe d'erreur que parce que nous voulons juger plus que nous ne voyons, et qu'enfin celui qui consent à *beaucoup ignorer,* peut parvenir à se tromper fort peu. » Turgot, lui, ne consentait à ignorer que peu de choses, car il était avide de connaître ; et l'activité de sa pensée s'exerçait sur toutes les branches des connaissances humaines ; mais il semblait avoir exactement mesuré lui-même les bornes de son esprit et s'être imposé de ne point chercher à les franchir.

Cette disposition et cette sagesse, aussi bien que les tendances qu'il tenait de Locke et de ses propres maîtres, l'eussent peut-être, s'il eût vécu de notre temps, rapproché de l'école positiviste d'Auguste Comte et de Littré. Entre ces esprits tout scientifiques et le sien, il se fût trouvé bien des liens de parenté ; ils se fussent reconnus, déclarant d'un commun accord qu'il est des problèmes métaphysiques impénétrables, probablement insolubles, qu'on ne doit point s'attarder à scruter vainement et qu'il faut négliger pour les études positives, pour des résultats certains, tangibles et utiles. Turgot eût-il sacrifié à nos philosophes positivistes son idée élémentaire de

L'école positiviste.

Dieu et sa doctrine des causes finales? On n'eût même pas exigé de lui cet abandon; il eût suffi qu'il ne s'en occupât pas plus qu'il ne le fit pendant toute sa vie.

La doctrine de Darwin.

Qu'eût-il pensé aussi, lui qui considérait l'humanité comme indéfiniment perfectible dans l'espèce comme dans l'individu, qu'eût-il pensé de la théorie de l'évolution, de Darwin, de cette conception scientifique fondée sur « le combat pour la vie », et considérant dans les animaux « non pas des êtres doués d'instincts spéciaux par le créateur, mais comme de très petites parties d'un ensemble où règne *une grande loi qui mène au progrès de toutes les formes organiques?* (1) » Turgot, même en ne sacrifiant pas ses causes finales, eût probablement envisagé d'un œil assez doux cette perfectibilité non plus seulement humaine, mais universelle.

Ce sont là assurément de pures hypothèses, nous ne les avons soulevées que pour bien faire comprendre la nature de l'esprit de Turgot, son penchant philosophique, pour ainsi dire, en indiquant de quel côté il eût incliné, ou versé même, s'il eût connu la science du dix-neuvième siècle, ses écoles et ses doctrines.

§ III.

La morale de Turgot.

Ce que nos philosophes n'eussent pu ni modifier, ni altérer, c'est la forte morale de Turgot, qui,

(1) Darwin, *Mémoire posthume publié par M. Romanes.*

même, n'eût pas trouvé nouveau ce que nous avons désigné du nom quelque peu prétentieux et ambigu de *morale indépendante*.

La morale *indépendante*.

Si l'indépendance de la morale consiste, comme on le dit, à n'emprunter aucune force de la puissance ou de la sagesse d'un Dieu, à ne tirer aucune autorité de la Religion et des vérités *révélées*, à n'avoir pour sanction ni des peines ni des récompenses au delà de cette vie; en ce cas, on peut dire qu'il n'y eut jamais morale plus *indépendante* que celle de Turgot. Ajoutons qu'avec ou sans *dépendance*, il n'y en eut jamais de plus ferme, ni de plus pure. Si sa métaphysique présente des lacunes trop étendues, si sa psychologie fait aux sens une part trop large et, faute de s'élever, demeure également incomplète, il n'en est pas de même de sa morale, établie sur les plus larges bases, s'appliquant à toutes les circonstances de la vie, à toutes les conditions humaines et sociales.

Il trouve la source de la morale dans l'homme même, dans sa conscience avertie et instruite par ses rapports avec ses semblables. Et cette morale, Turgot la possède, dans toute son étendue et son intégrité avant son entrée même dans la vie active. Sa métaphysique sent l'école; sa psychologie est plus originale; nous voulons dire par là qu'elle lui fournit parfois l'occasion d'exprimer ses idées d'une façon toute personnelle, dans une forme bien à lui. Sa morale semble lui appartenir mieux encore. Ce qui la domine, c'est l'idée de *justice*, la notion du droit. Parmi les matériaux rassemblés pour ses pre-

L'idée de *justice*.

miers travaux de jeune homme (1), nous relevons cette pensée :

« Il y a eu un *droit des gens* entre les nations dès qu'elles eurent un certain commerce ensemble, comme des *règles de morale* entre les hommes *dès qu'ils se sont rencontrés*, parce qu'il n'y a point de société sans loi. »

L'amour de soi réglé par la *justice*.

A la même époque, traçant son plan d'histoire universelle, il écrit : « La morale et la politique dépendent de l'amour de soi, réglé par la *justice*. » Remarquons bien ce mot de *justice*, car nous le verrons reparaître plus tard et non seulement le mot, non seulement l'idée, mais le perpétuel souci de son application.

Notons encore, incidemment, au risque de nous laisser entraîner par les digressions, notons l'étroite liaison qu'il établit, dès ce moment, entre la morale et la politique ; cette dernière, en vérité, n'avait qu'à gagner à ce rapprochement, surtout à l'époque où Turgot lui faisait un tel honneur.

La morale donc, selon lui, procède de l'amour de soi, réglé par la justice ; mais comment lui-même entend-il cette justice ? Il s'explique immédiatement à cet égard et dit :

« La justice n'est elle-même qu'un amour de soi très éclairé. »

L'amour de soi et l'égoïsme.

Il ne faudrait pas ici s'abuser sur la portée de cette expression d' « amour de soi » et croire que

(1) Année 1750. Turgot a vingt-trois ans.

Turgot prétend que le premier principe de la morale est le sentiment de la conservation et du bonheur égoïste. Cet amour de soi comprend l'amour des autres, le sentiment de la dignité humaine dans celui de sa propre dignité, la charité et la bonté qui s'étendent et rayonnent au dehors. Pour Turgot, l'égoïsme, la dureté, l'inhumanité, ne révèlent qu' « un amour de soi mal éclairé » ou sans clarté.

Sa morale est complexe : elle comprend, à sa base, l'amour de soi ; plus haut la justice, et un peu plus haut la morale pure, la simple honnêteté, la bonté, la générosité, enfin la vertu, et là, au même point, c'est-à-dire au sommet, le sentiment de la beauté.

L'honnête, l'utile, le beau.

Le juste, l'honnête, l'utile, le beau, se distinguent sans doute, mais ne se séparent pas dans l'esprit déjà fortement constitué du jeune disciple. Il y a étroite connexion entre sa morale, sa politique et son esthétique.

« On n'a connu qu'après un très long temps, écrit-il, que la vertu même chez les hommes ainsi que la beauté dans les arts dépendaient de certains rapports entre les objets et nos organes (1). »

La vertu et la beauté.

Ces idées de vertu et de beauté lui semblent pour ainsi dire se confondre, il les considérera toujours comme indissolublement unies.

Ce qui le frappe le plus chez les hommes, c'est moins l'étendue de leur intelligence et la puissance

(1) Plan de l'*Histoire universelle*, 2e discours.

de leurs facultés que l'usage qu'ils en font, leur habileté à les employer sous l'empire du sentiment de la justice et du besoin d'être utiles : en un mot, cet équilibre qui constitue la beauté morale, c'est-à-dire la vertu.

La vertu de Gournay.

On s'en aperçoit bien dans la péroraison de son éloge de Gournay (1) (Turgot alors a dépassé trente ans), il y fait la leçon à Marmontel qui lui a demandé des notes et lui fait bien sentir que ce qui doit couronner la biographie de l'homme qu'il a mission de louer, c'est la considération de la vertu. Il y insiste à tel point qu'il semble que la haute idée que Turgot a pu, auparavant, faire concevoir des talents et du mérite de Gournay s'efface devant cette splendeur de la vertu. Le mot même revient si souvent sous sa plume que dans la dernière page il est répété près de dix fois, sept fois de suite en quelques lignes. Cette répétition prolongée peut paraître quelque peu abusive. Mais l'on reconnaîtra sans peine que ce n'était pas trop alors d'un tel hommage pour relever le prestige de la vertu qui, en 1759, était certes une denrée rare.

Nous savons donc déjà d'où est issue la morale de Turgot et de quelle façon il l'a comprise dès qu'il a pu penser et juger par lui-même. Cette morale est *indépendante* de toute puissance étrangère à l'humanité elle-même. Il suffit que deux hommes existent et se rencontrent pour que la morale soit. Sa nécessité et son autorité ne découlent ni de l'idée de la

(1) La lettre d'envoi de l'éloge de Gournay à Marmontel est datée du 22 juillet 1759. Voir t. I, p. 50 et 51.

divinité ni des considérations tirées de la destinée de l'homme. Incrédule ou fervent, religieux ou philosophe, cartésien, spinosiste ou matérialiste, l'homme porte en soi la lumière qui doit éclairer ses actions, guider le choix de sa volonté et de sa liberté.

Toutefois Turgot n'oublie pas que cette façon de concevoir et de fonder la morale n'est pas accessible au commun des mortels : *Non licet omnibus adire Corynthum*. Cela convient aux philosophes, aux penseurs, qui ont la curiosité ou le loisir de se démontrer à eux-mêmes pourquoi ils sont honnêtes et pourquoi ils doivent l'être. Mais cet amour abstrait de la justice, du bien, du beau, du vrai, est-il suffisant pour décider la masse, la foule, en un mot le peuple, le peuple qui, lui, ne philosophe point ?

La morale populaire.

Turgot sent promptement combien il est difficile de persuader aux hommes qu'il leur suffit, pour être probes, honnêtes, vertueux même, d'écouter les arrêts de la conscience qui souvent s'agite dans leurs âmes. Il ne comprend que trop combien ces êtres auront peu de confiance dans des principes tirés d'eux-mêmes, pris dans leur propre fonds. Les fondateurs des grands systèmes sensualistes ou matérialistes ont eu pour premier soin de se constituer une morale rigide et austère, soit pour se préserver des excès de leurs adeptes, soit pour détourner le reproche de corruption et d'infamie. Même parmi leurs disciples, cette morale a été insuffisante; elle n'a paru propre qu'à un très petit nombre d'esprits élevés formant une sorte d'aristocratie. Les autres ont rapidement descendu la pente qui, des

hauteurs de la doctrine, devait les conduire fatalement au désordre et au mépris.

Bref, ce que Turgot voyait très clairement c'est que sa morale, bonne et excellente pour lui, était inaccessible au peuple, et que rien n'était plus rare que cet amour de soi *très éclairé* qui en était la source.

Fondement de la morale populaire

Aussi ne répugnait-il nullement à chercher un autre point d'appui à la morale, de telle sorte qu'elle acquit aux yeux de tous l'autorité nécessaire pour être universellement acceptée. Indépendante pour lui, il admettait, pour d'autres, qu'elle fût dépendante soit de la Divinité et de la Religion, soit du principe des causes finales.

Dans son premier discours de Sorbonne il reconnaît, ainsi que nous l'avons vu, que la Religion, en soumettant les hommes à Dieu, leur a imposé « le seul frein » qui pût contenir leurs passions. Dans son second discours, nous relevons cette phrase caractéristique : « Ce sentiment du bon et de l'honnête que *la Providence* a gravé dans tous les cœurs, qui devance la raison, qui souvent l'entraîne malgré elle-même, ramène les philosophes de tous les temps aux mêmes principes de la *Science des mœurs* (1). »

Quatre ans après, dans sa seconde lettre sur la tolérance (2) adressée, il est vrai, à un prêtre, à un grand-vicaire, il écrit :

« La force est le seul principe de droit que les athées admettent... La vraie morale connaît d'autres

(1) *Loco citato*, p. 8.
(2) Écrite en 1754, environ un an après la première.

principes; elle regarde tous les hommes du même œil, elle reconnaît dans tous un droit égal au bonheur, et cette égalité de droit, elle ne la fonde pas sur le combat des forces des différents individus, mais *sur la destination de leur nature* et sur la bonté de CELUI qui les a formés, bonté qui se répand sur tous ses ouvrages. »

Ici, sans désigner Dieu autrement, il rattache cependant à lui le principe de la morale, en donnant toutefois le pas à la *destination* de l'homme.

Morale *pratique*.

L'intention est évidente : il cherche pour la rendre, qu'on nous passe le mot, pour la rendre *pratique*, il cherche à la morale des points d'appui en dehors de l'homme. Ce Dieu, qu'il désigne plus volontiers par des périphrases, lui semble sans doute fournir une base solide, mais à laquelle il préfère pourtant le principe des causes finales.

Vingt ans après. La morale de Turgot en 1773.

Et maintenant, pour suivre la méthode que nous avons appliquée dès le début de cette étude, franchissons un espace de vingt années et vérifions si Turgot a bien alors la même pensée, la même conviction, ainsi que nous l'avions prétendu. En procédant de la sorte, nous aurons à la fois mieux précisé sa doctrine et fourni une démonstration utile de la solidité et de la persistance de ses opinions.

Nous voici donc transportés à la fin de l'année 1773. Turgot a quarante-six ans; dans six mois environ il sera ministre ; il ne s'en doute guère, et dans sa conversation, dans sa correspondance, il continue à raisonner et à argumenter comme un simple philo-

sophe. Il a, paraît-il, dans une lettre que nous n'avons plus, qualifié avec irrévérence le livre d'Helvétius, ce fameux et incohérent traité *De l'Esprit* qui fit tant de bruit en son temps et qu'on a bien peu lu depuis. Condorcet reproche à Turgot, sur un ton assez plaisant et léger, sa sévérité pour le pauvre Helvétius, mort deux ans auparavant. Turgot, qui n'est pas toujours prêt à la plaisanterie, qui considère plus aisément les choses par leur côté sérieux, prend soudainement feu sur la question de morale. Peut-être n'a-t-il jamais eu occasion de s'expliquer sur l'affreuse morale d'Helvétius ou sur celle un peu incertaine (1) de Condorcet; en tout cas, il tient à bien établir la sienne sous les yeux d'un homme qui fait profession de « philosophie » et même d'irréligion. Et il écrit *ab irato* à son jeune ami (Condorcet alors n'a que trente ans) une lettre (2) toute pleine de l'éloquence que donnent l'indignation et la vertu en révolte.

L'Esprit d'Helvétius.

La morale de l'intérêt.

Il est en effet indigné à la pensée que l'on peut, avec Helvétius, croire et proclamer que « l'intérêt est l'unique principe qui fait agir les hommes ». Une

(1) Plus sévère cependant qu'on ne le prétend généralement.

(2) Dupont de Nemours en publiant cette lettre n'en a pas donné la date. M. Eugène Daire dans son édition des *Œuvres de Turgot* a dit qu'elle n'était pas beaucoup postérieure à l'année 1759. Il supposait qu'elle avait suivi de peu l'apparition du livre d'Helvétius qui, en effet, fut publié à cette époque. Mais M. E. Daire a négligé de vérifier si Turgot pouvait en 1759 correspondre avec Condorcet. Or celui-ci n'avait alors que seize ans et n'était connu ni de Turgot, ni de qui que ce fût, hors de sa famille et de son collège. La lettre est bien réellement de 1773 et prouve en quelle considération Turgot tenait les avis de Condorcet qui avait tout juste seize ans de moins que lui.

telle assertion lui semble monstrueuse. Aussi épargne-t-il peu l'auteur de l'*Esprit* que d'ailleurs il n'aimait guère de son vivant. Helvétius, remarque-t-il, eût pu prouver que les hommes ont un intérêt véritable à être « honnêtes gens ». Il semble avoir cherché tout le contraire. Et Turgot lui reproche d'avoir répandu à grands flots le « mépris et le ridicule » sur tous les sentiments honnêtes, sur « toutes les vertus privées », de les avoir rabaissées devant de « prétendues vertus publiques » plus funestes qu'utiles, d'avoir partout exclu « l'idée de *justice* et de morale », de ne point « fonder sa morale sur la justice », de ne pas dire un mot tendant à prouver que « *la justice* envers tous est l'intérêt de tous, qu'elle est l'intérêt de chaque individu comme celui des sociétés ».

Ne reconnaît-on pas dans ces paroles de l'intendant de Limoges qui sera bientôt appelé au pouvoir, ne reconnaît-on pas le langage, les idées, les expressions textuelles du jeune étudiant sur les bancs de Sorbonne ?

L'intérêt des nations et l'intérêt des individus.

Rapprochant, comme autrefois, ces trois termes qu'il ne sépare pas : justice, morale, politique, il accuse encore Helvétius de ne point voir que « l'intérêt des nations n'est autre que l'intérêt même des individus qui les composent ».

Turgot et *l'amour !*

Il effleure une question plus délicate qu'il n'a peut-être jamais abordée ailleurs, du moins en dehors de l'intimité : celle de *l'amour*. Et il lui échappe un accent irrité, presque douloureux, qu'il

n'a pas encore fait entendre et que l'on n'entendra plus : il reproche à Helvétius de n'avoir pas su analyser les vrais besoins de l'homme, de ne les faire consister que dans celui « d'avoir des femmes », et Turgot s'écrie : « Il ne se doute nulle part que l'homme ait besoin *d'aimer!* »

Le besoin d'aimer.

C'est comme un cri que nous surprenons au passage, que nous retenons, car il marque un trait profond et presque inconnu de Turgot. Nous le rappellerons plus tard. Il n'est ici que la protestation d'un esprit honnête et d'un cœur aimant contre cette effroyable morale de l'intérêt. Aussi Turgot accumule-t-il les preuves pour montrer que les actions humaines ont un tout autre mobile que l'intérêt : « Il est faux, dit-il, que les hommes, même les plus corrompus, se conduisent toujours par ce principe. » Il les montre luttant avec leur sentiment naturel quand celui-ci est contraire à leur intérêt ; d'ailleurs, ils ont des remords ; d'autre part, cet intérêt qu'ils poursuivent est souvent fondé sur un sentiment honnête; enfin ils aiment et admirent, dans les romans, dans les ouvrages dramatiques, des héros honnêtes, vertueux, désintéressés, tandis qu'un personnage dont la conduite aurait pour règle le principe d'Helvétius leur inspirerait une vive répulsion.

La morale et la sensibilité.

Il établit qu'en matière de morale, la sensibilité n'est pas un élément nécessaire. « Je sais, dit-il, qu'il y a des hommes très peu sensibles et qui sont en même temps honnêtes, tels que *Hume*, *Fontenelle*, etc. ; mais tous ont pour base de leur honnêteté la *justice*, et même un certain degré de bonté. »

Cette idée prédominante de *justice* qui revient sans cesse finit par acquérir une étrange intensité, comme le son d'un timbre souvent frappé. Pour la retrouver à ce degré de puissance dans l'histoire contemporaine, il faut aller jusqu'à Proudhon, philosophe prudent comme Turgot, logicien opiniâtre et tenace comme lui, et moraliste non moins élevé (1).

L'idée de justice et Proudhon.

En se prononçant si vivement contre la morale d'Helvétius, Turgot soulageait la colère que depuis longtemps lui causait la faveur aveugle accordée à un ouvrage sans valeur et qui eût été dangereux s'il avait pu paraître agréable et se répandre. Heureusement le livre était vide et parfaitement ennuyeux.

La lettre de Turgot troubla Condorcet qui y sentit frémir l'émotion des sentiments intimes et profonds. A cette profession de foi, il voulut répondre par une autre et préciser à son tour la morale, telle qu'il la comprenait. Or, la morale de Condorcet ne vaut pas celle de Turgot. Condorcet, une fois sorti du collège, a beaucoup réfléchi sur les idées de justice et de vertu; il a observé que l'idée du mal souffert par un autre être sensible causait une peine à laquelle l'homme cherchait naturellement à se soustraire. Il trouvait dans ce sentiment ou cet intérêt un premier mobile qui l'engageait à être juste et vertueux. Il avait, dès lors, pour ne point devenir méchant, renoncé à la chasse et s'était même interdit de tuer de simples insectes. Il admettait donc, au point de départ même de sa propre morale, un sentiment dont Helvétius n'avait « pas soupçonné la force et

La morale de Condorcet.

(1) P.-J. Proudhon, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*. Paris, 1858, Garnier, éditeurs.

Le génie et la morale.

l'influence ». Mais Condorcet déclarait que, selon lui, « on peut être un grand homme de guerre, un grand philosophe, un grand poète et avoir des mœurs détestables ; il établissait une véritable hiérarchie des vertus : « la justice, la bienfaisance, l'amour de la patrie, le courage, la haine des tyrans », lui paraissaient devoir être placés « bien loin au-dessus de la chasteté, de la fidélité conjugale, de la sobriété ». Il pensait qu'en fait de mœurs il fallait tenir compte des circonstances locales, absoudre certains vices. « Les gens scrupuleux, écrivait-il, ne sont pas propres aux grandes choses : un chrétien perdra, à dompter les aiguillons de la chair, le temps qu'il aurait pu employer à des choses utiles à l'humanité. »

Hiérarchie des vertus entre elles.

Les gens scrupuleux impropres aux grandes choses.

Turgot ne saurait traiter si légèrement un pareil sujet. La morale qu'il confesse, qu'il pratique, qu'il enseignerait même, s'il le pouvait, est la base de sa vie, la règle constante de sa conduite, une partie essentielle de sa dignité et de son caractère. Aussi réplique-t-il vivement aux lettres du jeune mathématicien. Non, la morale ne saurait jamais être locale. Non, il n'est pas vrai que certaines vertus fassent obstacle à d'autres; non, aucune vertu ne dispense de la justice. « Je ne fais pas, écrit-il, plus de cas des gens qui font de *grandes choses* aux dépens de la *justice* que des poètes qui s'imaginent produire de grandes beautés d'imagination sans *justesse*. » Quant au capucin qui perd son temps à dompter les aiguillons de la chair, il fait finement observer qu'il faudrait savoir s'il n'en aurait pas perdu beaucoup plus à les satisfaire. Et il répète, presque mot pour mot, ce que plus de vingt ans au-

La morale n'est point locale.

paravant il écrivait de la morale : « Ses principes sont partout fondés sur la nature de l'homme et sur ses rapports avec ses semblables, qui ne varient point, si ce n'est dans des circonstances très extraordinaires. »

Nous sommes encore ici en présence de cette morale *indépendante* dont l'homme trouve la source en lui-même.

A-t-il complètement renoncé à chercher à cette morale un autre point d'appui ? Non pas. Son désir à cet égard n'a pas varié. Le 18 mai 1774, à la veille même d'entrer dans le ministère, il écrit, parlant de système des causes finales, qu'il lui paraît indiqué par la physique, qu'il « repose et satisfait l'esprit en métaphysique » et qu' « *il donne à la morale un appui solide et doux* ».

Constance des convictions de Turgot.

Cet examen critique des idées professées sur la morale par Turgot aux diverses époques de sa vie, nous semble avoir fourni une démonstration rigoureuse de la constance de son esprit dans des convictions acquises dès la jeunesse, au prix d'un travail assidu et d'une longue méditation.

Il a donc pensé toute sa vie qu'en faisant ce qui est juste on était sûr de faire en même temps ce qui est honnête et bon, ce qui est beau et utile. Cette vérité, il ne la considère pas seulement comme devant servir de règle aux individus, mais encore de maxime aux nations, si bien qu'elle forme la base même de sa politique ainsi que nous le verrons bientôt.

L'enthousiasme dangereux.

Chose assez curieuse, lui qui vécut dans le monde

des philosophes où l'on prisait, non sans affectation, cette sorte d'exaltation intellectuelle qu'on appelait l'*enthousiasme*, mot pris ailleurs en mauvaise part, Turgot se défiait de cette excitation. Il trouvait qu'en se passionnant pour certaines idées, pour certaines qualités, on se créait des principes factices fort dangereux, une sorte d'honneur imaginaire et des devoirs chimériques. On brouillait ainsi toute la morale : on confondait les talents avec les vertus ; on rattachait celles-ci à des préjugés ; on les fondait sur des entraînements et des engouements excessifs.

Sensiblerie et sentimentalité.

Il voyait avec regret toutes les exagérations de sensibilité, de sentimentalité, et de libéralisme, qui éclataient autour de lui ; il détestait les déclamations qu'elles inspiraient et qui finissaient par former le ton habituel du langage dans ce milieu si bizarre de femmes d'esprit, de gens de lettres, d'économistes et de savants. Il manifeste même une vive répulsion pour une phraséologie sonore et vide qui lui gâtait la jouissance des plus nobles sentiments.

Il n'était pas religieux, mais il n'aimait point l'irréligion ; il était accessible à toutes les idées libérales et redoutait les explosions bruyantes de libéralisme ; il aimait ardemment son pays, il était profondément et sincèrement Français, et cependant il avait peu de confiance dans les manifestations trop vives d'un brûlant amour pour la patrie.

Turgot, la *liberté* et le *patriotisme*.

Condorcet qui le connut de si près et qui, lui-même, donna toute sa vie dans ces travers, nous a

laissé à cet égard un témoignage très précis : « Le fanatisme de *la liberté*, dit-il (1), celui du *patriotisme*, ne lui paraissaient pas des vertus. » Si ces sentiments étaient sincères, Turgot les considérait comme de regrettables erreurs, d'ailleurs dignes de respect, mais qu'il fallait s'efforcer de dissiper par le raisonnement, par la persuasion.

Il était quelque peu effrayé de l'énervement de la société surchauffée qui s'agitait autour de lui ; il se montrait fort réservé, circonspect, inquiet même en présence de cet étalage énorme de sensibilité, d'héroïsme et de vertus qui se faisait sous ses yeux. Il n'y croyait que peu et avec une extrême précaution. A l'entendre, toutes ces belles apparences eussent supporté difficilement un examen attentif et une critique sévère. Il avait grand'peur de découvrir, à l'analyse, que l'amour de la patrie ne fût chez la plupart que l'espoir et le « désir de profiter de sa grandeur (2) », que l'amour de la liberté ne fût une forme particulière de l'ambition et n'eût encore pour but la domination. Et il faisait remarquer, pour motiver ces doutes et ces craintes, qu'en somme « il importait peu au plus grand nombre, ou d'avoir de l'influence sur les affaires publiques, ou d'appartenir à une nation dominatrice ».

Faux libéralisme ; faux patriotisme.

La vraie loi morale, selon lui, était de contribuer au progrès incessant de l'humanité, en se perfectionnant soi-même, en s'appliquant à perfectionner tout autour de soi. Cette vue constante d'une perfection lointaine, mais assurée, qu'il faut poursuivre

(1) Dans sa *Vie de Turgot*, p. 273 et suiv.
(2) Condorcet, *Vie de Turgot* (*loco citato*).

sans interruption, est le vrai guide de sa pensée et de sa vie ; car la pureté de sa morale serait peu de chose s'il ne l'avait fidèlement observée. Or, nous avons reconnu, en le suivant pas à pas à travers les diverses phases de sa carrière, que tous ses actes ont été inspirés et réglés par le souci de la justice, l'amour de l'humanité, la passion du bien public et, au-dessus de tout, par une conception puissante de l'utile.

Convaincu que les hommes s'amélioreraient de plus en plus à mesure que leurs lumières se multiplieraient et que la somme des vérités s'accroitrait, il pensait qu'on devait s'appliquer à les éclairer, à les convaincre, sans les contraindre. Chercher la vérité, l'enseigner, répandre les principes de la justice par la persuasion : telles furent les préoccupations dominantes de l'esprit de Turgot depuis son entrée dans le monde jusqu'au jour de sa mort. Et, comme il savait que le plus puissant argument pour persuader c'est l'exemple, il pratiqua la plus pure, la plus entière et la plus saine vertu, dont l'austérité n'éloigne ni ne repousse personne, dont l'aspect ne rebute pas, qui n'est ni triste ni intolérante. Voltaire jugeait bien lorsqu'il écrivait de lui : « C'est un philosophe très aimable (1). »

La vertu de Turgot.

§ IV.

Une défaillance.

Cependant la pureté de la morale de Turgot parut se troubler et s'obscurcir un jour ; l'édifice sembla

(1) Voltaire, *Lettre au comte d'Argental*, 16 novembre 1760.

fléchir. Ce fut une épreuve si grave parmi toutes celles qu'il subit pendant son rapide passage au pouvoir qu'on nous permettra d'y insister quelques instants. Nous ne l'avons signalée que sommairement dans notre exposé succinct des faits ; elle mérite qu'on s'y arrête.

Louis XVI et les serments du sacre.

Nous voulons parler des scrupules de conscience que Louis XVI d'une part, Turgot de l'autre, éprouvèrent dans un sens et à des degrés différents en présence des serments compris dans le cérémonial du sacre.

Parmi les engagements que le roi devait prendre dans cette circonstance solennelle, Turgot voulait écarter ceux qui obligeaient le roi à protéger exclusivement la religion catholique, à « exterminer les hérétiques », à ne jamais faire grâce aux duellistes. Il craignait que Louis XVI ne vît dans les déclarations du sacre autre chose que de simples formules de promesses surannées, tombées en désuétude, mais auxquelles n'était attachée aucune obligation étroite. Il avait, sans doute, des motifs de penser que, placé sous certaines influences, soumis à quelque puissante pression, le faible Louis XVI pourrait se croire, un jour, tenu de se conformer à la lettre même de ses promesses faites, devant Dieu et devant l'Église, et se trouverait amené à prendre contre les protestants, contre tous les dissidents en général, des mesures de rigueur dont les conséquences pouvaient être terribles.

Exterminer les hérétiques !

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, l'Église avait en quelque sorte périodiquement réclamé qu'il

fût sévi contre l'hérésie de quelque côté qu'elle vînt, contre les jansénistes aussi bien que contre les réformés. Turgot n'avait pas oublié que, vingt ans auparavant, l'imminence d'un semblable danger lui avait inspiré ses deux lettres sur la tolérance, et qu'il avait dû écrire sous le voile de l'anonyme son traité *Le Conciliateur*, dans lequel il avait si efficacement défendu la liberté de conscience. Louis XV, indifférent, indolent et sceptique, s'était laissé persuader par les arguments du jeune maître des requêtes. Allait-il être aussi facile de convaincre le nouveau roi? Ne se laisserait-il pas au contraire influencer par d'autres, par ceux qui avaient tout à gagner à la proscription des dissidents, à leur exclusion de toutes les charges et de tous les emplois? Évidemment Turgot crut Louis XVI assez faible pour céder aux suggestions et aux efforts probables du fanatisme religieux et de l'intolérance, et il tenta, avec peu d'espoir sans doute, de conjurer encore une fois le péril.

Nouvelles formules de serment.

Il le fit franchement, honnêtement; ici rien à reprendre dans sa conduite. D'accord avec Malesherbes, son noble et vertueux ami, il essaya de décider le Roi à modifier le texte des déclarations du sacre. Les deux ministres soumirent au jeune prince de nouvelles formules de serment destinées à être substituées aux anciennes. Turgot, en cette circonstance, dut déployer toute sa puissance de persuasion, toute son habileté à convaincre et à démontrer, car, de bonne heure, il était passé maître en cet art. Sa proposition était présentée par deux hommes d'une intégrité absolue et d'une vertu

certaine; elle était énergiquement et éloquemment soutenue ; elle échoua pourtant. La difficulté à vaincre était grande d'ailleurs; il s'agissait de changer d'une manière essentielle des déclarations de principe consacrées par la tradition, d'un caractère non seulement religieux, mais constitutionnel, dans un acte imposant, solennel, unique dans chaque existence de roi.

Échec de Turgot et de Malesherbes.

Ce que Turgot et Malesherbes tentaient, ce n'était point de détacher le Roi de l'Église, encore moins de la religion, pas même de reléguer celle-ci dans le domaine spirituel : ce qu'ils voulaient, c'est que le Roi ne fût pas en quelque sorte l'exécuteur des hautes œuvres de l'Église, précisément en cette matière spirituelle, et qu'en aucune conjoncture il ne pût se croire obligé d'être inhumain pour rester chrétien.

Louis XVI n'avait que vingt ans, il était timide, timoré même; il ne se sentit probablement pas la force d'imposer au clergé des innovations si pénibles; il ne se crut peut-être pas non plus l'autorité morale nécessaire pour changer des usages suivis par ses ancêtres et déroger à des règles qu'ils avaient, sincèrement ou non, acceptées. Bref, il refusa.

Le sacre.

Le sacre eut lieu en la forme ordinaire, le 11 juin 1775, dans l'église cathédrale de Reims.

On a prétendu qu'au lieu et place des formules de serment consacrées, Louis XVI murmura des phrases inintelligibles qui ne l'engageaient nullement.

Sincérité du Roi

C'est là une assertion inacceptable que réfutent

également et l'honnêteté profonde du jeune Roi et la nécessité dans laquelle se trouva Turgot de lui persuader que ses serments étaient nuls.

Si Louis XVI n'avait rien juré qui l'engageât, quel besoin avait-on de le dégager? S'il n'attachait aucune valeur aux formules prononcées sous la foi du serment, quel besoin encore de lui démontrer qu'il demeurait aussi libre qu'auparavant et aussi maitre de ses résolutions?

Or, il est certain que Turgot s'efforça, peu de temps après le sacre, de combattre l'impression que cette solennité avait laissée dans l'âme du prince. N'ayant pu l'empêcher de prêter les serments d'usage, il s'efforça de lui prouver non seulement que ces engagements étaient vains, mais que son devoir de roi lui interdisait de les remplir.

Turgot avait bien prévu que le Roi se sentirait engagé; peut-être en son for intérieur le trouvait-il réellement plus lié qu'il ne feignait de le croire; toujours est-il qu'il n'hésita pas à lui assurer que les paroles prononcées dans la cathédrale de Reims devaient rester lettre morte.

Le but de Turgot était excellent, ses efforts étaient guidés par la plus sage prévoyance, par la pensée la plus libérale. Mais il alla trop loin dans sa démonstration. Pour dissiper les scrupules du Roi, il ne se contenta pas d'invoquer la justice de ce Dieu qu'il nommait si rarement et les devoirs du Roi envers le peuple; il retrouva tout à coup en lui-même l'habileté dialectique du théologien, la subtilité du logicien rompu au maniement du syllogisme; enfin il se fit casuiste pour la circonstance.

Turgot, casuiste,

Quelle que fût la pureté de l'intention, ce n'est pas sans un sentiment de regret qu'on le voit, pour affranchir le prince de scrupules peut-être excessifs, ébranler la sainteté du serment et obscurcir le respect dû à la parole donnée. Cet excès d'argumentation n'était pas nécessaire ; c'est ce qu'on sent vivement lorsqu'on lit le mémoire qu'il adressa au roi à cette occasion ou plutôt le fragment qui nous en reste.

On peut dire que, dans ce mémoire, Turgot mit tout ce qu'il avait de courage, d'éloquence, d'énergie et aussi le peu d'argile impure qui se liait au riche métal de son âme. Jamais il n'avait montré franchise aussi rude, aussi audacieuse ; mais il montra en même temps comment un esprit élevé et pur, tel que le sien, peut, pour défendre une cause chère et juste, faire fléchir ses principes les plus fermes.

Tout le début du mémoire est d'une contexture serrée, d'une allure rapide, violente même. Il frappe fort et juste. C'est, en quelques pages, un traité des devoirs d'un roi envers la conscience de ses peuples.

Les serments du Roi et les droits du peuple.

« Vos serments, sire, dit-il, ont été prononcés en présence de Dieu et de vos sujets. Vos sujets ont intérêt, ils ont droit à votre justice ; Dieu vous en fait une loi. Commettre une injustice pour exécuter des formules qu'on vous a fait prononcer, serait violer ce que vous devez à Dieu, à vos peuples, à vous-même. »

Voilà le thème. Il le développe en faisant des ruines autour de lui et dans l'esprit même de ce jeune prince qui a quelque raison d'honorer ses prédéces-

seurs et ses ancêtres. Les maximes hardies se pressent sous la plume de Turgot :

« S'il y a une vraie religion (quel doute !), il faut la suivre et la professer malgré toutes les puissances de la terre, malgré les édits des empereurs et des rois, malgré les jugements des proconsuls et le glaive du bourreau. »

« Les souverains n'ont pas droit d'ordonner à leurs sujets de suivre la religion qu'eux souverains ont adoptée. »

Plus loin il parle du « piège que le fanatisme intolérant a tendu aux princes *qui ont eu la sottise de l'écouter* ».

Il leur a attribué un pouvoir inutile et vain pour les faire servir d'instrument à sa fureur.

C'est cet esprit « qui a produit l'infernale Saint-Barthélemy et la détestable Ligue, *mettant tour à tour le poignard dans la main des rois pour égorger les peuples, et dans la main des peuples pour assassiner les rois* ».

Presque tout le mémoire est sur ce ton.

Et il faut entendre l'appréciation de Turgot sur le grand aïeul de Louis XVI, sur Louis XIV.

Jugement de Turgot sur Louis XIV.

Il reconnaît qu'il a mérité d'être estimé, qu'il avait de la probité, de l'honneur, mais le caractère un peu gâté, un amour excessif de la gloire ; cependant « il avait *cette volonté ferme* sans laquelle les rois ne peuvent ni faire le bien ni empêcher le mal ». Malheureusement *il savait très peu de chose*, reconnaissait lui-même que son éducation avait été négligée, « et il *osait* juger de la religion de ses sujets ! »

Quelle virulence! Quelle abondance! Il ne tarit pas sur ce prince dont il fait ressortir l'ignorance et « la malheureuse facilité à croire aveuglément des *prêtres de cour* et des dévôts de parti ». Audacieuse leçon d'histoire donnée au jeune héritier de Louis le Grand!

Ce n'est plus un simple mémoire; s'il était adressé à tout autre qu'à Louis XVI ce serait un véritable pamphlet. Il se termine par une argumentation de sorbonniste qui aboutit à cette définition :

Le mensonge et le parjure.

« Le mensonge ou le parjure consistent dans la contradiction entre l'assertion et la persuasion de celui qui affirme ou qui fait serment. »

Maxime qui, suivant l'interprétation, fournit des conclusions bien diverses :

« Le protestant qui, par intérêt ou par crainte se fait catholique et le catholique, qui, par les mêmes motifs se fait protestant », sont également parjures.

Celui qui affirme avec serment une chose vraie qu'il croit fausse est parjure; celui qui affirme une chose fausse qu'il croit vraie ne l'est pas.

De telle sorte que, si en prononçant ses serments du sacre le Roi a affirmé des choses qu'il croyait sincèrement, il n'est pas parjure.

Une théorie commode.

Et il ne l'est pas plus en répudiant ses serments le jour où il considère comme faux, injuste ou gênant tout ce qu'il a juré.

On comprend ce qu'une théorie si complaisante permettrait à un prince corrompu et perfide.

A certaines allusions fort claires, on devine que

Turgot, redoutant pour le jeune Roi l'influence des « prêtres de cour et des dévôts de parti », a voulu combattre ceux-ci avec leurs propres armes. Si, dans cette lutte, en quelque sorte préventive, on regrette de trouver Turgot au-dessous de sa dignité et de sa morale habituelles, il faut songer qu'il se trouvait blessé au point sensible : que c'en était fait de ses projets, de ses espérances, si le pouvoir se trouvait dans la dépendance de la religion. Or c'était le contraire qu'il rêvait, qu'il voulait ; toute sa politique en dépendait. Quelle place et quel rôle réservait-il donc à la religion dans l'État ? Quels services en attendait-il ? Nous voici amené naturellement à considérer l'ensemble du système politique de Turgot.

CHAPITRE II

POLITIQUE — GOUVERNEMENT — PRIVILÈGES INSTRUCTION PUBLIQUE

§ I. — La religion et la politique. — Nécessité d'une religion reconnue par l'État. — La religion catholique pourquoi choisie. — La religion naturelle *mise en système*. — Qu'est-ce que la religion ? — La religion et l'instruction. — Turgot et les curés. = § II. — L'édifice politique de Turgot. — Les lois. — Les vices utilisables. — Le peuple et le Roi. — Opinion de Turgot sur les parlements. — *Pas trop gouverner*. — L'État et l'initiative individuelle. — Le système des *municipalités*. — Le village. — Assemblées paroissiales et municipales. — Voix entières et fractions de voix. — Avantages des assemblées paroissiales au point de vue fiscal. — Assemblées d'arrondissement. — Assemblées provinciales. — Municipalité royale ou générale. — Les assemblées et la volonté du Roi. — La constitution de Turgot. — Le régime parlementaire. — La confusion des pouvoirs. = § III. — Esprit conciliant de Turgot. — La gabelle et le clergé. — La corvée et la noblesse. — La corvée et le clergé. — « Maintenir le principe. » — La noblesse jalouse du clergé. — Trop d'oisifs dans la nation. — La noblesse et la carrière des armes. — Trop d'officiers. — La discipline dans l'armée. — Le courage militaire aux yeux de Turgot. — Horreur de Turgot pour la guerre. — La noblesse et l'exemption d'impôt. — Turgot et le peuple. = § IV. — Les classes populaires et l'État. — L'instruction, principal agent de la politique. — L'Église et l'instruction publique. — Une *instruction nationale*. — L'instruction d'État. — Ses livres spéciaux et son programme. — Le maître d'école. — L'enseignement secondaire. — Universités, académies. Le *conseil d'instruction nationale*. — Dix ans d'expérience.

§ Ier.

La religion et la politique.

Nous avons vu que, dans son premier discours en Sorbonne, Turgot considérait la religion chrétienne,

non pas au point de vue de la solidité de ses principes, de la vérité de ses dogmes et de l'autorité de la révélation, mais uniquement comme élément de civilisation et constatait les progrès qu'elle avait fait faire à l'art de gouverner, c'est-à-dire à la politique.

« Faire le bonheur des sociétés, en assurer la durée, voilà le but et la perfection de la politique », écrit-il en 1750. Dès cette époque, son unique pensée est l'amélioration du sort de ses semblables ; son principal souci, l'étude des moyens de les rendre plus heureux et meilleurs ; et il ne rêve pas de tâche plus noble, de mission plus élevée, que celle de contribuer au bonheur de l'humanité : c'est sa vocation et il la connaît, car il s'en est expliqué avec ses condisciples qui voient en lui un futur administrateur.

Il a déjà tout un corps de doctrine sur la politique ; il a observé l'influence que les religions ont eue dans tous les temps sur le gouvernement des hommes ; il en reconnaît la force et l'utilité ; il en proclame bientôt la nécessité.

De même qu'il avait très nettement compris que la morale indépendante était peu accessible à la multitude, il sentait mieux encore que la foule ne pouvait se contenter des austères et abstraites démonstrations de la philosophie ; il sentait que son Dieu à lui ne pouvait satisfaire la majorité des hommes et qu'il fallait tenir compte des besoins de leur âme dans l'état actuel de leurs lumières et de leur instruction. Nous avons dit sur quelles raisons il fondait l'obligation pour les rois d'observer la tolérance : il établissait une égalité complète entre les croyances et

dégageait le prince des entraves d'une religion toute puissante et naturellement dominatrice. Ici il ne s'agit plus de tolérance, simple question d'humanité et de justice, mais d'un principe de gouvernement. Turgot, nous savons pourquoi, ne distingue pas entre les religions; il pense simplement que l'État doit cependant en choisir une pour la « présenter à l'incertitude des hommes ». La nécessité d'une religion étant reconnue, il faut naturellement recommander de préférence celle qui se prête le mieux aux besoins du gouvernement, celle qui en peut le plus efficacement favoriser l'action et l'influence.

Nécessité d'une religion reconnue par l'Etat.

En quelque pays que ce soit c'est la religion du plus grand nombre qui doit être choisie, pour cette raison et aussi parce qu'elle est presque toujours « la religion de ceux qui gouvernent ». En ce qui touche la France, Turgot semble presque regretter au point de vue politique que ce soit la religion catholique qui y prédomine.

« Si l'infaillibilité de l'Église, écrit-il, n'était pas vraie (si elle l'est, l'État n'en est pas juge), on pourrait croire que la religion catholique ne devrait être que tolérée. La religion protestante ou l'arminianisme ne présentent pas les mêmes inconvénients politiques. » Mais Turgot reconnait que les dogmes de ces deux religions n'opposeraient pas de barrière suffisante aux progrès de l'irréligion et, cette irréligion, il la redoute. C'est donc au catholicisme qu'il faut s'en tenir.

La religion catholique pourquoi choisie.

Et pourtant si l'on avait pu réaliser quelque autre combinaison, si l'on avait pu, par exemple, former

un corps imposant de doctrine acceptable pour tous, qui pût se façonner et s'adapter plus spécialement aux besoins de l'État et au fonctionnement du pouvoir ! Ce rêve a hanté l'esprit de Turgot ; il l'a poursuivi, il n'ose encore le croire réalisable. Pourtant, examinant dans sa première lettre sur la tolérance, les religions existantes, il soulève un instant le voile qui cache sa pensée ; il pose tout à coup cette étrange question :

La religion naturelle *mise en système.*

« La *religion naturelle mise en* SYSTÈME, et accompagnée d'un CULTE, en défendant *moins de terrain* ne serait-elle pas plus inattaquable ? »

Mais aussitôt il sent combien sa proposition va paraître énorme, bizarre, il s'arrête :

« Je ne voulais écrire que quatre mots, dit-il, et *je perce dans la nuit.* »

Il était assez singulier et piquant en effet de soumettre un projet de religion nouvelle à un grand vicaire.

Cependant, tout en avouant qu'il perçait dans la nuit, Turgot ne croyait pas son idée aussi ténébreuse qu'il le disait. Il n'y renonce pas ; il y revient même dès l'année suivante, dans une seconde lettre (1754) : il reconnait le bien que le christianisme a fait au monde, mais à ses yeux, « le plus grand de ses bienfaits a été d'avoir éclairci et propagé la *religion naturelle* ».

Ce qu'il entend par ce mot on le devine sans peine : c'est sa philosophie, avec son Dieu vague et insaisissable, sa métaphysique incomplète, sa connaissance imparfaite de l'âme humaine.

Vingt ans plus tard, d'ailleurs, il la définira lui-même, cette religion naturelle, en écrivant non plus à un jeune prêtre, mais à un jeune prince, à Louis XVI.

Dans son mémoire au Roi sur les serments du sacre (1), il pose cette question : Qu'est-ce que la religion ? Et il répond :

Qu'est-ce que la religion ?

« C'est l'assemblage des devoirs de l'homme envers Dieu, devoirs de *culte* à rendre à cet ÈTRE SUPRÊME, devoirs de justice et de bienfaisance à l'égard des autres hommes ; devoir ou *connus par les simples lumières de la raison* qui composent ce qu'on appelle LA RELIGION NATURELLE ou que *la Divinité* elle-même a enseignés aux hommes par une révélation surnaturelle et qui forment la RELIGION RÉVÉLÉE. »

On saisit maintenant avec netteté ce qu'était cette religion que Turgot imaginait de *mettre en système*, de munir d'un *culte* et de « présenter à l'incertitude des hommes ».

Après lui, malheureusement, l'idée fut reprise et l'expérience tentée, on sait au milieu de quelles terribles circonstances : on honora l'Être suprême, on célébra la fête de la Raison. Quelle indignation et quelle profonde douleur la belle âme de Turgot n'eût-elle pas éprouvées devant un tel spectacle !

Quoi qu'il en soit de ce projet chimérique, et le choix une fois fixé sur la religion catholique, choisie non pas parce qu'elle est *vraie*, mais parce qu'elle est *utile*, Turgot voulait que la protection de l'État se bornât à « en assurer la durée ». Elle devait donner une instruction permanente, distribuée dans

La religion et l'instruction

(1) En juin 1775.

toutes les parties de l'État, à la portée de tous : « il fallait dans chaque village un curé, qui ne restât pas pour sa subsistance dans la dépendance de son troupeau, mais dont la vie fût assurée par des biens-fonds ». Ce sont là les idées de sa jeunesse ; il les étendra et les développera ; il cherchera par exemple à attribuer à l'État une plus grande part dans l'instruction ; quant à la religion protégée, quant à l'Église et à ses ministres, il les restreindra au domaine purement spirituel.

Il n'y a chez lui, qu'on le note bien, aucun esprit d'hostilité contre le clergé, ce qu'il pense de l'indépendance du prêtre suffit à le prouver. Mais il veut assurer aussi l'indépendance du pouvoir, le préserver des envahissements de l'Église. Voltaire disait de lui (1) : « Il a été élevé pour être prêtre et il connaît trop bien les prêtres pour être leur dupe ou leur ami. » Soit ; mais Turgot ne fut jamais leur ennemi.

L'élimination absolue et systématique du clergé lui paraissait plus propre à exciter qu'à éteindre les ambitions d'une caste sacerdotale. Après sa chute même, il écrivait : « Là où la tolérance, c'est-à-dire l'incompétence absolue du gouvernement sur la conscience des individus est établie, l'ecclésiastique, au milieu de l'assemblée nationale, n'est qu'un citoyen, lorsqu'il y est admis ; il redevient ecclésiastique lorsqu'on l'en exclut (2). »

Nous avons vu que, durant son intendance, il consultait volontiers les curés de sa généralité, avait re-

(1) Lettre au comte d'Argental, 5 septembre 1774.

(2) Lettre au docteur Price sur les constitutions américaines, 22 mars 1778.

cours à leurs lumières, sollicitait leurs bons offices et leur concours pour l'aider à atténuer les maux de la disette (1). Ministre, il en agit de même au moment de la crise des farines. Turgot cependant était sans cesse excité contre eux par ses amis les plus intimes. Que ne lui dit pas Condorcet pour l'irriter contre le clergé ! Il laissait dire et, quand on le poussait trop vivement, il répondait avec placidité : « Ma proscription contre les dévôts n'est pas aussi générale que la vôtre parce que j'en ai vu qui étaient de très honnêtes gens (2). »

Turgot et les curés.

Autant nous l'avons vu énergique à flétrir les intrigues des *prêtres de cour*, autant nous le trouvons digne, équitable et bon dans ses rapports avec l'humble clergé de nos campagnes. Ce que Turgot entendait défendre contre l'Église, c'étaient les abords du pouvoir, c'était l'autorité politique et administrative.

§ II.

Ce qu'il veut au sommet de son édifice politique, c'est donc une autorité entière, incontestée, absolument libre, assez forte pour réprimer et réparer tout désordre, assez solide et bien établie pour n'avoir rien à craindre de l'exercice de la liberté. Cette autorité doit assurer l'exécution de lois sages fondées sur la justice et l'équité. Suivant ses propres expressions, celles du moins de ses premiers ouvrages (1750), ces

L'édifice politique de Turgot.

Les lois.

(1) *Voir* les lettres circulaires aux curés de la généralité de Limoges.

(2) Ch. Henry, Lettre à Condorcet, 1773, p. 151, lettre CIX.

lois doivent combiner « tous les rapports que la nature ou les circonstances peuvent mettre entre les hommes, balancer toutes les conditions et, de même qu'un pilote habile sait avancer presque à l'opposition du vent par une adroite disposition de ses voiles, diriger au bonheur public les intérêts, les passions et *les vices même* des particuliers ». Le jeune politicien réclame bien des choses de la loi; mais son programme un peu ambitieux se restreindra et s'épurera; plus tard il ne songera plus à utiliser *même les vices;* il songera à les faire disparaître ou tout au moins à en atténuer les effets. L'important, pour nous, c'est de constater que, dès ce moment, Turgot a une orientation politique, et que, vienne à souffler le vent, il saura, en pilote sinon habile, du moins bien préparé, tourner la proue vers le but à atteindre.

Les vices utilisables.

Au-dessous des lois, viennent les agents de tout ordre, chargés de les faire exécuter, et la nation tout entière, qui doit les observer strictement parce qu'elles sont faites pour son utilité et pour son bonheur.

Voilà, en sa simplicité, la structure de la politique de Turgot telle qu'il la conçoit; il ne la concevra jamais autrement.

Le peuple et le Roi.

Il voit bien qu'il existe des classes tranchées dans la nation, classes établies sur des distinctions de fait, sur des inégalités nécessaires résultant de la nature des choses et de la différence des âmes, des talents, des aptitudes; mais, entre cette masse compacte, d'une part, et le groupe formé par l'autorité suprême, les lois et ceux qui les appliquent, d'autre part, il ne trouve pas de place pour un troisième élément; il

n'imagine pas d'intermédiaire entre le peuple et le Roi, il ne conçoit pas la nécessité d'une représentation des sujets auprès du souverain.

Opinion de Turgot sur le Parlement.

Dans la pratique, il a prouvé que, tout en redoutant l'influence d'une Église ambitieuse, il craignait aussi l'ingérence des parlements dans les affaires publiques; il s'opposa avec énergie à leur rétablissement. Il semble ne les avoir considérés que comme une sorte d'écran destiné à empêcher que l'action bienfaisante du souverain rayonnât sur ses peuples et qu'il pût en recevoir les lumières dont l'autorité suprême a besoin pour s'éclairer et se guider.

Pas trop gouverner.

Pour lui, l'autorité suprême doit ne se faire sentir qu'avec douceur. Il a retenu la maxime du marquis d'Argenson : *Pas trop gouverner;* il adopte aussi en grande partie les principes de cet homme d'État qui, comme lui, fut un précurseur.

La machine gouvernementale doit ressembler aux horloges dont on ne voit que le mouvement des aiguilles sur le cadran, sans rien apercevoir de la combinaison de leurs rouages et de la marche de leur mécanisme.

Quesnay avait dit : « Laissez faire, laisser passer »; ce que désire Turgot, ce qui lui paraît être la perfection réelle de l'art de gouverner, c'est que l'État intervienne le moins possible dans les intérêts des particuliers. « Ce que l'État doit à chacun de ses membres, écrit-il, en 1756, c'est la destruction des obstacles qui les gêneraient dans leur industrie, ou qui les troubleraient dans la jouissance des produits qui en sont la

conséquence (1). » Et, en décembre 1773, traitant une question économique (2), il reproduit la même pensée en d'autres termes : « Ce que doit faire la politique est de s'abandonner au cours de la nature et au cours du commerce, non moins nécessaire, non moins irrésistible que le cours de la nature, *sans prétendre le diriger.* »

L'état et l'initiative individuelle.

Il veut qu'en toutes les parties de la chose publique on attende beaucoup de l'initiative individuelle, à condition qu'on la favorise, qu'on la stimule.

Le système des *municipalités.*

Son grand souci, c'est en quelque sorte de déblayer le terrain de l'État, de le décharger d'une foule d'obligations, de fonctions et de tâches qui le forcent à intervenir constamment. C'est dans ce but qu'il avait imaginé son « système des municipalités ». Il espérait pouvoir le réaliser; son passage aux affaires fut trop rapide. Ce projet si remarquable ne nous est connu que par un mémoire dont il fournit tous les éléments, mais qu'il fit préparer par Dupont de Nemours, son fidèle collaborateur. En étudiant ce remarquable document, il convient donc de ne s'attacher qu'au fond et non pas à la forme qui n'appartient pas à Turgot.

Le village.

Assemblées paroissiales et municipales.

Il part du dernier échelon de l'organisation territoriale, du groupe politique le plus élémentaire : le village. Il propose d'y créer une assemblée municipale dont le premier objet serait la répartition de l'impôt ; le gouvernement serait ainsi délivré d'une fonction

(1) *Encyclopédie*, article *Fondation*.

(2) Lettre à l'abbé Terray sur la marque des fers, 24 décembre 1773.

pénible que presque partout le taillable regarde comme odieuse. Cette assemblée serait formée avec le concours de tous les propriétaires de biens-fonds, admis à participer dans des mesures différentes à sa constitution. Les uns, propriétaires d'un fonds de terre suffisant pour faire vivre une famille, c'est-à-dire produisant au moins 600 livres de revenu auraient voix entière pour entrer dans cette assemblée, les autres n'auraient chacun qu'une fraction de voix proportionnée à la valeur de leurs biens, et les possesseurs de fractions, en se réunissant, pourraient envoyer à l'assemblée autant de députés qu'ils forment entre eux de voix entières. Les premiers seraient en quelque sorte des citoyens entiers, les autres des moitiés, des quarts, des sixièmes de citoyen. Conséquent avec lui-même et avec ses principes économiques, Turgot, qui regarde la terre comme la source première de la richesse, n'admet à l'administration des affaires que les propriétaires de biens-fonds de tout ordre ; il en exclut les journaliers, les manœuvres, les salariés, leur mobilité même les rendant le plus souvent étrangers aux intérêts de communes où rien ne les fixe définitivement. On reste donc bien loin encore du suffrage universel.

Voix entières et fractions de voix.

Turgot trouvait, sous le rapport fiscal, de grands avantages à cette création. Non seulement il débarrassait l'État et ses agents d'une besogne pénible et souvent vexatoire; mais il assurait une meilleure répartition de l'impôt fondée sur une exacte appréciation des fortunes, faite par les intéressés mêmes entre eux, se contrôlant mutuellement. Cette as-

Avantages des assemblées paroissiales au point de vue fiscal.

semblée paroissiale pouvait, une fois les taxes acquittées, affecter l'excédent des revenus du village à des travaux sur place, à des améliorations locales qui, au point de vue de la viabilité, de la culture et de l'hygiène, devaient produire les plus heureux effets. Enfin on trouvait ainsi un moyen commode et peu coûteux de constituer un cadastre exact et un terrier général du royaume.

En obligeant les propriétaires des villages à gérer eux-mêmes leurs affaires, à répartir leurs contributions, à embellir et assainir leur localité, on développait l'esprit d'initiative, le jugement de chacun, l'industrie et l'ingéniosité de tous, au grand profit de la prospérité publique.

Cet arrangement était, grâce à quelques modifications, approprié aux villes petites ou grandes, en créant selon le besoin de chacune d'elles des municipalités de quartiers, des municipalités paroissiales et une municipalité centrale.

Assemblées d'arrondissement.

Gravissons un degré de plus : du village, de la paroisse et de la cité, élevons-nous jusqu'à une agglomération territoriale plus large, jusqu'à l'arrondissement, l'élection ou le district. Turgot proposait d'établir dans chacune de ces circonscriptions une assemblée formée par les représentants des assemblées paroissiales à raison d'un député par paroisse ou cité.

L'assemblée d'arrondissement aurait à répartir parmi les paroisses, selon leur importance, le montant total de l'imposition à fournir par la circonscription entière; elle devait aussi juger les différends

nés au sein des assemblées paroissiales sur des questions d'évaluation foncière, de travaux publics.

Un degré plus haut encore, on devait trouver l'assemblée provinciale issue des assemblées d'arrondissement composant la province et lui envoyant chacune un député. Cette assemblée plus élevée répartirait l'impôt entre les arrondissements ou élections, donnerait son avis sur les atténuations de taxes que ceux-ci pourraient avoir à réclamer en cas de disette ou de calamité, se prononcerait sur les travaux publics d'intérêt provincial, pourvoirait aux moyens d'en couvrir les frais.

Municipalité royale ou générale.

Enfin, au-dessus de ces assemblées appelées à délibérer sur des intérêts différents de nature et d'étendue, devait planer une assemblée supérieure, désignée, dans le mémoire que nous analysons, sous les noms de *Grande Municipalité*, *Municipalité Royale* ou *Municipalité Générale du Royaume*, termes entre lesquels Turgot n'avait pas encore choisi et qu'il eût probablement modifiés dans le projet définitif. Cette assemblée devait être composée d'un député de chaque assemblée provinciale; c'est à elle qu'incombait le soin de distribuer par province l'ensemble des impositions; elle devait se prononcer sur les grands travaux publics d'intérêt général, sur les allégements à accorder aux provinces éprouvées par quelque fléau ou sur les entreprises utiles que la pénurie d'une province ne lui permettrait pas de faire.

Dans tout cela, nul soupçon de pouvoir législatif,

nul droit de remontrances, nul élément d'opposition ou de résistance.

Les assemblées et les volontés du Roi.

Turgot dit expressément que, grâce à ces assemblées, le Roi pourrait faire exécuter les réformes fiscales qu'il jugerait favorables à son peuple et que « tous les obstacles seraient levés par l'union du vœu national à sa volonté »; mais que si, par impossible, elles ne s'y prêtaient pas, le Roi n'en serait pas moins « le maître de faire ces réformes de sa seule autorité ».

Il insiste à plusieurs reprises sur cette observation capitale qu'aucune de ces assemblées ne pourrait avoir le caractère des États; qu'elles pourraient éclairer, non empêcher; et n'auraient aucune autorité pour s'opposer aux opérations résolues par le pouvoir suprême. Il fait remarquer avec soin « qu'elles auraient tous les avantages des États sans aucun de leurs inconvénients, sans leur esprit de corps, leurs préjugés, leurs intrigues.

Ce sont des conseils électifs, formés par des scrutins à divers degrés, mais uniquement pourvus d'attributions administratives et ne participant à aucune des fonctions du pouvoir central.

La constitution de Turgot.

Dupont de Nemours nous apprend que c'était là le projet de la *constitution* que Turgot aurait voulu donner à la France « pour l'avantage mutuel de la nation et du Roi ».

L'idéal politique de Turgot est donc bien éloigné de celui des peuples contemporains. On peut penser sans doute qu'il a réglé son système sur l'état de

l'esprit public dans son temps. On ne saurait méconnaître cependant que l'exclusion de tout pouvoir législatif, autre que celui du Roi ou émanant de lui, est de sa part absolument volontaire. Turgot avait profondément étudié la constitution des divers États; il connaissait, dans toutes ses parties, le régime parlementaire anglais; il avait lu et médité l'*Esprit des lois*, cette œuvre magistrale de Montesquieu (1); il avait dû surtout étudier le *Traité du gouvernement civil* de Locke (2).

Le régime parlementaire.

Il avait pu apprécier les mérites et les dangers, les qualités et les vices du régime représentatif. Si donc il reste muet à cet égard dans son projet de constitution, ce n'est ni par oubli ni par ignorance.

La confusion des pouvoirs.

Ce qui paraît certain, c'est que, dans le moment où il était appelé à exercer le pouvoir et où il avait l'espérance de le conserver, la confusion des pouvoirs exécutif et législatif dans la même main ne le gênait nullement et qu'il ne se souciait pas de la faire cesser.

Ce qui au fond le préoccupait surtout, c'était la réalisation de réformes qui permettraient de faire disparaître les privilèges en matière fiscale et d'arriver graduellement à établir pour tous l'égalité devant l'impôt. Ce premier pas fait vers l'égalité politique l'eût rendu sans doute plus hardi pour en accomplir d'autres. Mais il allait au plus pressé; il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que son souci le plus immédiat était celui des finances; qu'il devait

(1) *Voir* dans l'*Esprit des lois* tout le chapitre VI du livre XI.
(2) *Voir* dans ce traité le chapitre XII.

songer à développer les ressources de l'État sans surcharger le « taillable ».

§ III.

Il avait évidemment compris à quels obstacles il se heurterait en brusquant l'exécution des réformes qu'il projetait et avec quelle prudence, avec quels ménagements il lui fallait procéder pour arriver par de légers et insensibles progrès au grand résultat final.

On a dit et répété maintes fois qu'il s'était montré trop violent et trop radical dans ses décisions qui troublaient tant d'intérêts d'ailleurs peu respectables.

Esprit conciliant de Turgot.

Ce reproche serait fondé s'il n'avait ménagé aucun de ces intérêts, s'il n'avait procédé que par des coups soudains et imprévus. Mais il n'est que trop certain que la résistance qu'il rencontra n'eût été ni apaisée, ni amoindrie, quand même il eût montré plus d'égards encore qu'il n'en eut pour des abus invétérés et qui n'avaient d'autre droit au respect que le fâcheux prestige de leur ancienneté.

Les témoignages abondent pour démontrer que Turgot, en dépit des conseils et des excitations de ceux qui lui tenaient de plus près, de ses amis et de ses conseillers de la première heure, fut, de propos délibéré, toujours modéré et conciliant.

On sait, par exemple, que la gabelle a, de tous temps, paru odieuse dans notre pays. Rien n'eût été plus opportun ni peut-être plus facile que de l'abolir.

C'est l'avis de Turgot, et voici ce qu'il écrit au Roi (1) au mois de janvier 1776 :

« Un des plus grands biens que Votre Majesté pût faire à ses peuples, serait de convertir la gabelle en un autre genre d'imposition moins vexatoire; mais le clergé paye l'impôt sur le sel qu'il consomme, et il résistera à payer la même somme, si on la lui demande directement. »

La gabelle et le clergé.

S'il ne tenait pas à ménager le clergé, la gabelle serait vite abolie.

Quand il propose de supprimer la corvée, de la remplacer par une imposition qui atteindra tous les privilégiés en dépit de leurs privilèges, il s'inquiète peu des réclamations qu'élèvera la noblesse ou qui seront élevées en son nom. Il a, à cet égard, des raisons de se montrer inébranlable. Il considère avec raison que, comme on a la facilité d'acquérir la noblesse à prix d'argent, le « corps des nobles » finit par comprendre « tout le corps des riches », et qu'à vrai dire il ne s'agit plus même de favoriser les familles distinguées aux dépens des roturiers, mais le riche au détriment du pauvre (2).

La corvée et la noblesse.

Il n'a pas les mêmes arguments contre le clergé : n'y entre pas qui veut, et le privilège attaché à sa condition ne s'acquiert pas à prix d'argent. Il y a là

La corvée et le clergé.

(1) Dans le mémoire sur les projets des édits qui devaient paraître au mois de février suivant.

(2) *Voir* les réponses de Turgot aux observations du garde des sceaux, Hue de Miromesnil, sur les projets d'édits de la corvée, des jurandes, etc., etc.

une distinction dont on n'a pas assez tenu compte, mais qui s'imposait au Contrôleur général. Aussi pensa-t-il que la situation spéciale du clergé motivait ces ménagements, ces égards, qu'on prétend qu'il n'a pas eus.

Dans le mémoire qu'il adresse au Roi sur ses projets d'édit, il affirme bien la nécessité de faire payer le clergé pour ses biens-fonds, mais déjà il a exclu la dîme qui n'y sera pas comprise, et il avoue que « c'est une condescendance trop grande ». Cette première concession a bien sa valeur. Mais il la croit encore insuffisante. Il craint que le Roi ne soit arrêté ou intimidé par les réclamations qui ne peuvent manquer de s'élever. Alors, sans grand enthousiasme certainement, il trouve un expédient, un biais. Ces réclamations, pense-t-il, « on pourrait *absolument* les éluder en demandant au clergé un *abonnement particulier;* mais je crois très important de *maintenir le principe* (1) ».

Maintenir le principe.

Céder dans la pratique, fléchir sur les questions d'exécution, pour *sauver l'idée*, *maintenir le principe*, hélas! c'est la lutte de tous les jours; c'est une nécessité à laquelle, quoi qu'on en ait dit, Turgot a largement sacrifié. Or, dans cette circonstance, il fit fléchir même le principe, et renonça à imposer les biens ecclésiastiques.

Ces ménagements qu'on lui reproche aujourd'hui de n'avoir pas eus, on lui reprochait alors de les avoir.

Quand l'édit sur la corvée eut paru, quand on en

(1) Mémoires au Roi sur les projets d'édit, janvier 1776.

connut les dispositions, les nobles et soi-disant nobles furent irrités d'être moins bien traités que l'Église, ils se plaignirent vivement. Et l'endiablé marquis de Condorcet écrivit à Turgot :

La noblesse jalouse du clergé.

« Si la noblesse française ne vous force pas par ses cris à faire payer la corvée au clergé, elle sera la dernière canaille de l'univers. »

On juge par ces paroles, dénuées d'artifice, de la violence des objurgations et des excitations qui se déchaînaient autour de Turgot.

Ce qui nous intéresse dans cette partie spéciale de notre étude, ce n'est point ce que Turgot pense de la légitimité des privilèges exercés par la noblesse, même ancienne et bien prouvée, et par le clergé à raison de son caractère; ce qui importe, c'est son opinion sur la valeur politique de ces privilèges : secours ou obstacles à un bon gouvernement, embarras ou stimulants au progrès du bien-être général et de la prospérité publique.

Son opinion sur la valeur politique de ce privilège.

Or, qu'on ne croie pas que, par les concessions qu'il fait au clergé, il reconnaisse implicitement que celui-ci a des droits mieux établis que ceux de la noblesse; en aucune façon. Il constate simplement des différences de situation justifiant une différence de traitement, grâce à laquelle il évitera, comme il dit, de soulever deux querelles à la fois. Mais son opinion est la même sur les immunités des uns et des autres. Il le déclare nettement : « Le privilège du clergé est susceptible des mêmes discussions que celui de la noblesse ; je ne le crois pas mieux fondé. » Nous avons montré plus haut à quelle part limitée

d'action il entendait restreindre l'Église dans le domaine politique.

Trop d'oisifs dans la nation.

La situation de la noblesse dans l'État ne lui paraît pas moins susceptible de critiques et de réformes. Comme Colbert, et pour les mêmes raisons que Colbert, il trouve qu'il y a trop d'oisifs dans la nation, trop de forces, d'intelligences et de richesses improductives. Les nobles en réalité ne lui semblent utiles que comme propriétaires fonciers; ceux d'entre eux qui possèdent, qui afferment et font valoir habilement leurs biens, sont, à ses yeux, des producteurs; mais leurs voisins, roturiers, propriétaires non nobles, sont producteurs au même titre, et contribuent, dans une bien plus large mesure, aux charges de l'État. Le privilège de la noblesse, en matière d'impôt, lui paraît surtout inique : « Il faut, écrit-il, revenir aux vrais principes, à *la justice*, qui doit faire charger de la dépense ceux qui y ont intérêt; » et, lorsqu'il s'agit des chemins, par exemple, il trouve que les nobles et propriétaires de biens nobles, ont le plus grand intérêt à la bonne confection et à l'entretien des routes.

La noblesse et la carrière des armes.

On lui objecte, il est vrai, que la noblesse paye autrement, en se vouant à la carrière des armes. Mais Turgot répond que si, jadis, c'était à elle seule qu'incombait le service militaire et ses charges, il n'en est plus de même; que la cause qui justifiait le privilège a disparu; qu'il est d'ailleurs fort déplorable qu'un préjugé ne la rende propre exclusivement qu'à une profession à laquelle se vouent aussi nombre de

roturiers. On a tort de craindre qu'en assujettissant la noblesse à l'impôt on n'affaiblisse le tempérament militaire de la nation : « Les nations chez qui la noblesse paye les impôts comme le peuple ne sont pas moins belliqueuses que la nôtre (1). »

Ce préjugé qui la porte vers la carrière des armes a « pour effet infaillible d'avilir toute autre profession ». Turgot le regrette particulièrement en ce qui touche la magistrature qu'il voudrait voir plus élevée et plus honorée.

Trop d'officiers.

La répugnance de la noblesse pour les autres professions a pour conséquence d'encombrer l'armée d'officiers inutiles, de rendre l'entretien des troupes extrêmement onéreux et, au point de vue technique, d'en compromettre la cohésion et la solidité. Elle n'y apporte point ces idées de discipline qui, observées par les officiers, s'imposent aux soldats, et dont Turgot apprécie hautement l'importance, lui qui, à vingt-trois ans, faisait cette observation si profondément juste :

La discipline dans l'armée.

« La *discipline* et la *subordination* peuvent l'emporter sur la force corporelle, *sur la valeur exaltée, sur la liberté même*, comme on l'a vu dans les guerres contre les barbares. »

Nous avons vu, nous-mêmes, d'autres guerres qui nous ont cruellement démontré cette vérité.

D'ailleurs Turgot, comme la plupart des philosophes qu'il fréquenta, ne tenait pas en grande estime

(1) Réponse aux observations du garde des sceaux sur le mémoire relatif aux projets d'édit, janvier 1776.

Le courage militaire aux yeux de Turgot.

le courage à la guerre. « Tous les chiens de basse-cour l'ont, » disait l'irrévérencieux Condorcet. Turgot, qui a, peut-être, poussé un peu trop loin sa prévention contre tout ce qui peut porter les hommes à s'entretuer, pensait de même, en s'exprimant avec plus de modération. En 1757, il écrivait :

« Ceux qui ont assez de bon sens pour ne pas se soucier d'une mort *inutile* et assez de vertu pour ne pas vouloir la donner *à des innocents*, seront ordinairement les plus propres à la braver, à la repousser avec vigueur, à la recevoir avec noblesse, lorsqu'il s'agira réellement du service de leurs semblables et de la défense de leur pays. »

« Croyez, ajoute-t-il, que le courage d'Antoine ne valait pas celui de Caton. »

La prévention se trahit dans ce rapprochement d'ailleurs habile; il eût pu, en effet, choisir mieux qu'Antoine pour être comparé à Caton.

Horreur de Turgot pour la guerre.

Son instinctive horreur pour la guerre lui rendait suspects ceux qui pouvaient avoir quelque intérêt à la provoquer et à l'entretenir. Il était donc naturellement porté à ne point faire grand cas des qualités et des mérites dont la noblesse s'est toujours prévalue, souvent avec raison. Il n'admettait pas même qu'elle servît avec désintéressement comme on le lui objectait (1), et supportât une « grande partie des frais de la guerre ».

Il serait bon, répondait-il, d'examiner de près à combien s'élève « la dépense militaire en France »;

(1) Le garde des sceaux, Huc de Miromesnil, dans ses observations déjà citées sur les projets d'édits, janvier 1776.

et il observait que notre armée, à elle seule, coûtait alors les cinq sixièmes de ce que coûtaient ensemble les forces des deux plus grandes puissances militaires de l'Europe : l'Autriche et la Prusse.

Le corps des officiers est fort onéreux, et ils sont si nombreux qu'en dépensant beaucoup on n'arrive encore qu'à les payer insuffisamment. Mal payés, ils dépassent la limite de leurs ressources; endettés, ils se croient des droits à être dédommagés par l'État de ce qu'ils considèrent comme des sacrifices, si bien que « l'État est ruiné à son tour pour entretenir un militaire dont la force, à beaucoup près, ne répond pas à ce qu'il coûte ».

En un mot, il n'y a pas de raison pour que les nobles se croient voués sans rémission, sans vocation, souvent contre leur goût naturel, à la carrière des armes. Il n'y a pas de raison surtout pour qu'ils trouvent dans cette sorte de prédestination un prétexte de se soustraire à toutes les obligations civiques, de se décharger du plus fort des impositions pour en faire retomber le poids sur le roturier, sur le pauvre. Turgot qui, ne l'oublions pas, est de bonne noblesse, trouve que les nobles ont tort de se faire honneur de n'être propres qu'à une seule besogne, à un métier unique, et de se piquer d'échapper aux charges publiques. Il exprime cette pensée plus rudement même que nous ne le saurions faire.

La noblesse et l'exemption d'impôt.

« Si l'on considère, dit-il, la question du côté de l'humanité, il est bien difficile de s'applaudir d'être exempt d'imposition comme gentilhomme, *quand on voit exécuter la marmite d'un paysan.* »

Cette marmite du paysan qu'on exécute n'éveille-t-elle pas une émotion réelle? Ne croirait-on pas entendre parler Sully ou Henri IV lui-même?

Turgot et le peuple.

Oui, le paysan, l'ouvrier, le pauvre, tout ce qui souffre et pâtit, en produisant, en travaillant, tel est le souci constant, profond et intime de Turgot.

Contrôleur général, ministre des finances, il protègera les classes moyennes, parce que ce sont elles qui donnent les fortes recettes fiscales; parce qu'il attribue aux propriétaires de la terre la faculté, en quelque sorte exclusive, de produire la richesse; on peut même dire, sans témérité, qu'il leur réserve la plus grande part d'action dans les affaires publiques.

Il n'accorde, au contraire, aucune place, aucun rang, aucune participation dans l'administration communale, provinciale, nationale, au paysan, au laboureur, au pauvre, vivant de salaire et végétant dans la pauvreté. Mais c'est sur ce paysan, sur ce travailleur, sur ce pauvre, qu'il concentre le plus pur de sa pensée et de ses affections; qu'il applique toute la vigilance d'une sollicitude poussée vraiment jusqu'à la tendresse. On sent qu'il ne l'exclut de la politique que pour un temps; qu'il compte bien le faire sortir de sa misère, lui rendre la sécurité et la dignité. C'est ce qui nous est déjà apparu, lorsque nous avons eu à montrer comment, en dehors de toute considération politique, Turgot envisageait les *Questions sociales* et leur préparait des solutions (1).

(1) *Voir* plus haut, p. 385, t. I. Deuxième partie, liv. I, chap. II, §§ II et III.

Ce pauvre qu'il aime, dont le sort émeut son cœur, attire son génie, il cherchera avant tout à lui donner le bien-être; il songera à l'élever en l'instruisant.

§ IV.

Les classes populaires et l'Etat.

Turgot pense, en grand et sage politique, que les classes qui contribuent le plus à entretenir la force et le prestige de l'État sont celles que jusqu'alors l'État a le moins cherché à s'attacher. Elles lui sont restées presque étrangères.

Le propriétaire roturier, le laboureur, le manœuvre, connaissent le seigneur, par ses exigences, il est vrai, mais souvent aussi par sa bonté; ils connaissent le prêtre par sa supériorité morale, l'exercice de son ministère et les bienfaits de sa charité. Ils ne connaissent le Roi que par le bien ou le mal qu'on en dit, par l'action parfois violente, rarement modérée, toujours gênante et suspecte de ses agents de tout ordre, de ses fermiers. Le propriétaire paye la taille; le paysan ou le manœuvre porte le poids des taxes de consommation et, en outre des obligations seigneuriales, subit encore, par surcroît, la corvée. Il a bien, dans l'excès de ses souffrances, la consolation suprême de s'écrier : « Ah! si le Roi le savait! » Mais ce Roi est si loin, si haut; il se sent, lui, le pauvre, si impuissant et si abaissé, qu'il ne lui vient pas même la pensée que l'État puisse être quelque chose pour lui et qu'il soit, de son côté, quelqu'un et quelque chose pour l'État.

L'instruction, principal agent de la politique.

En un mot, Turgot trouve trop grande, infiniment trop grande, la distance qui sépare l'État du peuple. Et cette différence il veut la combler par l'instruction. L'instruction est, et doit être, selon lui, pour préparer l'avenir, le principal agent de la politique.

L'Église et l'instruction publique.

Autrefois, dans les projets déjà si fermes et si lucides des jeunes années, c'est à l'instruction, à l'enseignement de la morale et des premières notions usuelles, qu'il limitait le rôle politique de la religion protégée, de l'Église. L'État ayant l'Église dans la main en quelque sorte, *in manu,* devait avoir aussi l'autorité et le contrôle sur cette instruction qu'il la chargeait de distribuer. Il était dès lors entendu que l'enseignement serait à la portée de tous et qu'aucune parcelle du territoire n'en serait privée (1).

Mais plus tard, quand, à l'expérience du magistrat s'est ajoutée celle de l'intendant, celle du ministre, la pensée s'est élargie et précisée.

Turgot a-t-il acquis la conviction que, pour cette mission si haute d'instruire et de former des intelligences en vue des intérêts du royaume et des institutions existantes, l'Église ne serait pas un instrument suffisamment docile ? Il se peut, et c'est là une hypothèse fort vraisemblable.

Toujours est-il qu'à l'époque où Turgot faisait rédiger par Dupont de Nemours son plan de constitution (2), il attribuait, dans ce projet, la première place et un rôle pour ainsi dire primordial à cette

(1) *Voir* la première lettre sur la tolérance, écrite en 1753.

(2) Ce projet a dû être rédigé dans les derniers mois de 1775. Car

instruction nécessaire que, cette fois, il ne confiait plus à l'Église.

Il établit alors pour premier principe, pour véritable base de la constitution politique des nations, la formation des mœurs qui ont elles-mêmes pour principal fondement « l'instruction prise dès l'enfance sur tous les devoirs de l'homme en société ».

Une instruction nationale.

Il veut, à l'origine de tout développement social et politique, une *instruction nationale*.

En observant autour de lui, il a constaté qu'il n'existait qu'une seule instruction qui eût « quelque uniformité », l'instruction religieuse. Mais que cette uniformité même est imparfaite ! A Paris on se sert de tel catéchisme, à Montpellier de tel autre, d'un troisième tout différent à Besançon ; l'enseignement et le livre changent avec le diocèse ; chose inévitable, dit-il « dans une instruction qui a plusieurs chefs indépendants les uns des autres ».

D'ailleurs cette instruction religieuse lui paraît maintenant insuffisante à enseigner la morale qui doit être « observée entre les citoyens et surtout entre les diverses associations de citoyens », et ce qui le prouve, selon lui, ce sont les compétitions qui s'élèvent chaque jour entre les différentes classes de la nation. Il ne proscrit ni n'entend diminuer l'instruction que distribue le clergé, mais il estime que celui-ci n'est ni un agent assez sûr, ni un instituteur assez désintéressé, pour enseigner ce qui est le plus favorable au bien de l'État.

Dupont dit expressément que, ne pouvant entreprendre, avant le mois d'octobre 1775, les réformes qu'il avait conçues, Turgot préférait se donner une année pour les préparer et les mûrir.

Turgot veut que tous les enfants, *sans exception*, reçoivent une instruction qui leur fasse bien connaître « les obligations qu'ils ont à la société et au pouvoir qui la protège, les devoirs que ces obligations leur imposent, l'intérêt qu'ils ont à remplir ces devoirs pour le bien public ». Ce ne sont point là sans doute les véritables expressions de Turgot, puisque c'est Dupont de Nemours qui tient la plume, mais c'est bien sa pensée et elle est très reconnaissable. En ce cas, demande-t-on, ce qu'il voulait, c'était une véritable éducation, un véritable enseignement d'État ? Absolument.

L'instruction d'État.

Ses livres spéciaux et son programme.

Bien plus, à cette instruction spéciale il voulait des livres spéciaux, faits tout exprès sur un programme donné mis au concours. Outre les notions morales et civiques, ces livres scolaires devaient embrasser l'écriture, la lecture, le calcul, la mesure des surfaces, et les premiers éléments de la mécanique.

Le maître d'école.

Et, *dans chaque paroisse*, un maître d'école.

Son ambition ne se borne pas à l'enseignement primaire ; il veut, au-dessus, un enseignement secondaire, distribué dans les collèges, fondé sur les mêmes principes, plus développés et appropriés à la destination ultérieure des élèves, c'est-à-dire en vue des carrières qu'ils doivent embrasser ou des situations qu'ils doivent occuper dans l'État.

L'enseignement secondaire.

Universités, académies.

Puis, dans les régions supérieures, s'élevaient des universités, des académies, toutes inspirées du même esprit, rattachées par le même lien à l'intérêt général et enseignant tous les corps de science avec

cette préoccupation fondamentale du bien public et des besoins de la nation. Il veut, en un mot, que toutes les parties de l'enseignement, depuis *les petites écoles* jusqu'aux foyers les plus actifs de la haute science, soient inséparables de l'idéal civique et de la culture toujours perfectionnée du citoyen.

Le conseil d'instruction nationale.

Ces institutions devaient être placées sous la direction d'un *conseil d'instruction nationale*, qui devait animer d'un souffle invariable et constant tout cet organisme d'une simplicité imposante.

Dix ans d'expérience !

S'il faut s'en rapporter aux termes sans doute très fidèles dans lesquels Dupont de Nemours a traduit la pensée du maître, Turgot ne demandait que dix ans d'expérience de ce système pour transformer la nation au point « qu'elle ne serait pas reconnaissable » et se montrerait de beaucoup supérieure à tous les autres peuples.

Il nous sera permis, croyons-nous, sans être soupçonné d'avoir cherché des comparaisons forcées et des rapprochements hasardeux, il nous sera permis de reconnaître la trace de la pensée de Turgot dans les transformations de l'enseignement public en France dans ces dernières années. Il ne nous appartient pas de prononcer sur le mérite de ces réformes, ni d'en préjuger les effets ultérieurs ; nous nous bornons à exprimer le vœu qu'elles produisent tous les résultats qu'en attendait Turgot, et qu'elles lient d'une façon indissoluble le citoyen aux intérêts de la société et aux destinées du pays.

TROISIEME PARTIE

VIE PRIVÉE DE TURGOT
SES AMIS — SES ENNEMIS
SA RETRAITE ET SA MORT

LIVRE PREMIER

LA VIE PRIVÉE DE TURGOT

ET SES RELATIONS

CHAPITRE PREMIER

LA VIE PRIVÉE DE TURGOT — SES AMIS

§ I. — Débuts dans la vie. — Mme de Graffigny. — Son salon. — Les enfants. — La famille. — Le mariage. — Une fille à marier. — Minette. — Mme Helvétius. — Les salons à la fin du dix-huitième siècle. — Mme Geoffrin. — Ses dîners. — Ses soupers. — Ses hôtes. — Mme du Deffand. — Son train de vie. — Son caractère. — Sa société. — Mlle de Lespinasse. — Premier portrait de Turgot. = § II. — Caractère de Turgot. — Ses défauts. — Paresse. — Nonchalance. — La goutte. — Plaisirs de la table. — L'esprit de Turgot. — Sa timidité. — Turgot dans l'intimité. — Médisance. — Ironie. — Pas assez charlatan ! — Désintéressement. — Économie. — Charité. — Générosité. — Compassion. — Sensibilité. — Prudence. — Précautions. = § III. — Les Encyclopédistes. — Turgot à Limoges. — Villégiature. — Excursions. — Ses congés. — Une journée de Turgot. — Mme Blondel. — Mme du Marchai. — La duchesse d'Anville. — La comtesse de Boufflers. — D'Alembert. — L'abbé Galiani. — Les *Dialogues sur le commerce des blés.* — L'abbé Morellet. — Prédictions de Galiani. — Le chevalier de Turgot. — Condorcet. — Liaison avec Turgot. — Correspondance. — Le mouton enragé. — Turgot au ministère. — Une journée de Condorcet. — Une journée de Mlle de Lespinasse. — Les dîners

chez Turgot. — Les amies de Turgot et la politique. — Les loisirs du ministre. — Voltaire. — Nouveaux portraits de Turgot. — Jean Causeur le centenaire. — Hommage public rendu par Voltaire à Turgot. = § IV. — Les administrateurs et les économistes. — — Acceptions diverses du mot *économistes*. — Gournay. — Trudaine. — Albert. — Abeille. — Cliquot Blervache. — Albert, lieutenant de police. — De Vaines, premier commis. — *Économistes* disciples de Quesnay. — Leur liaison avec Turgot. — La secte. — Railleries de Galiani. — Maurepas et les hommes à projets. — Une meute. — Les rentes de l'abbé Morellet. — Attaques de Linguet. — Avertissement. — Linguet supprimé après la chute de Turgot. — L'abbé Baudeau et M. de Sartine. — Dupont de Nemours. — Roucher et André Chénier.

Nous connaissons Turgot par ses doctrines philosophiques, par ses principes économiques; nous savons à quelles règles sévères s'est assujetti le magistrat et l'administrateur, quelles réformes et quelles améliorations a tentées le ministre; nous avons embrassé toute sa vie publique depuis le jour de ses débuts en Sorbonne jusqu'à l'heure funeste de sa chute.

Le possédons-nous ainsi complètement, intégralement, comme eût dit Condorcet ? Non, sans doute. Il nous faut à la fois plus et moins ; il nous faut connaître un Turgot sans contrainte, Turgot chez lui ou chez les autres, mais en dehors des fonctions, dégagé de l'exercice de l'autorité, dans les loisirs de l'intendance et du ministère; étude difficile, car, pour lui, le loisir c'est l'exception, l'agitation des idées, c'est sa vie et certes ils sont rares les moments où il est permis de le surprendre en plein repos, causant librement, se livrant à ses amis particuliers. Or, en lui, l'homme public est si étroitement lié à *l'homme privé* qu'on risque, si l'on ne pénètre dans l'intimité

et le cœur de celui-ci, de mal juger du courage, des talents et des vertus du premier.

La nouveauté de cette recherche est d'ailleurs pleine d'attraits. Entrons dans la vie intime et mondaine de Turgot.

§ Ier.

Nous savons comment il fut élevé; enfance triste et farouche dans la famille; vie claustrale du collège commencée trop tôt; existence laborieuse du séminaire troublée par les inquiétudes du doute et les révoltes de la conscience; succès de Sorbonne; enfin rupture brusque et absolue de tout lien ecclésiastique. Turgot a expliqué et justifié sa résolution, son père l'a approuvé. Il a donc abordé la magistrature; on le présente dans le monde. Débuts dans la vie.

Il est dans toute la fleur de la jeunesse; il a vingt-quatre ans; il est timide à l'excès; mais cela ne messied pas à son âge, et il a cette charmante gaucherie que les femmes savent si bien pardonner à un jeune homme qui débute. Il a des traits agréables, de belles dents que laisse voir « un demi-sourire » un peu dédaigneux, de beaux cheveux; il est bien pris de corps, bien proportionné, de taille élevée et de belle prestance, quoique parfois il ne se tienne pas fort droit. Il a, en un mot, toutes les qualités que le monde sait goûter dans les jeunes gens, avec les menus défauts qui s'excusent. Point de vice d'aucune sorte; nul désir mauvais n'a encore germé dans cette âme neuve; la moindre équivoque sur certains

sujets le fait rougir jusqu'aux yeux, et le met dans un extrême embarras (1).

Mme de Graffigny.

Tel il était lorsqu'il fut présenté tout d'abord chez Mme de Graffigny, dont le salon était ouvert à tous les hommes déjà distingués dans les lettres et aux jeunes gens de mérite qui marchaient sur leurs traces. Plusieurs des condisciples de Turgot y avaient accès.

Son salon.

Mme de Graffigny avait alors cinquante-six ans (2). Elle jouissait elle-même d'une réputation littéraire, exagérée peut-être, mais justifiée dans une certaine mesure par le succès très franc que ses ouvrages avaient récemment obtenu. En femme avisée, elle ne se contentait pas des conseils de ses illustres amis; elle aimait aussi à recourir aux avis des jeunes gens de mérite qu'elle recevait. Elle faisait certainement un cas particulier de l'esprit et des lumières de Turgot, puisqu'elle lui demanda une sorte de consultation en forme sur son fameux roman, les *Lettres d'une Péruvienne,* qu'on ne lit plus guère aujourd'hui.

Déjà elle avait provoqué ses observations sur son drame de *Cénie,* représenté peu de temps auparavant (juin 1750). Pour les *Lettres d'une Péruvienne,* elle voulait un peu plus que des appréciations critiques; elle se proposait évidemment de profiter de la vogue de ce roman, pour lui donner une « suite ». Comment et dans quel sens pouvait-il être continué?

(1) Morellet, *Mémoires,* t. II.
(2) Elle était née le 13 février 1695 et mourut le 12 décembre 1752.

quel rôle donner désormais à ses héros et vers quel dénouement les conduire ? Tels sont sans doute les points sur lesquels elle avait appelé l'attention de Turgot.

On a dit (1) à tort que c'était le manuscrit même des *Lettres péruviennes* qu'elle avait donné à lire à Turgot avant de le faire imprimer. Il y a là une erreur matérielle qu'il est bon de rectifier en passant. Mme de Graffigny consultait Turgot en 1751, et son roman avait paru en 1747, quatre ans auparavant.

Ce que Mme de Graffigny désirait réellement, et ce que Turgot lui fournit dans la très remarquable lettre qu'il lui écrivit à cette occasion, c'était la matière d'un nouvel ouvrage, conçu dans le même esprit, c'est-à-dire à peu près calqué sur le modèle des *Lettres persanes*. Comme un peintre *fait* sa palette en y rassemblant des couleurs, l'habile femme amassait des idées et des matériaux, se défiant un peu des ressources de son esprit.

Les enfants.

Turgot répondit complètement au désir exprimé par Mme de Graffigny ; il lui envoya sur nos mœurs les observations critiques qui lui paraissaient avoir quelque nouveauté. Plusieurs d'entre elles étaient si neuves, en effet, qu'elles le parurent encore lorsque, dix ans après, Jean-Jacques Rousseau les produisit à son tour dans l'*Émile*. Turgot y formule avec une netteté et une fermeté bien extraordinaires chez un si jeune homme, les vraies règles de l'éducation morale et intellectuelle de l'enfant.

(1) Dupont de Nemours, *Œuvres de Turgot*, Lettre à Madame de Graffigny ; en note.

La famille.

Où Turgot a-t-il donc puisé ces considérations si graves et ces réflexions profondes qui semblent plus senties encore que pensées? Dans son cœur. Il a interrogé son enfance à lui ; il s'est rappelé ses heures de solitude attristée, ses jours sans sourires et sans caresses, et il trouve des expressions touchantes pour traduire les sentiments qui jadis s'agitaient confusément dans son âme enfantine. Pour qui veut bien lire sous les lignes et entre les lignes, ce n'est pas seulement une critique qu'il élève, mais un cri de douleur qui lui échappe lorqu'il écrit :

« On rougit de ses enfants, on les regarde comme un embarras, on les éloigne de soi, on les envoie dans quelque collège ou au couvent pour en entendre parler le moins qu'on peut. »

Nous ne retenons de cette lettre que ce qui semble arraché au cœur de l'homme et ne sent point le lettré dont nous parlons ailleurs.

« Que je veux de mal, s'écrie-t-il, que je veux de mal à Montaigne d'avoir en quelques endroits blâmé les caresses que les mères font aux enfants ! Qui peut en savoir plus qu'elles ? »

Et il ajoute :

« Les caresses d'une mère courageuse inspirent le courage ; elles sont le plus puissant véhicule pour faire passer dans une âme toutes sortes de sentiments. »

Que d'amertume et de regrets en quelques mots !

Le mariage.

Dans cette lettre où Turgot se livre avec la confiance de la jeunesse, il aborde un autre sujet, plus délicat et sur lequel on n'était peut-être pas

fâché de connaître sa pensée chez Mme de Graffigny : le mariage.

Il déclare qu'*il y a longtemps* déjà qu'il pense que la nation a besoin qu'on lui prêche le mariage et *le bon mariage*. Il trouve que les mariages de son temps se font « avec bassesse, par des vues d'ambition ou d'intérêt ». Il plaide en faveur des *mariages d'inclination*. Ils ne réussissent pas toujours, dit-il, « ainsi, de ce qu'en choisissant on se trompe, on conclut qu'il ne faut pas choisir. La conséquence est plaisante ».

Voilà ce dont il voudrait que parlât Zilia, l'héroïne du roman ; il s'étend même un peu complaisamment sur les conditions de la vie à deux : « qu'il faut d'adresse, s'écrie-t-il, pour vivre ensemble, pour être complaisant sans s'avilir, pour reprocher sans dureté, pour corriger sans empire, pour se plaindre sans humeur ! »

Une fille à marier.

En lisant ces réflexions du jeune moraliste, on se demande si c'est bien pour Zilia, la Péruvienne, qu'il parle, ou pour Mme de Graffigny, qui a dépassé la cinquantaine ? N'y aurait-il pas, par hasard, dans la maison quelque jeune fille à marier ?

Oui, vraiment, il y en avait une, Mlle de Ligniville, petite-nièce de Mme de Graffigny. Elle avait vingt-trois ans alors, était une belle et grande personne, d'esprit aimable et d'humeur enjouée.

Minette.

On l'appelait familièrement Minette. Parfois sa gaieté dérangeait sans doute un peu les graves conversations échangées dans le cénacle assemblé

autour de sa tante : alors elle sortait et Turgot quittant lui-même le cercle allait jouer avec elle une bonne partie de volant.

On pourra facilement supposer qu'en s'adressant à la tante, le timide jouvenceau a bien écrit quelque peu pour la nièce. Et c'est en effet ce qu'on croyait autour des deux jeunes gens. Morellet, l'ami, le condisciple de Turgot, et qui lui-même était de la maison, nous dit bien qu'on soupçonnait entre eux un penchant réciproque l'un pour l'autre et il s'étonne que ces parties de volant n'aient pas eu de résultat plus sérieux.

N'y eut-il là qu'une simple et innocente liaison sans nulle conséquence et qui se dénoua d'elle-même ? Ou bien Turgot, sérieusement épris, fut-il arrêté par sa malheureuse timidité ? Ne sut-il ni parler à temps, ni se faire comprendre ? Toujours est-il que son court roman avec Mlle de Ligniville n'eut point de suite, tout comme celui de Zilia et de Mme de Graffigny. Minette devint bientôt Mme Helvétius et Turgot dut étouffer en lui son amour, si toutefois amour il y eut. La conjecture est pourtant vraisemblable car on sait qu'à ces premiers et timides rapports survécut une « amitié tendre (1) » que le temps n'éteignit pas et qui se manifestait encore quand, après la mort du mari, survenue en 1771, Turgot rendait assidûment visite à Mme Helvétius retirée à Auteuil.

Mme Helvétius.

Que la blessure fût profonde ou légère, que Turgot souffrit d'une passion ardente, volontairement con-

(1) Le mot est de l'abbé Morellet.

tenue ou qu'il ne ressentit qu'une émotion passagère promptement apaisée, peu importe : ce qui est certain, c'est qu'à dater de cette époque nul document, nul récit, nul pamphlet même, ne nous le montre de nouveau aux prises avec l'amour et rien désormais ne nous révèle ni projet de mariage, ni liaison suivie, ni aventure éphémère.

Les salons à la fin du XVIIIe siècle.

Ce fut vers la même époque que Turgot fut admis chez Mme Geoffrin dont le salon, mieux encore que celui de Mme de Graffigny, devait si longtemps réunir l'élite du monde savant, littéraire, artistique, à laquelle venait se joindre tout ce que l'Europe nous envoyait d'hommes distingués par la naissance, la réputation ou le talent.

Mme Geoffrin.

Mme Geoffrin, lorsque Turgot la connut, avait cinquante-deux ans environ ; il n'y avait que peu d'années que son salon était ouvert et déjà on pouvait le considérer comme un des centres de la vie intellectuelle. Pendant vingt-cinq ans (1), il conserva cette vogue et cette réputation qu'il partagea avec celui de Mme du Deffand dont nous parlerons tout à l'heure.

Mme Geoffrin avait d'ailleurs les rares qualités qui, jointes à l'esprit, car l'esprit ne suffit pas, permettent à une femme d'attirer les hommages, de retenir les amitiés, de rapprocher les hommes et de les maintenir groupés autour d'elle, avec assez de liberté pour que chacun puisse se développer à

(1) Frappée de paralysie en 1776, Mme Geoffrin mourut le 6 octobre 1777.

l'aise, avec assez de respect pour que certaines limites ne soient jamais franchies.

Elle était bourgeoise et essentiellement parisienne et pensait qu'il n'y avait pas d'air meilleur que celui de Paris et, à Paris même, que celui de la rue Saint-Honoré, où elle demeurait.

Horace Walpole, qui fut pendant un temps un de ses hôtes familiers, nous apprend d'elle à peu près tout ce qu'il est utile d'en connaitre.

« Mme Geoffrin, écrivait-il (1), est une femme extraordinaire, avec plus de sens commun que je n'en ai jamais rencontré, une grande promptitude de coup d'œil à découvrir les caractères, de la pénétration à aller au fond de chacun, et un crayon qui ne manque jamais la ressemblance ; et elle est rarement en beau. Elle exige pour elle et sait se conserver, en dépit de sa naissance, et de leurs absurdes préjugés d'ici sur la noblesse, un grand cœur et des égards soutenus. Elle y réussit par mille petits artifices et bons offices d'amitié, et par une liberté et une sévérité qui semblent être sa seule fin en tirant le monde à elle : car elle ne cesse de grandir ceux qu'elle a une fois enjôlés. Elle a peu de goût et encore moins de savoir ; mais elle protège les artistes et les auteurs, et elle fait la cour à un petit nombre de gens pour avoir le crédit d'être utile à ses protégés. »

Elle avait été d'ailleurs à excellente école et connaissait l'art mystérieux de faire naître et de garder

(1) Le 25 janvier 1766. *Correspondance d'Horace Walpole*, traduite par M. le comte de Baillon. Paris, 1872.

les affections, grâce à Mme de Tencin (1). Elle savait discerner, tout aussi bien que les défauts, les qualités réelles de ceux qu'elle voulait mettre en lumière et leur fournissait l'occasion de les faire paraître. Être admis auprès d'une telle femme, se faire apprécier d'elle, obtenir une part dans ses affectueuses gronderies, c'était alors un succès qui, à lui seul, créait en faveur d'un jeune homme une présomption de mérite sinon de talent. Turgot y réussit pleinement puisqu'il devint bientôt un des familiers de cette maison si recherchée.

Ses dîners.

Mme Geoffrin donnait à dîner deux fois par semaine. Le dîner du lundi était réservé aux artistes; ceux qu'on y rencontrait le plus souvent étaient Vanloo, Vernet, Boucher, Latour, Vien, Soufflot, Lemoine, auxquels se joignaient quelques amateurs, protecteurs éclairés des arts, et aussi quelques littérateurs. Toutefois ceux-ci appartenaient plutôt à la série des mercredis consacrés plus spécialement aux gens de lettres, aux philosophes, aux savants : d'Alembert, Mairan, Marivaux, Marmontel (qui, lui, était des deux dîners), le chevalier de Chastellux, l'abbé Morellet, Saint-Lambert, Helvétius, l'abbé Raynal, Thomas, d'Holbach, Burigny (de l'Académie des inscriptions) (2).

Ses soupers

Après le repas, Mme Geoffrin continuait à rece-

(1) La mère dénaturée de d'Alembert.

(2) C'était Burigny qui faisait, le plus souvent, l'office de majordome dans le salon de Mme Geoffrin. Il y faisait la police, et lorsqu'il s'élevait quelque parole imprudente, c'était à lui qu'elle s'en prenait. (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II, p. 319.)

voir ; les visiteurs affluaient et vers la fin de la soirée, quand la foule s'était écoulée, un souper délicat réunissait quelques intimes choisis et quelques femmes d'un rang distingué. Aux dîners, au contraire, nulle femme n'était admise : il ne fut fait exception à cette règle qu'à partir de 1764, en faveur de Mlle de Lespinasse, lorsqu'elle se fut séparée de Mme du Deffand.

Ses hôtes.

Il n'arrivait pas à Paris un étranger de marque qui ne se fît présenter chez Mme Geoffrin, où les princes venaient familièrement, où les ambassadeurs se rencontraient ; où, parfois, se trouvaient confondus tous les genres d'illustrations. C'est là que passèrent tour à tour, hôtes habituels ou fugitifs : Caraccioli, ambassadeur de Naples, le comte de Creutz, ambassadeur de Suède (1), l'abbé Galiani (2), Grimm, le médecin Gatti que la pratique de l'inoculation avait rendu célèbre, le philosophe Hume, Gibbon, l'historien du Bas-Empire, etc., etc.

C'est dans ce milieu choisi que Turgot prit place et, en dépit de sa timidité, de sa réserve, sut se faire juger comme il le méritait. Dès les premières années, il y avait conquis l'amitié sincère de quelques hommes déjà illustres et, tout au moins, les bonnes grâces des autres. C'est la période mondaine de sa vie, celle où une part est faite aux plaisirs de l'esprit, au repos de la pensée, où le travail a encore quelque relâche.

Turgot en jouit dans la mesure qu'autorise son

(1) Le comte de Creutz fut ambassadeur à Paris de 1766 à 1783.

(2) L'abbé Galiani n'entra chez Mme Geoffrin que vers 1759 ou même un peu plus tard.

caractère de magistrat. Il partage les goûts de ses nouveaux amis, prend parti avec eux pour la musique italienne qu'il va applaudir aux Bouffons (1), en compagnie de d'Alembert, de Diderot, de d'Holbach, et des autres dilletanti passionnés qui, nous raconte Marmontel, occupaient le *coin de la Reine*.

Son activité alors est prodigieuse ; on retrouve dans ses travaux la même variété que dans ses relations : tandis qu'en dehors de sa tâche judiciaire il trouve le moyen d'écrire à la fois sur la littérature, sur la philosophie, la morale, les questions économiques, tandis qu'il traduit un pamphlet de Josias Tucker, étudie les langues étrangères, rédige ses lettres sur la tolérance et publie *Le Conciliateur ;* on le trouve en même temps en relation avec les hommes d'église, ses amis de Sorbonne, tous très répandus, avec ses maîtres qu'il fait connaître à son tour, on le rencontre tantôt chez les femmes d'esprit, telles que Mme Geoffrin et Mme de Graffigny, tantôt chez des administrateurs tels que Trudaine, Gournay, chez le docteur Quesnay où Mme du Hausset l'entend faire une éloquente sortie en faveur du Roi et de la monarchie ; au théâtre avec les amateurs d'opéra italien et partout, avec les encyclopédistes. Bien plus, il est encyclopédiste lui-même et donne au recueil de ses amis de remarquables articles, n'interrompant cette collaboration que le jour où les convenances de sa situation officielle la lui interdisent.

(1) Opéra italien.

Mme du Deffand.

Ce fut vers cette époque (1757) qu'il fut présenté chez Mme du Deffand, dont le salon, quoique rival de celui de Mme Geoffrin et non moins fréquenté, était cependant fort différent et offrait un tout autre aspect. Les deux salons ont en quelque sorte un fonds commun : beaucoup parmi ceux qui sont assidus à l'un, le sont aussi à l'autre, mais ce n'est plus ni le même ton, ni la même allure, ni le même train.

Son train de vie.

Il y a entre les deux maisons toute la distance qui sépare la haute bourgeoisie de Mme Geoffrin de la noblesse trop galante de la marquise du Deffand. Rien de plus frappant que le contraste entre ces deux caractères de femmes, entre ces deux existences, et comme il explique bien leur aversion l'une pour l'autre! Si indulgente que soit Mme Geoffrin, elle aime « la tenue », le respect de la mesure; elle exerce une autorité qu'on accepte, qu'elle impose; quand elle s'aperçoit que la conversation va dépasser la limite permise, elle lance ce simple mot : « Voilà qui est bien! » et aussitôt les imprudents se taisent, les disputeurs rentrent dans l'ordre ou « vont faire leur sabbat ailleurs ».

Elle dut goûter particulièrement Turgot, car elle haïssait comme lui « l'exagération et la violence inutile »; elle n'admettait pas volontiers qu'on se fît mettre à la Bastille et en voulut à Marmontel de s'y être exposé; elle aimait un certain apparat, même un peu de solennité.

Un trait relevé par Sainte-Beuve (1) la caractérise

(1) *Causeries du lundi*, t. II, p. 320.

bien. Elle possédait le buste de Diderot par Falconet; ne le trouvant sans doute pas suffisamment digne, elle y fit ajouter une belle perruque en marbre.

Son caractère.

Mme du Duffand, ancienne maîtresse du Régent et dont les autres amants ne se comptaient pas, vivait et recevait tout autrement. Après bien des liaisons diverses, elle s'était enfermée, tant bien que mal, et assez régulièrement, dans une sorte d'affection coutumière, celle du président Hénault, qui n'était ni sans esprit, ni sans érudition; mais alors la marquise avait soixante ans, le président en avait soixante-douze. Elle ne vivait plus que par l'intelligence, par le mouvement et le bruit qui se faisaient autour d'elle; elle était ennuyée, blasée, désenchantée; peut-être même l'avait-elle toujours été; elle était déjà aveugle, mais avait conservé toute la jeunesse, toute la vivacité et le charme de son esprit, un des plus séduisants qui furent jamais. Dix ans plus tard, elle est encore ainsi, et voici le portrait fidèle qu'Horace Walpole nous en a laissé :

« A soixante-treize ans (1), elle a le même feu qu'à vingt-trois. Elle fait des couplets, les chante, se ressouvient de tous ceux qu'on a faits. Ayant vécu depuis la plus agréable époque jusqu'à celle qui est la plus raisonneuse, elle unit les bénéfices des deux âges sans leurs défauts, tout ce que l'un avait d'aimable sans la vanité, tout ce que l'autre a d'aimable sans la morgue.

« Je l'ai entendue discuter avec toutes sortes de

(1) La lettre de Walpole est du 7 septembre 1769.

gens sur toutes sortes de sujets, et je ne l'ai jamais trouvée en faute. Elle rabat les savants, redresse les disciples et trouve le mot pour chacun. Aussi vive d'impressions que Mme de Sévigné, elle n'a aucune de ses prétentions, mais un goût plus universel. Avec une machine des plus frêles, son énergie de vitalité l'emporte dans un train de vie qui me tuerait s'il me fallait rester ici. Si nous revenons à une heure du matin de souper à la campagne, elle vous propose de s'en aller faire un tour aux boulevards ou à la foire, parce qu'il est de trop bonne heure pour se coucher. J'eus grand'peine, la nuit dernière, de lui persuader, quoiqu'elle ne fût pas très bien, de ne pas rester debout jusqu'à deux ou trois heures pour la comète; car elle avait, à cette intention, fait dire à un astronome d'apporter son télescope chez le président Hénault, dans l'idée que cela m'amuserait. »

Nous n'avons pas hésité à transcrire tout au long ces lignes qui nous donnent un portrait vivant, remuant, criant, comme on dit aujourd'hui, de cette femme bizarre, spirituelle, corrompue et pourtant appréciant la vertu; lassée et pourtant toujours curieuse; amère et dégoutée, s'éprenant cependant de tout ce qui méritait encore l'estime et l'amitié, à défaut de sentiment plus tendre.

En insistant sur ces figures si caractéristiques, nous avons en vue de peindre « le monde » de Turgot, celui où il s'est formé, préparé, mûri. Et l'on pense avec quelle promptitude doit venir la maturité sur un sol si ardent, dans une atmosphère à ce point surchauffée.

Et quelle mêlée dans ce salon de Mme du Deffand, à ces soupers qui ont lieu deux fois la semaine! N'oublions pas que la marquise habite rue Saint-Dominique dans le couvent de Saint-Joseph où elle occupe une partie de l'ancien appartement de Mme de Montespan (1). Sa société.

C'est là qu'elle reçut tout ensemble une partie des clients de Mme Geoffrin, philosophes, lettrés, ou diplomates, sa propre clientèle de gens de lettres et de philosophes, enfin une foule choisie de grands seigneurs et de grandes dames, ce que la cour contenait de plus raffiné, de plus élégant : les Choiseul, ses parents, les Luxembourg, les Mirepoix, les Gramont, les Lauzun, les Beauvau, les Gontaut, les plus honnêtes comme les moins scrupuleux. Tous, ainsi réunis, agissant, causant, discutant, ne parvenaient pas toujours à la distraire : un jour elle écrivait à Walpole :

« J'admirais hier au soir la nombreuse compagnie qui était chez moi; les hommes et femmes me paraissaient des machines à ressort qui allaient, venaient, parlaient, riaient, sans penser, sans réfléchir, sans sentir; chacun jouait son rôle par habitude. Mme la duchesse d'Aiguillon *crevait* de rire ; Mme de Forcalquier *dédaignait* tout; Mme de La Vallière *jabotait* sur tout. Les hommes ne jouaient pas de meilleurs rôles, et moi, j'étais abîmée dans les réflexions les plus noires. »

Et maintenant, qu'on se représente Turgot, pensif et grave, dans cette sorte de pandémonium où l'on

(1) Fondatrice du couvent. Il comprenait une partie des bâtiments actuellement occupés par le ministère de la guerre.

eût pu découvrir à la fois tant d'esprits éminents et de tendances si diverses.

Mlle de Lespinasse.

Contrairement à des assertions très autorisées, nous avons dit que c'était vers 1757 seulement que Turgot dut être accueilli chez Mme du Deffand; un témoignage digne de foi fixe pour nous cette date avec précision, celui de Mlle de Lespinasse. Elle dit, dans une lettre datée de 1774, qu'elle est liée avec Turgot « depuis dix-sept ans (1). »

Or, en 1757, il y avait déjà trois ans que Mlle de Lespinasse demeurait avec Mme du Deffand; nous n'avons pas à rappeler ici dans quelles conditions d'assujettissement et de dépendance elle s'y trouvait, astreinte à toutes les fantaisies de cette irrégulière, à tous les caprices de cette aveugle impérieuse, qui faisait de la nuit le jour, et exigeait des autres qu'ils se conformassent à ses habitudes et à ses manies.

Ce qui nous intéresse, c'est la préférence marquée que témoignèrent bientôt à la lectrice, et à la demoiselle de compagnie, certains habitués du salon de Mme du Deffand. Ils lui donnèrent le pas sur la maîtresse du lieu.

Comme celle-ci se levait ordinairement vers six heures, ils devançaient son lever et venaient rendre visite à Mlle de Lespinasse vers cinq heures, en son

(1) Cette lettre est adressée à M. de Guibert pendant une violente attaque de goutte éprouvée par Turgot. « Pour moi, écrit-elle, il n'est plus contrôleur général : il est M. Turgot, avec qui je suis liée depuis dix-sept ans, et, sous ce rapport, il agite et trouble mon âme. »

C'est donc là une affection qui ne saurait inquiéter M. de Guibert.

propre logement, sûrs de la trouver libre. Le plus attentif des amis particuliers de la jeune femme était d'Alembert, auquel elle avait inspiré une passion aussi discrète que profonde; après lui et en quelque sorte par ordre d'intimité, venaient Turgot d'abord, puis deux de ses condisciples, l'abbé de Loménie de Brienne et l'abbé de Boisgelin, futurs archevêques, le chevalier de Chastellux, l'abbé de Boismont, enfin les meilleurs esprits de l'entourage de Mme du Deffand. C'était, avant la réception de la marquise, comme un prologue plus intéressant que la pièce, et joué avec plus de conviction par des personnages de choix.

On sait le reste : quand la marquise apprit la chose, elle se crut frustrée, dépouillée du plus clair de son influence; elle entra dans une colère affreuse; la rupture eut lieu (1). Mlle de Lespinasse se retira, mais non pas seule; elle emmena ces amis personnels qui s'étaient groupés autour d'elle, « son troupeau ». Ceux d'entre eux qui lui étaient le plus attachés voulurent qu'à son tour elle tînt salon. D'Alembert, Turgot et quelques autres se cotisèrent pour fournir aux frais de cette installation. Mme de Luxembourg, qui avait pris parti pour elle, lui fit présent d'un meuble complet, nous dit Marmontel. Mme Geoffrin s'intéressa à elle, lui fit une pension de 1,000 livres, l'accueillit comme une amie, et, ainsi que nous l'avons dit, l'admit, seule de femme, à ses dîners de gens de lettres et d'artistes ; enfin d'autres subsides mirent bientôt Mlle de Lespinasse en état

« Son troupeau.»

(1) En 1764.

de suffire aux dépenses que lui imposait la nouvelle situation qui lui était faite.

Elle s'installa à peu de distance de Mme du Deffand et de ce couvent de Saint-Joseph où demeurait aussi Mme de Châtillon; elle loua un assez bel appartement au second dans une maison sise au coin de la rue Saint-Dominique et de la rue de Bellechasse, vis-à-vis du couvent de ce nom. Cet appartement, dont elle sous-loua peu de temps après une partie à d'Alembert, quand il se rapprocha d'elle, ne coûtait que 950 livres de loyer annuel (plus 42 livres pour gages au portier) (1). On pense bien que la principale pièce de logis était le salon qui devait réunir des invités nombreux et distingués. Pour premiers ornements, ses murailles reçurent « deux estampes sous verre, représentant, l'une le portrait de M. d'Alembert, et l'autre M. Turgot, dans leurs bordures de bois doré (2) ». Ce portrait de Turgot était celui que grava L.-J. Cathelin en 1764 d'après la toile de D.-F. Drouais, le fils, peinte en 1757. C'est la première reproduction authentique des traits de Turgot faite de son vivant. Elle nous le représente en plein épanouissement physique et intellectuel, à trente ans, dans la force de la jeunesse, après les premières preuves de talent, les premiers succès dans le monde et presque sur le seuil de la carrière administrative qu'il se proposait de parcourir.

Premier portrait de Turgot.

(1) Ceci résulte du bail conclu en 1767, trois ans après l'installation de Mlle de Lespinasse, document vu et cité par M. Asse dans sa très attachante étude sur *Mlle de Lespinasse et la marquise du Deffand*. Paris, 1877.

(2) Ce sont ici les termes mêmes de l'inventaire dressé après la

C'est à cette année 1757, en effet, qu'on peut placer le point de départ de la fortune de Turgot. Il a, pour nous servir d'une expression triviale, fini les divers apprentissages que doit faire tout homme qui se destine à la vie publique; avec plus de théologie qu'il n'en faut, il sait autant de droit qu'il est nécessaire; il sait écrire et penser; à tout ce qui est utile enfin, il a ajouté plus d'un agrément; il est en mesure de juger de toutes les choses d'art et de goût; il a la curiosité d'un érudit et la délicatesse d'un lettré.

Il est, dès ce moment, complètement pourvu de toutes les relations qui peuvent à la fois occuper son esprit, donner un aliment à ses besoins d'affection et le servir puissamment dans tout ce qu'il voudra entreprendre; il a des protecteurs qui le pousseront, des amis qui l'aimeront et qu'il aimera, des familiers, camarades ou confrères, qui diront ou écriront beaucoup de bien de lui.

A part sa timidité presque native, qu'on prend parfois pour de l'orgueil, sa réserve qu'on attribue souvent au dédain, il est admirablement muni pour réussir. Et disons vite que nul n'a mieux mérité le succès, avant, pendant, après, car nul homme n'a montré une âme plus noble, un cœur plus généreux, une plus parfaite égalité de caractère, dans les situations de fortune et les circonstances les plus diverses.

§ II.

Caractère de Turgot.

Son caractère se peint dans tous les actes de sa

mort de Mlle de Lespinasse et que M. Asse a reproduit dans la brochure déjà citée.

vie publique, c'est par là déjà que nous l'avons jugé, il se peint mieux encore dans les minutieux détails de sa vie privée. Ceux-ci, il est vrai, ne nous font pas connaître un Turgot sans défauts ; mais serait-il humain s'il n'avait nulle faiblesse? Ne l'accuserions-nous pas, comme on le fit de son temps, d'être trop vertueux, et ne faut-il pas, pour nous satisfaire, que parfois la vertu sommeille? Minimes défauts! Excusables faiblesses!

Ses défauts. Paresse.

Le travail, ce travail incessant auquel il fut contraint dès qu'il occupa d'importantes fonctions, était d'autant plus méritoire chez lui, qu'il avait une certaine propension à la paresse. C'est Morellet, son condisciple, qui nous l'apprend; il était « musard », retardait volontiers l'heure de la besogne; avant de se décider à écrire, il taillait sa plume, longuement, et faisait avec nonchalance quelques menues inutilités. Il avait, en un mot, « la mise en train » pénible. Mais, par hasard, Morellet ne l'aurait-il pas calomnié? En aucune façon. Il avoue lui-même son péché, et, tout naturellement, c'est à un paresseux qu'il le confesse.

Il a cédé un de ses secrétaires (1) au comte de Boisgelin, ministre de France à Parme, son ami; celui-ci est enchanté de son nouveau collaborateur, sauf un point, et c'est sur ce point que Turgot admoneste cet ancien serviteur avec lequel il a conservé des rapports affectueux. Ce qui est le plus piquant, c'est qu'il le reprend tout juste de ce dont le

(1) Caillard.

blâmait lui-même Morellet. « Je vous reprochais, lui écrit-il, la perte de vos matinées, l'habitude de les passer à faire des riens (1). » Et dans une autre lettre, insistant sur ce blâme, il ajoute : « Le grand article sur lequel je ne cesserai de vous presser est celui de la paresse ; c'est un défaut dont je sens d'autant plus les inconvénients que c'est aussi le mien ; il est essentiel de le vaincre (2). »

Nonchalance.

Et Turgot fut, en effet, contraint de le vaincre toute sa vie, car on peut dire qu'il l'eut toujours sans jamais pouvoir le satisfaire ; il en sentait d'ailleurs l'obsession, lui qui s'écriait dans un de ses articles de l'*Encyclopédie :* « La paresse, ce poids attaché à la nature humaine, qui tend sans cesse à nous retenir dans l'inaction (3). »

La goutte.

On sait d'ailleurs qu'il fut goutteux de très bonne heure, et que ce mal, qui l'éprouva cruellement aux époques mêmes les plus occupées de sa carrière, amène une certaine indolence, dispose à une répugnance plus ou moins sensible pour tout déplacement et toute agitation.

Turgot n'a donc point les qualités physiques du courtisan ; il est peu propre aux fatigants offices de cette profession ; il n'aime ni les démarches, ni les visites, ni tout le mouvement d'une cour. Il ne se pique pas d'activité : « Quand vous seriez, écrit-il à Condorcet, *dix fois plus actif* que vous n'êtes, c'est-

(1) 22 juin 1770.
(2) 21 septembre 1770.
(3) Article *Fondation*, 1756.

à-dire *quarante fois plus que moi,* je vous défierais de vous agiter autant que le font, en ce moment, tous les habitants de la fourmilière de Versailles (1) ».

Plaisirs de la table.

Il est sobre naturellement, et un peu aussi parce que cette vilaine goutte lui commande de l'être. Cependant il ne méconnaît pas complètement les agréments de la table; il leur trouve même une sorte d'utilité, non seulement comme repos, comme délassement, mais aussi comme préparation au travail. Son ami Morellet nous dit que l'excitation d'un bon repas le mettait en verve. Ce qui est certain, c'est qu'il appréciait les facilités que les réunions autour d'une même table donnaient pour les relations des hommes entre eux. Tant qu'il fut à Paris, sans intérieur, soit avant, soit pendant son intendance, il dînait volontiers en ville, tantôt chez Mme Geoffrin, tantôt chez la comtesse de Boufflers ou chez Helvétius, parfois chez le Dr Quesnay, quand celui-ci n'était pas à la Cour, ou chez Trudaine, souvent aussi chez la duchesse d'Anville ou chez l'abbé Morellet. Mais à Limoges, chez lui, et, plus tard, lorsqu'il fut contrôleur général, il eut toujours plaisir à réunir à sa table des convives choisis.

A Limoges, il recevait des amis, des gentilshommes de la province. Parmi ses invités, figura sans doute Mirabeau, l'orateur, qui se confina pour un temps dans le Limousin. Lorsqu'un régiment passait ou s'arrêtait dans le chef-lieu de sa généra-

(1) Lettre de Turgot à Condorcet, 2 mai 1774.

lité, il invitait le corps des officiers : « J'ai traité, écrit-il le 27 octobre 1772 à Condorcet, j'ai traité hier, à leur passage, Messieurs du régiment royal de Pologne, parmi lesquels était Monsieur votre cousin, orné d'une moustache qui le rend très vénérable, et sur laquelle je lui ai promis de vous faire mon compliment. »

Il est gourmet, et même gourmet délicat. Il n'en fait point mystère, et ses amis se plaisent à satisfaire ses préférences. Le même Condorcet lui fait venir de Picardie des brochets qui passent pour y être excellents.

Turgot étant alors contrôleur général, Condorcet lui écrivait à Versailles : « Il doit vous être arrivé un brochet de l'Oise; il sera très bon, à ce que j'espère; mais j'ai peur qu'il ne soit demeuré à Paris. J'en serais fâché; il ne vient pas trop souvent de bonnes choses de mon pays. »

Le brochet était parfaitement arrivé à son adresse et avait été apprécié comme il le méritait, car Condorcet en fit venir d'autres. Quelque temps après, il écrivait à Turgot (1) : « Vous devez avoir reçu un second brochet de l'Oise. Je vais toujours mander chez moi que vous les trouvez fort bons. »

Innocentes compensations de fatigues excessives et de sacrifices méconnus !

Il eût été extraordinaire qu'un homme qui aimait les lettres, les arts, la musique surtout, qui affecte plus vivement les sens, ne fût pas quelque peu

(1) *Correspondance inédite de Condorcet à Turgot*, publiée par Ch. Henry. Lettre CCXXVI, p. 280. Paris, 1882. Charavay frères, éditeurs.

gourmet. Il serait plus surprenant encore, qu'étant homme de goût il ne fût pas homme d'esprit.

L'esprit de Turgot.

On a cependant nié que Turgot eût de l'esprit. On a répondu à cela qu'il avait mieux que de l'esprit; mais ce n'est pas là une réponse, et, d'ailleurs, ce qu'il faut consulter à cet égard, ce ne sont point les appréciations de nos contemporains, mais celles des hommes qui fréquentèrent et connurent Turgot. Et, parmi eux, nous croirons surtout ceux à qui la postérité a reconnu une compétence spéciale en la matière.

On ne récusera pas, certes, l'autorité de Galiani, de ce séduisant, étincelant et savant abbé dont Grimm disait : « C'est Platon avec la verve et les gestes d'Arlequin. » Or, Galiani écrivait, alors qu'il n'avait aucun motif de flatter Turgot : « Il est toujours et très fort mon ami, puisqu'il est honnête homme, *homme d'esprit,* ami de mes amis (1). » Galiani, nous le verrons, répétera le mot, tant il le trouve juste, et l'on pourrait, croyons-nous, se contenter de ce brevet authentique délivré par l'homme peut-être le plus spirituel de son temps, après Voltaire. Mais il y a d'autres témoignages qui viennent appuyer celui-là.

Ce qui est vrai, et ce qu'on a sans doute voulu dire, c'est que Turgot n'avait pas ce qu'on appelle communément la présence d'esprit. Timide, souvent distrait et absorbé dans ses pensées, ayant, dans le monde comme en public, la parole hésitante et mal

(1) De Naples, 13 août 1774. Lettre à Mme d'Épinay.

assurée, il n'avait point, en effet, la répartie vive, la riposte prompte qui rend coup pour coup, trait pour trait, tout de suite et sans différer, talent léger et brillant que façonnait, que développait la gymnastique de la conversation, à cette époque qui vit fleurir et triompher les plus charmants causeurs.

Sa timidité.

Toutefois, bien que Turgot ait toujours éprouvé un certain embarras à s'exprimer au milieu d'une réunion nombreuse, ce que son langage avait de pénible et d'hésitant servait pourtant à mettre mieux en relief sa pensée, quand elle se faisait jour; et souvent, nous disent presque tous ceux qui le connurent, elle s'élançait dans des éclaircies soudaines et lumineuses (1).

Turgot dans l'intimité.

Tout autre était Turgot en petit comité, avec des amis familiers, devant lesquels il pouvait penser tout haut : l'intimité lui rendait sa liberté d'esprit et de parole. On était alors tout surpris de l'ardeur avec laquelle il exposait ses idées, de son énergie à défendre certaines causes, de la vivacité aussi de certains traits et de certaines pointes. Non pas qu'il se montrât plaisant et facétieux; il était pourtant fort gai dans sa jeunesse, et la moindre saillie le faisait rire aux éclats; mais il était promptement devenu grave et recueilli; toutefois, il n'était point triste; loin de là, il raillait volontiers, avait souvent le mot piquant, l'expression malicieuse; parfois de l'ironie, mais sans amertume; un peu de médisance à l'oc-

Médisance. Ironie.

(1) Montyon, *Particularités sur quelques ministres des finances*, p. 175.

casion, mais ne tirant pas à conséquence et ne faisant point de blessures bien profondes.

Nous trouvons le reflet de sa conversation dans ses lettres intimes. Il n'y épargne pas toujours les défauts du voisin, du confrère, de l'ami même.

Il exhortera, par exemple, Mme de Graffigny à ne pas faire d'héroïnes *à la Marmontel*. Il jugera très lestement les ouvrages de Voltaire : un jour, il dira d'un de ses livres (1) : « Il n'a rien fait d'aussi mauvais. »

Une autre fois, il le raillera sur son peu de compétence en certaines matières : « Je ne suis pas plus surpris, dit-il, de voir déraisonner ce grand poète en économie politique, qu'en physique et en histoire naturelle. *Le raisonnement n'a jamais été son fort.* »

Il n'épargne pas non plus Diderot. « Ses contes, écrit-il, n'ont pas un grand succès : quelques traits de mauvais goût en ont effacé tout le mérite (2). » Il est plus sévère encore pour Thomas, dont il critique très spirituellement le *Traité des Éloges* (en 38 chapitres, faisant 2 vol. in-8°), où, « dit-il, *chaque ligne* contient *au moins* une pensée *fine*, *profonde* ou *brillante*. Jugez du plaisir qu'on trouve à cette lecture » (3). Comme tous les futurs académiciens, il plaisante les académies, et d'autant plus volontiers que c'est Necker, son ennemi intime, qui lui en fournit l'occasion. Celui-ci a obtenu un prix pour

(1) Le premier volume du supplément à l'*Encyclopédie*. Paris, 21 septembre 1770. Lettre à Caillard.

(2) Jugement que la postérité n'a point ratifié.

(3) Lettre à Caillard, de Paris, 6 septembre 1773.

son *Éloge de Colbert :* « Il a enchéri, écrit Turgot, sur le boursouflage de M. Thomas, et ce bruit est apparemment très propre à réveiller les oreilles accoutumées à reposer sur le fauteuil académique. »

D'ailleurs, il ne s'épargne pas lui-même. Il se raille à son tour de la meilleure grâce du monde. Un jour, il s'est mis à travailler à sa traduction métrique du quatrième livre de l'*Énéide*, qu'il a intitulée *Didon*. Mais Didon ne lui a pas été clémente, et il s'est trouvé, sans trop savoir comment, avoir traduit la dixième églogue (1). Il conta l'aventure à Caillard, son ancien secrétaire, pendant une crise de goutte : « Vous rappelez-vous d'avoir lu *le Déjeuner de la Râpée*, du véritable Vadé? Il y a un homme qui joue des *ogres à Saint-Sulpice*, avec M. *Clairgnambault :* il se plaignait amèrement de ce qu'il avait beau souffler à ce monsieur le *Te Deum*, le chien jouait le *Tantum ergo;* c'est mon histoire. »

Cela, c'est de l'esprit de Turgot à quarante-quatre ans, de Turgot intendant; mais nous en avons encore de plus vieux, et de meilleur. Chamfort, qui s'y connaissait, a cité ce reproche charmant fait à un ami que Turgot, devenu contrôleur général, n'avait pas eu occasion de revoir :

« Depuis que je suis ministre, vous m'avez disgrâcié. »

Il ne nous servirait de rien de multiplier les exemples et les preuves. Turgot avait donc de l'esprit; soit qu'il se moquât, soit qu'il voulût louer, il savait également bien faire l'un et l'autre.

(1) Qui est intitulée : « *Gallus* ».

Si maintenant nous nous élevons au-dessus de ce qui communément compte comme esprit, c'est-à-dire au-dessus de la louange délicate ou de la raillerie fine, nous le trouvons alors singulièrement habile à manier l'ironie, non point l'ironie froide du rhéteur inexpérimenté, mais celle de l'homme convaincu, fervent, et qui, devant une contradiction irritante, laisse soupçonner, tout en se dominant, les colères longtemps contenues.

Il faut l'entendre, quand il répond aux objections de Hue de Miromesnil, son collègue, contre la suppression de la corvée. Ici l'on doit lire entre les lignes. A une observation du garde des sceaux, qu'il sait lui être hostile, il réplique : « A l'égard des paysans qui vont à pied, M. le garde des sceaux me permettra de croire que le plaisir de marcher sur un chemin bien caillouté ne compense pas pour eux la peine qu'ils ont eue à le construire sans salaire. »

Miromesnil avait fait observer qu'on n'exécuterait pas toutes les routes en remplaçant la corvée par une taxe. Et Turgot répond :

« Ce n'est point un inconvénient que de ne point faire une chose impossible. Quand on n'a point la baguette des fées, on n'achève rien qu'avec le secours du temps. Mais M. le garde des sceaux a peut-être cru que j'avais fait un reproche au système des corvées de ce qu'on ne pouvait pas faire tous les chemins à la fois. »

Quoi de plus judicieux au fond ! Et, en même temps quel tour dédaigneux donné à la phrase et à la pensée !

La mesure de Hue de Miromesnil est prise du

coup. Il y a ici quelque chose de plus que dans le Turgot de tous les jours : on sent une sorte de hauteur impérieuse ; la parole de ce ministre qui défend la cause des pauvres gens a tout à coup l'accent du grand seigneur : on dirait que soudainement le contrôleur général s'est souvenu qu'il était de meilleure noblesse que le garde des sceaux.

Tout cela n'empêcha point, bien au contraire, Hue de Miromesnil, de rester ministre jusqu'en 1787.

Turgot n'était irascible et âpre que lorsque ses principes étaient en jeu, lorqu'il les sentait menacés. Nous avons vu à quelles concessions il pouvait se prêter à la condition qu'ils fussent respectés. On le croit entêté, on le dit opiniâtre, alors qu'il n'est que fervent, convaincu, voué à des idées, dont il s'est démontré à lui-même la valeur par des réflexions et des méditations qui ont occupé sa vie tout entière. Ce qu'on appelle entêtement en lui n'est que persévérance. « Quand une chose est reconnue juste, dit-il, quand elle est d'une nécessité absolue, il ne faut pas s'arrêter à cause des difficultés ; il faut les vaincre (1). »

Cette rigidité doctrinaire fut trop apparente chez lui ; elle lui donna une certaine roideur qu'il fit trop sentir dans la vie privée. On lui reprocha d'aigrir les discussions, de se tirer d'une controverse par des personnalités, par des arguments *ad hominem*, d'attaquer non pas le raisonnement de l'adversaire, mais l'adversaire lui-même. Que ne dit-on pas quand sa disgrâce eut donné raison, pour bien peu de

(1) *Mémoire sur les six projets d'édits*, janvier 1776.

temps, il est vrai, à ses ennemis! On avait prétendu qu'il était timide par orgueil, taciturne par dédain; on ne se fit pas faute de ne voir dans sa fidélité à ses principes que jactance et vanité (1).

Or, nul ne fut plus vraiment modeste que Turgot. Fonctionnaire d'un ordre supérieur, intendant tout-puissant, jamais il ne se crut diminué pour être descendu aux plus humbles besognes administratives.

Quand il crée les bureaux de charité dans le Limousin, il dresse lui-même les modèles d'états pour les surveillants; nous l'avons vu cherchant et indiquant tous les procédés culinaires pour préparer le riz, tous les moyens de répandre et de vulgariser la pomme de terre. Ce souci des moindres détails faisait dire, dès lors, à Dupont de Nemours : « Les travaux de ce genre sont ce qu'on peut imaginer de plus difficile à faire, surtout pour un homme d'un savoir étendu et d'un génie élevé comme l'est ce magistrat. »

Turgot se prévalut-il jamais de la gloire de ses aïeux ? Ne possédait-il pas cependant, dressée dans la forme, une magnifique généalogie qui le faisait

(1) Très ferme en ses principes, Turgot était cependant d'une tolérance et d'une indulgence extrêmes en matière d'opinions. Il écrivait à Condorcet : « Il n'y a pas une forme de gouvernement qui n'ait des inconvénients auxquels les gouvernements eux-mêmes voudraient pouvoir apporter remède, ou des abus qu'ils se proposent presque tous de réformer au moins dans un autre temps. *On peut donc les servir tous* en traitant des questions de bien public, solidement, tranquillement; non pas froidement, non pas avec emportement non plus, mais avec cette chaleur intéressante qui naît d'un sentiment profond de *justice* et d'*amour de l'ordre*. »

(Lettre à Condorcet sur le livre *De l'Esprit*, d'Helvétius.)

descendre de Togut, prince danois qui vivait mille ans avant notre ère, et de saint Turgot, abbé de Dunelm, ministre de Malcolm III, roi d'Écosse. Il ne s'en flattait pas plus que Colbert ne se vantait de sa fameuse descendance des Kolberg, qui étaient d'Écosse, eux aussi.

Quand il eut dépassé l'âge de la timidité et de la réserve silencieuse, son extrême modestie, loin de le servir, lui devint fort nuisible. Tous les esprits superficiels se refusèrent à la croire sincère chez un homme d'un mérite si ouvertement reconnu. Comme elle n'était empreinte ni d'humilité, ni de bassesse, le plus grand nombre ne voulut y voir que de la morgue. Les flatteurs, d'autre part, n'y trouvaient pas leur compte; quelle place prendre auprès d'un homme qui ne souffrait pas la louange? Et combien de fois ne lui reprocha-t-on pas de s'y soustraire!

Dans l'intérêt même de la cause qu'il représentait dans le ministère, ses amis l'adjurèrent de se laisser louer, de laisser les plus illustres écrivains vanter ses talents ou tout au moins de leur permettre de féliciter le Roi d'avoir si bien choisi en l'appelant aux affaires. On voulait ainsi décourager la critique, et affermir assez Turgot dans sa nouvelle situation pour qu'il pût y être longtemps utile, sans redouter les critiques et les menaces. On voulait que Louis XVI, heureux d'éloges qui remontaient jusqu'à lui, s'applaudît d'avoir rencontré un tel ministre. Turgot refusa ce précieux concours. Il eût été cependant bien glorieux pour lui d'être loué avec justice, en même temps que le roi lui-même, par tout ce que la France comptait d'écrivains illustres. Il

eut tort certainement et Condorcet, qui l'aimait d'une affection profonde, le lui fit sentir.

« Je n'approuve pas du tout, lui écrit-il, que le Roi qui jusqu'ici n'a montré d'autre désir que de faire le bien, soit réduit à l'approbation des *marchands de tisanes*, qu'on n'ait pas voulu, par exemple, que Voltaire, que les autres célébrassent le choix qu'il a fait d'un homme vertueux, qu'il vît la différence que mettait le public entre ce choix et les autres. Tout ce qu'on lui a dit à l'oreille du *premier homme de la nation*, les courtisans le lui diront d'*un imbécile* dont ils attendent de l'argent. Au lieu que ce *qu'on aurait dit de vous en prose et en vers, personne n'aurait osé l'exprimer d'un autre*. Vous n'avez à opposer à l'intrigue que vos vertus, vos talents et votre renommée ; il ne fallait donc pas en étouffer l'éclat (1). »

Ce témoignage que nous donne une lettre intime, ne laisse pas de doute sur les sentiments véritables de Turgot et sur la sincérité de sa modestie. Ce fut vainement que Condorcet insista et revint plusieurs fois à la charge. Peu de temps après, il lui adressait encore ce reproche :

Pas assez charlatan !

« Vous n'êtes point du tout *charlatan* et c'est un défaut, vu ce qu'on est à Paris ou à Versailles ! »

Charlatan ! le mot choque, mais les vrais amis de Turgot eussent voulu qu'il le fût un peu ou, du moins, qu'il consentît à laisser instruire, éclairer, en sa faveur « l'opinion du *public* qui, n'étant ni à

(1) Ch. Henry, *Correspondance de Condorcet et de Turgot*, lettre CLV, p. 204.

portée ni en état de le juger, avait besoin d'être réveillée de temps en temps (1) ».

Voilà ce qu'on reprochait à Turgot. Mais nous avons à ce sujet un témoignage plus sûr encore, une lettre du caractère le plus confidentiel, le plus particulier, que Turgot et nul autre, sauf celui à qui elle était adressée, ne pouvaient connaître ; elle est de Mlle de Lespinasse à M. de Guibert qui, dans son cœur, a succédé à d'Alembert. Elle lui disait :

Mercredi au soir, 12 juillet 1775.

« J'ai plus causé avec lui (Turgot) hier matin que je n'avais fait depuis qu'il est contrôleur général. Je le vis entrer dans ma chambre à onze heures du matin et nous fûmes seuls jusqu'à une heure. Je vous le répète, *il n'y a point, mais point d'homme, plus vertueux et plus passionné pour l'amour du bien... N'allez pas croire que j'ai passé ce temps à le louer ; non, en vérité, il vaut mieux que mes louanges.* »

Désintéressement.

Son désintéressement, sa bonté, sa générosité, ne se séparaient point de cette modestie si vraie et si parfaite. On sait comment il refusa la belle et lucrative intendance de Lyon pour conserver ses soins à la pauvre généralité de Limoges ; on sait combien peu il hésita à se démettre plutôt que de laisser surcharger ses administrés. On sait aussi comment, ministre (2), il fixa son traitement à la

(1) Ch. Henry, *Correspondance de Condorcet et de Turgot*, lettre CXCVII, p. 250.

(2) « M. Turgot a réglé sa place à 80,000 livres, 9 novembre 1774. » (*Correspondance Métra*, t. I, p. 108.)

somme strictement suffisante, abandonnant tous les bénéfices douteux et les profits louches dont avaient joui, sans scrupule, ses prédécesseurs (1). Il recommandait à tous l'économie et commençait par donner l'exemple.

Nous avons enfin cité déjà des traits touchants de sa charité, lors de la disette qui en 1770 désola le Limousin ; il sacrifia tout ce qu'il avait pu épargner, s'endetta pour soulager ses paysans et, la période aiguë de la crise une fois passée, continua encore ses sacrifices, non seulement pour faire le bien, mais pour exciter les autres à le faire et provoquer des imitateurs. Qui eût dit alors que ce généreux, ce prodigue de son propre bien, était économe et bon ménager !

Economie.

Il est, en effet, attentif à la dépense. Qu'il s'agisse de ses deniers ou de ceux de l'État, c'est tout un. S'il charge quelque correspondant de lui acheter des livres, il entend que note exacte lui soit donnée des achats. Sans être parcimonieux, il veut de l'ordre dans ses affaires. Ayant donné à Caillard, son ancien secrétaire, quelques commissions : « Si vous avez besoin d'argent pour mes commissions, vous pouvez demander à Mme Blondel ce que vous voudrez sur celui qu'elle a à moi : *mais il faut toujours que vous m'en envoyiez le compte* (2). »

(1) « L'abbé Terray a eu ordre de reporter au Trésor royal les 100,000 écus qu'il avait pris par anticipation sur le bail des fermes, et M. Turgot a déclaré qu'il ne voulait point des 50,000 francs qui lui revenaient sur cette partie. » (Lettre de Mlle de Lespinasse à M. de Guibert, 30 septembre 1774).

(2) Lettre à Caillard. Limoges, 6 avril 1771.

Il n'aime point à payer les choses ou les services plus qu'ils ne valent et n'entend pas être dupé.

Ayant voulu répandre dans le Limousin l'usage des hottes, pour la facilité et le soulagement du laboureur, il avait prié Condorcet, qui était Picard, de lui envoyer un bon vannier : ce fut une longue affaire. Il se trouva que Condorcet fit marché avec un ouvrier ; or, ce ne fut pas celui-ci qui partit, mais son frère, lequel, une fois arrivé à Limoges, déclara, en paysan rusé, que ce n'était point avec lui qu'on avait traité et qu'il avait des prétentions plus fortes que les conditions antérieures. Grand émoi de Turgot et correspondance animée avec Condorcet. Et d'abord, le vannier a trop dépensé en route, trop réclamé comme frais de voyage ; au lieu de deux louis, il en veut quatre ; au lieu de quarante sols par jour, il veut un écu. Et Turgot objecte que les meilleurs ouvriers de Limoges ne gagnent pas quarante sols, que le vannier est logé, qu'il trouve à se fort bien nourrir pour vingt sols. Enfin, il a découvert à cet homme un défaut bien malencontreux chez un vannier : il ne sait pas faire de vans !

Bref Turgot se débat énergiquement sur cette question de prix ; il demande à Condorcet de lui fournir des armes contre les exigences du Picard. Et Condorcet s'enquiert aussitôt du prix réel du travail d'un vannier, du prix de l'apprentissage pour former des élèves : Turgot ainsi édifié va pouvoir réduire son homme ; tout ce qu'il lui donnera « en plus des premières conditions sera, dit-il, une grâce (1). »

(1) *Voir* sur cette affaire du vannier qui dura près de deux ans

On trouvera Turgot bien strict pour le malheureux vannier, bien parcimonieux pour le salaire d'un pauvre diable venu de si loin; mais, nous l'avons dit, il est bon ménager et bon comptable. C'est un trait de caractère que nous ne pouvions laisser échapper alors qu'il s'agit d'un intendant, d'un ministre, d'un contrôleur général, d'un homme enfin qui manie les deniers de l'État.

Mais ce même homme, qui ne veut pas être trompé par un artisan trop futé, recherchera lui-même les misères les plus cachées, les détresses les plus ignorées pour les adoucir. Ici sa modestie éclatait en une sorte de pudeur de la charité qui en rehaussait singulièrement le prix.

Charité.

Dupont de Nemours nous dit que ses aumônes restaient secrètes; qu'il les taisait à ses proches et qu'il y apporta cette discrétion délicate tant qu'il put donner lui-même, distribuer des bienfaits de ses propres mains. On ne connut réellement l'étendue de sa bonté que, lorsque, en proie à de fréquentes attaques de goutte, il dut charger ses amis, ses secrétaires, de lui servir d'intermédiaires auprès de ses pauvres, de le remplacer auprès d'eux et de leur porter les secours, les consolations, qu'il leur avait donnés jusque-là. « Jamais personne, dit Dupont de Nemours (1), n'a mieux rempli le précepte de l'Évangile qui veut que la main droite n'ait pas connaissance de ce que fait la main gauche. »

un excellent article publié dans le journal *La République française* du 29 mars 1883 sous la signature Ph. B.

(1) *Mémoires*, t. I, p. 120.

Cependant, tout le bien qu'il avait fait à Limoges, les trésors de bonté et de générosité qu'il y avait dépensés, les sacrifices personnels qu'il y avait multipliés n'étaient point restés ignorés à Paris, d'où Condorcet lui écrivait en terminant une de ses lettres : « Adieu, Monsieur, revenez ; mais on dit que vous avez ici de bonnes actions à faire, que des malheureux vous y attendent ; vous reviendrez donc, car vous avez le défaut d'aimer mieux vos devoirs que vos amis, et vous ferez plus pour le plaisir de cette bonne action que vous n'auriez fait pour nous (1). »

Quel sens faut-il attacher à ces paroles de Condorcet ? Parlait-il au figuré ? Voulait-il simplement dire à Turgot que ses pauvres l'appelaient, ou mieux encore, lui donnait-il à entendre que déjà la voix publique le désignait pour remplir quelque haute fonction, pour entrer dans quelque combinaison ministérielle ? Peu importe après tout et l'on peut adopter l'une ou l'autre interprétation, car toutes deux conviennent également au caractère de Turgot.

Sa compassion est d'ailleurs facile à éveiller, surtout lorsqu'il s'agit des pauvres, des humbles. De même que, dans le service administratif, il descend aux moindres détails, de même sa pitié descend, de préférence peut-être, jusqu'aux plus obscures existences. Compassion.

Un jour, Trudaine qui connaissait les idées de Turgot, alors ministre, sur la liberté du travail, lui

(1) Condorcet à Turgot (Recueil de M. Charles Henry).

montra une lettre de l'intendant de Rouen, M. de Crosne, signalant la demande d'une modeste couturière qui sollicitait l'autorisation d'exercer sa profession chez elle afin de subvenir aux besoins de sa famille. Son mari, simple journalier, était maladif, incapable de faire vivre le ménage; Turgot s'intéressa à l'ouvrier, à l'ouvrière : il écrivit lui-même à l'intendant (1) afin qu'il rendit une ordonnance accordant à la couturière la faculté de travailler chez elle de son métier avec ses enfants, sans employer toutefois d'ouvrières étrangères, mais en faisant défense à la corporation des couturières et à celle des tailleurs d'exercer sur elle aucune rigueur.

Sensibilité.

Sa sensibilité était extrême; il ne pouvait soutenir le spectacle de la douleur; il se sentait incapable d'assister à une opération chirurgicale et jamais peut-être il ne rencontra sous sa plume de couleurs plus vives ni de traits plus pénétrants que dans le tableau qu'il traça de l'intérieur d'un hôpital de son temps (2).

Impressionnable et sensible, il devait être, dans l'exercice de l'autorité, indulgent et clément. Il le prouva bien lors des émeutes de 1775 où la répression si sévère, en apparence, ne fit cependant d'autres victimes que deux misérables condamnés par la justice prévôtale. Il le prouva encore, lorsqu'au lieu et place du ministre de la guerre, le

(1) Foncin, *Pièces justificatives*, p. 605. Lettre du 15 décembre 1775 (Archives nationales, f. 12, 151).

(2) Article *Fondation* de l'*Encyclopédie*.

comte de Saint-Germain, il rédigea le préambule de l'ordonnance du Roi (1) portant amnistie générale en faveur des déserteurs.

Par une sorte de fatalité déplorable, la foule des indifférents ne le jugea guère que sur celles de ses qualités qui ne pouvaient plaire au commun des hommes ; les autres furent ou ignorées ou méconnues, si ce n'est de ses amis les plus intimes. Morellet, qui, dans ses *Mémoires*, parle de sens rassis et avec un enthousiasme fort refroidi, ne dit nullement que Turgot plut au plus grand nombre ; il ne dit point que tous ceux qui l'approchèrent gardèrent de lui une impression sympathique et favorable. Il précise sa pensée et la renferme dans ses justes limites lorsqu'il écrit que Turgot a laissé un souvenir *doux* à tous *ceux qui l'ont particulièrement connu*. C'est avouer discrètement que ceux qui ne le connurent point d'un commerce habituel et intime ne purent jamais soupçonner la grandeur et la noblesse de son caractère.

Il faut bien reconnaître que Turgot, qui eut le véritable culte de l'amitié, se contenta du petit nombre d'amis qu'il s'était faits avant son âge mûr, à l'exception peut-être de Condorcet, beaucoup plus jeune que lui et qu'il ne connut guère avant l'année 1770.

A cette date, on peut considérer comme close la liste de ceux qu'il affectionne, dont il veut être aimé et estimé, dont l'opinion et le jugement ont du prix à ses yeux. Des autres, il semble s'être peu soucié

(1) En date du 12 décembre 1775.

et n'avoir fait que peu de cas de leur appréciation sur lui, de son impression sur eux. Sans doute, dans les années de jeunesse, de 1751 à 1761, il sut plaire et séduire assez pour conquérir des cœurs dignes du sien, pour nouer d'étroites relations que la mort seule peut rompre. Mais, ce cercle une fois formé, il ne fit aucun effort pour l'étendre. Aussi, le trouvait-on froid, contraint, sans expansion.

Condorcet dans un mouvement d'effusion le lui dit bien un jour : « Je ne sais pas, Monsieur, écrivait-il, pourquoi *on dit que vous n'inspirez pas la confiance*. Vous êtes trop bon pour qu'on puisse vous soupçonner *de cette sévérité qui repousse l'épanchement* d'une âme souffrante. »

Et Condorcet, qui a bien deviné le cœur de Turgot, Condorcet qui alors a vingt-huit ans à peine, n'hésite pas à prendre pour confident de ses chagrins d'amour l'intendant grave, le philosophe réfléchi qui, lui, est déjà entré dans sa quarante-cinquième année.

Prudence.

On peut dire que Turgot a dérobé beaucoup de lui-même au public. De son enfance sans clarté, de sa jeunesse laborieuse et recueillie, avait-il gardé une sorte de goût étrange pour le mystère, pour l'ombre, pour l'obscurité de la solitude ? Cette idée n'a rien d'invraisemblable, car nous le voyons souvent rechercher pour certaines de ses œuvres, soit politiques, soit littéraires, l'anonyme, l'*incognito*.

Il cacha si bien qu'il fût l'auteur du *Conciliateur*, que Morellet lui-même l'ignorait. Dans sa dernière

lettre sur la tolérance, craignant d'avoir été deviné par un correspondant, il ne recule pas devant un désaveu formel :

« Quoique le *Conciliateur* soit dans mes principes et dans ceux de notre ami (1), je suis étonné des conjectures que vous avez formées. Ce n'est ni son style *ni le mien* (1754). »

Plus tard, en 1770, il apprend que Caillard a montré à l'abbé Millot la traduction qu'il avait faite de la *Prière* de Pope, et que l'abbé demande l'autorisation de la copier. Il répond : « Cela ne vaut pas, par soi-même, la peine d'être donné ni refusé. La seule chose qui m'intéresse, c'est que la chose ne puisse pas être connue sous mon nom. »

A la même époque, c'est encore sous le voile de l'anonyme ou, pour mieux dire, du pseudonyme qu'il tâche d'obtenir l'avis de Voltaire sur ses trop fameux essais de vers métriques.

Précautions

Pourquoi tant de secret et de précaution? Était-ce méfiance naturelle? excès de prudence? crainte de compromettre la dignité du magistrat ou de l'administrateur? On ne saurait se prononcer. Toutefois, c'était encore là un trait oublié qu'il était nécessaire de reproduire pour rester portraitiste fidèle et exact.

Tel fut Turgot : nous connaissons maintenant son caractère en ses moindres replis, en ses plus secrètes profondeurs et comme seuls peuvent le connaître ces amis préférés qu'il laissait approcher de son esprit et de son cœur.

(1) Il s'agissait, sans doute, ici de Loménie de Brienne. On lui avait attribué la paternité de ce mystérieux *Conciliateur*.

Revenons maintenant à l'étude interrompue de sa vie privée, de son existence quotidienne.

§ III.

Les encyclopédistes.

Quand Turgot fut nommé intendant, la première ardeur de la première jeunesse était tombée. Il avait trente-quatre ans; c'était le moment favorable pour prendre parti, c'est-à-dire pour entrer définitivement dans la carrière vers laquelle le guidaient ses préférences, ses études et, disons-le aussi, son ambition, ambition élevée, désintéressée, n'ayant pour objet ni le profit, ni les honneurs, ni même la gloire, mais le bien de l'humanité. Turgot se résigna donc à l'exil nécessaire de Limoges. Il savait d'ailleurs que, comme tous ses collègues, il devrait venir chaque année à Paris conférer avec le contrôleur général et les ministres, et que, pendant ce séjour, suffisamment étendu, il pourrait entretenir les relations déjà créées.

Turgot à Limoges.

Villégiature.

A Limoges, il s'arrangea de son mieux, s'y fit une vie à peu près supportable. L'hiver, nous l'avons dit, il recevait à l'hôtel de l'intendance; pendant la belle saison, il résidait dans sa maison de plaisance des Courrières, où des amis dévoués venaient animer sa solitude; en 1770, nous y trouvons toute la famille de Boisgelin.

« M. de Boisgelin, écrit-il, est arrivé avant-hier aux Courrières, où il a trouvé son frère et sa sœur. Ils me quittent tous lundi. »

Excursions.

Il est naturellement recherché par les gentilshommes du voisinage et accepte parfois leurs invitations. C'est à la veille d'une de ces excursions qu'il apprend que le fameux vannier de Condorcet va arriver; il se hâte d'écrire.

« S'il arrive pendant le petit séjour que je vais faire à Verteuil (1), il s'adressera à l'ingénieur de la province, M. Trésaguet. »

Il avait aussi la compagnie des hauts fonctionnaires résidant à Limoges, ressource médiocre, sauf cependant quand, par une rare bonne fortune, le hasard lui envoyait quelque Parisien distingué et déjà connu de lui, comme M. de Vaines, un philosophe lui aussi, un collaborateur de l'*Encyclopédie*, ami de d'Alembert, de Mlle de Lespinasse (2), de Mme Geoffrin. A Limoges, de Vaines était directeur des domaines. Turgot trouvait bien aussi, de temps à autre, le moyen d'attirer quelque savant plus ou moins protégé par lui ou par les siens. Desmarets (3), qu'il nomma, en 1762, inspecteur des manufactures du Limousin, et qui le seconda dans ses projets d'amélioration économique de la province, dans les recherches scientifiques auxquelles il consacrait, en même temps qu'aux travaux littéraires, les loisirs de l'intendance.

Par intervalle, la goutte survenait, condamnant

(1) Petit bourg de 1400 habitants environ, sur la Charente, à 6 kilomètres de Ruffec.

(2) A qui il faisait une pension annuelle de 1500 livres. *Voir* son testament et le règlement de sa succession, publiés par M. Asse.

(3) Nicolas Desmarets, né à Soulaines, entra à l'Académie des sciences en 1771 avec l'appui de Condorcet et probablement grâce à l'influence de Turgot. Mort en 1815 à l'âge de 90 ans.

Turgot à l'immobilité et irritant sans doute l'impatience de son esprit toujours en travail.

Ses congés.

Comme il devait goûter le charme de ses congés passés à Paris! Il reprenait alors son ancien train de vie pour quelques semaines. On le voyait reparaître dans les cercles des philosophes et des économistes, dans les salons, au théâtre. Il retrouvait tout son monde : ses chers encyclopédistes, parmi lesquels il s'était en quelque sorte formé; les économistes, qu'il n'avait connus et fréquentés que plus tard; enfin les femmes spirituelles et aimables, chez lesquelles les uns et les autres se rencontraient.

Une journée de Turgot.

On peut tracer à peu près l'emploi d'une de ses journées, quand il se rapprochait du soleil, c'est-à-dire quand il se reprenait à la vie parisienne d'alors : le matin, visite au bureau du contrôleur général ou à quelque ami; à une heure, dîner chez Mme Geoffrin, rue Saint-Honoré; là, causerie prolongée pendant l'après-midi; vers six heures, apparition chez Mme du Deffand, rue Saint-Dominique, avec laquelle il est un peu brouillé à partir de 1764 (1); théâtre, soirée de causerie chez Mlle de Lespinasse, rue de Bellechasse; sur le tard, souper plus ou moins intime chez la duchesse d'Anville ou chez Mme Blondel, rue de Varenne, ou chez Mme du Marchai.

Mme Blondel.

Nous avons dit ce qu'était Mlle de Lespinasse : quant à Mme Blondel, nous ne la connaissons guère

(1) Date de la rupture de Mlle de Lespinasse avec elle.

que par les services familiers que nous lui voyons rendre à Turgot pendant son absence. C'est à elle qu'on remet le plus souvent ce qui doit être adressé à l'intendant; c'est elle qui dispose des fonds que celui-ci laisse à Paris pour ses affaires courantes; et, plus tard, quand il sera ministre, ce sera encore chez elle que passeront les courriers pour prendre ses lettres particulières, celles qu'il ne faut pas confier à la poste, dont la curiosité est à craindre. C'est une amie de longue date, veuve d'un fonctionnaire des Affaires Étrangères et dont le fils est maître des requêtes, comme l'était Turgot. C'est une femme d'esprit et de goût à laquelle Turgot ne demande pas seulement de menus services, mais qu'il consulte sur ses ouvrages, sur ses idées et ses projets. Elle a un neveu, M. Estelle, officier de mérite, que Turgot emploiera pendant son court passage à la marine et enverra servir à la Martinique (1). Enfin, c'est chez elle qu'après la mort du maréchal de Muy il entendra parler du comte de Saint-Germain, dont il fera un ministre de la guerre, promptement ingrat du reste.

Mme du Marchai.

Mme du Marchai, que l'on voit souvent avec elle, est une femme aux allures étranges; mais, intelligence élevée, esprit délicat et profond, elle devint, par la suite, la femme du comte d'Angivillers qui, resté fidèle à Turgot après sa disgrâce, lui assura la faculté de pouvoir correspondre directement avec le roi.

(1) Lettre de Turgot à Condorcet (Recueil de M. Charles Henry, p. 192).

En 1776, vers la fin du ministère de Turgot, alors que pullulaient les pamphlets lancés contre lui, on répandait, nous disent les *Mémoires* de Bachaumont, « une facétie intitulée *les Trois Marie* »; on comprenait sous cette désignation les trois femmes auxquelles on prêtait le plus d'influence sur l'esprit du contrôleur général. On les appelait même les *virtuoses du parti économiste :* c'étaient Mme du Marchai, Mme Blondel et la duchesse d'Anville.

La duchesse d'Anville.

Celle-ci était l'une des premières et des plus anciennes protectrices de Turgot. Elle tenait aux plus illustres familles de France, donnait dans son hôtel à Paris et dans son château à La Roche-Guyon (1), près de Mantes, la plus large et la plus gracieuse hospitalité aux gens de lettres, aux savants qui se rencontraient chez elle avec les grands seigneurs, les diplomates étrangers, les hommes distingués de tous les pays.

La vie qu'on menait dans ce beau domaine, disait Walpole, avec ces hôtes si variés, ressemblait de fort près à la grande existence des riches seigneurs terriens en Angleterre.

La duchesse d'Anville n'abandonna jamais ce rôle de Mécène féminin : elle eut vraiment la persévérance opiniâtre dans la protection ; on l'appelait en plaisantant *la Sœur-Pot des philosophes*, qui en effet trouvèrent toujours chez elle aide et assistance. Ce fut elle qui, de concert avec l'abbé de Véry, faci-

(1) Village situé à 16 kilomètres de Mantes. Il s'y trouve aujourd'hui un hôpital d'enfants convalescents fondé par M. le comte Georges de La Rochefoucauld.

lita l'entrée de Turgot au ministère, événement qui, d'ailleurs, était depuis longtemps dans les probabilités.

La comtesse de Boufflers.

En ajoutant à ces noms celui de la comtesse de Boufflers, à laquelle Turgot avait présenté les abbés Bon et Morellet, nous aurons complété la liste des femmes dont l'amitié, l'estime et l'influence exercèrent une action plus ou moins grande sur la vie et la carrière de Turgot.

D'Alembert.

Turgot, durant ses séjours à Paris, au cours de son intendance, demeurait au centre même de ses relations, rue de la Chaise. Il n'avait que quelques pas à faire pour se retrouver chez Mme Blondel, chez Mme du Deffand plus rarement, ou chez Mlle de Lespinasse, auprès de laquelle d'Alembert était venu s'installer.

A dater de 1764, ce fut chez cette dernière qu'il rencontra, groupés comme autrefois, ses amis préférés, les plus anciens, les encyclopédistes auxquels s'étaient adjoints, l'un en 1759, l'autre en 1770, deux hommes de renommée et de valeur bien différentes et cependant merveilleusement doués tous deux : Galiani et Condorcet. C'était autour de d'Alembert, suprême dispensateur de la réputation, que gravitait tout ce monde. Turgot occupait auprès du maître une place à part, une place de choix, sans que nul en pût prendre ombrage.

L'abbé Galiani.

Dans cette société où la pensée régnait en souveraine, chez Mme Geoffrin, comme chez Mlle de Les-

pinasse, chez Mme d'Épinay ou chez le baron d'Holbach, l'abbé Galiani apportait la note gaie.

« Avec le gentil abbé, disait Diderot, entrent la gaieté, l'imagination, l'esprit, la folie, tout ce qui fait oublier les peines de la vie. L'abbé est inépuisable de mots et de traits plaisants : c'est un trésor dans les jours pluvieux. »

Il était presque aussi inépuisable de connaissances variées et de science profonde. Son intelligence si souple de diplomate et d'Italien, ouverte à toutes les idées, apte à tout comprendre et à tout saisir, avait vite apprécié Turgot. Corrompu, sceptique, affectant un certain cynisme qui était peut-être plus dans ses mœurs que dans ses sentiments réels, le Napolitain sans scrupule avait jugé tout de suite la vraie mesure du mérite et de la vertu de Turgot. Lui qui ne croyait guère à l'honneur et à la conscience, il admirait cette vertu. Il ne parla jamais que gravement et sincèrement de Turgot. En retournant à Naples, il avait emporté de lui une haute idée et une amitié à la fois sympathique et respectueuse.

Loin de Paris, il se trouvait exilé, perdu; il lui semblait qu'il était désormais privé de tout plaisir intellectuel, de toute imagination.

« Me voilà donc, écrit-il à Mme Geoffrin, tel que toujours, l'abbé, le petit abbé, *votre petite chose*. Je suis assis sur le bon fauteuil, remuant des pieds et des mains, comme un énergumène, ma perruque de travers, parlant beaucoup et disant des choses qu'on trouvait sublimes et qu'on m'attribuait.

« Ah ! Madame, quelle erreur ! Ce n'était pas moi

qui disais tant de belles choses : vos fauteuils sont des trépieds d'Apollon, et j'étais la sybille ; soyez sûre que sur les chaises de paille napolitaines, je ne dis que des bêtises. »

Il se consolait en écoutant, de là-bas, l'écho lointain du bruit que soulevait un ouvrage qu'il avait laissé inédit derrière lui au moment où il avait dû obéir à l'ordre de rappel qui l'éloignait de la France. Ce manuscrit, il l'avait confié à Diderot, le chargeant de l'éditer et d'en surveiller la publication.

Les *Dialogues sur le commerce des blés.*

C'étaient ses célèbres *Dialogues sur le commerce des blés*, dans lesquels, sur un ton léger, spirituel, sous une forme souple, accessible à tous les esprits, il traitait la question la plus grave peut-être et la plus complexe du temps, question à la fois politique, économique et sociale.

Cette œuvre, vive, alerte, remuante, pleine de la verve et de l'ingéniosité de son auteur, devait jeter le désarroi parmi les économistes dont elle sapait les théories; elle devait aussi émouvoir Turgot qui, mieux qu'eux encore, en pouvait comprendre toute la portée.

Morellet se borna à penser et à dire que l'ouvrage était détestable.

Turgot se hâta de lui écrire (1) pour redresser son jugement et l'engager à faire plus de cas d'un tel adversaire :

« Ce n'est pas là, disait-il, un livre qu'on puisse appeler mauvais, quoiqu'il soutienne une bien mau

(1) De Limoges, 17 janvier 1770.

vaise doctrine; mais on ne peut la soutenir avec plus d'esprit, plus de grâce, plus d'adresse, de bonne plaisanterie, de finesse même et de discussion dans les détails. »

Il sentait combien étaient dangereuses les qualités si brillantes, si solides en même temps, de cette œuvre de combat. Et il cherchait autour de lui qui pourrait répondre à Galiani : personne! Lui n'en avait pas le loisir, et peut-être ne s'en souciait pas. « Dupont, écrivait-il, est absorbé dans son journal; *l'abbé Baudeau répondra trop en économiste.* » Il n'osait pas dire à Morellet, trop zélé, qu'il était non moins incapable de réfuter, comme il convenait, l'étincelant Napolitain.

Mais quelques jours après (1) il faisait connaître toute sa pensée à Mlle de Lespinasse : « Vous croirez que je trouve son ouvrage bon, et je ne le trouve que plein d'esprit, de génie même, de finesse, de profondeur et de bonne plaisanterie. »

Et il ajoutait plus loin : « Je crois possible de lui faire une très bonne réponse; mais cela demande bien de l'art. *Les économistes sont trop confiants* pour combattre contre un si adroit ferrailleur. Pour l'abbé Morellet, *il ne faut pas qu'il y pense.* Il se ferait un tort réel de se détourner encore de son dictionnaire. » Mais Morellet voulait répondre. Turgot ne put parvenir à l'en détourner, quelque effort qu'il fit. « J'ambitionnais, écrit Morellet dans ses *Mémoires*, la gloire de vaincre avec toutes les difficultés, en faisant une bonne réponse. » Heureusement la

(1) Lettre à Mlle de Lespinasse. Limoges 26 janvier 1776 (Recueil de M. Asse, p. 316, 1876).

réplique fut arrêtée par ordre du gouvernement au moment de paraître. L'abbé Terray la fit saisir en arrivant au ministère. Turgot, comme on pense, dut s'en réjouir en secret.

Prédictions de Galiani.

A Naples, Monsignor (1) Galiani était aux écoutes. Il se faisait tenir au courant de tout ce qui se disait sur son livre. Mais, fait très caractéristique, il se préoccupait surtout de savoir ce qu'en pensait Turgot. Mme d'Épinay, son amie, qui était bien renseignée, lui fit connaître sans réticence l'opinion exacte de l'intendant. Galiani en ressentit la joie la plus vive. Il écrivit aussitôt à Mme d'Épinay : « Je suis ravi du jugement de M. Turgot. Mon cœur l'avait pressenti. J'avais la plus grande estime de son jugement, et j'aurais toujours parié qu'il aurait goûté les *Dialogues* (2). »

Quoi de plus flatteur, en effet, pour Galiani que les éloges et les critiques mêmes de Turgot, et aussi quoi de plus flatteur pour Turgot que la joie de Galiani d'avoir en quelque sorte arraché ce suffrage !

Trois ans après (1), le marquis de Caraccioli, ambassadeur de Naples à Paris, écrivait encore au petit abbé :

« M. Turgot et l'abbé Morellet soutiennent qu'aucun

(1) Galiani était abbé mitré et avait titre de Monseigneur. Ses *Dialogues* n'étaient pas son premier ouvrage économique. Par une singulière similitude avec Turgot, il avait débuté à l'âge de vingt et un ans (1749) par un livre sur la monnaie. L'année précédente, en 1748, il avait publié un opuscule d'un genre tout différent : *l'Oraison funèbre du bourreau de Naples*, qui venait de mourir.

(2) De Naples, 7 avril 1770.

(3) Lettre adressée de Paris à Galiani, 22 juin 1773.

livre n'a causé plus de préjudice à la France que vos *Dialogues !* »

La sympathie, l'estime de Galiani pour Turgot ne furent pas affaiblies par l'éloignement. Quand Mme d'Épinay informa l'abbé de l'entrée de Turgot au ministère, Galiani trouva l'événement invraisemblable.

« La nouvelle, dit-il, que vous ajoutez dans *le post-scriptum* est *si grande, si agréable pour moi* et pour mes amis, que j'ai grand'peine à la croire. *Un encyclopédiste parvenu!* Possible? Non, je n'en crois rien. Personne n'en a rien mandé à Caraccioli; et puis la chose est par soi-même incroyable. *Il a trop d'esprit, trop de droiture et une vertu trop roide* pour parvenir aux premières charges ! (1) »

Quelle louange dans la bouche de Galiani !

Un mois après, il apprenait la nomination de Turgot au contrôle général. Cette fois, il hocha la tête, connaissant bien la cour de France et tout ce foyer d'intrigues, dans lesquelles le nouveau ministre allait s'agiter. Galiani trembla pour son ancien ami; la lettre qu'il adressa alors à Mme d'Épinay (2) renfermait une véritable prophétie. Galiani redevenait sybille sur les chaises napolitaines tout comme sur les fauteuils de Mme Geoffrin.

« Il restera, écrivait-il, trop peu de temps en place pour exécuter ses systèmes. Son administration ressemblera *à la Cayenne* de son frère (3); il punira

(1) De Naples, 13 août 1774.

(2) De Naples, 17 septembre 1774.

(3) Le chevalier de Turgot qui fut, en effet, gouverneur de la Guyane où il tenta d'utiles réformes. Il mourut en 1788.

quelques coquins; il pestera, se fâchera, voudra faire le bien, rencontrera des épines, des difficultés, des coquins partout. Son crédit diminuera; on le détestera; on dira qu'il n'est pas bon à la besogne; l'enthousiasme se refroidira; il se retirera ou on le renverra et on reviendra une bonne fois de l'erreur d'avoir voulu donner une place telle que la sienne, dans une monarchie telle que la vôtre, à un homme très vertueux et très philosophe. *La libre exportation du blé sera ce qui lui cassera le cou: souvenez-vous-en.* »

Et huit jours après il écrivait encore :

« Je savais la haine de M. Turgot contre mes *Dialogues;* ils lui deviendront bien plus odieux *lorsque cette maudite exportation l'aura culbuté; attendez.* »

L'amitié de Galiani est certaine; elle est vive et s'exprime parfois en termes presque touchants. Qu'on lise ce passage d'une lettre écrite par lui à un de ses correspondants habituels, M. de Bombelle ou le chevalier de Magellan.

« J'ai toujours pour Turgot, déclarait-il, la plus haute estime; s'il se maintient en charge, il prouvera ce qui jusqu'ici était problématique, *que même un très honnête homme, tout vérité, tout raison, tout philosophie, peut être contrôleur général.* Je suis de ceux qui nient que cela soit possible, moi qui ai conçu une haine et un mépris si grand du genre humain que mon cœur, tout en faisant des vœux pour lui, en est ému et agité (1). »

(1) Cette lettre est datée de Naples, 29 octobre 1774. Elle est tout

Le chevalier de Turgot.

Dans la même lettre perce encore sa préoccupation de l'effet produit sur Turgot par ses *Dialogues*. « Pourquoi, ajoute-t-il, dans la maison de Turgot dit-on que mon livre est dangereux ? Demandez hardiment, si vous le pouvez, à lui-même, qu'il délivre mon esprit de ce souci, demandez-le-lui *de la part de son meilleur ami*, et du chevalier son très digne frère. »

De tels documents, des jugements si nets et si désintéressés, n'éclairent-ils pas d'une vive lumière la belle figure de Turgot ? L'intérêt que l'homme public inspirait redouble quand on passe ainsi en revue les sentiments de ceux qui eurent place dans sa vie privée.

Condorcet.

Ce fut presque au moment même où l'abbé Galiani quittait la France que Turgot se liait avec Condorcet. Sans doute, il l'avait connu auparavant, mais ce fut alors seulement que leurs relations devinrent plus étroites.

Condorcet, introduit dans le monde par Mme de la Ferté-Imbault, fille de Mme Geoffrin, y avait eu les plus heureux débuts; il s'y présentait d'ailleurs sous

entière en italien : voici le texte des deux passages que nous en avons extraits :

« ... Di Turgot ho avuto sempre altissima stima; se si sostiene in carica, proverà quel che fin ora era problematico, che anche un onestissimo homo, tutto verità, tutto ragione, tutto filosofia, possa essere *contrôlleur-générale;* frâ quelli che controvertono questa possibilita, ci sono io, che ho acquistado odio et disprezzo grande del genere humano, onde il mio cuore, mentre fa voti per lui, palpita et batte assai... Dunque perchè in casa di Turgot, si dice che il mio libro e pernicioso? Chiedete ardimente se potete a lui che mi sciolga questo modo dell'animo mio, chiedete lo della parte del miglior amico suo et del cavaliere suo degnissimo fratello.

les auspices de d'Alembert, et y avait été précédé de la réputation que lui avait value son *Essai de Calcul intégral*. Il ne s'était pas exclusivement renfermé dans l'étude des mathématiques; encyclopédiste comme Turgot, il eût voulu pouvoir embrasser tout l'ensemble des connaissances de son temps. Très savant, très lettré, peut-être n'eut-il que peu de goût pour les arts; il semble du moins l'avouer, lorsque parlant des querelles du temps sur la musique, il estime que c'est frivolité de disputer sur des chansons et s'écrie à ce propos : « Je me sens bien raisonnable et bien grave. »

Correspondance.

Il était donc jeune encore, lorsque commencèrent ses rapports suivis avec Turgot, déjà mûr, déjà en pleine possession de sa pensée, de sa doctrine et de ses talents. Admis dans l'intimité de Mlle de Lespinasse, il se flattait de lui servir de secrétaire, bien entendu après d'Alembert qui en tout et partout gardait le premier rang. Quand Mlle de Lespinasse, déjà malade de la poitrine, ne pouvait écrire elle-même et que d'Alembert était occupé, Condorcet le suppléait. Il fut ainsi amené à correspondre fréquemment avec Turgot, alors à Limoges, pendant la plus grande partie de l'année. Bien plus, il remplissait auprès de lui un office pour lequel il s'était sans doute complaisamment offert ; il le tenait au courant de tous les faits marquants de la politique, de la littérature, de la vie mondaine.

Un jour, c'est un arrêt du Parlement qu'il lui envoie avec commentaires ; une autre fois, ce sont des nouvelles de l'Académie; tantôt c'est la discus-

sion d'un problème qu'il développe; tantôt une équation qu'il résout, une question de physique qu'il discute : le tout pêle-mêle avec des vers de Voltaire, des appréciations sur l'actrice en vogue, et des confidences intimes.

De 1770 à 1774, il accumule dans ses lettres tout ce qui peut, par quelque côté, intéresser Turgot et suppléer pour lui aux impressions et aux émotions que, présent, il eût ressenties. Il sait bien que Turgot n'a guère de distractions dans son intendance, que Limoges offre peu de ressources, peu de mouvement et d'animation : il connaît assez son ami pour savoir que sa gravité n'a rien de morose, qu'elle s'éclaire volontiers d'un sourire, et, lorsqu'il en trouve l'occasion, il s'efforce de la dérider; il ne recule ni devant une aventure leste, contée lestement, ni devant les menus commérages de coulisses, de gazette ou de cour; le tout, avec le ton approprié, léger pour les sujets frivoles, grave et convaincu pour les choses de cœur : l'amour, l'amitié, l'honneur, la probité. Le style est prompt, la touche est fine, l'abandon aimable; on est bien loin du Condorcet un peu apprêté et affecté des dernières années du règne.

« Savez-vous, écrit-il à la fin de 1772, savez-vous qu'on dit que Voltaire a voulu faire l'écolier avec une Génevoise, et que ses efforts ont produit un évanouissement ? Sophocle faisait des tragédies à quatre-vingts ans, mais avait-il des bonnes fortunes ? Je vous en souhaite le désir à l'âge de Voltaire. »

Et Turgot de répondre sur le même ton :

« Il me semble que l'évanouissement gâte un peu le miracle (1). »

Jugé superficiellement, Condorcet ne serait pas moins méconnu que Turgot; comme lui, il était timide et gauche ; comme lui, il semblait embarrassé et se tenait légèrement courbé, et comme lui encore causait peu, si ce n'est dans l'intimité. Mlle de Lespinasse disait de lui : « Ceux qui le verraient en passant diraient plutôt : *Voilà un bon homme*, que *voilà* un homme *d'esprit*, et ce jugement serait une sottise. » Et il faut penser de l'esprit de Condorcet tout ce que nous avons dit de celui de son ami.

On disait *le bon* Condorcet, comme on disait *le bon* Turgot (2) : mais la bonté de celui-ci est sans mélange; celle du premier est parfois singulièrement altérée par la colère, le ressentiment, la haine même.

Le mouton enragé.

Turgot dut le lui dire un jour à propos d'une appréciation fort virulente du caractère de M. de Muy :

« Oh! pour cette fois, lui écrivait-il, le *bon* Condorcet est devenu un mouton enragé (3) ! »

Or, nous ne connaissons aucune circonstance qui nous montre Turgot hostile, Turgot vindicatif et haineux. Ce que, dans ses critiques parfois vives et piquantes, on peut trouver de plus accentué dans ce

(1) Limoges, 29 décembre 1772 (Recueil de M. Ch. Henry, p. 125).

(2) L'abbé Baudeau dans sa *Chronique secrète* dit fréquemment le bon Turgot.

(3) M. Foncin trouvant le mot dans un article de M. de Sainte-Beuve, a dû croire qu'il était de lui. Sainte-Beuve l'avait tout simplement emprunté à Turgot. *Voir* le livre de M. Foncin sur le *Ministère de Turgot*, p. 410 et notes.

sens, c'est l'aigreur et l'amertume qu'il laissait percer en parlant de Necker. Mais ici son instinct le guidait; il sentait l'ennemi. Sa prévention contre le rival deviné qui avait loué Colbert fut peut-être pour beaucoup dans le jugement injuste (1) qu'il porta sur l'œuvre du grand ministre de Louis XIV.

Turgot au ministère.

De 1774 à 1776, la correspondance entre Condorcet et Turgot est moins gaie. Le rire, le sourire même ne sont plus de saison; c'est le travail sans relâche, sans répit, sans merci, avec la lutte, les dégoûts, les déboires. Et Condorcet s'efforce, s'irrite, s'indigne souvent; il fait ce qu'il peut pour aider son courageux ami, il dit tout ce qu'il sait, donnant des avis, des avertissements, annonçant le danger, signalant le fossé ou l'écueil; mais parfois aussi, allant trop loin dans ses rancunes et ses préventions. Nous ne voyons plus que rarement alors le *bon* Condorcet; bon, il ne l'est plus que pour Turgot et pour quelques privilégiés.

Une fois Turgot installé au contrôle général, toute conversation intime, toute rencontre, prévue ou non, deviennent bien difficiles. On se cherche, on se touche presque; à peine parvient-on à se voir quelques instants. Condorcet, lui-même, est fort occupé; qu'on en juge par cette lettre où il informe Turgot des endroits où celui-ci pourra le faire chercher.

Une journée de Condorcet.

(1) Turgot cependant rendit plus tard justice à Colbert sur certains points, et l'eût mieux fait encore s'il n'avait été entraîné par la réaction qui se produisit contre tous les actes du règne de Louis XIV.

« Mandez-moi si je pourrai vous voir aujourd'hui. Je serai jusqu'à midi chez M. de Maurepas, ensuite absolument à vos ordres jusqu'à deux heures ; après quoi, je serai chez M. l'abbé de Véry, M. d'Anville et chez Mlle de Lespinasse (1). »

Voilà une journée bien occupée, comme on le voit, pour un géomètre ! Nous avons déjà donné une journée de Turgot ; complétons ces esquisses de détail par une journée de Mlle de Lespinasse, leur amie commune.

Une journée de Mlle de Lespinasse.

Elle veut, elle aussi, être rejointe ou rencontrée et donne à M. de Guibert l'emploi de son temps :

« Il faut pourtant, écrit-elle, que je vous dise que je sors à une heure, que je dîne chez M. Turgot (2) ; que je vais à *Orphée ;* après l'Opéra, je vais chez Mme Geoffrin jusqu'à minuit, et pour finir ma soirée rue des Capucins (chez Mme de Meulan). A présent, voulez-vous que j'aille vous prendre pour venir dîner chez M. Turgot ? »

Terrible activité de femme et surtout de femme délicate et souffrante ! N'est-pas là l'activité d'une poitrinaire qui se presse de vivre ?

Les dîners chez Turgot.

Turgot, on doit le remarquer, n'ayant plus que les instants réservés au repas, pour recevoir ou entretenir ses amis, tenait pour ainsi dire, table ouverte. Les familiers y étaient sans doute admis d'ordinaire ; quelques invités venaient le plus souvent y prendre place ; on devait se trouver là en nom-

(1) Condorcet à Turgot, août 1774.
(2) Au contrôle général.

breuse compagnie. C'est encore Mlle de Lespinasse qui nous le dit. Elle fait reproche à M. de Guibert qui lui a écrit avec de l'encre trop blanche (1) :

Les amies de Turgot et la politique.

« Je m'étais fait apporter votre lettre chez M. Turgot *où je dînais avec vingt personnes ;* on me l'a remise à table : j'avais à côté de moi l'archevêque d'Aix et de l'autre côté le curieux abbé M... (2). J'ai ouvert ma lettre sous la table, et, à peine pouvais-je voir qu'il y avait du noir sur du blanc, et l'abbé faisait la même remarque. Mme de Boufflers, qui était auprès de l'archevêque d'Aix (3), demandait ce qui m'occupait.

« Souvenez-vous du lieu où nous sommes et vous serez au fait de ce que je lis. — Un mémoire, sans doute, pour M. Turgot ? — Eh oui, justement, Madame, et je veux le lire avant de le lui donner. »

C'est qu'en effet tout le monde, autour de Turgot, était plein de zèle et d'enthousiasme, et voulait travailler pour lui. Condorcet étudiait les canaux, cherchait des ingénieurs, rédigeait des projets de lettres, des préambules d'ordonnances ou d'édits. Voltaire appuyait les mesures qu'il prenait, faisait des vers à son éloge ; Mlle de Lespinasse, elle, lisait des mémoires. Elle aussi, au contact de Turgot, avait été pénétrée de cet amour du bien public et de l'humanité qu'elle communiquait à tout le monde. Elle regrettait que le bien fût si difficile à faire. Elle

(1) Octobre 1774. — Recueil de M. Asse, p. 119 et 120.

(2) Probablement Morellet.

(3) L'abbé de Cucé de Boisgelin, ancien condisciple de Turgot à la Sorbonne.

disait à Lord Shelburne (plus tard marquis de Lansdowne) :

« Comment n'être pas désolé d'être né dans un gouvernement comme celui-ci ? Pour moi, faible et malheureuse créature que je suis, si j'avais à renaître, j'aimerais mieux être le dernier membre de la Chambre des communes, que d'être même le roi de Prusse. » Elle était, comme beaucoup d'autres, séduite par l'attrait des institutions de l'Angleterre.

Mme Geoffrin qui, sur le tard (1), avait fait un grand voyage en Pologne, avait ressenti une bien différente impression en traversant l'Europe. En route, elle écrivait : « Tout ce que j'ai vu depuis que j'ai quitté mes pénates me fera remercier Dieu d'être née *Française* et *particulier*. »

Mais Mlle de Lespinasse rêvait une France plus libre, plus éclairée, plus heureuse. Comment en eût-il été autrement, instruite et formée comme elle l'avait été ?

« Voyez, écrivait-elle à M. de Guibert, quelle éducation j'ai reçue : Mme du Deffand (car pour l'esprit elle doit être citée), le président Hénault, l'abbé Bon, l'archevêque de Toulouse (Loménie de Brienne), l'archevêque d'Aix, M. Turgot, M. d'Alembert, l'abbé de Boismont : voilà les hommes qui m'ont appris à parler, à penser, et qui ont daigné me compter pour quelque chose ! »

Aussi, avait-elle foi dans le succès de Turgot. Sa joie fut au comble lorsqu'elle vit que Males-

(1) En 1766, c'est-à-dire à l'âge de 67 ans.

herbes entrait à son tour dans le ministère et y prenait la place du duc de La Vrillière.

« Vous le verrez, s'écria-t-elle alors, leur ministère laissera une profonde trace dans l'esprit des hommes (1). »

Son enthousiasme était bien au-dessus des appréhensions de Galiani.

Les loisirs d'un ministre.

Turgot, pendant ce temps, peinait durement : il interrompait une lettre à Condorcet par cette protestation d'un corps surmené :

« Il faut qu'un ministre dorme ; » il ne peut plus causer avec ses amis qu'au dehors et en route :

« Je compte aller dîner à Saint-Maur, chez M. Albert. Je vous y donne rendez-vous si cela vous convient, et s'il vous convenait de venir ce jour-là à Paris, nous pourrions y retourner ensemble (2). »

Il parvient rarement à s'échapper pour aller voir sa sœur, Mme de Saint-Aignan, au Tremblay (3). A peine, quand la Cour est à Fontainebleau, peut-il se rendre à Montigny, chez M. Trudaine, encore ne s'y trouve-t-il que pour traiter d'affaires et tenir conseil avec les autres ministres. On ne le voit plus à la Roche-Guyon (4).

Ceux qui l'aiment d'une sûre amitié s'efforcent pourtant de lui épargner tous les menus soucis

(1) 6 juillet 1775. — Recueil de M. Asse, lettre à M. de Guibert.

(2) 10 septembre 1775. Turgot à Condorcet. — Recueil de M. Charles Henry.

(3) Le Tremblay, petit village situé à 23 kilomètres de Rambouillet. Le château appartient actuellement à Mme la comtesse de Reugé.

(4) Chez la duchesse d'Anville.

de l'existence. Pendant un séjour à Fontainebleau (octobre 1775), Condorcet lui mande :

« Je ne sais si je dois désirer que vous veniez ici ou le craindre. Le temps est absolument tourné à l'humidité. Madame d'Anville fait allumer du feu à tout événement. »

Ces détails infimes ont leur importance. On ne saurait les négliger absolument.

Et ces amitiés restent presque toujours désintéressées. Condorcet dut sans doute beaucoup à la protection de Turgot, mais on le vit toujours faire passer le service de son ami avant son intérêt :

« On dit que l'argent ne vous coûte rien quand il s'agit d'obliger vos amis (1). Je serais au désespoir de donner à ces propos ridicules quelque apparence de fondement. Je vous prie donc de ne rien faire pour moi dans ce moment. »

Ainsi s'exprime Condorcet fort pauvre, comme on sait, proposant de travailler gratuitement à la réduction des mesures pendant un an, deux ans, s'il le faut.

Plus tard, il propose à Turgot de former, pour l'étude de la navigation intérieure, une commission perpétuelle dont d'Alembert, l'abbé Bossut et lui feront partie sans nuls appointements. « Il me semble, ajoute-t-il plaisamment, que *point d'argent* est ici, comme *sans dot,* une raison où il n'y a rien à dire. »

Voltaire même dont nous avons déjà cité tant de Voltaire.

(1) Cette lettre, écrite en 1774, prouve que déjà la calomnie s'attachait à Turgot. — Recueil de M. Charles Henry, p. 199, lettre CL.

louanges à Turgot, Voltaire, parvenu au comble de la gloire et qui n'a pas grand'chose à attendre du ministre, si ce n'est pour son pays de Gex, a pour lui de ces compliments exquis et de ces flatteries délicates qui, dans la bouche de ce courtisan consommé, ont un accent inaccoutumé de sincérité.

Nouveaux portraits de Turgot.

A la fin de 1774, parut un nouveau portrait de Turgot, gravé par Capitaine (1). Ordre, sans doute, fut donné par le contrôleur général d'en envoyer des exemplaires de choix aux amis. Le 21 janvier, Voltaire écrivait à Condorcet :

« Mme Denis et moi *nous avons l'un et l'autre, au chevet de notre lit*, le portrait de M. Rosni-Colbert (c'est Turgot). Je n'ose croire que nous le tenions de ses bontés, mais enfin nous l'avons. »

Deux mois après, Voltaire reçoit un nouveau portrait du ministre : cette fois, c'est M. de Vaines qui le lui a envoyé directement.

Jean Causeur le centenaire.

« J'avais déjà, répondit-il, le portrait de M. Turgot, mais j'ai fait encadrer celui que je tiens de vos bontés et je l'ai mis au chevet de mon lit, à cause des vers de M. Laharpe... J'ai placé cette estampe, vis-à-vis celle de Jean Causeur. Ce n'est pas que Jean Causeur vaille M. Turgot ; mais c'est qu'on l'a gravé à l'âge de cent trente ans. Quoique je me sois confiné au pied des Alpes entre la Savoie et la Suisse, j'aime encore assez la France pour souhaiter que M. Turgot vive autant que Jean Causeur. »

(1) Et annoncé par le *Mercure français*, janvier 1775.

Le vœu de Voltaire malheureusement ne fut pas même exaucé à demi ; Turgot mourut quatorze ans avant d'avoir atteint la moitié de l'âge de Jean Causeur.

Voltaire fit mieux que de complimenter si gracieusement Turgot ; il utilisa sans doute la première gravure qu'il avait reçue pour mettre à exécution un projet qu'il caressait ; il la donna très probablement pour guide à un sculpteur de Rome auquel il commanda un buste de Turgot. Il voulait pour lui-même, du grand ministre qu'il admirait, un portrait plus durable que celui qu'il possédait.

Cette admiration et cette amitié de Voltaire ne se démentirent jamais, même après la disgrâce. Il n'avait pas cessé cependant ses relations avec les Necker ; la femme du Génevois crut embarrasser beaucoup l'ermite de Ferney en l'obligeant à expliquer comment il conciliait ses sentiments envers Turgot et envers son mari. Voltaire répondit galamment en vers bien tournés auxquels il sut donner une banalité polie sur laquelle il n'y avait pas à se méprendre. Mme Necker ne s'y méprit pas, en effet, et ne lui pardonna jamais.

Hommage public rendu par Voltaire à Turgot.

Voltaire d'ailleurs consacra solennellement, par un hommage public, l'admiration qu'il avait toujours professée pour les talents et le caractère de Turgot (1). Au milieu du triomphe qui couronna sa

(1) Le 8 mai 1775, il écrivait à M. de Vaines : « Il y a dix-sept ans (il se trompait de deux ans) que j'eus le bonheur de posséder pendant quelques jours M. Turgot dans ma caverne. *J'aimais son cœur et j'admirais son esprit*. Je vois *qu'il a rempli* toutes mes vues et toutes mes espérances.

longue vie, il s'avança vivement vers Turgot et, dans un mouvement d'ardente effusion, serrant les mains du ministre, s'inclinant devant lui en versant des larmes de joie : « Laissez-moi, lui dit-il, laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du peuple. » Le vieillard chancelant qui honorait ainsi l'homme d'État, jeune encore, et que la mort attendait, l'associait à sa gloire. Voltaire avait devancé à la fois le jugement et la reconnaissance de la postérité.

§ IV.

Les administrateurs et les économistes.

Nous avons à dessein maintenu au second plan les relations que Turgot négligea lui-même et les hommes qu'il fréquenta, sans cependant les laisser s'introduire dans sa vie intime : Helvétius, qu'il n'aimait guère, le baron d'Holbach, qu'il n'estimait pas, Diderot et Marmontel, vis-à-vis desquels il se montra toujours doux et poli, mais sans entrainement.

Toutefois, à côté des philosophes, des penseurs, des écrivains, des encyclopédistes, ou pour mieux dire, après eux, il convient de faire une place importante, quoique plus restreinte, à ceux qui contribuèrent avec lui à répandre les principes de la la nouvelle doctrine économique. Parmi eux, quelques-uns furent pour Turgot des maitres, tous les autres furent des disciples et des collaborateurs.

Acceptions diverses du mot *économiste*.

Mais il importe, avant tout, de fixer l'exacte signification d'un mot tour à tour employé, suivant

l'époque, dans des acceptions bien différentes : c'est le mot *économiste*.

Pour nous, dans notre libre dix-neuvième siècle, après les progrès accomplis dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, pour nous, qui sommes en possession de tant de vérités démontrées et acquises depuis cinquante ans à peine, les *économistes* sont tous ceux qui constatent, cherchent ou étudient plus spécialement les faits et les lois de l'ordre financier, commercial, industriel, politique, social, et qui, au prix d'un labeur assidu, opiniâtre, ont fait de *l'économie politique* une science restée longtemps à l'état de doctrine vague et sans cohésion, mais maintenant définitivement constituée et fondée sur des principes solides, étroitement liés entre eux.

On est *économiste*, dès l'instant que l'on s'adonne, avec une application soutenue, continue, à cette science, sans cependant que son étude soit exclusive de toute autre recherche et de tout autre travail.

Il n'en fut pas de même à l'origine. L'acception primitive du mot eut, en effet, un certain caractère exclusif. L'expression fut réservée à ceux qui, délaissant les spéculations de la politique et les discussions sur la forme des gouvernements, portèrent spécialement leurs investigations sur les faits de l'ordre économique, sur la formation et la distribution des richesses, et qui eurent en vue le bien-être matériel et moral de tous. Dans ce sens limité, le mot « économiste » n'emportait cependant avec soi aucune distinction fâcheuse pour les initiateurs de la nouvelle doctrine. Mais il n'en fut pas longtemps ainsi ; soit qu'on fût rebuté de l'aridité de leurs prin-

cipes, soit que les adeptes qu'ils formèrent affectassent d'avoir sur le commun des hommes une supériorité hautaine, le mot « économiste (1) » fut promptement pris en mauvaise part, et ne sembla plus désigner qu'une sorte de secte morose et intolérante, composée de prêtres et d'adeptes officiant sans cesse et se renfermant avec orgueil dans leur église.

C'est donc dans cette acception défavorable que le mot doit être pris chaque fois qu'on lit ou qu'on cite un ouvrage du temps, chaque fois qu'on désigne un des hommes qui, à tort ou à raison, furent englobés dans cette défaveur commune.

Ces fondateurs de l'économie politique, ces précurseurs de nos grands économistes (dans le bon sens du mot, cette fois) doivent être divisés en deux groupes, non pas que nous cherchions à distinguer entre elles deux écoles qui se formèrent alors; nous ne les considérons que dans leurs rapports particuliers avec Turgot, et dans l'influence très différente que les uns et les autres exercèrent sur ses idées et sur sa carrière. Pour bien marquer notre pensée, nous donnerons aux uns le nom d'administrateurs; aux autres, nous conserverons cette désignation d'*économistes*, avec la signification malveillante qu'on y attachait.

En un mot, parmi cette nouvelle série d'amis de Turgot, nous distinguons les hommes qui, déjà voués aux principes économiques, cherchaient à

(1) Chaque fois que le mot *économiste* sera pris dans l'acception du temps, c'est-à-dire en mauvaise part, nous le soulignerons dans la suite de ce chapitre.

les faire entrer dans la pratique, et ceux qui s'enfermaient dans la spéculation pure et dans la théorie absolue.

Gournay.

En tête du premier groupe figure Gournay, qui instruisit si heureusement Turgot, par l'observation des faits, par la constatation directe des phénomènes économiques, l'emmenant dans ses tournées, lui faisant toucher du doigt les maux auxquels il fallait remédier, les plaies qu'il s'agissait de fermer, lui faisant partout vérifier tout ce qui permettait de contrôler les principes admis.

Trudaine.

Auprès de lui, il faut placer l'illustre Trudaine, administrateur libéral, accessible à toutes les idées de réformes, et ayant une connaissance profonde des divers services se rattachant au commerce, à l'industrie et aux travaux publics.

Viennent ensuite d'autres hommes de mérite qui professaient les nouvelles idées économiques et conservaient dans l'administration des fonctions dont l'exercice les obligeait à songer non seulement à la doctrine, mais à ses applications. Parmi ceux-ci, il faut citer Albert, intendant du commerce sous l'abbé Terray; Trudaine de Montigny, le fils, inférieur à son père, mais formé par lui aux affaires et versé en toutes matières administratives; de Vaines, dont nous avons déjà parlé, et qui fut, au contrôle général, le principal collaborateur de Turgot; Abeille et Cliquot-Blervache, tous deux inspecteurs généraux des manufactures.

Albert.

Cliquot-Blervache.

Albert, lieutenant de police.

Albert, qu'une solide amitié unissait depuis longtemps à Turgot, en était justement apprécié depuis de longues années : il partageait pleinement ses idées sur le commerce des grains. Dans sa septième lettre sur cette question, Turgot, estimant que le contrôleur général avait dû recevoir des observations de divers côtés, écrivait : « Je sais en particulier que M. Albert vous en a présenté de claires et de très solides. » Ce fut lui, ainsi que nous l'avons vu, que, dans la nuit du 3 au 4 mai 1775, Turgot donna pour successeur au lieutenant de police Lenoir, d'une indulgence singulière pour les émeutiers.

C'est encore chez Albert que Turgot allait dîner à Saint-Maur, quand il pouvait s'échapper du contrôle général.

Il avait en lui une confiance absolue, et lorsque, en janvier 1776, on prétendait que l'édit sur les jurandes provoquerait la résistance des boulangers, Turgot rassurait Louis XVI en lui disant : « Votre Majesté peut s'en rapporter sur ce point à la sagesse et à l'activité de M. Albert. »

De Vaines, premier commis.

Le dévouement de de Vaines n'était pas moindre ; en acceptant de remplir auprès de Turgot la place de premier commis, et de courir avec lui des dangers qu'il n'était que trop facile de prévoir, il avait sacrifié ses véritables intérêts à l'amitié (1); dans ses fonctions, il détourna sur lui-même une partie des colères qui s'accumulaient sur son maître et son ami, et fut en butte aux attaques les plus vio-

(1) Mot de Mlle de Lespinasse. Lettre à M. de Guibert, 29 août 1774.

lentes. Mais Turgot savait défendre les siens, couvrir de sa responsabilité ses collaborateurs.

Il voulut que de Vaines reçût du Roi lui-même une éclatante réparation. Il lui adressa, le 7 octobre 1775, une lettre extrêmement flatteuse, dans laquelle il rendait pleine justice à ses services, et lui annonçait que, pour l'en récompenser, le Roi lui accordait « la place de lecteur ordinaire de sa Chambre, en y attachant les mêmes entrées qu'à celle de lecteur du Cabinet (1) ».

De Vaines, qui remplaçait un premier commis plein de faste et d'arrogance, apporta au contrôle général les qualités chères au nouveau ministre : la modestie et la simplicité ; il se mit, selon l'expression de Mlle de Lespinasse, « au ton de M. Turgot ».

Ces *administrateurs* furent de tous les collaborateurs de Turgot ceux qui le servirent le mieux, sans zèle excessif, sans faconde et sans bruit.

Economistes, disciples de Quesnay.

Il n'en fut pas toujours ainsi des *économistes* dont Turgot, nous le savons, avait de tout temps redouté l'enthousiasme, souvent indiscret. Presque tous s'étaient formés sous l'œil de Quesnay ; c'est auprès du médecin, pur théoricien, que Turgot les avait connus : il avait bien cherché à garder une indépendance absolue en dehors de toute école ; mais eux l'avaient bien jugé et, s'attachant à sa fortune, le reconnaissaient en quelque sorte pour leur chef. Turgot se trouva très probablement engagé plus qu'il n'eût voulu.

Leur liaison avec Turgot.

(1) *Correspondance Métra*, t. II, p. 10 et 100.

« La secte ».

En 1770, il cherchait à atténuer le tort que faisaient aux principes économiques la morgue et la suffisance de ces prosélytes trop ardents. Il reconnait, dans sa première lettre sur les grains, qu'ils ont, jusqu'à un certain point, justifié les préventions du public contre eux « par l'air de secte qu'ils ont, dit-il, pris assez maladroitement ».

Railleries de Galiani.

Le perspicace abbé Galiani lui reprocha de s'être laissé entraîner parmi eux, de ne s'être point borné à ses premiers et plus anciens amis, les encyclopédistes, gens de lettres, hommes politiques ou administrateurs. Il écrivait de Naples à Mme d'Épinay (1) : « C'est dommage s'il est renvoyé ; mais c'est un peu sa faute. Pourquoi se faire *économiste?* Que diable allait-il faire dans cette galère? »

Et quelque temps après (2), rappelant ses prédictions du début :

« Croyez-moi, et souvenez-vous-en lorsqu'il en sera temps, les *économistes* casseront le cou à M. Turgot : ils ne méritent pas d'avoir un ministre dans *leur secte* absurde et ridicule. »

Galiani d'ailleurs les avait en horreur depuis longtemps. Cinq ans auparavant, il reprochait à Mme d'Épinay d'avoir glissé « dans sa caisse d'argenterie, les *Éphémérides* (3) et autres drogues pareilles ». Le vert-de-gris s'y mettra ! s'écriait-il plaisamment.

En France, à Paris, ce fut un véritable déchaî-

(1) 3 juin 1775.

(2) Naples, 19 août 1775.

(3) *Les Éphémérides du citoyen*, alors rédigées par Dupont de Nemours.

nement d'animadversion, de critiques haineuses, d'accusations de toutes sortes, de railleries et de quolibets contre les pauvres économistes.

Tous pourtant étaient sincères, dévoués à Turgot, à leurs principes surtout et avaient conçu, à son arrivée aux affaires, une joie immense, et l'espoir le plus ferme de voir toutes leurs idées réalisées. Ils manifestèrent leurs sentiments avec plus d'éclat peut-être qu'il n'eût fallu.

D'autre part, on avait réclamé de Turgot qu'il nettoyât les écuries d'Augias, c'est-à-dire qu'il épurât le personnel du contrôle général ; avec quelque modération qu'il agit, il fallut pourvoir aux vacances produites par les éliminations. Pour remplir les vides, où Turgot pouvait-il choisir, sinon parmi ses amis, parmi les hommes qui lui étaient attachés depuis longtemps ? Dans le nombre, il se trouva plusieurs *économistes*. La jalousie fit son office : ils eurent pour ennemis tous ceux qui avaient perdu ces emplois, tous ceux qui eussent bien voulu les obtenir, et de proche en proche, leur discrédit se changea en animosité, puis en haine véritable.

On trouvait, non sans quelque raison, qu'ils encombraient les entrées du contrôle général ; ils s'y montrèrent, en effet, peut-être trop assidus. Les violences dont ils furent l'objet ne laissèrent pas de rejaillir jusque sur Turgot.

Maurepas et les hommes à projets

Dès la fin de 1774, Maurepas lui-même en aurait pris ombrage et aurait fait à leur sujet des observations assez vives à Turgot (1).

(1) *Correspondance Métra*, 7 décembre 1774, t. I, p. 126.

« Monsieur, lui aurait-il dit, occupez-vous de vos finances actuelles ; tâchez de pourvoir au présent sans vous casser la tête à changer le fond des choses. *Les faiseurs de projets sont une espèce d'hommes qu'un ministre doit éloigner.* »

A quoi Turgot aurait répondu que, lorsqu'un édifice reposait sur des bases pourries, il fallait bien « consulter des architectes ».

Ferme et sûr dans ses affections, Turgot défendit énergiquement ses amis *les économistes*, les sachant d'ailleurs presque tous désintéressés et fidèles. Il tint bon contre vent et marée. Comment d'ailleurs douter du dévouement tant de fois éprouvé de ce Dupont qui l'avait utilement servi en faisant connaître au public les actes de son intendance, les rares qualités qu'il y avait déployées, la charité qu'il y avait si ardemment pratiquée ? Comment douter aussi de l'amitié de cet abbé Baudeau dont l'admiration et l'attachement allaient jusqu'à la passion ?

Une meute.

Et pourtant, les attaques infâmes ou les quolibets les plus cruels redoublaient contre ces serviteurs de la première heure. On se raillait même de leurs noms. Quelque vaillant chasseur, comme celui des *Fâcheux* de Molière, se croyait spirituel lorsqu'il disait : « Quand j'entends nommer ces *économistes*, il me semble que j'entends appeler une meute de chiens de chasse : Baudeau, Roubaud, Turgot, Mirabeau. »

On les disait âpres à la curée ; or, il est assez singulier de constater que ce ne furent pas les vrais et purs *économistes* qui gagnèrent le plus au passage de

Turgot aux affaires, mais bien quelques gens de lettres qui, ayant un pied chez les philosphes, un pied chez les *économistes*, formaient en quelque sorte la transition de l'une à l'autre série.

Les rentes de l'abbé Morellet.

Il nous en coûte d'avouer que l'intelligent abbé Morellet, déjà bien pourvu et bien renté, fut de ce nombre (1).

Une des gazettes du temps, qui était certes loin d'être hostile à Turgot, la *Correspondance Métra*, très exacte en général, et toujours fort modérée, qui semble même avoir volontairement ménagé les amis du contrôleur général, se montre quelque peu effarouchée. Qu'on en juge par ce court extrait :

Versailles, 19 juin 1775.

« L'abbé Morellet est allé en Alsace pour prendre possession d'un bénéfice de 6,000 livres de rentes qui appartenait aux ci-devant jésuites. N'est-il pas juste qu'un homme, qui s'est occupé à trouver au public la bonne méthode pour ne pas mourir de faim, ait de quoi vivre! M. l'abbé ne doit pas être mal à son aise avec *ce petit surcroît de fortune* et au moins ne dissertera pas, comme quelques autres, sur la cherté des grains, *avec l'estomac vuide* (2) ».

Attaques de Linguet.

La chose naturellement était portée au passif des

(1) L'abbé Morellet n'était que diacre ainsi qu'il résulte d'un acte de mariage daté du 3 juillet 1771 et dans lequel parmi les témoins figure « M. André Morellet, *diacre du diocèse de Lyon* ». *Voyez* Jal, *Dictionnaire critique*, article *Grétry*, p. 657.

(2) *Correspondance Métra*, t. I, p. 426.

malheureux *économistes* qui n'en pouvaient mais et qui avaient le tort d'avoir été défendus par Morellet contre les attaques de Linguet.

Ils furent aussi soutenus contre l'irascible pamphlétaire par Turgot lui-même qui, sans doute, eût mieux fait de s'abstenir. « M. Turgot, dit la *Correspondance* déjà citée, lui a fait dire (à Linguet) que, sans vouloir gêner sa plume, il lui conseillait de respecter les vues du ministre et surtout les choses établies en conséquence de ces vues (1). »

Linguet, attaqué à son tour par l'abbé Morellet et par l'abbé Baudeau qui, de concert, avaient lancé contre lui la *Théorie du Paradoxe*, répondit par un pamphlet intitulé : la *Théorie du Libelle*. Il se conformait bien à l'avertissement qu'il avait reçu; il respectait les actes du ministre; mais il passait sa colère sur le dos des *économistes*, qu'il définissait ainsi :

« C'est un ordre nouveau fondé aux environs de 1760 sous le nom de *Frères Économistes* par le père Quesnay, qui a eu pour fils aîné spirituel le Frère Mirabeau (2), qui a engendré l'abbé M..., qui a engendré la *Théorie du Paradoxe*, etc., etc. Le nom d'*Économistes* leur a été donné vers 1770; ils ont pris la place des encyclopédistes qui avaient succédé aux etc., etc. Cet ordre, dès 1765, avait déjà produit beaucoup de grands hommes, tels que frère Dupont (3), frère Baudeau, frère Roubaud, frère Morellet, etc., etc. ».

(1) *Correspondance Métra*, t. I, p. 163.
(2) Le marquis de Mirabeau, père de l'orateur.
(3) Dupont de Nemours.

On laissa dire le venimeux Linguet que le libraire Panckoucke, éditeur du *Journal politique et littéraire* qu'il rédigeait, avait toutes les peines du monde à contenir. Ils étaient perpétuellement en querelles. Linguet ne trouva pas autant de douceur dans le ministère lorsque Turgot et Malesherbes en furent sortis. Comme, un jour, il avait outrageusement attaqué Laharpe, ne voulant pas supprimer le journal, qui appartenait au libraire, on résolut d'éliminer le rédacteur. Le 1er août 1776, Panckoucke mit sous les yeux de Linguet le billet suivant que lui adressait M. Le Camus de Neuville, chargé de la police de la librairie : Avertissement.

« Monsieur,

« M. le Garde des Sceaux (1), en me parlant dans sa lettre en date d'hier, 3 juillet 1776, du *Journal de Politique et de Littérature*, me marque : « Je vous « prie de vouloir bien dire au sieur Panckoucke *de* « *ne plus faire rédiger par le sieur Linguet la par-* « *tie littéraire de ce journal, etc.* ».

« Je suis, Monsieur, etc. »

Linguet s'aperçut alors de ce qu'on avait perdu à la retraite de Turgot, et lui tout le premier. Il dut donc abandonner son journal. Et sait-on par qui il y fut remplacé ? Par Laharpe en personne ! Linguet supprimé après la chute de Turgot.

Il y avait donc peu de courage à attaquer *les économistes* qui, dans leurs réponses, n'avaient ni la virulence de l'expression, ni la légèreté de la forme

(1) Hue de Miromesnil.

et dont on n'avait pas à redouter de bien dangereuses représailles.

Qu'ils prêtassent aux plaisanteries des pamphlétaires, qu'ils fussent quelque peu tournés en dérision, qu'importait, au fond! Ce n'étaient là que blessures légères. Mais, nous l'avons dit, ils n'étaient parfois ni assez prudents ni assez retenus. Il leur arrivait de pousser le zèle si loin que le maître même en fut compromis.

L'abbé Baudeau et M. de Sartine.

Le turbulent abbé Baudeau, toujours en ébullition, avait, à la suite des émeutes de mai 1775, attaqué violemment le régime de la police de Paris et compris dans ses critiques M. de Sartine auquel on le devait. Celui-ci s'était ému des propos de l'abbé Baudeau qui, assurait-on, avait été jusqu'à dire avec arrogance : « Je sais bien qu'il faut que M. de Sartine ou moi, soyons perdus. »

Sartine crut devoir demander au contrôleur général, son collègue, s'il autorisait un tel langage dans la bouche de ses amis ou de ses familiers. On devine la fin : l'abbé Baudeau fut désavoué ; « M. Turgot, ajoute la *Correspondance Métra*, a fait fermer la porte à cet *économiste* fougueux et indiscret (1). »

Turgot n'avait donc pas seulement à se préserver des atteintes de ses ennemis, mais aussi à se garder des témérités de ses amis, même les plus anciens, même les plus dévoués. Et l'on peut dire que personne n'inspira d'amitiés plus vives, plus

(1) *Correspondance Métra*, t. II, p. 28. Paris, 8 juillet 1775.

durables, plus dénuées de toute préoccupation d'intérêt.

Dupont de Nemours.

Ici nous devons un hommage particulier au collaborateur de tous les instants, au secrétaire laborieux, au compagnon de toutes les époques, à ce noble Dupont de Nemours qui avait gardé à la mémoire de Turgot un véritable culte et qui consacra les plus longues années de sa vie, achevée dans la retraite, à recueillir, à publier, à annoter l'œuvre de Turgot, à rappeler ses actes, ses projets, ses pensées. Il s'est fait auprès de lui, devant la postérité, une place modeste, sans doute, mais enviable, où il restera éclairé par le reflet de la gloire de celui qui fut son maître et son ami.

Turgot, d'ailleurs, se montra toujours reconnaissant; il trouva moyen de l'être en rendant avec usure l'amitié qu'on lui témoignait, en récompensant tous les services autant que le lui permettaient sa stricte intégrité et l'intérêt de la chose publique; il le fut plus encore dans la disgrâce; il fit alors trois parts de sa vie : l'une, consacrée aux bonnes œuvres; la seconde, à la science; la troisième, à ses amis. Il était prodigue en leur faveur; il se le reprochait doucement, bien doucement, et leur appliquait en plaisantant le mot charmant de Bacon : *Amici fures temporis!* Amis, voleurs de temps!

L'amitié acquitta sa dette envers lui.

Roucher et André Chénier

Un jour, deux hommes, deux amis, deux poètes, esprits sincères et élevés, cœurs tendres et généreux, âmes fières, se rencontrèrent dans la cha-

rette funèbre qui conduisait à l'échafaud le tribut quotidien que la faiblesse payait au fanatisme politique.

L'un avait été accueilli et protégé par Turgot; reconnaissant, il avait loué le ministre disgracié en ces accents émus :

Quand la faveur des rois te faisait des amis,
Je me suis tu; mon vers, suspect de flatterie,
Eût été vainement l'écho de la patrie...
Mais lorsque tu n'as plus d'autre éclat que le tien,
Lorsque de ton pouvoir mon sort n'attend plus rien,
Je puis, libre de crainte ainsi que d'espérance,
Bénir mon bienfaiteur et l'ami de la France (1).

L'autre, ami de Trudaine, admirateur de Malhesherbes et de Turgot, avait honoré leur mémoire et regretté leurs vertus dans ces beaux vers :

Ah ! si de telles mains justement souveraines,
Toujours de cet empire avaient tenu les rênes,
L'équité clairvoyante aurait régné sur nous,
Le faible aurait osé respirer près de vous,
L'oppresseur évitant d'armer d'injustes plaintes,
Sinon quelque pudeur, aurait eu quelques craintes (2).

Le premier était Roucher, le doux poète des *Mois*.

Le second était André Chénier, le poète inspiré de la liberté.

Quelles louanges plus pures, plus précieuses, plus dignes de Turgot, que celles de ces deux hommes, vertueux dans la vie, calmes devant la mort !

(1) Roucher, *Les Mois*, ch. 1er.
(2) *Hymne à la France.*

CHAPITRE II

LA COUR — LES ENNEMIS DE TURGOT

§ Ier. — La Cour. — Turgot et le Roi. — Caractère de Louis XVI ; ses goûts ; ses penchants ; sa timidité ; son effroi du pouvoir. — La Reine. — Son caractère ; sa légèreté ; sa bonté. — Marie-Antoinette et Mme du Barry. — Le rappel du duc de Choiseul. — Le droit de la femme. — Influence de la Reine sur le Roi. — La Reine et le peuple. — Souvenir de son mariage. — Ses conseillers : Marie-Thérèse ; Mercy-Argenteau ; l'abbé de Vermond. — L'affaire du comte de Guines. — Turgot et la Reine. — Complaisances de Turgot ; il semble plaire. — La noblesse ; les courtisans et les traitants. — Bouret. — Les princes et le Parlement. — Le clergé, les évêques et les prêtres de cour. — La mendicité universelle. = § II. — Les ennemis de Turgot. — Les amis de Turgot à la Cour. — Les ennemis qu'il avait avant son ministère. — La noblesse limousine. — Griefs de la Cour contre Turgot. — Confiance de Turgot dans le Roi. — Une éducation à refaire. — Opposition au retour du Parlement. — Rancune des parlementaires. — Mme du Deffand et les Choiseul. — Le comte de Provence. — Le prince de Conti. — Complot pour les émeutes des farines. — Menaces imprudentes de Turgot. — M. de Sartine. — L'abbé Galiani et le monde des cours. — Le prince de Conti et les édits de février. — La franchise du Temple et les jurandes. — La Cour et l'économie. — Le livre de Necker. — Necker et Turgot. — Les voitures de la Cour. — Le mariage de Mme Clotilde. — Malesherbes et la maison du Roi. — Turgot se flatte d'accroître le nombre de ses ennemis. — Portrait de Maurepas. — Maurepas et Turgot. — Rigidité de Turgot. — L'abbé de Véry. — La *goutte d'huile*. — Les financiers et les gens à affaires. — Les bureaux. — La surintendance des postes. — Rigoley d'Oigny. — Le bureau du secret. — Un mot de Mme du Deffand. — La guerre des pamphlets. — Les bons mots. — Un catalogue bizarre. — L'*antiganaika*. — Le parti des femmes à la Cour. — Les *turgotines* et les *platitudes*. = § III. — La chute. — Récapitulation des ennemis de Turgot. — Les jurandes. — La petite bourgeoisie. — La popularité de Turgot. — Le *peuple*. — Réjouissances à Paris. — La *voix du public*

et la *voix publique*. — Défections autour de Turgot : Saint-Germain et le comte de Muy. — Les gazettes amies. — Intrigues contre Turgot. — L'affaire du comte de Guines. — Comment Turgot y intervint. — La politique française et l'Angleterre. — Turgot assume la responsabilité de la disgrâce du comte. — Vengeance de la Reine. — Le piège. — Plus de Saint-Simon. — Pas de démission, le renvoi. — Après la chute. — Condorcet. — Le peuple. — Voltaire — La Cour et les salons. — Regrets de Turgot. — Ses illusions. — Vergennes reste; sa lettre. — Avis de Marie-Thérèse et de Catherine II. — La connaissance des hommes. — Mot de M. de Malesherbes. — Conclusions de l'abbé Galiani. — La nation. = § IV. — Turgot et la Révolution. — Le sort de vingt millions d'hommes. — La Révolution eût-elle été évitée si Turgot avait réussi? — Pouvait-il réussir? — Premières réformes. — Édits de février 1776. — Système des municipalités. Les obstacles. — L'explosion. — Ce que Turgot pensait de l'ancien régime. — Les assemblées provinciales; les assemblées d'arrondissement et de paroisse. — Réflexions du paysan. — L'assemblée des Notables et les États généraux. — Le livre de Boncerf et les premières révoltes du paysan. — Turgot et la répression. — De la force de persuasion. — Besoins de la noblesse. — Situation du clergé. — Appétits populaires. — Une convulsion inévitable. — Turgot initiateur et précurseur.

§ Ier.

La Cour.

Lorsqu'on connaît Turgot pour l'avoir suivi dans sa vie privée, pour l'avoir étudié dans tous ses actes intimes, dans ses relations de chaque jour, depuis la jeunesse jusqu'aux pleines années de l'âge mûr, et que, tout à coup, on le voit près d'être ministre, sur le seuil de ce séjour à la fois enchanté et redoutable qu'on appelle la Cour, on se sent malgré soi pris d'inquiétude et on frémit pour l'homme vertueux qu'on a appris à estimer et à aimer.

Si l'on ne savait ce qu'il vaut, si on ne l'avait vu traverser, timide et mélancolique, ces brillants salons de la fin du dix-huitième siècle, le cercle étincelant

des penseurs, des philosophes et des lettrés, le cénacle plus austère des économistes et, loin de tout cela, les multitudes affamées du stérile Limousin, si on ne l'avait vu partout compatissant et généreux, simple et doux, crédule et indulgent, épris de tout ce qui est beau, honnête et utile, on n'éprouverait pas comme une sorte d'effroi et de pitié, quand il va pénétrer dans cette fournaise ardente où s'agitent tant de passions, d'ambitions et d'intrigues.

Involontairement, avant de pousser plus loin les recherches et l'observation, on se demande ce que Turgot va devenir en un tel milieu. Quel changement soudain d'atmosphère ! Quel contraste ! Quelle violente transplantation de la froide et triste intendance de Limoges à ce climat dévorant, tout rempli d'odeurs capiteuses, de parfums troublants et d'illusions décevantes !

Et lui-même ne dut-il pas sentir comme un frisson de crainte ou de vertige, lorsque, après avoir tourné les yeux vers son passé si calme, il mesura du regard l'avenir mystérieux qui s'ouvrait devant lui ?

Sans doute il songea, au moins quelques instants, à tout ce qu'il allait échanger contre des inquiétudes certaines et des compensations douteuses. Mais sa passion du bien public, sa foi faite de désirs élevés et de noble désintéressement l'emportèrent : il se sentit revêtu de la force et du triple airain, *robur et æs triplex* du navigateur qui s'élance sur une mer inconnue : il osa.

Turgot et le Roi.

Toutefois le cœur lui faillit un instant. La lettre qu'il adressa au Roi, lorsqu'il prit le contrôle général,

montre bien qu'il pressentait tous les dangers encore cachés dans les ombres de l'avenir. C'est qu'à ce moment, ministre de la marine depuis un mois, il avait déjà pu entrevoir ce qu'il soupçonnait à peine et ce qu'il ne devait jamais, dans son honnêteté, connaître complètement.

Il pensa cependant alors qu'il pourrait s'orienter et se guider sur une clarté bien faible sans doute, mais qu'il croyait durable, la confiance du Roi. Et c'était son premier recours dans cette tentative qui tout d'abord dut lui paraître une terrible aventure. Oui, il crut en son jeune souverain, en ses paroles et ses promesses, d'ailleurs pleines de sincérité. Et comment n'y eût-il pas cru ?

Caractère de Louis XVI ; ses goûts ; ses penchants ; sa timidité ; son effroi du pouvoir.

Louis XVI, au moment où il monta sur le trône, était vraiment une âme neuve, nullement façonnée, nullement formée encore, mais que, du moins, nulle main, non plus, n'avait déprimée ni altérée. Ses goûts étaient simples, son cœur honnête et bon ; en lui, aucune tendance mauvaise, aucun vice acquis, aucune opinion arrêtée et préconçue.

Il avait, comme la plupart de ses ancêtres, une prédilection marquée pour les exercices du corps, pour la chasse ardente et opiniâtre, aliment nécessaire d'une activité en quelque sorte héréditaire. Son éducation, maladroitement dirigée, ne l'avait pas préparé aux grands efforts intellectuels et ne l'avait pas rendu capable d'une application soutenue ; cette oisiveté de l'esprit avait favorisé le développement des aptitudes manuelles.

Le jeune prince était adroit, habile aux ouvrages

menus et délicats de divers métiers auxquels il consacrait une partie de ses loisirs. On lui a fait plus tard un crime de ces innocentes occupations, moins dangereuses certes que les autres distractions de toute espèce qu'avec tant de facilité il eût pu trouver autour de lui.

Il était timide, lui aussi, et son enfance avait été quelque peu chagrine. « Tant qu'avait vécu son aîné, le duc de Bourgogne, dit Marmontel (1), on lui avait trop fait sentir, du côté de l'intelligence, la supériorité qu'avait sur lui ce prince réellement prématuré (2). » L'impression laissée par cette comparaison décourageante de tous les instants fut profonde chez l'enfant et demeura chez le jeune homme devenu Dauphin ; il lui en resta à tout jamais un sentiment confus d'infériorité, une défiance invétérée de son propre jugement, une sorte d'indécision et de perplexité constante. Cet état d'esprit devait énerver en lui toute volonté et le priver de cette fermeté de caractère si nécessaire à un souverain en butte à tant de sollicitations contraires et de suggestions opposées.

Dans les principales circonstances de sa vie, ce qui parut dominer en lui ce furent une réserve embarrassée, un malaise indéfinissable, une répulsion instinctive pour tout ce qui offre un certain appareil de gravité et de solennité, pour tout ce qui exige résolution, initiative, intervention directe et person-

(1) *Mémoires*, t. II, p. 194. Édition Verdière, 1818.

(2) Le duc de Bourgogne était mort le 24 février 1761, à l'âge de neuf ans. Il donnait déja, disent les écrivains du temps, les plus belles espérances.

nelle. On le vit bien lors de son mariage ; le jeune Dauphin mit du temps à se familiariser avec les charmes, pourtant si séduisants, de la gracieuse Dauphine. On le vit mieux encore lors du sacre de Reims, lors des séances des lits de justice et dans toutes les occasions semblables. Ces diverses cérémonies, quelle que fût d'ailleurs leur importance réelle, ne laissèrent pas de jeter dans l'âme du prince un véritable trouble et de lui imprimer un ébranlement visible.

Lorsque, à la mort de Louis XV, il se trouva tout à coup aux prises avec les difficultés et les obligations d'un souverain, lorsqu'il mesura toute l'étendue de ses devoirs, il s'exagéra sans nul doute cette insuffisance qu'on lui avait tant de fois fait sentir. Sa réserve inquiète, qui dépassait les limites de la simple modestie, n'avait toutefois, dans cette occurrence, rien d'immédiatement dangereux ; naturellement disposé à se laisser guider et conseiller, le nouveau Roi, dont le cœur était droit et animé de l'amour du bien public, pouvait faire beaucoup s'il trouvait à la fois bon guide et bon conseil, s'il ne ressentait que de sages et salutaires influences.

La Reine.

Et quelle influence plus puissante sur un Roi de vingt ans que celle d'une reine de dix-neuf ans, belle, vive, séduisante, et d'un empire d'autant plus sûr qu'elle avait mis plus longtemps à l'acquérir !

Son caractère.

Échappée trop tôt sans doute à la sollicitude tutélaire de Marie-Thérèse, avant d'avoir profité de ses exemples et de ses leçons, elle s'était trouvée jetée

tout à coup au milieu de la cour la plus corrompue qui fût jamais. Il fallait que son âme fût, comme celle du jeune Roi, d'un métal bien pur pour ne pas s'y altérer. L'esprit seul fut atteint ; la Reine eut toute la frivolité des jeunes femmes de son temps, leur goût pour le luxe et le plaisir ; elle ne descendit point jusqu'à la facilité de leurs mœurs, jusqu'aux tristes erreurs de leur conduite. Elle put compromettre certes le prestige de la reine ; elle conserva intact l'honneur de l'épouse et celui de la mère.

Sa légèreté.

En 1774, elle n'avait pas encore cette grâce de beauté touchante que nous montrent ses derniers portraits ; elle était dans tout l'éclat de la jeunesse en pleine effervescence. Elle était tout entière à la joie de vivre, d'être admirée, adulée, tout entière aux enivrements de sa royauté nouvelle et au désir, bien naturel, de l'exercer.

Elle était pourtant alors bien éloignée de songer à jouer un rôle politique, mais elle était femme, jalouse déjà de son influence et impatiente de la prouver lorsqu'elle semblait être mise en doute. Elle avait, non pas des inimitiés et des haines, mais des rancunes et des animosités, hautement avouées du reste. Elle était cependant bonne, compatissante, d'un esprit aimable, enjoué, nullement intolérant. Si Marie-Thérèse avait, dans l'intérêt de ses grands desseins, montré quelque condescendance pour Mme de Pompadour, Marie-Antoinette, encore Dauphine, en dehors de toute préoccupation personnelle, porta sur Mme du Barry un jugement plein d'indulgence.

Sa bonte.

Marie-Antoinette et Mme du Barry.

« Elle a, écrit-elle à sa mère, une cour assidue; les ambassadeurs y vont, et toute personne étrangère de distinction demande à être présentée. J'ai, sans faire semblant d'écouter, entendu dire sur cette cour des choses curieuses : on fait foule comme chez une princesse; elle fait cercle, on se précipite et elle dit un mot à chacun. Elle règne. Il pleut dans le moment où je vous écris; c'est probablement qu'elle l'aura permis. Au fond ce n'est point une méchante femme, *c'est plutôt une bonne personne, et l'on m'a dit qu'elle fait beaucoup de bien à de pauvres gens.* »

Or, la favorite était haïe dans l'entourage de la Dauphine et détestée par le Dauphin lui-même; ces lignes sont donc absolument sincères; elles révèlent la douceur et la bonté naturelles de la jeune princesse. On sait d'ailleurs qu'en mainte circonstance elle poussa la charité jusqu'à la prodigalité, jusqu'à la faiblesse.

Le rappel du duc de Choiseul.

Devenue reine, elle ne perdit rien de ses qualités; mais on vit peu à peu s'accentuer quelques-uns des défauts qu'on lui reprochait déjà et qui trouvaient tant d'éléments d'excitation dans ce foyer d'intrigues, d'ambitions avides et d'intérêts toujours en éveil. On la trouva irascible, vindicative; on la vit poursuivre avec une opiniâtreté singulière la réparation d'injures qui n'étaient point les siennes, de griefs qui, le plus souvent, ne lui étaient point personnels. C'est qu'on la persuadait d'embrasser certaines querelles, de les soutenir jusqu'à victoire complète; on mettait adroitement son amour-propre

en jeu, en l'irritant jusqu'à ce qu'enfin, convaincue qu'il y allait réellement de sa dignité et de son pouvoir, elle se décidât à exiger des grâces ou des rigueurs, des faveurs ou des châtiments qui, au fond, lui importaient peu.

Les courtisans, en général, et ceux d'une telle Cour surtout, sont habiles à découvrir la passion maîtresse du prince ou de la souveraine, pour en faire servir les ressorts et les mouvements à leurs intérêts. Tous ceux qui, par une sorte d'antagonisme déjà apparent, semblaient s'être de préférence attachés à la fortune de la Reine, plutôt qu'à celle du Roi, avaient promptement discerné le point le plus vulnérable de l'esprit de Marie-Antoinette. Était-ce d'ailleurs si difficile à deviner ? Elle se trahit elle-même dans une lettre tout intime écrite au comte de Rosenberg et dans laquelle elle raconte comment elle a, en quelque sorte, dérobé un succès d'influence flatteur entre tous. Après avoir obtenu le rappel du duc de Choiseul que le Roi pourtant n'aimait guère, elle avait voulu qu'il assistât aux fêtes du sacre à Reims.

C'est trop peu encore; l'efficacité de son intercession auprès du Roi ne pouvait éclater pleinement que si l'ancien ministre était reçu par elle d'une manière officielle et presque publique.

Le droit de la femme.

« Vous avez peut-être appris, dit-elle à Rosenberg, l'audience que j'ai donnée au duc de Choiseul à Reims. Vous croirez aisément que je ne l'ai point vu sans en parler au Roi, mais vous ne devinerez pas l'adresse que j'ai mise pour ne pas avoir l'air

de demander permission. Je lui ai dit que j'avais envie de voir M. Choiseul, et que je n'étais embarrassée que du jour. J'ai si bien fait que *le pauvre homme* m'a arrangé lui-même l'heure la plus commode où je pourrais le voir. *Je crois que j'ai assez usé du droit de femme* dans ce moment. »

Il ne faut pas prendre tout cela au pied de la lettre. Il y a quelque jactance dans ces paroles et ce n'est pas sur ce ton que Marie-Antoinette conterait la chose à sa mère. Elle est bien aise, devant le comte de Rosenberg, d'avoir beaucoup d'action sur le Roi, d'avoir beaucoup d'adresse et de faire faire à ce pauvre mari, sans même qu'il s'en doute, tout ce qu'elle désire. Ce mari n'était cependant ni si simple, ni si souple qu'elle le donne à entendre, puisqu'il lui faut déployer tant d'*adresse*. Mais ce n'est pas là le trait caractéristique, il est tout entier dans ces mots : j'ai assez usé du *droit de femme*.

Influence de la Reine sur le Roi.

Ne point paraître solliciter ni demander, encore bien moins prier; mais agir de telle sorte qu'on croie à son influence irrésistible, à sa domination absolue sur le Roi, sur l'époux : telle est la plus vive préoccupation de la Reine, là est son orgueil, là est son triomphe. Aujourd'hui c'est Choiseul, demain ce sera tel autre, bien plus indifférent, en faveur duquel elle imposera sa volonté et fera intervenir ce *droit de femme* dont elle n'est vaine que parce qu'autour d'elle on a sans cesse, par mille provocations, encouragé et stimulé cette vanité. Ainsi frivole, légère et hautaine à la fois, elle se fera l'instrument des deux ou trois groupes d'ambitieux et d'intri-

gantes qui s'attacheront à elle : ici, la coterie des princes, qui tous se croient supérieurs au Roi par l'intelligence et les talents; auprès d'eux tout le clan des Choiseul, qui espèrent revenir aux affaires malgré le Roi, dont ils sont détestés; plus loin, les avisés et les patients qui, sachant les princes trop présomptueux et les Choiseul impossibles, attendent philosophiquement leur tour, convaincus qu'il ne tardera pas à venir.

Au début du règne, l'influence de la Reine ne se fait encore sentir que par intermittence. En réalité, elle n'a nul goût pour les affaires; elle n'a ni la forte tête, ni le puissant caractère de Marie-Thérèse; à ce moment surtout, c'est le goût du plaisir et le besoin d'activité qui l'emportent. Elle donne le ton à la mode, favorise l'introduction à la cour des mœurs mondaines de l'Angleterre, contribue avec le comte d'Artois à répandre le goût des chevaux de luxe, des courses et des paris, comme un peu plus tard elle conduira seigneurs et grandes dames à travers les idylles peu naïves et les paysages peu rustiques de Trianon.

Elle s'occupe et on l'occupe, pour l'absorber, pour l'acquérir; on l'étourdit et on la flatte, parce qu'il faut satisfaire l'ardeur de sa jeunesse, caresser ses goûts, favoriser ses penchants, la tenir toujours en haleine par de menues intrigues, pour en disposer et la faire agir dans les grandes circonstances.

La Reine et le peuple.

Un fait assez curieux et qui atteste bien l'aveuglement de la Cour et de la noblesse en général, c'est que tous ces courtisans, soucieux de leur propre

fortune, et qui comptent bien gouverner par la Reine, ne songent nullement à la rendre populaire, à lui gagner l'affection de la foule. On semble l'en détourner, au contraire.

Souvenir de son mariage.

Une sorte de prévention injuste pesait déjà sur elle. On se rappelait les fêtes de son mariage, quatre ans auparavant, attristées par l'affreux accident de la place Louis XV, où la populace, accourue pour voir le feu d'artifice, se pressa, s'étouffa, s'écrasa dans une affreuse panique. On affectait alors d'être irréligieux, on restait superstitieux : les esprits furent frappés de cette triste catastrophe; on y vit un mauvais présage, et l'impression persista. Ce fut comme une ombre jetée tout à coup, et pour toujours, sur la gracieuse figure de cette innocente archiduchesse que l'Autriche nous envoyait. Et ajoutons qu'instinctivement on redoutait chez nous tout ce qui venait de l'Autriche. Il eût fallu que la Reine fît quelque effort pour effacer à la fois le préjugé national et le souvenir d'une circonstance aussi malheureuse que fortuite.

Ses conseillers : Marie-Thérèse, Mercy-Argenteau, l'abbé de Vermond.

Marie-Antoinette pouvait cependant compter sur deux conseillers bien précieux et bien sûrs : loin d'elle, Marie-Thérèse, sa mère; près d'elle, le diplomate expérimenté et habile que celle-ci avait choisi elle-même pour la guider et l'éclairer, le comte de Mercy-Argenteau. L'un et l'autre sentaient également combien était nécessaire à la Reine, surtout dans un pays tel que la France, cette popularité qu'elle cherchait si peu. Mais Marie-Antoinette se cachait volontiers de sa mère et esquivait ses

remontrances ; d'autre part, lorsqu'elle mûrissait quelque projet qui devait sûrement déplaire au comte de Mercy, elle évitait avec soin de le rencontrer, ou faisait en sorte qu'il ne pût l'approcher, l'aborder et l'en détourner. Lors de l'affaire du comte de Guines (1), Mercy écrivait à Marie-Thérèse : « Nous avons vu, dans ce moment de grande effervescence, que la Reine s'impatientait de nos remontrances, qu'elle cherchait à les éluder. La semaine passée, qui était l'instant où allaient s'exécuter ses projets, elle évita avec adresse que je pusse lui parler en particulier (2). »

L'affaire du comte de Guines

De son côté, et dans la même circonstance, le comte de Creutz, ambassadeur de Suède en France, écrivait : « Cette princesse s'est conduite dans cette affaire *avec un secret, une habileté au-dessus de son âge :* elle n'a jamais dit un mot en public à M. de Guines pendant tout ce temps ; on croyait qu'elle l'avait abandonné ; et tout d'un coup on vient de voir l'effet le plus éclatant de son crédit. On ne doute plus du pouvoir qu'elle a sur le Roi (3). »

Ce pouvoir, elle ne l'avait pas encore aux premiers jours du règne, et elle ne savait pas elle-même jusqu'où son influence s'étendait, jusqu'à quel degré d'exigence il serait possible de la pousser. L'expérience devait malheureusement le lui apprendre bientôt. Mais, dès ce moment, quelles que fussent ses tendances intimes, quelque indifférente qu'on pût la supposer à tout parti et à toute brigue, il était

(1) *Voir* plus loin, p. 219.
(2) D'Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 447.
(3) *Ibidem* en note.

déjà avéré que, pour tout ministre, qui voudrait se maintenir en place, il s'agissait non seulement de plaire au Roi, mais encore d'être agréé par la Reine, et d'obtenir, sinon sa faveur ou son appui, tout au moins son acquiescement.

Turgot et la Reine.

Turgot, quoi qu'on en ait dit, ne méconnut pas cette nécessité, et s'efforça de plaire et d'être agréable à Marie-Antoinette. Pour elle, il ne fut pas le ministre inflexible, le comptable chagrin et parcimonieux, qu'on s'obstine trop souvent à chercher et à trouver en lui. A quelque économie qu'il lui fallût s'astreindre, il sut concilier ses devoirs avec les complaisances indulgentes qu'on ne pouvait refuser à la Reine, à la femme, dont les coûteux entraînements étaient parfois excusables. Elle lui dut l'augmentation de sa cassette, dont le chiffre de 96,000 livres fut porté à 200,000 livres. Il fut assez ingénieux pour fournir à la dot d'une protégée (1) de la Reine et de la princesse de Lamballe, sans violer le principe, établi par lui-même, qu'il ne serait plus à l'avenir fait aucune assurance de dot.

Complaisances de Turgot ; il semble plaire.

Turgot, d'autre part, se montra en toute circonstance plein de déférence et d'empressement envers le comte de Mercy-Argenteau, dont la sympathie lui resta acquise. Enfin, par une heureuse rencontre, il avait trouvé, auprès de la Reine même, et dans une familiarité presque de tous les instants, un ami, un condisciple, l'abbé de Vermond, attaché à elle en qualité de lecteur, mais réellement chargé, lui

(1) Mlle de Guébriant.

aussi, de seconder l'ambassadeur d'Autriche dans sa mission de surveillance, de direction ou, pour mieux dire, d'inspiration.

Plaire à la Reine, Turgot y réussit : ce n'était pas fort difficile, tant qu'il n'y avait à satisfaire que ses tendances personnelles ; elle avait assez de bonté, de jugement et d'esprit pour n'éloigner aucun dévouement. Mais le malheur était que, pour lui plaire longtemps, il fallait plaire à tous ceux qui l'entouraient ; c'est-à-dire satisfaire toutes les ambitions, toutes les convoitises, et s'abaisser autant pour servir les amis de la Reine qu'il avait fallu le faire jadis pour servir ceux des favorites. A la place de celles-ci, régnait une vraie souveraine, femme honnête d'un prince vertueux, c'était là l'unique différence ; d'ailleurs même Cour, mêmes visages, mêmes mœurs. Il n'y avait qu'une courtisane de moins : tout le reste allait de l'ancien train et devait continuer ainsi jusqu'à la catastrophe finale.

Et cette Cour elle-même, comment eût-on pu la contenter ? De quels éléments disparates n'était-elle pas composée ? A quelle compétition d'intérêts divers, opposés, hostiles entre eux, n'était-elle pas vouée dans un moment où le champ paraissait ouvert à toutes les prétentions ?

La noblesse : les courtisans et les traitants.

La plus grande partie de la noblesse était presque complètement ruinée. Il y avait longtemps, d'ailleurs, qu'elle ne se suffisait plus à elle-même ; elle avait, de degré en degré, roulé jusque dans la plus absolue et la plus humiliante dépendance. Sous Louis XIV, on attendait tout du Roi. Sous Louis XV,

ce ne fut plus lui seulement que l'on sollicita, mais les favorites à tour de rôle; et les plus grands seigneurs firent avec désinvolture les mêmes bassesses devant la duchesse de Châteauroux, la marquise de Pompadour et Mme du Barry.

Ce n'était même plus assez du souverain et de ses maîtresses, pour subvenir à des dépenses incessantes et écrasantes; il fallut avoir recours aux fermiers généraux, aux traitants et aux sous-traitants : on laissa non seulement le gaspillage, mais le pillage s'organiser partout. On regrettait Law et le temps des gros gains de la rue Quincampoix; on eût voulu ramener les beaux jours de l'agiotage; mais le crédit était ébranlé; il fallait bien se contenter des miettes : pensions, pots de vin, croupes. On trafiquait de tout; Louis XV donnait l'exemple; il était intéressé dans les spéculations sur les grains. Il laissait ruiner l'État par les traitants, se réservant de les ruiner à son tour; et c'est ce qu'il fit, même après sa mort. Marmontel nous conte un de ces désastres :

Bouret.

« M. Bouret s'était ruiné à bâtir et à décorer pour le Roi le pavillon de Croix-Fontaine; et le Roi croyait le payer assez en l'honorant, une fois l'année, de sa présence dans un de ses rendez-vous de chasse, honneur qui coûtait cher encore au malheureux, obligé, ce jour-là, de donner à toute la chasse un dîner pour lequel rien n'était épargné.

« J'avais gémi plus d'une fois de ces profusions; mais le plus libéral, le plus imprévoyant des hommes avait, pour ses véritables amis, le défaut

de ne jamais vouloir écouter leurs avis sur l'article de sa dépense. Cependant il avait achevé d'épuiser son crédit en bâtissant aux Champs-Élysées cinq ou six maisons à grands frais, lorsque le Roi mourut, *sans avoir seulement pensé à le sauver de sa ruine ;* et cette mort le laissant noyé de dettes, sans ressource et sans espérance, il prit, je crois, la résolution de se délivrer de la vie ; on le trouva mort dans son lit. »

Les princes et le Parlement.

Tout cela n'est pas bien attendrissant, et personne ne s'affligeait de telles déconfitures, pas plus que de la mort du vieux roi. Sous Louis XV on disait : « Cela durera bien autant que nous; » ou « Après nous le déluge. » A l'avènement de Louis XVI, on pensa à la Cour, avec Maurepas lui-même, que ce qui avait tant duré, en dépit d'abus si monstrueux, de choses si violentes et d'une irritation si menaçante, devait avoir une force incalculable et résisterait longtemps encore. On admettait bien qu'il fallût, pour l'apparence, pour alimenter l'impatience publique, essayer quelques réformes; mais la Cour était presque unanime à ne point se départir des habitudes anciennes. Bien plus, elle s'efforça de replâtrer le vieil édifice qui croulait de toutes parts en détruisant l'œuvre du chancelier Maupeou, en rappelant le Parlement. Le comte de Provence, le comte d'Artois, le prince de Conti, le duc d'Orléans, le duc de Chartres, tous les princes, tous les pairs du royaume, ne devaient-ils pas trouver dans ce retour un accroissement d'influence, une participation directe aux affaires du gouverne-

ment? Maurepas et les siens, sortis d'une vieille famille parlementaire, devaient voir ce rappel d'un œil assez favorable.

Nous savons comment Turgot dut céder à des intérêts si puissants; ce ne fut pas sans une vive résistance, et l'on doit croire qu'elle ne lui fut pas un titre de recommandation auprès des princes.

Le clergé, les évêques et les prêtres de cour.

Le clergé, lui, haïssait, il est vrai, le Parlement; mais il n'était pas moins corrompu que cette noblesse sceptique qui affectait le philosophisme, le sentimentalisme et le naturalisme. Il sentait tous ses ressorts se détendre. Dans ses couches inférieures couvait une sourde fermentation; les ordres religieux se désorganisaient, se dissolvaient d'eux-mêmes.

Les chefs de l'Église, ceux du moins qui étaient perspicaces, vigilants et avaient pleine conscience du danger, croyaient que le salut ne se trouvait que dans un raffermissement de la discipline, dans un retour en arrière vers les idées d'intolérance et les mesures rigoureuses du siècle précédent. Le haut clergé se détournait donc de la liberté et des voies du progrès. C'est cet esprit que cherchaient à faire prédominer auprès du Roi et de la Reine la plupart des évêques et des prêtres de cour.

La mendicité universelle.

Ils n'étaient d'ailleurs ni moins ambitieux, ni moins avides que les autres courtisans; ils étaient, eux aussi, toujours prêts à solliciter. Un prince put dire plus tard : « Quand je vis tout le monde tendre la main, je tendis mon chapeau ». Il oublia d'ajouter

que tout le monde, le voyant faire, tendit aussi le chapeau.

C'était donc tout ce monde, outre le Roi, outre la Reine, que les nouveaux ministres devaient s'efforcer de ne point mécontenter, s'appliquer même à satisfaire.

§ II.

Les ennemis de Turgot.

Sur cette mer dangereuse, où il avait fait un naufrage si cruel, Maurepas, courtisan assoupli, assagi, devait surtout songer à louvoyer. Il avait une profonde connaissance de ce milieu où il était né, où il avait grandi, puis décliné, pour se relever tout à coup à la faveur d'un changement de règne et de la recommandation d'une princesse, Mme Adélaïde, qui eut, à ce moment, un sentiment assez juste de la situation.

Qu'à la suite de Maurepas, Hue de Miromesnil, Sartine et même le comte de Muy, ministre de la guerre, faits aux intrigues et aux mœurs de la dernière Cour, affrontassent hardiment les périls de l'avenir, on le conçoit. Mais Turgot, le bon, l'honnête, le vertueux Turgot, comment n'eût-il pas redouté une semblable épreuve?

Lui qui venait de passer treize années dans sa province du Limousin, pensif, presque solitaire, ou errant à travers ses pauvres paroisses, au milieu de ses paysans; lui qui, à de rares intervalles, apparaissait à Paris, bornait ses relations à quelques réunions choisies, à quelques femmes d'élite et à quelques hommes de haute valeur, était-il bien pré-

paré à entrer et à vivre autrement qu'en passant dans ce monde étrange de la Cour, où les plus simples et les plus naïfs eussent paru auprès de lui des maîtres de rouerie et d'adresse?

Les amis de Turgot à la Cour.

Quels amis allait-il y trouver, lui qui n'y avait en aucun temps vécu? Quelques compagnons d'étude : l'abbé de Véry ; l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne ; l'archevêque d'Aix, Boisgelin ; l'abbé de Brienne ; l'abbé de Vermond. Des rares grands seigneurs qu'il avait autrefois rencontrés et connus dans le salon de Mme du Deffand, la plupart appartenaient à la coterie Choiseul et ne pouvaient guère lui être favorables. Il arrivait presque seul; nous nous trompons cependant : il était déjà pourvu d'ennemis nombreux, et non point d'ennemis en expectative, d'ennemis en formation, de ces adversaires latents qui ne deviennent hostiles que le jour où ils sont effectivement menacés. Non, Turgot avait, lorsqu'il entra aux affaires, des ennemis faits, acquis, tout prêts à le combattre et à le détruire, s'il était possible.

Les ennemis qu'il avait avant son ministère.

La noblesse limousine.

Il avait, d'ores et déjà, contre lui une bonne partie de la noblesse de l'Angoumois et du Limousin. L'existence recueillie, laborieuse, qu'il avait menée à Limoges, ne lui avait pas gagné les sympathies des gentilhommes, pour lesquels, auparavant, l'hôtel de l'intendance était à la fois une maison de profit et de plaisir.

En toutes circonstances, ils l'avaient vu se ranger du côté des propriétaires fonciers, des fermiers,

des laboureurs et des simples manœuvres. Ils l'avaient vu supprimer les corvées dues à l'État et avaient certainement pensé que, quelque jour, on pourrait bien songer aussi à la suppression des corvées seigneuriales. Ils l'avaient trouvé sévère pour eux, c'est-à-dire équitable pour tous; rigoureux à leur égard, c'est-à-dire doux et compatissant pour les malheureux.

A l'intendance, ni fêtes, ni banquets, ni orgies, ni jeu; par intervalles, quelques réceptions, quelques dîners, et c'était tout. L'intendant travaillait, s'occupait des manufactures, du commerce, de l'agriculture, des sciences, des lettres, ou bien il était en tournée dans la montagne, dans les contrées éprouvées par la disette et la misère, ou à Paris pour rendre ses comptes au contrôleur général. Avec lui, nulle relation suivie, nul moyen de nouer de ces liaisons qui entraînent des complaisances et des facilités de toutes sortes pour soi-même, pour les amis, les parents et les protégés. La noblesse limousine était donc hostile et n'avait ménagé Turgot ni à Paris, ni à Versailles (1).

Griefs de la Cour contre Turgot.

A la Cour et à la ville, il comptait encore pour ennemis tous les jaloux, tous les envieux que lui avait faits sa réputation déjà grande d'administrateur habile, de philanthrope convaincu, de penseur profond. On lui reprochait d'avoir fréquenté les philosophes, d'avoir été loué par les gazettes, acclamé par les *économistes;* d'avoir, de si loin, fait

(1) L'abbé Baudeau l'avoue dans sa *Chronique secrète*, revue rétrospective, 1re section, t. III, p. 273.

parler de lui. On lui eût pardonné sans doute ses talents, s'ils fussent restés ensevelis dans l'ombre de l'exil en province; on lui sut mauvais gré de les avoir laissé connaître et apprécier. Il eut du même coup contre lui tout ce qui combattait l'influence des philosophes. — « Il est encyclopédiste! » disait-on au Roi. — « Qu'importe, répondait-il, s'il est honnête homme. »

Confiance de Turgot dans le Roi.

Il semble que l'erreur initiale de Turgot fut précisément dans la confiance que le Roi lui inspira, dans l'illusion qu'il entretint, presque jusqu'à la fin, d'être toujours défendu par lui. Il crut l'avoir conquis et le posséder à tout jamais. C'eût été, en effet, une fortune inespérée pour lui de trouver sur le trône un jeune prince animé de l'amour du bien public, disposé à se laisser instruire et assez ferme dans ses convictions pour persister dans les principes qu'on lui aurait une fois fait accepter. C'est évidemment ce que croyait Turgot et ce que l'on croyait autour de lui.

Au début, c'était une véritable initiation que le nouveau ministre se proposait de faire; ses amis, allant plus loin que lui encore, voulaient que, par des ouvrages *écrits exprès*, on refît à nouveau toute l'éducation du Roi. Condorcet recommandait instamment qu'on s'efforçât de détruire dans l'esprit du prince tout ce qui pouvait l'entretenir dans le respect de la religion et du clergé.

« Pourquoi, écrivait-il vers la fin de 1774, pourquoi, au lieu de s'en remettre au temps, pour détruire les préventions du Roi, ne ferait-on pas faire

pour lui un ouvrage clair, modéré, bien muni d'autorités, qui contiendrait le récit de tous les assassinats, massacres, séditions, guerres, supplices, empoisonnements, noirceurs et scandales, qui forment depuis 1774 ans, l'histoire du clergé catholique (1)?»

Sans se laisser entraîner par de telles incitations, Turgot espérait convertir le Roi à ses doctrines, à ses idées, lui faire partager ses projets et le persuader qu'il avait lui-même pour mission de réaliser tout le bien dont le ministre s'efforçait de lui démontrer la possibilité.

Une éducation à refaire.

Évidemment Turgot s'abusa à la fois et sur le caractère du prince et sur la force de sa volonté et sur la mesure de son intelligence. Il eût voulu le rendre immédiatement apte à comprendre et à embrasser ce qu'il avait, lui, mis trente ans à étudier, à méditer, à approfondir. Peut-être se trompa-t-il aussi sur sa propre puissance de persuasion et crut-il avoir convaincu le Roi, alors que celui-ci n'était que plein de bonnes intentions et de complaisance. Ce qui est certain, c'est qu'il conserva son illusion presque jusqu'à la fin; un mot du Roi d'ailleurs, donné de temps à autre, suffisait à le consoler, à l'encourager. « Je vous soutiendrai toujours, » disait Louis XVI quand Turgot redoutait les résistances du Parlement. « Vous ne serez point trompé, » avait-il dit au début quand le nouveau ministre affirmait ne pouvoir rien sans son appui. « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple, » disait-il encore

(1) Charles Henry, *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, lettre CLV, p. 206.

plus tard, quelque temps seulement avant de le renvoyer.

Turgot se crut donc sûr du Roi et il est probable que, pendant un temps assez long, il pensa s'être assuré sinon l'affection de la Reine, du moins sa bienveillance.

Il fut égaré par une seconde erreur qui ne fut pas moins grave : ce fut de croire qu'avec l'appui du Roi et la neutralité de la Reine, il pourrait triompher de toute résistance, de quelque part qu'elle vînt. Il se sentit prêt à tout braver, à tout affronter, et le laissa trop paraître.

Opposition au retour du Parlement. Rancune des parlementaires.

Son opposition au retour du Parlement n'était pas restée secrète. Ainsi que nous l'avons vu, il devait nécessairement avoir contre lui non seulement les princes et tous les parlementaires, mais aussi les Choiseul. On savait que ses amis pensaient de même. « Il vaut mieux, disait Condorcet, garder des tribunaux avilis, encore quelque temps, que d'établir des tribunaux tyranniques. D'ailleurs le but secret de toutes ces intrigues est le retour de M. de Choiseul dans le ministère. C'est pour nous donner un ministère déprédateur que l'on veut nous rendre un Parlement oppresseur. » Turgot et les siens n'étaient pas gens à faire mystère de leur opinion.

Mme du Deffand et les Choiseul.

Turgot dès les premiers mois eut donc pour ennemis déclarés tous ceux qui avaient ou croyaient avoir intérêt à ce retour. Mme du Deffand, chez laquelle se tramaient toutes les intrigues des Choiseul, n'était pas disposée à atténuer les ressenti-

ments ; la vieille aveugle, impérieuse et vindicative, n'avait pas oublié l'injure que lui avaient faite ceux qui avaient favorisé la séparation de Mlle de Lespinasse et contribué à former pour celle-ci, à leurs propres frais, un nouveau salon où ils l'avaient suivi. Turgot était du nombre et non le moins empressé. Il fut donc assez maltraité chez Mme du Deffand qui se mit elle-même de la partie, attisant les jalousies.

Le comte de Provence.

Parmi les princes c'étaient le comte de Provence (Monsieur) et le prince de Conti qui se montraient le plus hostiles au contrôleur général. Nous avons déjà cité le portrait cruel et sombre que le premier traça de Turgot, dans un pamphlet assez piquant d'ailleurs. Le second fut, jusqu'au dernier moment, l'adversaire acharné du ministre ; en lui l'inimitié fut poussée jusqu'aux dernières limites de la haine. Elle éclata dès les premiers jours ; elle exerça une influence décisive sur la destinée de Turgot, sur l'avenir des réformes et, pour tout dire, sur le sort même de la monarchie.

Le prince de Conti. Complot pour les émeutes des farines.

Turgot ne douta jamais que le prince de Conti n'eût été le véritable instigateur des émeutes soulevées en province et à Paris par la question des grains. Louis XVI lui-même en paraissait convaincu et, sans nommer personne, le donna à entendre dans la lettre qu'il adressait alors à Turgot, lui expliquant pourquoi il était resté à Versailles pendant l'émeute : il avait tenu à surveiller lui-même et à main-

Menaces imprudentes de Turgot.

tenir dans l'inaction ceux qu'il soupçonnait (1). Aucun de ceux qui connaissaient le terrain sur lequel Turgot s'avançait, n'hésitait à voir dans la manière dont les troubles s'étaient succédé une sorte de complot. Et Turgot, paraît-il, « *se flattait* d'en tenir le fil, » c'est du moins ce qu'affirmait une gazette, d'ordinaire exactement informée (2). Turgot avait le tort de s'en flatter ; il l'eut plus encore lorsque, dans l'instruction adressée aux curés, il sembla faire prévoir aux coupables une dénonciation publique. Que ceux-ci la craignissent ou non, ils se sentirent menacés et gardèrent bonne mémoire de cette injure, qui ajoutait à l'amertume de leur échec.

On a prétendu, il est vrai, que la phrase comminatoire de l'*Instruction aux Curés* y avait été intercalée par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. En tout cas, elle n'y fut admise qu'avec l'assentiment de Turgot et l'on doit convenir qu'elle a bien l'allure générale de son style. On en peut juger, car la voici : il s'agit des émeutes :

« Lorsque le peuple connaîtra quels en sont les auteurs, *il les verra avec horreur ;* loin d'avoir en eux aucune confiance, lorsqu'il en connaitra les suites, *il les craindra plus que la disette même.* »

C'était une sorte de défi, et tout à fait dans le caractère de Turgot.

Marmontel qui fut bien au courant de ce qui concernait Turgot et Necker est intéressant à consulter.

« L'émeute, dit-il, avait une marche préméditée qui semblait accuser un plan ; et, quant au person-

(1) *Correspondance Métra*, t. I. p. 343.
(2) *Correspondance Métra*, t. I. p. 319.

nage *à qui Turgot l'attribuait*, je n'oserais pas dire que ce fût sans raison. Dissipateur nécessiteux, le *prince de Conti*, plein du vieil esprit de la Fronde, *ne remuait au Parlement que pour être craint à la Cour*, et, accoutumé dans ses demandes à des complaisances timides, un *respect* aussi *ferme* que celui de Turgot devait lui paraître offensant. Il était donc possible que, par un mouvement du peuple de la ville et de la campagne, il eût voulu semer le bruit de la disette, en répandre l'alarme et ruiner dans l'esprit du Roi le ministère importun dont il n'attendait rien. Mais qu'il y eût plus ou moins d'apparence dans cette cause de l'émeute, Turgot n'en put donner la preuve qu'il avait promise; *ce faux-pas décida sa chute* (1). »

M. de Sartine.

Turgot n'avait pas seulement soupçonné le prince de Conti, mais Sartine lui-même, et en révoquant, avec des formes, il est vrai, le lieutenant de police Lenoir, il avait profondément blessé le ministre de la marine. Or, blesser Sartine, c'était indisposer Maurepas, indisposer Mme de Maurepas qui lui portait de l'affection. Nous savons déjà que l'abbé Baudeau dut être congédié plus tard, pour avoir parlé de lui arrogamment.

Sartine fut donc certainement un ennemi de Turgot, ennemi dangereux, car, quelques années après, ce fut pour avoir exigé son renvoi du ministère que Necker tomba (2).

Ce n'était pas seulement à Paris et à Versailles

(1) Marmontel, *Mémoires*, t. II, p. 203. Édition Verdière.
(2) Marmontel, *Mémoires*, t. II, p. 214. Édition Verdière.

que l'on considérait la *guerre des farines* comme organisée par de puissants ennemis de Turgot. Voltaire écrivait, du fond de sa retraite, à Mme de Saint-Jullien, également attachée au grand écrivain et au grand ministre : « Si vous aviez été à Dijon, vous auriez prévenu l'émeute criminelle *qui a été excitée* par les ennemis de Turgot. »

L'abbé Galiani et le monde des cours.

Et de loin, de bien plus loin encore, de Naples, le perspicace et prophétique Galiani écrivait à Mme d'Épinay, à la date du 27 mai 1775 (1) :

« J'espère que cet événement aura appris à M. Turgot et à M. Morellet à *connaître les hommes* et *le monde* qui n'est pas celui des ouvrages des économistes. . . . . Il n'y a pas d'hommes dont je chérisse plus l'estime et l'amitié. Ils ont de grandes vertus et un grand génie. *Ils sont restés peut-être trop longtemps au cabinet et n'ont pas été comme moi, jetés dès leurs premières années, au beau milieu d'une Cour, pour y être le jouet de la fortune.* »

Turgot en effet savait aussi mal se défendre que mal attaquer. Conti, vaincu en mai 1775, accusé tout bas sans qu'on osât le mettre publiquement en cause, n'était pas homme à lâcher sa proie ; il déploya une activité qui d'ailleurs fut assez promptement satisfaite. Il n'attendit pas un an sa revanche. Mais jusqu'à la chute de Turgot, il se montra d'une opiniâtreté infatigable. Partout il le combattait et de toutes les façons ; à la Cour par l'intrigue ; au

(1) Asse, Lettres de Galiani à Mme d'Épinay.

Parlement, par une action ouverte et directe ; dans le monde, par des plaisanteries plus ou moins heureuses, mais toujours mordantes (1).

Le prince de Conti et les édits de février.

Le prince de Conti ne se contentait pas de railleries et de quolibets plus ou moins inoffensifs. Il menait une guerre autrement sérieuse que la maladie même ne ralentissait pas. Au moment où les édits sur les corvées et les jurandes étaient en discussion dans le Parlement, Condorcet écrivait à Voltaire (2) :

« M. le prince de Conti *quoique mourant* se traîne à toutes les assemblées de commissaires, pour tâcher de conserver à la France le bonheur d'avoir des corvées... Mais ce grand prince a beau faire, les corvées et lui s'en iront ensemble. »

Illusion encore : Conti ne partit pas si vite et les corvées furent rétablies peu après la retraite de Turgot.

S'il était acharné à ce point contre le ministre, ce n'était pas uniquement l'effet d'une simple blessure d'amour-propre, ou d'une menace d'ailleurs sans conséquence : il était surtout atteint dans ses intérêts, et pour lui, comme pour tout ce qui s'agitait à la Cour, c'étaient là les seules blessures sensibles.

(1) Un jour prenant le thé dans un salon qu'il fréquentait d'ordinaire, il arriva que le petit chien du logis s'oublia fort irrespectueusement devant la noble compagnie. Un huissier accourut et voulut chasser l'incongru. Le prince de Conti intervint vivement : « Arrêtez, s'écria-t-il, liberté, liberté, liberté tout entière ! » formule qu'on prêtait à Turgot, aux économistes et même à ses amis les plus intimes, y compris la duchesse d'Anville.

(2) Le 11 février 1776.

La franchise du Temple et les jurandes.

Le comte de Creutz, ambassadeur de Suède, écrivait à Gustave III (1) : « Il n'est pas étonnant que le prince de Conti s'oppose avec tant de violence à la suppression des jurandes puisqu'il perd là le bénéfice de la franchise du Temple et 50,000 livres de rente. Le Parlement y perd le très gros bénéfice des procès qui en résultaient ; voilà les véritables motifs de leur résistance. »

Se heurter aux intérêts ! Les blesser, les inquiéter seulement, c'est ce qu'il ne fallait pas oser vis-à-vis d'une telle cour, sous un tel roi, sans autre force que le sentiment de la justice et de la vérité.

La Cour et l'économie.

Or, Turgot qu'il le voulût ou non, ne pouvait ni rien faire, ni rien tenter au ministère, s'il avait égard à tous les intérêts qu'il trouvait devant lui. Il fut cependant, nous l'avons dit, fort modéré dans sa première épuration du personnel. Il le fut aussi dans la révision des pensions et des croupes sur les fermes. Mais il ne fallait plus compter en obtenir de nouvelles; les faveurs à espérer diminuaient ; plus de pensions, plus de pots-de-vin, plus de croupes, plus d'assurances de dot, plus d'ordonnances du comptant ! Il fallait bien se réduire à la portion congrue.

Turgot avait sans doute compris qu'il serait arrêté à chaque pas, s'il se montrait trop facile. Il se fit peu à peu à l'idée qu'il ne pouvait manquer

(1) D'Arneth et Geffroy, *Correspondance de Marie-Antoinette*, Introduction, p. LV.

d'avoir beaucoup d'ennemis; il en prit son parti et le prit peut-être trop facilement. Un moment vint où l'on put croire que, loin d'éviter les colères et les ressentiments, il cherchait à les provoquer.

Le livre de Necker.

Jusqu'aux premiers mois de 1775, il n'y eut, entre Necker et lui, rien qui trahît l'antagonisme voilé que tout le monde probablement soupçonnait. Necker, à ce moment, n'était pas préparé sans doute à entamer la lutte avec le Contrôleur général et à se montrer franchement hostile.

Necker et Turgot.

Ce fut Turgot qui, dans un accès d'humeur, rendit inévitable une rupture qu'il eût été sage du moins de retarder. Au moment où Turgot se félicitait du bon effet produit par l'arrêt de septembre 1774, sur la libre circulation des grains, et songeait peut-être à acheminer peu à peu les esprits vers la libre exportation qu'il croyait encore prématurée, Necker vint le voir, lui présenta quelques observations sur les dangers des mesures qu'il avait prises ou de celles qu'il devait prendre. Turgot les accueillit fort mal et répliqua avec aigreur que son opinion était faite, que personne ne pouvait l'en faire varier, mais que, d'ailleurs, tout le monde était libre de formuler ses idées et de les publier. Necker, piqué, répondit que rien de semblable n'était entré dans son intention, mais que, puisqu'on l'autorisait à produire sa pensée, il userait de cette liberté.

Le 20 avril suivant, la *Correspondance Métra* annonçait l'apparition du travail de Necker sur la *Législation et le Commerce des grains*. « Il sort à

peine de la presse, disait-elle, et a déjà la plus grande célébrité. »

Quinze jours après, éclataient les troubles de la guerre des farines; et Turgot, voyant dans ce fait une coïncidence significative, accusait Necker d'avoir pactisé avec ceux qui avaient préparé les émeutes. Rien de moins vraisemblable. Ce qui était autrement certain, c'est que Turgot venait de se créer un ennemi irréconciliable.

Évidemment Turgot était excité et exalté par ses imprudents amis. Ceux-ci, dit Marmontel, eussent voulu qu'il renvoyât Necker à Genève; il le pouvait alors, « *car il avait encore toute la confiance du Roi;* sa droiture et son équité le sauvèrent de cette honte ».

Les voitures de la Cour.

Les grandes et importantes réformes offensaient violemment beaucoup de personnages dans le Parlement ou à la Cour, mais il en était de plus restreintes, de minimes mêmes, qui ne blessaient pas moins et qui passaient pour n'être que de mesquines vexations et des taquineries puériles. De ce nombre était l'ordonnance pour faire visiter aux barrières toute voiture sans exception, même celles du Roi, de la Reine, des princes et celles des seigneurs de la Cour. Rien de plus juste au fond et de plus nécessaire, puisque seigneurs et laquais faisaient la fraude sur une vaste échelle, grâce à l'immunité qu'ils s'arrogeaient. On ne vit là que la marque d'une parcimonie méticuleuse et hargneuse. Il en fut de même, un peu plus tard, de l'arrêt sur les rôles de capitation de la Cour, qui ordonnait le

recouvrement d'un arriéré remontant jusqu'à 1767 et par conséquent peu praticable.

Ces mesures augmentaient l'agitation déjà si vive qui grondait contre le ministre. On ne se disait point qu'il était économe parce qu'il fallait l'être ; on croyait ou l'on faisait croire que ce n'était qu'un esprit chagrin et maladroit qui ne savait contenter personne et prétendait réduire chacun à sa juste et stricte part, même la Reine, même les princesses.

Le mariage de Mme Clotilde.

Y avait-il à la Cour quelques réjouissances intimes qui manquassent d'éclat, la faute en était à Turgot. En août 1775, des fêtes eurent lieu à l'occasion du mariage de Mme Clotilde (1); elles furent fort dignes d'une circonstance qui ne devait avoir rien de bien solennel. On joua à Versailles une pièce d'un ami de Turgot et de Mlle de Lespinasse, M. de Guibert ; la Reine protégeait l'ouvrage qui avait pour titre et pour objet le *Connétable de Bourbon* (sujet, il faut bien l'avouer, assez mal choisi pour un tel auditoire).

Walpole qui, à ce moment était passé dans le camp de Mme du Deffand, écrivait (20 août 1775) :

« M. Turgot, au grand désespoir de Lady Mary

(1) Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, sœur de Louis XVI, née à Versailles, le 23 septembre 1759. Elle fut mariée à Charles-Emmanuel-Ferdinand-Marie, prince de Piémont, qui monta sur le trône de Sardaigne en 1796, sous le nom de Charles-Emmanuel IV.

Le mariage eut lieu *par procureur* à Versailles le 27 août 1775. La nouvelle princesse se rendit aussitôt à Choisy, puis partit le lendemain pour Chambéry et Turin.

Elle mourut à Naples le 7 mars 1802.

Coke, ne veut permettre d'autres dépenses qu'un seul banquet, un bal et un spectacle à Versailles. »

Si on ne dansait pas plus, si on ne soupait pas mieux, si les spectacles n'étaient ni plus brillants ni plus nombreux, c'est que Turgot ne l'avait pas voulu.

Et lui, de son côté, revenu de ses précautions et de ses ménagements des premiers temps, ne faisait rien pour dissiper les préventions.

Par une sorte de gageure audacieuse, il semblait rechercher comme à plaisir les responsabilités les plus lourdes, accumuler sur sa tête, comme par bravade, toutes les rancunes et toutes les malédictions.

Malesherbes et la maison du Roi.

Après que Malesherbes eut été nommé en remplacement de La Vrillère, celui-ci qui n'avait jamais rien changé ni amélioré dans la maison du Roi, s'avisa de remettre à Louis XVI tout un plan de réformes. Le Roi communiqua ce magnifique projet à Malesherbes en l'engageant à l'appliquer. L'honnête homme se récria : comment, lui, qui venait à peine d'arriver, pouvait-il s'exposer à l'inimitié de tant de personnages influents qui allaient se croire lésés ! Mais Turgot aussitôt d'intervenir, de déclarer que la réforme devait être faite, qu'il en prenait sur lui tout l'odieux. Il avouait déjà avoir tant d'ennemis qu'il lui importait peu d'en augmenter le nombre. « La haine des méchants et des fripons me flatte, » s'écriait-il. Hélas, ces méchants, ces fripons, c'était, à quelques exceptions près, tous ceux qui, à la Cour,

Turgot se flatte d'accroître le nombre de ses ennemis.

étaient puissants et redoutables ! Ils le lui firent bien voir, quand plus tard, assumant encore sur lui une responsabilité qui ne lui incombait pas, il prenait fait et cause contre le comte de Guines.

Et tandis que, de sa propre volonté, il accroissait ainsi le nombre de ses ennemis, il ne faisait rien pour se conserver l'appui de ceux qu'il eût dû le plus ménager.

On comprend difficilement qu'il ait apporté si peu de soin à se maintenir dans l'esprit de Maurepas. Il avait raison sans doute, en son for intérieur, de se croire plus d'honneur et de vertu, plus de mérite et de talent, que n'en avait jamais eu le vieux courtisan sceptique et blasé. Toutefois ce suprême égoïste avait eu, à défaut d'autre qualité, assez de sagacité pour apprécier la valeur de Turgot et lui faciliter l'accès du ministère.

On a répété à satiété que l'élévation de Turgot n'avait été que l'effet d'un caprice de Mme de Maurepas aveuglément servie par son mari.

Portrait de Maurepas.

« M. de Maurepas, disait le comte de Provence, n'est pas superstitieux, c'est même une espèce d'esprit fort ; il ne croit à rien, mais il croit à sa femme. » On peut admettre en effet que sa femme, cédant aux instances de la duchesse d'Anville et de l'abbé de Véry, ait décidé son choix. Mais, si les contemporains nous montrent dans Maurepas un vieillard indolent et rusé, indifférent à tout ce qui ne servait ni à son ambition, ni à son plaisir, ils ne nous disent point qu'il fût sans qualités. Marmontel, qui écrivait ses *Mémoires* peu de temps avant sa

mort, survenue en décembre 1799, et qui peignait avec une évidente impartialité des hommes qu'il avait bien connus, nous a laissé de Maurepas un portrait dont on ne saurait contester la fidélité :

« Superficiel et incapable d'une application sérieuse et profonde, mais doué d'une facilité de perception et d'intelligence qui démêlait dans un instant le nœud le plus compliqué d'une affaire, il suppléait dans les conseils, par l'habitude et la dextérité, à ce qui lui manquait d'étude et de méditation. Aussi accueillant, aussi doux que son père était dur et brusque ; un esprit souple, insinuant, flexible, fertile en ruses pour l'attaque, en adresses pour la défense, en faux-fuyants pour éluder, en détours pour donner le change, en bons mots pour déconcerter le sérieux par la plaisanterie, en expédients pour se tirer d'un pas difficile et glissant, un œil de lynx pour saisir le faible ou le ridicule des hommes ; un art imperceptible pour les attirer dans le piège ou les amener à son but ; un art plus redoutable encore de se jouer de tout, et du mérite même, quand il voulait le dépriser ; enfin l'art d'égayer, de simplifier le travail du cabinet, faisait de Maurepas le plus séduisant des ministres. »

Maurepas et Turgot.

Voilà certes un homme bien dangereux pour ceux dont il sera l'adversaire ; mais aussi quel auxiliaire précieux pour celui qui saura se l'attacher ! Le Maurepas qui nous est dépeint de la sorte était certes en état de bien juger Turgot. Celui-ci d'ailleurs n'était pas un inconnu lorsqu'il lui fut présenté ; on

savait ce qu'il avait fait dans son intendance de Limoges; les gazettes avaient amplement parlé de lui; on l'avait déjà très clairement désigné comme un ministre de l'avenir; selon une expression toute moderne, il était *indiqué*. Maurepas sut donc très bien, en le choisissant, quel homme il prenait. Sans être fort soucieux du bien public et de l'intérêt de l'État, il pensait qu'après un règne décrié et avec un prince nouveau, il fallait quelque nouveauté, un changement sensible de personnel et de méthode. Sans rêver des réformes profondes il sentait la nécessité de gouverner autrement. Et il faut bien le reconnaître, ses choix furent heureux : Turgot et le comte de Muy d'abord, Malesherbes un peu plus tard.

Rigidité de Turgot.

Turgot n'éprouva-t-il pas du mépris pour lui? ou se soucia-t-il peu de son appui dès qu'il se crut assuré du concours du Roi? Cette dernière hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Ce qui est certain, c'est que, dans les circonstances les plus graves, il agit sans le consulter; lors des émeutes de mai 1775, Turgot ne prit point les avis de Maurepas, on remarqua même qu'en beaucoup d'occasions moins importantes, Turgot apportait directement ses travaux au Roi ou au conseil sans s'en être entretenu avec le ministre d'État qui, sous ce titre, était en réalité le premier ministre. Il n'eut enfin ni la déférence ni les égards que Maurepas se croyait peut-être en droit d'attendre de lui.

Maurepas resta favorable à Turgot jusqu'à la fin de 1775, et ne l'abandonna définitivement que lorsqu'il put craindre de se compromettre lui-même

en continuant à le soutenir; il s'en détacha avec une facilité d'autant plus grande que Turgot s'était montré moins empressé et moins déférent auprès de lui et n'avait fait aucun effort pour nouer entre eux des liens plus étroits.

On est contraint d'avouer que Maurepas se rendit au contraire volontiers aux avis de Turgot dans des conjectures où, certes, il eût pu chercher à faire prévaloir les siens. Ce fut lui qui, après avoir consenti au renvoi de La Vrillière, qui lui tenait de près, favorisa la nomination de Malesherbes, si désirée par Turgot; après la mort du comte de Muy, il appuya avec non moins de bonne grâce, pour le département de la guerre, la candidature du comte de Saint-Germain, *découvert* en quelque sorte par le Contrôleur général. Celui-ci ne semblait lui savoir nul gré de cette condescendance.

L'abbé de Véry.

L'abbé de Véry, qui avait tant contribué à son entrée aux affaires et était un de ses amis les plus intimes, cite de lui un trait qu'il ne fut certainement pas seul à remarquer et dont on se piqua chez les Maurepas. Le jour même où Malesherbes fut définitivement choisi, grâce à M. de Maurepas, celui-ci crut l'occasion favorable pour demander au Contrôleur général la réintégration d'un de ses protégés dans un emploi subalterne qui avait été supprimé. Cette fois Turgot se trouva moins ingénieux qu'il ne l'avait été en faveur de la Reine, pour la satisfaire tout en sauvant les principes; il ne chercha pas si, par quelque biais, il pouvait contenter Maurepas; il se borna à un simple refus. Cette rigidité sévère dut

sembler au vieux courtisan fort voisine de l'ingratitude. Turgot fut cependant le plus fidèle des amis et le plus reconnaissant des hommes.

L'abbé de Véry, en mentionnant le fait, s'étonne qu'il n'y eût jamais eu plus d'abandon et de facilité dans les relations de Maurepas et de Turgot. Le premier, si souple d'esprit et de langage, se trouvait tout embarrassé lorsqu'il lui fallait s'expliquer devant Turgot. Celui-ci l'était avec Maurepas autant qu'avec tout autre, puisque, comme l'abbé le fait fort justement remarquer, l'embarras faisait une partie de son caractère. Les deux ministres s'abordaient, se parlaient, conféraient, sans qu'il y eût, pour ainsi dire, contact réel. Il fallait que quelqu'un opérât le rapprochement, vint fournir le trait d'union. « Une légère goutte d'huile leur manque, » disait Véry, et il ajoute : « La seule utilité qu'ils ont pu trouver dans ma vieille liaison avec eux : c'est que je place quelquefois cette goutte d'huile. »

La goutte d'huile.

L'abbé de Véry a raison. Mais combien de fois n'a-t-elle pas manqué à Turgot, cette goutte d'huile ? combien de fois l'intervention d'un ami sage, de quelque Philinte obligeant, n'eût-elle pas été utile à cet Alceste qui, inconsciemment sans doute, froissa tant d'amours-propres et découragea tant de sympathies ?

Dans toute cour, un homme d'État doit s'attendre à ne trouver que des amis et des ennemis ; mais point d'indifférents. Il ne s'y forge que des alliances ou des inimitiés ; entre les unes et les autres, il n'y a pas de place pour l'abstention, pour la neutralité. Qui n'est pas pour vous est contre vous.

Le jour où la Reine cessa d'être favorable à Turgot, elle devint non pas neutre, mais hostile.

Le jour où Maurepas abandonna Turgot, ce fut pour lui nuire et aider à le renverser.

Il faut d'ailleurs rendre cette justice au vieux courtisan qu'au moment où il se détourna du Contrôleur général, il n'y avait plus que fort peu de chose à faire pour le jeter à terre; il ne travailla à le perdre que le jour où il dut songer à se préserver lui-même.

Cependant, après l'émeute des farines où il avait été laissé de côté, et même après l'entrée de Malesherbes au ministère, Maurepas toujours soutenu sans doute par sa femme, par la duchesse d'Anville, par l'abbé de Véry, était encore bien disposé.

Les financiers et les gens à affaires.

Mais le flot des ennemis grossissait toujours, au fur et à mesure des réformes et aussi des efforts que tentaient tous ceux qui conspiraient la perte du ministre depuis son arrivée.

Quand Malesherbes entra au ministère, on put croire que la satisfaction était universelle. Elle fut bientôt réelle, en effet, dans le monde des penseurs, des philosophes et des économistes, dans le peuple aussi peut-être — le peuple connaissait-il Malesherbes ? — Mais à la Cour, mais dans le monde des traitants et dans la haute bourgeoisie, on faisait contre fortune bon cœur ; on n'augurait rien de bon de ce surcroît de vertu et d'honnêteté.

Le rédacteur de la *Correspondance Métra* écrivait de Versailles, le 26 juillet 1775 :

« La joie que l'élévation de M. de Malesherbes au

ministère a causée est universelle; cependant elle n'est qu'apparente chez les courtisans, les financiers et les gens à affaires qui n'y voient qu'un surcroît de crédit pour M. Turgot » (1).

Les bureaux.

Dans l'administration, le mécontentement n'était pas moindre. Turgot, avons-nous dit, avait d'abord procédé avec modération et n'avait supprimé qu'un petit nombre d'emplois. Toutefois, ceux qui avaient été épargnés, et c'était la grande majorité, sentaient toujours l'épée de Damoclès suspendue sur leur tête; ils tremblaient à chaque mouvement qui se produisait dans le personnel.

La surintendance des postes.

Rigoley d'Oigny.

Le bureau du secret.

En juillet 1775, Turgot ayant fait réunir au contrôle général la surintendance des postes, supprima ce qu'on appelait le *bureau du secret*, ce qu'on appela plus tard le *cabinet noir*. Il était alors dirigé par Rigoley, baron d'Oigny, personnage peu intéressant, auquel ses fonctions secrètes assuraient un privilège précieux, celui de travailler avec le Roi. Turgot commit la faute de ne détruire qu'à demi celui qu'il frappait; Rigoley d'Oigny resta intendant des postes, assez puissant encore pour nuire à Turgot auquel il ne fut pas moins hostile que s'il avait été absolument évincé. Plus tard on sut, par des machinations habiles auxquelles l'administration des postes ne fut pas étrangère, faire croire au Roi que Turgot le décriait secrètement à l'étranger, dans le moment même où le Contrôleur général faisait im-

(1) *Correspondance Métra*, t. II, p. 69.

poser au Parlement ses réformes les plus hardies.

Il va sans dire que, parmi les adversaires de Turgot, bien peu étaient de bonne foi. Il y en eut sans doute dans le nombre, et ceux-là ne furent pas les plus ardents contre lui. Mais comment désarmer des ennemis de parti pris ? Comment, par exemple, apaiser Mme du Deffand et tout son entourage, maudissant Turgot, lorsqu'il tentait quelque réforme, et le raillant à outrance quand il n'en faisait pas.

Un mot de Mme du Deffand.

En septembre 1775, dans un moment d'accalmie, ne crut-on pas dans ce cénacle d'intrigants que le Contrôleur général avait renoncé à tous les projets qu'on lui prêtait ? Horace Walpole, dans une de ses curieuses et spirituelles lettres, répétait un mot piquant de sa vieille amie qui ne perdait aucune occasion de se venger :

« Dans le bon vieux temps, avait-elle dit, on reculait pour mieux sauter, au lieu que M. Turgot saute pour mieux reculer. »

Turgot ne sautait ni ne reculait, il se recueillait et préparait tout le faisceau des réformes qu'il allait présenter, étroitement unies, dès la fin de l'année.

La guerre des pamphlets.

Les pamphlets, les chansons, les railleries, les quolibets : en un mot tout l'arsenal du ridicule, était entré en jeu, surtout depuis la guerre des farines (1); ils redoublèrent d'intensité dans les derniers mois de l'année 1775; en 1776 on ne les compte plus;

(1) Le 17 décembre 1775, Mercy écrivait à Marie-Thérèse que les projets économiques de Turgot causaient une vive agitation et provoquaient une recrudescence de pamphlets.

c'est un véritable déchaînement. Nous avons déjà cité plus d'un refrain, plus d'un lazzi. A ce moment les bons mots sont partout. Maurepas, qui jadis avait payé d'un long exil et d'une plus longue disgrâce quelques plaisanteries, n'en était pas guéri. Cette Cour était à ce point frivole que le sujet le plus grave devenait promptement une source de bons mots. M. de Bièvre triomphait; les gazettes imprimaient ses calembours; il disait de Miromesnil et de Turgot, tous deux goutteux : « Nos ministres s'en vont goutte à goutte. » Le duc de Nivernais, parlant du livre de Boncerf sur les droits féodaux, considérait l'auteur comme un fou, mais non pas « un fou fieffé ». Il est vrai que ce même duc était plaisamment raillé par Mme du Deffand qui disait de lui : « Il est *manqué* de partout : guerrier *manqué*, ambassadeur *manqué*, etc. (1). »

Les bons mots.

On glosait de tous et de tout; on chansonnait et blasonnait tout; si bien que, le ridicule, n'épargnant rien, montant et descendant tous les degrés de l'échelle sociale, perdait beaucoup de son empire, personne n'échappant à ses traits. En tout autre temps, il eût suffi pour perdre Turgot, sur lequel il fut déversé avec une violence qui n'éveilla que son dédain.

Cependant les traits de la satire n'étaient pas tous simplement plaisants, mordants ou virulents; quelques-uns étaient empoisonnés et lancés d'une main perfide.

Un catalogue bizarre.

Les vertus mêmes de Turgot étaient odieusement

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II, p. 324.

travesties en vices. La pureté de ses mœurs, avérée d'ailleurs, devenait à la fois honteuse et coupable. Dans un libelle intitulé : *Catalogue des livres nouveaux qui se trouvent chez l'abbé Baudeau, secrétaire perpétuel de la franche loge des Économistes, sous la protection de M. Turgot, le très vénérable grand maître*, le rédacteur de la *Correspondance Métra* relève entre autres titres d'ouvrages imaginaires, celui-ci :

L'antigunaïka.

Antigunaïka, ouvrage composé par M. Turgot avec une préface du frère orateur Diderot.

Attribuer à Turgot un prétendu traité *contre la femme*, n'était-ce pas insinuer que la régularité de sa vie n'avait pour cause que des répugnances hors de la nature ou quelque imperfection mystérieuse? Accusation honteuse ou calomnie malveillante, l'une et l'autre étaient également dangereuses.

Le parti des femmes à la Cour.

Cette raillerie venimeuse fait comprendre quels moyens misérables, mais cependant puissants et efficaces, étaient mis en œuvre. Elle nous révèle, d'un trait de lumière, un des griefs les plus sérieux que la multitude des courtisans, des quémandeurs, des intrigantes surtout, élevait contre le ministre. Turgot ne laissait de prise d'aucun côté aux sollicitations, aux flatteries intéressées; on ne pouvait faire agir sur lui aucune influence intime ou secrète. Il n'avait qu'un petit nombre d'amis, les uns fort jaloux de leur familiarité avec lui et de leur situation, les autres fort égoïstes et, pour la plupart, aussi graves que le maître, outrant même ses manières

habituelles et poussant l'austérité jusqu'à la morgue, jusqu'à l'arrogance.

Comme il n'était point marié, on ne pouvait avoir accès auprès de lui ni par une épouse toujours habile à se faire écouter, ni par des enfants toujours favorisés par la tendresse paternelle. Et à ce contrôleur général, qui maniait les deniers de l'État, disposait des places les plus lucratives, des privilèges les plus ardemment désirés, des contrats, traités et marchés donnant de gros bénéfices, à ce ministre qui pouvait à son gré fermer ou rouvrir toutes les sources des gains douteux et des profits louches, enfin à ce célibataire endurci, on ne connaissait aucune liaison de sentiment, aucune inclination passagère ou durable, aventure ou caprice. Nul moyen de se glisser jusqu'à lui à la faveur d'une maîtresse aimée, grande dame ou bourgeoise, marquise ou fille d'opéra.

On imagine facilement à quelles investigations attentives se livra une curiosité qui, en cas de découverte heureuse, eût été sans doute largement récompensée; tout le monde y eût trouvé son compte : les ennemis de Turgot, un prétexte qui eût paru justifier leurs insinuations ou leurs calomnies; les hésitants, encore tout prêts à se rallier à lui, y eussent puisé l'espérance de tirer, de sa faiblesse ou de sa passion, faveurs, honneurs, profits. On ne découvrit rien.

La curiosité et l'avidité déçues se changèrent en colère et se fondirent en injures, en malédictions, en hostilités de toute sorte. Quoi! ce ministre était réellement inaccessible, invulnérable? On ne pouvait

le prendre ni par l'ambition, ni par la vanité, ni par le vice? Ni par la tête, ni par le cœur? Toute la gent féminine de Trianon et de Versailles fut contre lui, dès qu'il n'y eut plus d'espoir de le conquérir.

Ainsi la pureté de mœurs qui assurait au ministre sa pleine indépendance, devenait en même temps un des plus actifs ferments de sa ruine.

Puissant renfort pour les adversaires de Turgot que cet appoint de rancune et d'irritation fourni par les femmes ! Elles furent bien plus habiles que les pamphlétaires à exciter la dérision contre le ministre : elles faisaient elles-mêmes en tous lieux la propagande du ridicule : à la Cour, dans les salons, jusque dans les boutiques des marchands.

Les *turgotines* et les *platitudes*.

Un jour la duchesse de Bourbon se rend à l'hôtel Jabach, rue Saint-Médéric (1), où se vendent toutes sortes de nouveautés et d'objets à la mode; on s'empresse auprès d'elle, on lui demande ce qu'elle désire : « des *turgotines*, » répond-elle simplement. Étonnement du marchand qui ne sait ce que la duchesse veut ainsi désigner. Mais, elle, montrant des tabatières de forme nouvelle et fort plate. « Oui, dit-elle, des tabatières comme celles-là. — On les appelle des *platitudes*, fait observer le marchand. — Oui, oui, réplique la duchesse, c'est la même chose. » Et les tabatières gardèrent le nom que venait de leur donner la trop spirituelle duchesse; elle ne croyait certainement pas avoir elle-même laissé tomber de ses lèvres une parfaite platitude.

(1) La rue Saint-Merry, où l'ancien hôtel Jabach occupe, croyons-nous, le numéro 42. *Voir* notre ouvrage sur *Colbert et son temps*, t. II, troisième partie, livre III, p. 19.

Cette anecdote, contée par Mairobert, continuateur de Bachaumont(1), donne à peu près le ton courant des caquetages de cour et des propos de salon. On peut dire que, pendant les derniers mois de l'année 1775 et les premiers de 1776, la reine Marie-Antoinette n'entendit pas prononcer autour d'elle un seul mot favorable à Turgot, si ce n'est peut-être par le comte de Mercy-Argenteau ou par l'abbé de Vermond. Mais ceux-ci depuis longtemps n'étaient plus écoutés ; on devait bientôt faire en sorte qu'ils ne fussent plus entendus.

Nous compléterons suffisamment, croyons-nous, cet exposé des relations de Turgot avec la Cour, par quelques mots, trois lignes à peine, du comte de Creutz, et qui donnent une idée exacte de la situation au commencement de l'année 1776. L'ambassadeur de Suède écrivait à son roi :

« M. Turgot se trouve en butte à la ligue la plus formidable, composée de *tous les grands du royaume, de tous les Parlements, de toute la finance, de toutes les femmes de la cour et de tous les dévôts.* »

L'*antigunaïka* avait produit son effet. Les femmes croyant avoir Turgot contre elles s'étaient mises contre lui.

§ III.

Récapitulation des ennemis de Turgot.

Récapitulons maintenant l'ensemble des forces groupées contre Turgot au moment où l'année 1776 va s'ouvrir :

(1) Bachaumont, *Mémoires*. t. IX, p. 116.

1° *Les Parlements* et toutes les familles parlementaires, depuis le début même du ministère; hostilité qu'avaient aggravée des chocs et des heurts sans cesse répétés, et une tendance naturelle des deux parties à ne se toucher que par leurs aspérités.

2° *Tous les princes*, attachés ou non à la Reine, mais ayant tous intérêt à agir dans le Parlement, à disposer des ministres, à dominer le Roi lui-même, auquel chacun se trouve supérieur en mérite et en intelligence.

3° *La Cour tout entière*, dames et seigneurs avec toute la foule de clients, parents, protégés et fournisseurs, qui en forment la suite naturelle.

4° *Les gens à affaires*, comme dit la *Correspondance Métra :* tous ceux qui ne peuvent se passer des ministres et des commis et ne veulent pas que ministres et commis se passent d'eux; tout ce qui vit de la misère dorée des grands seigneurs que le besoin leur livre, de l'indignité des chefs de service avec lesquels ils partagent, de la corruption de tous.

5° *Le clergé*.

L'armée des ennemis de Turgot est-elle complète ainsi ? Pas encore.

Les jurandes.

6° Voici venir l'édit sur les jurandes qui, en exaspérant des haines déjà anciennes, va créer une opposition nouvelle. Dès qu'il est annoncé, Turgot a contre lui un élément nouveau et très actif quoique inférieur : *toute la petite bourgeoisie*, tout le commerce des villes, tous les artisans qui, sans compensation, vont se trouver démunis d'un privilège

La petite bourgeoisie

dont ils abusaient à leur gré au préjudice d'une multitude de travailleurs.

La popularité de Turgot.

Où donc, s'il en est ainsi, demandera-t-on, où donc sont les partisans de Turgot? Où donc sont ceux qui, devant profiter de ses réformes, sont prêts à lui en rendre grâce même avant d'en jouir?

Ils sont nombreux sans doute; mais ils ne sont rien dans l'État; ils n'y ont ni participation morale, ni situation politique; à peine y ont-ils, par intervalles, l'influence de la menace, celle qui s'exerce dans les émeutes qui réussissent, dans les révoltes qui inquiètent. Ces masses, parmi lesquelles s'est nourri et entretenu le vieil esprit de la Fronde, sont intellectuellement hors d'état d'apprécier ce que Turgot veut tenter pour elles; elles ne peuvent le comprendre et pourtant, avec l'admirable instinct du peuple, elles le devinent.

Le peuple.

Mais on conçoit bien que ce n'est là qu'une idée obscure, toute de sentiment et d'intuition; en réalité les basses classes ne se doutent du bien qu'on cherche à leur faire que par l'inquiétude et le trouble qui se manifestent dans les classes plus élevées: dès que celles-ci se plaignent et s'émeuvent, les autres se rassurent.

C'est cette popularité confuse, mal définie, peu consciente, que seule Turgot pouvait acquérir et ce fut la seule qu'il eut en effet.

A Paris, la résistance des patrons qui tiennent les corporations étroitement fermées, fait promptement comprendre à la classe ouvrière que c'est la

liberté même du travail qui est en cause. C'est d'abord un long soupir de délivrance, puis une explosion de joie. L'importance de la réforme n'est réellement appréciée, cependant, que lorsqu'on entend s'élever les protestations et les objurgations du Parlement.

Dans le lit de justice tenu à Versailles, le 12 mars 1776, pour l'enregistrement des édits de février, le premier président d'Aligre ne craignit pas de tracer le plus sombre tableau de Paris sous l'impression causée par les mesures nouvelles. « La capitale est en alarmes » s'écriait-il solennellement ; à l'entendre, partout régnait une « profonde terreur », une « morne tristesse ». Selon lui, le *peuple* de Paris était plongé dans la consternation. Or, dans le même temps qu'il prononçait ces paroles, ce peuple dont il parlait, c'est-à-dire tous les ouvriers, tenus soigneusement jusqu'alors dans une condition presque servile en dehors des maîtrises, se réjouissait hautement et bruyamment.

Réjouissances à Paris.

Pour célébrer leur affranchissement (car c'en était un véritable qui s'accomplissait en ce jour), ils avaient quitté les ateliers ; noblement montés dans des voitures de remise, ils s'étaient répandus en masse dans les guinguettes bondées de monde. « Ils offraient partout, dit un témoin oculaire (1), le spectacle d'un vrai délire. » Ils chantaient leur triomphe sur l'air de *la Bonne Aventure :*

(1) Le continuateur des *Mémoires de Bachaumont,* Pidansat de Mairobert. *Mémoires de Bachaumont*, t. IX, p. 78.

Chacun peut de son métier
Vivre aujourd'hui sans payer
Juré ni maîtrise.
Oh gué !
Juré ni maîtrise !

On conçoit que maîtres et jurés dussent être moins joyeux et fussent tout prêts à appuyer l'opposition formidable qui allait éclater contre le contrôleur général.

Ceux que Turgot offensait ou lésait étaient *tout;* ceux qu'il favorisait, ceux qu'il libérait, n'étaient *rien.*

Lorsque parfois on entend dire que Turgot fut *populaire,* il faut bien observer de quelle sorte de popularité il s'agit, et qu'ici le mot est pris dans son sens le plus restreint.

La *voix du public* et la *voix publique.*

Dans la population parisienne, Turgot avait contre lui, en mars 1776, toute la bourgeoisie, grande, moyenne et petite, tout le haut et le bas commerce, tous les patrons, tous les maîtres, de quelque importance qu'ils fussent. Ce *peuple* qui, à la lecture des *Préambules* des édits, avait fini par le comprendre, ne se composait que de la classe ouvrière, du *menu* peuple, du *petit* peuple. Cette distinction est nécessaire, et elle est parfaitement marquée par les textes lorsqu'on les étudie de près. Condorcet l'indique très clairement dans une lettre adressée à Turgot vers la fin de janvier 1876.

« M. de Saint-Lambert, qui a pour vous une vraie passion, trouve que, *dans ce moment où la voix du public, qui n'est pas la voix publique,* est contre

vous, où vos édits vont exciter cent clabauderies, il serait fort agréable aux gens de lettres de vous donner une marque de leur vénération. » (Suit la proposition d'un siège à l'Académie Française.)

Ici, la *voix du public*, c'est celle des personnes, des groupes et des intérêts troublés par les édits, c'est celle des pamphlétaires payés ou excités par la Cour ou par la finance; la *voix publique*, c'est celle du peuple, celle des hommes qui forment réellement la *nation* et pensent avec elle.

Condorcet écrira encore, quelques jours avant la catastrophe, et cette fois dans un accès de profond découragement :

« Je ne sais plus si les hommes valent la peine que vous vous donniez la goutte pour eux. Votre ministère me les a fait connaître de manière à m'en dégoûter. *Il n'y a que le petit peuple du bonheur de qui on puisse s'occuper*, comme de celui d'un troupeau de bêtes susceptibles de plaisir et de peine. Les autres ne sont que des bêtes rampantes et venimeuses (1). »

C'est de ce même peuple que Voltaire parle lorsqu'au lendemain de l'enregistrement des édits, il appelle le lit de justice : « le premier lit dans lequel on ait fait coucher *le peuple* depuis le commencement de la monarchie ». C'est dans ce sens encore qu'il disait que la main de Turgot avait signé *le salut du peuple*, ou qu'il écrivait à Laharpe (2) : « M. Turgot est *le bienfaiteur des peuples*, et il doit avoir

(1) Lettre de Condorcet à Turgot. *Recueil* de M. Ch. Henry, p. 277, lettre CCXXV.

(2) Le 12 février 1776.

contre lui les talons rouges et les bonnets carrés. »

C'est enfin dans la même acception que le comte de Mercy-Argenteau emploie les mots *peuple* et *nation*, lorsqu'il rend compte à l'impératrice Marie-Thérèse des actes de la jeune reine et de ses intrigues qui, dit-il, « pourraient un jour lui attirer des reproches de la part de son époux et même de la part de *toute la nation* ». Et il ajoute : « Le contrôleur général jouissant d'une grande réputation d'honnêteté et étant *aimé du peuple*, il sera fâcheux que sa retraite soit en partie l'ouvrage de la Reine ».

Turgot avait donc uniquement pour lui ce peuple qui fait les émeutes; mais il avait contre lui tous ceux qui les payent, les provoquent ou les fomentent.

Des ennemis puissants et riches, un petit nombre d'amis la plupart sincères, quelques-uns imprudents et nuisibles, d'autres ridicules, des partisans impuissants, une popularité inutile : telle fut la situation de Turgot dès que ses principales réformes furent annoncées.

Défections autour de Turgot. Saint-Germain et le comte de Muy.

Il avait d'ailleurs vu se produire plus d'une défection autour de lui. Le comte de Saint-Germain, qu'il avait introduit dans le ministère, l'avait promptement abandonné; mais, dès le mois de septembre précédent, le comte de Muy lui-même, si fidèle qu'on le disait être, avait commencé à faire de l'opposition au contrôleur général et s'était élevé, en conseil, contre le projet de cadastre que l'on y discutait.

A mesure que les gazettes hostiles devenaient plus ardentes et que les pamphlets et les chansons

se multipliaient, la presse dévouée ou simplement bienveillante devenait tiède, puis froide. Le vide se faisait à peu près.

Les gazettes amies.

Le rédacteur de la *Correspondance Métra*, naguère encore si bien disposé à l'égard de Turgot, tourne visiblement à l'aigreur. Il a appris que le ministre avait cherché à arrêter certaines publications violentes dirigées contre ses desseins, et il écrit sévèrement de Versailles, le 5 mars 1876 :

« Le protecteur et l'apôtre de la liberté ne dédaigne pas d'employer les prohibitions et les rigueurs de l'autorité arbitraire, quand ses intérêts ou plutôt ceux de ses opinions le lui conseillent. »

Ainsi, l'on veut bien admettre encore qu'il soit désintéressé et n'ait de passion que pour ses idées ; c'est la seule indulgence que gardent à son égard ceux qui le défendaient peu de temps auparavant.

Un vent de disgrâce a soufflé : tout le monde le sent passer, Turgot, lui-même ; il a pourtant encore des illusions.

Nous avons d'ailleurs raconté tous les faits matériels qui accompagnèrent cette chute. Ils appellent cependant quelques réflexions qui portent bien plus sur le caractère de Turgot que sur l'événement en lui-même.

Intrigues contre Turgot.

Nous savons que Turgot s'écroula, non pas sous l'action d'une intrigue unique, mais de plusieurs intrigues : elles étaient étroitement liées entre elles, connexes, et marchaient parallèlement. Si l'une échouait, les autres devaient infailliblement le ren-

verser. On sait que ce fut celle dont le comte de Guines était le héros, peut-être fort innocent lui-même, qui devint décisive.

Le comte de Guines, ambassadeur de France à Londres, avait déjà ressenti les effets de la protection de la Reine à l'occasion d'un fâcheux procès qui s'était élevé entre lui et son secrétaire, Tort de la Sauve. Le comte avait cru nécessaire de produire, pour le bien de sa cause, certaines pièces dont les usages diplomatiques interdisent la publication. Grâce à la Reine, il avait été autorisé à se servir de ces documents. Cette faveur inusitée avait compromis l'ambassadeur et, dans une certaine mesure, le ministère lui-même.

La situation du comte de Guines était donc déjà très ébranlée, quand il s'avisa, avec une légèreté peu digne d'un diplomate habile, de faire connaître à l'ambassadeur d'Espagne, à Londres, les déclarations qu'il avait faites au cabinet anglais à l'occasion des différends qui s'étaient élevés entre les cours de Madrid et de Lisbonne. Il révélait ainsi l'attitude que la France comptait prendre à l'égard de l'Espagne, dans le cas où l'Angleterre renoncerait à soutenir le Portugal. La cour d'Espagne s'émut, protesta auprès du comte de Vergennes.

En présence des événements qui s'accomplissaient en Amérique et en prévision des éventualités qu'ils pouvaient faire naître, il eût été de la dernière imprudence de nous aliéner le concours de l'Espagne (1). Le comte de Guines dut être désavoué et rappelé.

(1) « M. le comte de Vergennes sait de quelle importance il est

Ce fut alors que la Reine intervint de nouveau, non seulement pour faire suspendre l'effet de cette mesure, mais encore pour obtenir une réparation en faveur de l'ambassadeur si justement disgracié.

Il est impossible, en étudiant de près cette affaire, de ne pas y relever des incohérences et des bizarreries qui semblent prouver qu'elle ne fut pas seulement une difficulté soudaine, née d'une circonstance imprévue, mais au contraire une entreprise longuement méditée, fortement tramée et conduite avec une rare perfidie.

L'affaire du comte de Guines.

Voici, d'une part, la Reine, qui, ainsi que nous l'apprend Mercy-Argenteau, « n'a ni ne peut avoir aucune affection personnelle » pour le comte de Guines, qui ne le connaît guère, et s'en soucie peu, la voici qui, tout à coup, embrasse la querelle de ce diplomate indiscret et compromettant, congédié, il est vrai, mais avec des égards qu'il ne méritait nullement. Elle n'a, qu'on le note bien, ni préférences, ni aptitudes politiques d'aucune sorte et elle n'hésite pas à faire intervenir en faveur de cet indifférent, de cet ambassadeur maladroit, ce *droit de femme* dont elle parlait au temps du sacre; cette fois, si elle l'invoque, c'est pour en abuser et pour l'exercer durement, impérieusement, obligeant le Roi à se démentir lui-même et à trahir sa propre parole.

de connaître en tout temps les vues du ministère espagnol, *de faire naître et de maintenir entre les deux cours une confiance sans réserve.* » (Mémoire de Turgot sur la politique de la France et de l'Espagne à l'occasion des événements d'Amérique, avril 1776).

Comment Turgot y intervint.

Et, d'autre part, voici un ministre des finances, un contrôleur général, qui, dans un temps où la solidarité ministérielle n'est pas encore observée, prend soudainement parti contre un diplomate qu'il ne connaît point, qu'il n'a peut-être jamais vu, qui ne relève point de lui et dont la disgrâce a pour véritables auteurs responsables le Roi d'abord et le ministre des affaires étrangères : Louis XVI et M. de Vergennes.

C'est le cas de s'écrier avec l'abbé Galiani : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Or, comment l'affaire tourne-t-elle ? D'une façon bien inattendue en vérité. La Reine exige, pour la réhabilitation du comte de Guines, une faveur exceptionnelle, solennelle : cet agent dépourvu des qualités les plus indispensables à son emploi sera créé duc ; il faut qu'il le soit. Cette manifestation brutale sera-t-elle donc un désaveu, un abandon de la politique adoptée vis-à-vis de l'Amérique, vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Espagne ? En aucune façon. La Reine n'exige nullement qu'on change de politique ; elle ne paraît pas même y songer.

En ce cas, si on a blessé et injustement mortifié un homme auquel elle s'intéresse ou que les siens protègent, c'est donc le chef direct de ce diplomate qu'elle voudra voir humilier et renvoyer. C'est M. de Vergennes qui va partir ?

Pas du tout : c'est Turgot !

On voit les invraisemblances ; on touche du doigt les contradictions.

Tout cela serait inexplicable s'il n'y avait pas eu

dessein prémédité, embûches préparées sur les pas du contrôleur général.

Le noble et bon Turgot fut à la fois dupe et victime ; victime de haines accumulées autour de lui, dupe de ruses et de stratagèmes qu'il ne soupçonnait même pas ; dupe aussi de ses propres entraînements et de sa passion du bien public.

On avait remarqué autour de lui, que, pour assurer le bon état des finances, il tendait à s'immiscer dans les comptes des autres ministères. On l'avait vu réclamer le contrôle des dépenses de divers services et tout récemment, après la nomination du comte de Saint-Germain, on avait acquis la certitude qu'il entendait détacher du département de la Guerre toute la partie financière de l'administration. Maurepas enfin avait dû s'apercevoir, tout le premier, que Turgot, très jaloux de ses propres attributions, peu disposé à laisser empiéter sur son terrain, était au contraire fort enclin à prendre part aux affaires des autres ministères.

La politique française et l'Angleterre.

Consulté sur la politique que devait suivre le Roi, que devait suivre la France, en présence du conflit anglo-américain, il étudia et approfondit la question avec la passion qu'on lui connaît et rédigea ce mémoire plein de sagesse et de lucidité que nous avons analysé plus haut. Il lut son travail au conseil le 6 avril. Une fois qu'il eut produit ses idées, il s'en crut responsable et responsable aussi de tous les actes qui devaient en assurer la réalisation. Il entrait avec décision et résolution dans les affaires extérieures de l'État.

C'était là que ses ennemis l'attendaient. On savait ses tendances, on savait qu'après avoir émis une opinion personnelle sur la politique étrangère, il prendrait pour lui toutes les conséquences que sa pensée comportait. Il devait approuver nécessairement le rappel du comte de Guines décidé par M. de Vergennes et prendre même sur son compte, le mécontentement qui pouvait s'ensuivre. On le connaissait bien et l'on ne se trompait pas.

Turgot assume la responsabilité de la disgrâce du comte.

Il assuma donc toute la charge de cette complication. La Reine excitée, circonvenue de toutes les façons, se crut atteinte dans la personne de ce diplomate qu'elle avait dû protéger naguère déjà. Il n'y eut plus qu'elle et Turgot face à face. La lutte ne fut pas longue.

On laissa de côté Malesherbes, d'ailleurs las de la lutte et pressé de se retirer ; de côté aussi Vergennes qui cependant eût dû être l'unique ministre en cause.

Vengeance de la Reine.

Et ce fut Turgot dont la retraite devint la condition unique mais impérative posée par la Reine. Encore voulut-elle, un instant, raconte Mercy-Argenteau, que Turgot « fût envoyé à la Bastille le même jour que le comte de Guines serait déclaré duc ».

On avait bien calculé en spéculant sur le penchant naturel de Turgot à s'occuper de tous les grands intérêts nationaux, fussent-ils étrangers à son ministère, bien calculé aussi en comptant

sur l'amour-propre de la Reine habilement irritée.

Le piège.

L'un et l'autre donnèrent dans le piège. La reine triompha et accrut ainsi une impopularité qui devait la conduire à quelle fin, on le sait. Turgot, opiniâtre autant qu'honnête, se jeta naïvement et héroïquement dans l'abîme.

Il avait encore, à ce moment, sinon toutes ses illusions, du moins une illusion dernière et suprême : il croyait en l'affection du Roi ; il croyait que Louis XVI s'était fermement attaché non seulement à lui, mais à ses idées. La lettre qu'il lui écrivit après sa chute en exprimant toute l'amertume de la déception laisse bien deviner que Turgot n'eût désespéré de rien s'il eût pu avoir une entrevue avec le Roi avant la résolution finale.

Plus de Saint-Simon.

Quand Richelieu joué, abandonné, chassé, se sentait perdu sans rémission, après avoir tenté les dernières et les plus misérables chances non de victoire, mais de salut, une lueur en quelque sorte providentielle éclaira soudain la nuit de sa disgrâce. Un auxiliaire inattendu surgit tout à coup et, dans cette partie désespérée, vint lui fournir l'occasion de tenter un dernier coup. Richelieu put voir le Roi.

Turgot n'eut point son Saint-Simon.

On fit bonne garde autour de Louis XVI et le ministre menacé ne put l'aborder.

Il est vraisemblable que Louis XVI se trouva grandement soulagé de n'avoir ni à s'expliquer devant lui, ni à se justifier de sa faiblesse. Combien la démission de Turgot l'eût mis à l'aise !

Un sentiment très haut de dignité empêcha certainement le ministre de se retirer de lui-même. Son illusion persistante sur les véritables dispositions du Roi devait d'ailleurs le soutenir, et il était depuis quelque temps déjà exhorté par ses amis à ne point quitter volontairement la place. Dès le mois d'avril 1776, Condorcet écrivait à Turgot :

Pas de démission, le renvoi.

« On disait hier une nouvelle bien fâcheuse sur des *changements de ministres*. J'espère qu'elle ne sera pas vraie d'ici quelque temps. *Les braves officiers ne se retirent jamais en temps de guerre.* »

Condorcet en parle à son aise, Turgot peut tomber; quant à lui, il ne quittera sa place d'inspecteur des monnaies que lorsque l'arrivée de Necker aux affaires lui rendra cette situation vraiment impossible à conserver avec décence. Détail assez curieux à relever : dans une lettre à Turgot, un peu après sa chute, Condorcet avouait, avec une naïveté singulière, qu'il ne trouvait pas fort honorable de rester dans ses fonctions, mais qu'il lui en coûtait de perdre son appartement à l'hôtel de la Monnaie.

Après la chute. Condorcet.

« Je n'aurais pas grand regret, dit-il, à perdre mes appointements, comme je ne fais plus rien pour le public, je ne puis me défendre d'un peu de scrupule et plus les affaires iront mal, plus ce scrupule doit augmenter. Mais je serais fâché de ne pas conserver mon logement. Il m'est d'une très grande importance à cause de mes parents, et je bornerai mon ambition à le conserver en perdant le reste. »

Cette résignation n'a rien de bien édifiant; aussi Turgot, quelques jours après, lui donne-t-il très

finement une leçon indirecte en lui écrivant : « Je crains que cet homme dont vous avez blessé l'orgueil (Necker) n'ait le pouvoir de vous ôter votre place à la Monnaie... Je crains aussi, pour de Vaines, qu'on ne veuille lui faire garder une place où il ne peut pas honnêtement rester sous M. Necker. » Ce qui était dit pour M. de Vaines ne l'était-il pas un peu pour le marquis de Condorcet ?

Turgot eut à constater plus d'une faiblesse de ce genre autour de lui. Il dut s'apercevoir, avec tristesse, qu'il avait mal connu et trop favorablement jugé les hommes en général, ses amis en particulier et surtout le Roi. Rien ne contribua plus à lui rendre sa disgrâce amère et douloureuse que le procédé du Roi qui le condamnait sans l'entendre et lui faisait connaître son renvoi par un indifférent, le souple ministre Bertin de Saint-Gérant.

Le peuple.

Il eut bien la consolation d'entendre s'élever des voix reconnaissantes : celle d'abord de ce *peuple* qu'il avait défendu, pour lequel il avait travaillé et qu'il aima jusqu'au dernier jour. De nobles cœurs aussi trouvèrent que ce moment était le plus favorable pour louer le ministre courageux et méconnu.

Voltaire.

Voltaire démentit, en cette circonstance, tout ce que l'on a dit, non sans raison, de sa courtisanerie versatile, de sa facilité à abandonner les puissants déchus : il publia plus haut que jamais les louanges de Turgot, considéra sa chute comme une calamité publique et comme un malheur personnel. Quelle que fût sa complaisance pour ceux de ses amis qui s'étaient montrés les adversaires de Turgot, il ne

varia jamais et honora sa fin en rendant au ministre intègre, vertueux et malheureux, l'hommage qu'il méritait.

La Cour et les salons.

C'étaient là, certes, des consolations flatteuses ; suffisaient-elles cependant pour étouffer le bruit des cris de triomphe et de l'explosion de joie qui, à la Cour, dans les salons, dans le clergé, dans la magistrature, dans la bourgeoisie, saluèrent l'écroulement du ministre ? Et combien Turgot ne dut-il pas souffrir en voyant, peu de temps après sa retraite, ses idées abandonnées, ses projets condamnés et les réformes qui lui étaient le plus chères abolies pour revenir aux funestes errements du passé !

Aussi n'est-on pas étonné de trouver dans les *Mémoires* de Marmontel un témoignage certain de la tristesse de Turgot à cette époque :

« Comme ancien ami de l'abbé Morellet, dit l'auteur des *Incas,* il (Turgot) avait pris part à mon mariage ; et je dus à ma femme quelques marques de ses bontés : j'y répondis avec d'autant plus de respect qu'il était disgrâcié, et que je le voyais *sensible à sa disgrâce.* »

Requête de Turgot.

Et comment ne l'eût-il pas été, lui qui voyait se fondre toutes ses espérances, s'évanouir tous ses projets, et qui éprouvait profondément, selon ses propres expressions, « le regret de n'avoir pu faire à sa nation et à l'humanité un bien qu'il croyait très facile (1) ! »

(1) Lettre à Caillard, 12 juillet 1776. *Œuvres de Turgot,* t. II, p. 834, édition E. Daire.

Ses illusions.

Généreuse et confiante nature! Tout s'est conjuré pour le renverser : on peut dire sans exagération, à la fin de cette longue étude, que tous les ordres de l'État s'étaient réunis pour conspirer sa perte. Et malgré tout, malgré une si décisive et si cruelle démonstration du contraire, il croit encore que le bien qu'il projetait était *facile* à faire. Ses yeux ne sont point dessillés; il a toujours la foi.

Il l'a si profonde et si entière que c'est à peine si, dans sa lettre au docteur Price, écrite deux ans plus tard (1), il consent à avouer qu'il n'a « pas su démêler les ressorts d'intrigues » que l'on avait fait jouer contre lui.

En ne donnant pas sa démission, en préférant sa révocation, son *renvoi* comme on disait alors, peut-être n'était-il pas très prévoyant ; dans le premier cas, sa retraite volontaire lui laissait pour l'avenir des chances de retour et de revanche; renvoyé, toute rentrée aux affaires lui devenait à peu près impossible. Mais, nous l'avons dit, sa chute était habilement préparée, elle était certaine, et quelle que pût être sa conduite en cette circonstance, elle n'eût pu que différer l'événement.

Vergennes reste. Sa lettre.

Vergennes qui, lui, était directement en cause, lui ministre des affaires étrangères, lui supérieur immédiat du comte de Guines, fit peu de chose pour se soustraire à la disgrâce, et resta en place bien qu'il

(1) De Paris, le 22 mars 1778. Cette lettre a été publiée successivement dans les *Œuvres de Turgot*, édition de Dupont de Nemours, dans les *Mémoires* de Barrère et dans les *Œuvres de Turgot*, publiées par M. E. Daire.

eût offert sa démission dans une lettre très digne qui a été publiée tout récemment et que nous croyons devoir reproduire ici, parce qu'elle caractérise très exactement la nature de la crise dans laquelle Turgot sombra; voici donc en quels termes M. de Vergennes écrivait à Louis XVI :

« Je n'ai jamais fait de démarche pour arriver au ministère. Votre Majesté m'a appelé, j'ai obéi à sa voix, puisque le devoir me le prescrivait. Je devais espérer d'exister à l'abri de l'intrigue et de ses orages. Ma prévoyance a été illusoire. Je n'entends rien aux tracasseries. Je n'ai que le courage des affaires. Insuffisant à un genre de combat qui m'est nouveau, je supplie Votre Majesté de me permettre de le refuser et d'offrir le sacrifice de ma place au respect dû à son autorité et à mon attachement inviolable pour sa gloire (1). »

Vergennes s'abusait; ce n'était point lui que l'on combattait, que l'on menaçait : c'était Turgot. On garda Vergennes qui refusait le combat, on brisa le contrôleur général qui paraissait l'accepter.

Ce grand homme, ignorant des passions et des vices d'une cour déchaînée contre lui, n'avait aucune des armes propres à une pareille lutte.

Comme ces chevaux dont le front est garni d'œillères qui ne leur permettent de rien voir, à droite ni à gauche, de ce qui se passe auprès d'eux, il allait ainsi, dominé et aiguillonné par ses grandes

(1) Nous empruntons cette lettre au très intéressant travail de M. Doniol sur l'*Intervention de la France dans l'établissement des États-Unis d'Amérique*, travail dont l'auteur a donné communication à l'Académie des sciences morales et politiques dans sa séance du 8 décembre 1883.

idées, ne voyant que la route ouverte devant lui, le résultat à obtenir et le but à atteindre. Il ne regarda ni à ses côtés, ni derrière lui, ne vit rien ou ne voulut rien voir.

Avis de Marie-Thérèse et de Catherine II.

Marie-Thérèse, lorsqu'il tomba, et c'est là un éloge qui a son prix, ne lui faisait qu'un reproche : avoir été trop vite, *avoir trop entrepris à la fois.*

Catherine II, la perspicace czarine, semble soupçonner que les amis et conseillers de Turgot ont dû beaucoup lui nuire, et n'est pas douce, d'ailleurs, pour le ministre lui-même ; le 4 août, elle écrit à Grimm :

« J'ai été enchantée d'apprendre que l'admirable La Rivière était le commis *pensant* de M. Turgot et l'abbé Baudeau le commis *écrivant.* Oh ! les bonnes têtes que Louis XVI possédait là ! En honneur, il ne pouvait rien faire de mieux que de les renvoyer (1) ».

La connaissance des hommes.

La connaissance des hommes fut sans nul doute ce qui manqua le plus à Turgot, et elle était indispensable dans la place qu'il occupait. Elle manquait également à tous ses conseillers, encyclopédistes ou économistes.

« Vous êtes un délicat anatomiste de l'homme », dit, dans les *Dialogues sur les blés*, de Galiani, le *marquis* dont il a fait un de ses personnages. Et le *chevalier* répond : « C'est ce qu'il faut être lorsqu'on veut parler des hommes. Il faut les avoir bien étudiés pour se mêler de gouverner. »

(1) *Zbornik*, t. XXIII, p. 51

Ce que le roué Napolitain écrivait en 1770, il le répétait encore en l'appliquant à Turgot et à ses amis après les émeutes des farines; il le redit jusqu'à la fin.

Mot de M. de Malesherbes.

De son côté, Malesherbes avait écrit, dans un de ses *mémoires sur la librairie :*

« Les qualités nécessaires pour remplir une charge, surtout une charge de magistrature, ne sont point celles qui conviennent à un administrateur, et il est rare qu'elles soient réunies. »

Plus tard, bien après la chute, presque sur les marches de l'échafaud, Malesherbes revenait sur cette pensée et l'appliquait aux ministres eux-mêmes : « Pour faire un bon ministre, disait-il, l'instruction et la probité ne suffisent pas. Turgot et moi nous en avons été la preuve. Notre science était toute dans les livres; nous n'avions aucune connaissance des hommes (1). »

La chute de Turgot fut considérée, dans le monde des penseurs, comme un coup terrible. Avant tout, l'on craignit que les idées qu'il représentait n'en fussent irrémédiablement atteintes. Voltaire ressentit profondément la douleur de cette défaite, qui semblait devoir anéantir tout ce qui avait été écrit et pensé de libéral, de généreux et de vraiment humain depuis cinquante ans. « Je suis atterré!

(1) Sainte-Beuve, en citant cette phrase qu'il emprunte à un éloge lu par le président Dupin à l'Académie française, ajoute que « l'on n'a nulle raison de révoquer en doute ces paroles que Malesherbes a répétées plus d'une fois et à plus d'une personne ». La dernière fois qu'il le fit ce fut dans sa prison peu de temps avant de mourir.

s'écriait-il ; je ne vois plus que la mort devant moi depuis que M. Turgot est hors de place. »

Ce malheur avait encore une conséquence non moins grave : il déconsidérait pour longtemps les plus hautes fonctions de l'État et le pouvoir royal lui-même.

« Si M. Turgot succombe, avait écrit Condorcet en mars 1776, sous la rage des trois canailles (1) qui n'en font qu'une, il restera dans la tête des hommes que les gens éclairés et vertueux ne sont pas propres au gouvernement (2). »

Condorcet, en son langage sceptique, ne semble craindre, pour le talent et la vertu, que l'accusation d'incapacité.

Conclusion de l'abbé Galiani.

Galiani est autrement explicite et positif. Informé de la chute de Turgot, il jette du fond de sa retraite de Naples son regard pénétrant et profond sur cette société française qu'il connaît si bien; il la revoit telle qu'il l'a vue, telle qu'il a pu la juger, depuis ses plus hauts sommets jusqu'à ses bas-fonds, et il porte, sur la situation de la monarchie à ce moment, le jugement le plus désolant et malheureusement le plus juste que l'on pût formuler alors. Il écrivait à son amie, Mme d'Épinay, le 9 novembre 1776 :

« Je crois, après y avoir longtemps rêvé, que le plus plat homme serait le plus grand homme de notre âge, puisqu'il laisserait subsister tous les maux (ce qu'il faut), en se donnant toujours l'air de

(1) *Clergé, Noblesse et Parlement.*
(2) Condorcet, *Œuvres*, t. I, p. 112.

vouloir les guérir (ce qu'il faut aussi). Turgot, qui, sérieusement, voulait guérir, a été culbuté; Terray, qui disait franchement qu'il ne voulait rien guérir, a été exécré : *un plat homme dirait tout ce que disait Turgot et ferait tout ce que faisait Terray*, et cela irait à merveille. »

La nation.

Quel étrange mépris de la société française perce dans ce machiavélisme ingénieux de l'ironique Italien? « Cela irait à merveille! » s'écrie-t-il. Sans doute, puisqu'il ne voit que pourriture et corruption dans ce siècle qui se traîne vers sa fin : le succès doit infailliblement appartenir au mensonge et à la fourberie, au charlatanisme et à l'hypocrisie. Cela irait à merveille, assurément, s'il n'y avait pas, derrière ce rideau de vices et de hontes, derrière cette société à la fois puérile et sénile, enfantine et usée, une nation qui s'élève, un peuple qui monte et qui grandit, que Galiani ne connaît pas, qui ne se connaît pas lui-même, mais qui va se dresser tout d'un coup, inconscient de sa force, déjà soutenu cependant par le sentiment du droit et de la justice dont Turgot avait été l'un des premiers apôtres.

§ IV.

Le sort de vingt millions d'hommes.

« C'est une triste chose que vingt millions d'hommes ballottés entre des fous, des imbéciles et des fripons. »

Cette réflexion amère de Condorcet, quelque temps après la chute de Turgot, contient tout entière la

question qui s'impose à la pensée dès que l'on s'aperçoit qu'après le grand ministre il n'est personne digne de lui succéder et de reprendre tôt ou tard son œuvre pour la continuer et l'achever.

A cette question l'histoire répond par la série des événements à la fois si grands et si terribles qui se succédèrent de 1789 à 1794, puis de 1794 à 1815.

Il est cependant un problème qui obsède l'esprit et que l'historien est invinciblement amené à se poser et à tenter de résoudre, lorsqu'il a parcouru, en suivant Turgot, la courte période de ce ministère qui dura deux ans à peine.

Ce problème impérieux se formule de lui-même :

La Révolution eût-elle été évitée si Turgot avait réussi?

Que fût-il advenu de ces vingt millions d'hommes formant la nation si Turgot avait réussi? La Révolution eût-elle été évitée? La France graduellement transformée et réformée, fût-elle parvenue sans secousse au but désiré : l'égalité de tous devant la loi et la liberté réglée par le droit?

C'est là une recherche qui paraît n'avoir pour objet que de satisfaire une curiosité rétrospective et en quelque sorte platonique. Cependant il n'est pas sans intérêt, sans utilité, au double point de vue historique et philosophique, de constater si tous les faits qui se sont accomplis depuis la chute de Turgot ont été nécessaires, inévitables, et s'il faut uniquement s'en référer à la maxime de Pangloss : « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. » Cette étude n'est pas moins indispensable lorsqu'on cherche à établir équitablement les responsabilités.

A la vérité une question se pose tout d'abord et qui écarte toute discussion si elle est résolue négativement.

Turgot pouvait-il réussir ? Pouvait-il réussir ?

Évidemment la réponse dépend de l'étendue plus ou moins grande du succès qu'il lui eût fallu remporter.

Si sa réussite ne devait consister qu'à faire accepter, par raison ou par force, après les avoir imposés au Parlement, les édits de février 1776, sans doute un grand progrès eût été réalisé. Et l'on peut facilement supposer qu'avec un peu plus de fermeté chez le Roi, un peu plus de bienveillance ou de patience chez la Reine, ces réformes eussent été acquises définitivement. Cela, Turgot le pouvait. Premières réformes. Édits de 1776.

Mais il est visible que toute tentative de pousser au delà devait avorter, puisqu'une rapide excursion sur le terrain des affaires extérieures suffit à faire renverser le ministre ?

Songe-t-on à la tempête qu'il eût soulevée, si, fort d'un premier triomphe, il eût essayé de mettre en pratique tout son système des municipalités dès l'année 1776, ainsi qu'il en avait annoncé l'intention (1) ? Système des municipalités.

(1) *Voir* la note additionnelle de Dupont de Nemours au mémoire sur les municipalités. Il dit, parlant de ces réformes, que « Turgot crut devoir les remettre à l'année 1776 ; se donner une année pour les mieux faire, et en remplir l'intervalle de lois favorables à la classe laborieuse et à l'amélioration des travaux publics. »

Mais admettons un instant qu'il eût eu la force et le crédit nécessaires pour tenter seulement l'expérience de la plus minime partie de son programme. Il est certain qu'il eût été aussitôt arrêté dans l'exécution et intimidé dans la poursuite de son œuvre par les effets les plus immédiats de cette première réforme.

Les obstacles.

Si Turgot avait pu maintenir l'édit sur les jurandes et établir ensuite les assemblées provinciales, c'en était fait de l'ancien régime, c'en était fait des privilèges, c'en était fait du pouvoir législatif exclusivement renfermé entre les mains du Roi : *la Révolution éclatait douze ans plus tôt.*

Elle s'accomplissait en 1777, au lieu de se faire en 1789.

Il n'y avait qu'un coup de pic à donner dans le terrain miné de la vieille France, pour que les vapeurs internes, longtemps contenues, s'échappant par la fissure, produisissent tout à coup une explosion formidable.

L'explosion.

Explosion attendue, prévue, annoncée par les hommes d'État qui avaient précédé Turgot, par tous les philosophes qui l'entouraient, par Voltaire qui pensait avec regret aux grandes choses que verraient les jeunes gens et auxquelles il n'assisterait point.

Ce que Turgot pensait de l'ancien régime.

Maurepas, et quelques autres avec lui, croyaient que l'édifice chancelant pouvait durer bien longtemps pourvu qu'il fût habilement réparé. Turgot, moins optimiste, pensait qu'il pouvait être

sauvé ou plutôt refait peu à peu en le reprenant en sous-œuvre ; c'est pourquoi, comme il disait, « il consultait des architectes ». Il crut possible ce travail de reconstitution.

Il ne croyait pas à la nécessité de la Révolution ; il ne la voyait pas : et il la portait en lui !

Les assemblées provinciales; les assemblées d'arrondissement et de province.

Est-ce que les ministres qui vinrent après lui, dénués d'idées originales, ne furent pas obligés de recourir aux siennes ? Est-ce que ce ne furent pas ses projets que plus tard on imita de loin ? Est-ce que Necker, Calonne et Loménie de Brienne ne voulurent pas, eux aussi, avec moins de hardiesse, des assemblées provinciales. Ils les établirent. Sous chacune d'elles fonctionnèrent des assemblées d'arrondissement et, au-dessous, des assemblées de paroisse. Ce ne fut qu'une timide réduction du système imaginé par Turgot (1). Et cependant qu'advint-il ? C'est ce qu'un philosophe sagace, historien impartial et profond, M. Taine, va nous apprendre :

« Ce sont, dit-il, ces nouvelles assemblées qui répartissent la taille et en surveillent la perception, qui décident et dirigent tous les travaux publics, qui jugent en dernier ressort la plupart des affaires contentieuses. L'intendant, le subdélégué, l'élu perdent ainsi les trois quarts de leur autorité. Partant, entre ces deux pouvoirs rivaux, dont les frontières sont mal définies, des conflits s'élèvent ;

(1) *Voir* ci-dessus à l'article *Politique*, p. 60, § II, notre exposé du système des municipalités.

le commandement flotte et l'obéissance est moindre (1). »

En eût-il été autrement sous Turgot ?

Mais poursuivons notre citation.

Réflexions du paysan.

« Dans chaque assemblée de paroisse, d'arrondissement et même de province, des roturiers « des laboureurs » et souvent de simples fermiers siègent à côté des seigneurs et des prélats. Ils écoutent et retiennent le chiffre énorme des taxes qu'ils payent seuls ou presque seuls, taille, accessoires de la taille, impôt des routes, et certainement au retour, ils en parlent à leurs voisins. »

Cela ne fût-il pas arrivé sous Turgot ?

Allons plus loin encore ; prenons le paysan à l'issue des assemblées de paroisse.

« Au sortir de ces assemblées, le villageois rumine longuement ce qu'il vient d'entendre. Il voit ses maux, non plus un à un comme autrefois, mais tous ensemble et joints à l'immensité des maux, dont souffrent ses pareils. »

Turgot eût-il empêché ces réflexions de naître, les paysans d'écouter, de penser, de comprendre ?

Et ceci, c'est la genèse même de la Révolution.

Le grondement confus, l'irritation sourde qui, en 1788, montent du sein des campagnes et qui l'année suivante doivent se changer en colère furieuse, se fussent inévitablement élevés dès 1777, au lendemain du jour où les municipalités de Turgot auraient commencé à fonctionner.

(1) Taine, *Les Origines contemporaines de la France : la Révolution*, t. Ier, p. 9.

Une fois lancé sur cette pente, on n'était plus libre de s'arrêter comme et quand on l'eût voulu. Des ministres, moins libéraux que ne l'était Turgot et moins convaincus, purent-ils le faire ?

L'assemblée des Notables et les États généraux.

Ne fallut-il pas recourir d'abord à une assemblée des Notables ? Puis, laisser ensuite se développer et s'imposer l'idée de la convocation des États généraux ?

Turgot ne voulait point des Parlements et les Parlements étaient revenus ; il n'eût certes voulu ni des Notables ni des États qu'il redoutait. Peut-on affirmer qu'il les eût empêchés ? Ce qui est vraisemblable, c'est qu'il les eût subis, entraîné par un mouvement dont il se fût reconnu le véritable générateur.

Le livre de Boncerf et les premières récoltes du paysan.

Eût-il pu conjurer le soulèvement des villageois contre les seigneurs ? Les premiers symptômes s'en manifestèrent sous son administration même, lors de l'apparition de la brochure de Boncerf, son commis, son protégé et son ami. La noblesse n'était pas, on l'avouera, absolument dépourvue de prévoyance et de perspicacité lorsqu'elle dénonçait au Parlement les principes contenus dans cet ouvrage et approuvés d'ailleurs par le contrôleur général ; elle avait une vue très nette des dangers qu'il fallait attendre de leur propagation. On peut en juger par des incidents qui se produisirent dès lors et qui avaient une signification grave et menaçante.

Le marquis de Vibraye ayant exigé d'un de ses paysans le droit de cens et, se le voyant refuser,

avait fait incarcérer le vassal récalcitrant. Les villageois, amis et voisins de celui-ci, s'armèrent, se ruèrent sur le château, le mirent à sac et ne laissèrent au seigneur d'autre parti que la fuite. La résistance du vilain, la sédition des paysans, avaient été, disait M. de Vibraye, provoquées par la lecture faite la veille dans le village, entre les laboureurs, d'un exemplaire de la brochure de Boncerf, *Les Inconvénients des droits féodaux* (1).

Le duc de Mortemart subit une avanie du même genre dans ses domaines. Un de ses parents chassait lorsqu'il fut attaqué par des paysans qui voulurent l'en empêcher. Il résista, les paysans le maltraitèrent et tirèrent même sur lui et sur ses gens, « prétendant être libres maîtres de leurs terres ».

Turgot et la répression.

Ne sont-ce pas là des faits identiques à ceux qui, en 1789, préludèrent à la guerre des campagnes contre les seigneurs et les châteaux. N'était-ce pas la Révolution qui s'annonçait, qui s'avançait? Turgot et ses amis, qui l'amenaient, auraient-ils pu l'enrayer à leur gré et dès l'instant où ils l'auraient jugée trop impatiente ou trop ridicule? Comment l'eussent-ils fait? Par la répression? Mais il est bien difficile de croire que Turgot, le bon, l'impressionnable et sensible Turgot, qui réprima avec si peu de sévérité la sédition des farines, eût montré en des circonstances plus graves la rigueur nécessaire. On ne l'imagine pas volontiers faisant couler le sang dans les rues de Paris, dans les paroisses de

(1) *Voir* la *Correspondance Métra*, t. II, p. 421.

nos campagnes, pour faire respecter les propriétés des seigneurs et les biens du clergé.

De la force de persuasion.

Turgot avait la plus grande confiance dans la force de la persuasion. Il croyait qu'il était possible de faire pénétrer la vérité dans les âmes par la seule puissance de la démonstration. Qu'une initiation de cette nature soit praticable et efficace sur des esprits neufs et naïfs comme ceux des paysans, c'est ce qu'on peut admettre à la rigueur ; mais qu'il ait gardé l'espérance de convaincre la noblesse, le clergé, les Parlements, la finance, tous les privilégiés, de la nécessité d'accepter l'égalité même la plus élémentaire, l'égalité devant l'impôt, c'est ce qui étonne et ce que semblent démentir les restrictions qu'il dut, dans la pratique, apporter à ses projets primitifs.

Besoins de la noblesse.

Comment décider cette noblesse à renoncer à ses droits, à les céder, si l'on veut, en supposant que la cession fût suivie de payement ? Comment la décider à payer l'impôt, à acquitter la taille, alors qu'elle ne pouvait plus vivre que des faveurs du Roi ou des libéralités des traitants ?

Situation du clergé.

Comment enlever au clergé des privilèges auxquels il devait d'autant plus tenir, que, sentant des ferments actifs de dissolution se développer dans son sein, il croyait nécessaire de se montrer plus ferme, plus discipliné, plus exigeant, bien loin de se laisser entamer ?

Appétits populaires.

Comment enfin contenir les convoitises sociales,

et persuader à des appétits excités par une attente de plusieurs siècles qu'il était nécessaire de ne désirer qu'avec mesure et de ne se satisfaire qu'avec sobriété ?

Turgot d'ailleurs eût été promptement débordé par l'irrésistible essor de l'esprit politique. Il avait certes des idées très avancées au point de vue économique, très avancées même au point de vue social, ainsi que nous l'avons montré (1); mais son système politique restait certainement bien au-dessous des conceptions et des aspirations de ses propres amis.

Plus de vingt-cinq ans auparavant, dans son premier discours de Sorbonne, il reprochait à la plupart des législateurs « d'avoir négligé d'ouvrir la porte aux corrections dont tous les ouvrages des hommes ont besoin, ou d'en rendre les moyens faciles »; de n'avoir laissé « pour remédier aux abus que la ressource, plus triste que les abus mêmes, d'une *révolution totale* ».

Devenu ministre, il n'a point changé d'idée, mais cette puissance législative de modifier et de corriger, qui peut faire avorter des révolutions, il ne la reconnaît qu'au Roi seul. Il n'imagine dans la nation que des représentations fiscales. Encore à aucune d'elles, même la plus haute, n'attribue-t-il aucune initiative, aucune autorité. C'est aussi au Roi seul qu'appartient le droit de fixer l'impôt.

Croyant cet idéal suffisant pour tous, puisqu'il l'était pour lui, il ne se rendait pas compte de la

(1) *Voir* plus haut, *Questions sociales*, p. 385 et suiv., t. I.

difficulté d'empêcher des gens, réunis pour délibérer sur l'impôt, d'aller plus loin et plus haut, de désirer plus et mieux, et de prendre part à l'administration de ces deniers qu'ils payaient.

Une convulsion inévitable.

Turgot n'eût donc pu conjurer la Révolution, eût-il été moins avancé et plus ferme, eût-il été secondé par un prince plus capable et plus énergique.

Turgot initiateur et précurseur.

Il est possible, il est probable même que si Turgot, suivant le mouvement, après lui avoir donné l'impulsion première, s'était prêté aux transformations désirées, on eût pu aboutir plus tôt aux sacrifices et aux renonciations généreuses de la nuit du 4 août ; mais, encore une fois, cela ne se fût pas fait sans une première et violente convulsion, semblable à celle qui eut lieu en 1789 et qui était la seule démonstration capable de convertir les classes privilégiées. La monarchie, il est vrai, eût pu être sauvée, son union avec la démocratie consommée et la sanglante tragédie de 1793 conjurée. Mais nous rentrons ici dans le domaine de l'hypothèse. Qu'il nous suffise d'avoir montré que, si Turgot ne fut pas un révolutionnaire, dans l'acception complète et actuelle de ce mot, il fut l'initiateur des principes d'égalité qui forment la base de notre édifice social et le précurseur de toutes les transformations qui se sont accomplies depuis la fin du dix-huitième siècle.

LIVRE II

TURGOT DANS LA RETRAITE. — SA MORT

CHAPITRE PREMIER

TURGOT HOMME DE LETTRES

§ Ier. — Turgot et les lettres. — La parole lui fait défaut. — Le style, c'est l'homme. — Le style de Turgot. — Démontrer, persuader. — La raison démonstrative. — Influence de l'éducation sur le style. — La certitude et l'évidence. — Ne sait pas être court. — Brièveté ou prolixité. — Longueur des préambules des édits. — L'exactitude. — La raillerie. — L'originalité. — Lenteur et lourdeur de la phrase. — L'expression pittoresque; l'image. — Peu d'aphorismes. — Remarque sur le gouvernement des femmes. — Une manie française : *faire quelque chose*. — Le bonheur et l'argent. — L'émotion. — Tableau d'un hôpital au dix-huitième siècle. — Le style de Turgot et la polémique. — Les *Dialogues* de Galiani. — Christophe Colomb et l'amour de la vérité. — Les écrits économiques de Turgot de 1761 à 1773. — Le mémoire sur les prêts d'argent. — L'art de bien poser une question. — Les écrits du ministre : Mémoires au Roi; préambules des édits. — Faire parler le Roi! = § II. — L'homme de lettres. — Pourquoi Turgot préféra la charge de maître des requêtes. — Ensemble des études de Turgot. — Cinquante-deux ouvrages projetés! — Le « Poème des Saisons ». — Générosité littéraire de Turgot. — Les poésies Erses. — La traduction d'Ossian. — La *Prière universelle* de Pope. — La *Messiade*. — La *Mort d'Abel* de Gessner. — Le poète et l'historien. — Les Idylles de Gessner. — Les pastorales antiques et les pastorales modernes. — Les Idylles de Smidt. — La versification allemande;

prose mesurée et vers métriques. — Une réforme littéraire au seizième siècle. — Turgot la tente à son tour. — La langue française et la quantité. — Opinion de Sainte-Beuve. — Opinion de Marmontel. — Objections et remarques de François de Neufchâteau. — Traduction des quinze premiers vers de l'*Énéide*. — Comment Diderot et Turgot marquaient le rythme. — Turgot veut consulter Voltaire sur sa tentative. — L'abbé de l'Aage des Bournais. — Lettre de Voltaire. — Déception de l'abbé. — Nouvelle expérience infructueuse. — La deuxième *Églogue* de Virgile. — Corydon et Alexis. — Condorcet et le changement des *us* en *a*. — Comment Condorcet traduit. — Le IVe livre de l'*Énéide*. *Didon*. — Publication de *Didon* et des *Églogues* en 1778. — La huitième *Églogue*. — Comment Turgot traduit. — Début de sa *Didon*. — L'épisode de la grotte. Turgot moins chaste que Virgile. — Les *Géorgiques*. — Désintéressement littéraire de Turgot. — *Bélisaire* persécuté. — *Iudiculus*, *Ridiculus*. — Les trente-sept impiétés de Bélisaire. — Les trente-sept vérités formulées par Turgot. — Le *Bachelier ubiquiste*. — Le cosmopolitisme. — Turgot *citoyen du monde*. — L'intendant et la vie parisienne. — Condorcet nouvelliste. — La bibliothèque de Turgot. — La liberté de la presse. — *Le Barbier de Séville*. — Les droits de la critique. — La dignité de l'homme de lettres. — Turgot et l'Académie française. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Turgot dans la retraite. — Les sciences. — La politique. — L'ode *Æquam memento*. — Les derniers vers de Turgot. — La mort l'attend.

§ Ier

Turgot et les lettres.

Dans la vie, pourtant si courte, de Turgot, on trouve de quoi suffire à plusieurs existences d'homme; il semble qu'il ait eu le don merveilleux de se partager et de suivre, sinon avec une égale passion, du moins avec un égal succès, quatre ou cinq voies diverses, parcourues en quelque sorte parallèlement et qui toutes ont gardé la trace ineffaçable de son passage.

Il fut avant tout et surtout un économiste; il fut aussi un politique de haute sagacité; il fut encore

un philosophe original et indépendant, un savant initié à toutes les sciences et prêt à toutes les recherches; il sut parfois être mieux et plus qu'un lettré et se montra vraiment littérateur. Il le fut non seulement par ses aptitudes naturelles, par son éducation, par ses études très complètes, très profondes, par ses goûts et ses préférences, mais aussi, et c'est là un trait caractéristique, par sa volonté persistante et opiniâtre. Il eût sans doute été un écrivain distingué, même inconsciemment, même en se laissant aller à son propre penchant; il fit plus, il voulut l'être et il le fut. Ce qui donne à la vie de Turgot une si grande cohésion, une si imposante unité, c'est cette intervention constante de la volonté, qui, en toute occurrence, s'exerce pour modérer, accroître ou régler les qualités de l'homme.

La parole lui fait défaut.

Turgot dut beaucoup à la nature; il dut presque autant à lui-même et l'on peut dire qu'il eut tous les talents qu'il désira posséder, sauf un seul, celui de la parole. Il l'ambitionna et le chercha vainement; il fut vaincu par son insurmontable timidité et renonça promptement à la lutte. Ce que la parole lui refusait, il allait le demander à la plume, au seul pouvoir de la pensée servie par une main fidèle et forte.

Le style, c'est l'homme.

Le style, c'est l'homme, dit l'axiome consacré : nul style n'a mieux, que celui de Turgot, reflété l'âme et le caractère de l'écrivain. Avec la maturité, avec l'âge, l'expérience et le travail assidu, son style, sans doute, s'est amélioré, épuré, transformé; mais

l'essence en est restée la même ; le fonds, la substance primitive en sont demeurés immuables et, dans l'auteur éloquent et magistral des préambules d'édits de 1776, on retrouve, sans beaucoup d'efforts, le précoce écolier de 1749 et de 1751, écrivant la Lettre sur le papier-monnaie à l'abbé de Cicé ou l'épître littéraire et morale à Mme de Graffigny.

Le style de Turgot.

Le style de Turgot, avant tout perfectionnement acquis par la pratique, par les épreuves du monde ou les conseils des amis, est déjà personnel, original, pétri des qualités et des défauts du jeune homme. Il est surtout admirablement approprié à la vocation de ce robuste esprit.

A l'homme destiné à être l'initiateur de vérités ignorées ou méconnues, il faut une arme solide, résistante, pénétrante aussi, mais plutôt forte que prompte, plutôt pesante qu'alerte, faite pour les longs combats et les luttes patientes. L'économiste naissant qui, sur les bancs du séminaire, entreprend de réfuter les fausses théories entretenues sur l'utilite de la monnaie, sur sa nature, son rôle et sa fonction, est un écrivain déjà habile et remarquablement pourvu de tout ce qui est nécessaire pour démontrer, pour persuader.

Démontrer, persuader !

Démontrer, persuader ! Aux yeux de Turgot, l'éducation elle-même ne doit pas avoir d'autres moyens d'enseignement. Il veut que la démonstration, la persuasion enseignent au moins autant que la coutume, l'usage ou les règles violemment imposées :

« Quoi! s'écrie-t-il (1), on aura pu persuader aux femmes malabares de se brûler après la mort de leurs maris, et on ne persuadera point aux hommes d'être justes, doux et complaisants ? »

En examinant la métaphysique de Turgot, nous avons pu constater que, dès le début de sa vie intellectuelle, il ne voulait rien attendre que des témoignages de la raison. De toutes les transformations politiques ou sociales qu'il rêve, il n'en demande aucune à la violence, à la tyrannie, à la persécution; il veut qu'elles soient volontaires, qu'elles soient l'effet d'une conviction éclairée et librement acquise. Jamais, à cet égard, il ne variera; et, en 1773, il écrira à Condorcet (2) : « Je hais le despotisme autant qu'un autre; mais ce n'est point par des déclamations qu'il faut l'attaquer; c'est en établissant *d'une manière démonstrative* les droits des hommes. »

La raison démonstrative.

Ce besoin de convaincre, de prouver, doit donc déterminer le caractère de son style. Il cherchera avant tout à être compris; il sacrifiera s'il le faut à cet objet principal, sinon unique, tous les ornements, toutes les fleurs de langage, toutes les grâces de l'esprit jusqu'à laisser croire au lecteur peu attentif que l'esprit lui manque et nous avons vu qu'il savait trouver, à l'occasion, le mot piquant, le trait plaisant et acéré. En général, il ne se souciera de plaire que lorsqu'il n'aura pas d'affaire plus pressée et, jusque

(1) Lettre à Mme de Graffigny (1751). *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 793, édition Daire.

(2) Lettre de Turgot à Condorcet. *Recueil* de M. Charles Henry, p. 145, lettre CVI.

dans des travaux essentiellement littéraires, son style trahira encore cette habitude, acquise, on peut le dire, dès son adolescence, ce souci perpétuel de la raison *démonstrative*.

Influence de l'éducation sur le style.

Les imperfections mêmes de l'instruction qu'il reçut au collège d'abord, au séminaire ensuite, l'abus de la logique, les exercices de théologie et d'argumentation à outrance, avaient dû favoriser ses tendances naturelles. Homme et maître de sa pensée et de sa plume, parvenu à la plénitude du talent et de la possession de soi-même, il imprimera toujours à sa phrase l'allure grave et lente de la démonstration.

Certes, il connait toutes les finesses de la langue, en possède toutes les ressources; bien plus, toute sa vie et presque jusqu'à sa dernière heure, il travaille à rendre plus docile et plus obéissant sous sa main l'instrument de la pensée. Mais, jusqu'à la fin aussi, il garde l'ampleur et le développement que comporte la démonstration conduite jusqu'à épuisement complet de la question traitée.

L'esprit de Turgot, il faut bien noter ce point essentiel, n'a rien de paradoxal; il ne recherche point la contradiction; il ne choisit pas une opinion par ce seul motif qu'elle choque l'opinion commune. Turgot a plus d'égards pour la pensée humaine; quelle qu'elle soit, il la respecte et, lorsqu'il la croit mauvaise, il la combat avec d'autant plus d'application et de persistance qu'il la croit plus invétérée. En lui, nul parti pris : son opiniâtreté, qui souvent paraît excessive, n'est si grande que parce qu'il me-

sure justement la profondeur du préjugé et proportionne l'effort à la difficulté de la tâche.

La certitude et l'évidence.

Il ne veut pas être cru sur parole. Il n'affirme jamais qu'en concluant, c'est-à-dire après avoir prouvé et bien prouvé. Un investigateur rigoureux découvrirait parfois la marque de la scholastique dans la méthode et les procédés de l'écrivain. C'est le sceau ineffaçable de l'éducation première dont l'homme, rentré dans sa pleine originalité, ne peut s'affranchir complètement. Turgot et son style ne dépouilleront jamais la tunique du premier âge : celle du logicien exercé et du théologien subtil.

Il ne lui suffit pas d'être précis et clair; il veut que la clarté et la précision produisent la certitude absolue.

Est-ce assez même de la certitude?

Il est sur ce point fort difficile à contenter, ainsi que le prouvent ces quelques lignes d'une de ses lettres :

« La vraie analyse philosophique est la manière de procéder la plus propre à éclairer l'esprit, *en lui faisant remarquer chacun de ses pas*. La méthode algébrique semble, au contraire, vous faire arriver au résultat par une sorte de mécanique qui ne vous laisse pas voir comment vous êtes arrivé : elle produit la certitude sans évidence. »

Et c'est l'évidence qu'exige Turgot !

Il la veut chez les autres ; il veut qu'on la lui procure et, aussi sévère pour lui-même, il veut que ce qu'il a entrepris de prouver, d'enseigner, de révéler, devienne l'évidence même.

Ne sait pas être court.

Pour arriver à une si éclatante manifestation de la vérité, à une si entière persuasion des esprits, il ne reculera devant aucune des sujétions auxquelles se dérobent si volontiers la plupart des écrivains. Il apprécie, mieux que personne, le prix et le mérite de la concision ; mais il croira n'avoir rien dit s'il n'a pas tout dit.

Il fait cet aveu à son ancien secrétaire Caillard :

« Je viens d'écrire *cent cinquante pages in-4°*, d'écriture très fine, sur la question du commerce des grains, pour convertir, si je puis, le contrôleur général. *Je n'ai pas dit le quart de ce que j'aurais dit si j'avais eu du temps* (1). »

Il y a, dans sa ténacité à expliquer et à démontrer surabondamment, une défiance invincible de lui-même et, en même temps, une sorte de doute sur l'intelligence de ceux qui le lisent ou l'écoutent. Il ne croit jamais avoir assez convaincu ses auditeurs ; il est évident qu'il veut à la fois confondre les adversaires les plus prévenus et se rendre intelligible même aux esprits les plus débiles.

Il préfère ne pas expliquer et définir une chose ou un mot, plutôt que de le faire d'une manière incomplète.

On lui demande une définition du luxe. Il pourrait certes la donner ; il le voudrait même ; à la

(1) Lettre à Caillard, datée de Limoges, 1er janvier 1771. — Ce passage semble prouver que les lettres sur le commerce des grains, bien que composées du 30 octobre au 2 décembre, ne furent réellement envoyées qu'à la fin de décembre, après avoir été corrigées et remises au net, d'une seule venue, c'est-à-dire en un fascicule de 154 pages in-4°, *d'écriture très fine*. Encore est-il bon de noter que Turgot voulait travailler encore cette étude au cas où *des temps moins durs* lui permettraient de la publier.

condition toutefois d'examiner à fond toutes les questions de doctrine ou d'acception que ce mot peut soulever. « Mais, écrit-il, tout cela serait long, et vous savez d'ailleurs que *je ne sais pas être court.* »

Brièveté et prolixité.

Sa pensée cependant trouvait la forme la plus brève, lorsqu'il s'agissait non plus de convaincre les ignorants, mais de rétorquer un contradicteur expérimenté et habile. Il le prouva, lorsqu'il réfuta avec une si âpre éloquence les objections de Hue de Miromesnil contre les édits de février 1776. Mais il était alors inspiré par l'indignation et sortait de son ton naturel. Livré à lui-même, en toutes circonstances, libre de choisir entre la concision ou la longueur, il n'hésitait pas et préférait encourir le reproche d'être prolixe plutôt que de rester incomplet.

Longueur des préambules des édits.

Quand, en 1774, il prit conseil de divers côtés sur le préambule de l'arrêt du 13 septembre, relatif à la liberté du commerce des grains, ce travail fut trouvé fort long; il le donna cependant sans rien retrancher et ce préambule réussit.

Plus tard, en 1776, il communiqua à « un assez grand nombre de personnes éclairées » le préambule de l'édit de la corvée, les unes furent « vivement frappées » de la longueur de cet ouvrage; les autres pensaient « que cette longueur était nécessaire ». Et ce fut naturellement à l'avis de celles-ci que se rangea Turgot. Nous ne prétendons point qu'il eut tort, car ce préambule est remarquable en presque toutes ses parties et n'est dépassé que par

celui de l'édit sur les jurandes ; nous nous bornons à saisir au passage les traits qui marquent les tendances et les préférences de Turgot. Le préambule de l'édit relatif à la suppression de la police de Paris sur les grains appelle la même observation : il est long, il a paru tel, mais Turgot trouve encore une fois que « cette longueur est nécessaire » pour que le public « sache ce qu'on supprime et qu'il en connaisse l'absurdité (1) ».

L'exactitude.

Il est des qualités qu'il recherche sans les estimer, parce qu'il les trouve nécessaires pour l'objet qu'il se propose. « J'aime l'exactitude quoiqu'elle soit le sublime des sots », écrit-il à Condorcet (2).

Son style trahit donc à la fois la préoccupation permanente de l'écrivain, qui a pour première tâche d'instruire et de vulgariser, et la résignation du lettré qui renonce, chaque fois qu'il le faut, à tous les charmes qui pourraient distraire ses lecteurs, ses auditeurs et lui-même, de la pensée fondamentale de l'ouvrage.

La raillerie.

Cette abnégation, à vrai dire, est dans son tempérament ; il s'y soustrait cependant lorsque son esprit est de loisir, et que la mission qu'il s'est donnée lui laisse quelque relâche. Dans ces rares moments d'indépendance, il ne craint pas de s'émanciper, il ne fuit pas un certain abandon, qui pourtant n'est point dans ses habitudes ; il a de l'enjoue-

(1) Mémoire sur les édits. Janvier 1776.

(2) Lettre à Condorcet, 23 novembre 1773. *Recueil* de M. Ch. Henry. Charavay, éditeur.

ment ; il se livre volontiers à son penchant pour la raillerie ; il n'épargne pas même les dieux : Voltaire, Maurepas et l'opinion publique. Quant aux divinités de second ou de troisième ordre, comme Necker par exemple, il les traite avec une parfaite irrévérence ; alors, la pointe de la plume s'aiguise, l'allusion se fait mordante et le trait pénètre. Mais c'est l'exception ; nous savons qu'il fut plus piquant et plus libre dans la causerie intime que dans ses lettres ; Turgot a appris de bonne heure que, dans la magistrature et l'administration, il ne faut écrire qu'avec prudence, sobriété et discrétion. Plus d'une fois il reprochera à ses amis et à ses correspondants d'en trop dire dans leurs lettres et les invitera à se montrer circonspects. Cette circonspection nous a donc, sans doute, privés de tous les traits aimables et plaisants qui paraient sa conversation ; ce charme s'efface nécessairement sous une main qui se surveille et l'on peut dire de ses écrits ce qu'il dit lui-même de l'histoire :

« Les traits délicats se perdent dans le récit de l'histoire, comme la fleur du teint et la finesse de la physionomie s'évanouissent sous les couleurs du peintre (1). »

L'originalité.

Jeune et exempt encore de toute contrainte professionnelle, il a des hardiesses d'expression que plus tard il n'osera plus, à moins que quelque forte irritation ne l'aiguillonne. Il cherche et trouve l'image heureuse, la comparaison juste. Ses dis-

(1) Éloge de Gournay.

cours de Sorbonne montrent assurément de l'enflure et de la rhétorique ; mais on ne doit pas oublier la gêne imposée au timide prieur, son peu de conviction religieuse, l'obligation même où il était de se conformer à la règle reçue et au ton accoutumé. Dans ces deux discours, il est encore élève et disciple : mais dans ce qu'il écrit librement à la même époque ou auparavant, pour lui ou pour ses amis, il se montre à la fois plus simple et plus original. N'oublions pas que le premier ouvrage que nous ayons de lui (1) débute par cette pensée mélancolique :

« Le séminaire n'est pas un séjour de consolation. »

Lenteur et lourdeur de la phrase.

Il trouvait cependant le moyen de s'y consoler d'un joug qui lui pesait, par des études et des recherches auxquelles il s'adonnait avec passion. Dans la lettre à l'abbé de Cicé sur le papier-monnaie, sur le système de Law et de l'abbé Terrasson, le style de Turgot, qui n'a que vingt-deux ans, est complètement formé et apparaît déjà avec ces qualités spéciales, dont nous parlions tout à l'heure, éminemment appropriées au rôle que le jeune homme était appelé à jouer. La phrase est droite, claire et forte ; elle a déjà l'autorité et la gravité de la démonstration ; elle ne veut ni séduire, ni abuser ; elle a cette tranquillité de l'athlète conscient de sa vigueur et sûr d'écraser l'adversaire ; elle est un peu lente et semble longue, même quand elle est courte, parce

(1) Lettre à l'abbé de Cicé sur le papier-monnaie (1749).

qu'elle est en quelque sorte alourdie par le souci perpétuel de l'écrivain qui craint toujours de n'être pas compris. La pratique, l'habileté, le goût aussi, atténueront plus tard ce défaut, sans l'effacer jamais.

L'expression pittoresque; l'image.

Le style de Turgot s'épurera, s'élargira, mais, si haut que l'idée s'élève, on sentira toujours qu'un lien pesant la rattache à la terre. Il est assez étrange même que ce style, si bien fait pour conduire une argumentation, établir une preuve et conclure puissamment, soit en même temps si peu apte à suivre l'essor des hautes spéculations et des grandes envolées.

Le style de Turgot dans la plénitude de son talent est certes supérieur à celui de sa jeunesse ; il en a cependant perdu une certaine légèreté d'allure. Encore étudiant, il a des bonheurs d'expression qu'il ne retrouvera pas ; il sera plus pur et plus châtié, plus éloquent ou plus noble : il ne sera jamais aussi expressif ni aussi saisissant. Quoi de plus lumineux, en effet, que cette définition :

« La géographie politique est *la coupe* de l'histoire. »

En voici une autre sous une forme toute différente :

« Il en est des différentes suites d'événements qui forment l'histoire de chaque pays par rapport à celle du monde, comme des fibres qui forment le tissu d'un arbre depuis sa racine jusqu'à son sommet ; elles varient sans cesse entre elles, et chaque point de la hauteur, si on y fait une section trans-

versale, présentera la figure qui lui est propre, en sorte que l'arbre entier n'est que la suite de ces tranches variées. Voilà *l'histoire universelle.* »

Il sait trouver, on le voit, le mot qui peint, qui fait image, qui laisse l'impression des choses vues.

Souvent l'image lui sert à résumer tout un raisonnement et à en rendre, pour ainsi dire, la conclusion sensible et concrète. Lorsque, par exemple, il exprime cette idée, que les progrès de la science ont été retardés par l'opiniâtreté des hommes à attribuer les phénomènes de la nature à des dieux animés de passions semblables aux leurs, il ajoute :

« Quand un homme regarde une eau profonde, fût-elle claire, il lui est impossible d'en découvrir le fond, s'il n'y voit que sa propre image (1). »

Les progrès de la civilisation chez les peuples antiques, au milieu de guerres continuelles, lui inspirent cette comparaison :

« On y était comme les Juifs bâtissant les murs de Jérusalem d'une main, combattant de l'autre (2). »

Pas d'aphorismes.

On conçoit qu'un esprit auquel les déductions rigoureuses de la logique peuvent seules donner une entière satisfaction, ne procède pas par affirmations hasardées, par sentences ou par aphorismes. Ses écrits ne sont donc point abondants en maximes ; lorsqu'on en rencontre une par hasard, elle sert le plus souvent à couronner une suite d'idées bien enchaînées, dont elle est la résultante naturelle; le plus souvent même on ne peut l'en

(1) *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 671, édition E. Daire.
(2) *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 672, édition E. Daire.

séparer; prise isolément, elle perd son vrai sens ou devient peu intelligible. Mais, ce que l'on rencontre en abondance dans ses premières œuvres, ce sont les observations attentives et exactes, les notes prises rapidement ou jetées à la hâte, matériaux mis en réserve pour être plus tard employés.

Remarque sur le gouvernement des femmes.

Parlant des femmes appelées à gouverner, il écrit :

« Quelques-unes ont montré un grand caractère : la volonté n'est pas ce qui leur manque, ni même le courage. *Mais aucune reine, aucune impératrice n'a jamais pris une autre femme pour ministre, pour ambassadeur, pour général* (1). »

Cette remarque est piquante. En la lisant, on interroge sa mémoire comme pour surprendre Turgot en défaut, et l'on cherche vainement un exemple qui réfute cette réflexion qu'on s'étonne de ne s'être point faite.

On sait ce que pensait Pascal de l'opinion publique, de ce qu'il appelait la pluralité, et, que nous appelons, nous, la majorité : « C'est, disait-il, l'avis des moins habiles. » De cette maxime, il convient de rapprocher cette autre de Turgot :

Une manie française. *Faire quelque chose.*

« Les hommes savent compter, très peu savent apprécier. De là, l'avarice. De là, aussi la crainte du *qu'en dira-t-on?* de là cette *manie française* de *faire quelque chose,* de là, les mariages insensés où l'on s'épouse sans s'être jamais vus; de là, enfin,

(1) *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 674, édition E. Daire.

cette *moutonnerie* qu'on appelle si volontiers, dans le monde, *bon sens*, et qui se réduit à penser d'une manière que le grand nombre ne désapprouve pas (1). »

La manie française de « faire quelque chose » et l'opinion « moutonnière » de la foule sont des traits assez vrais encore aujourd'hui, pour que nous les reconnaissions. Turgot a bien au passage le mot juste et pittoresque.

Le bonheur et l'argent.

Et cette autre pensée si peu consolante, mais si profonde :

« Dans la recherche du bonheur, on se fie plus à ce qu'on peut compter et rendre palpable à tous, comme l'argent, qu'à la satisfaction du cœur. »

Et il ajoute :

« Ce n'est pas qu'on veuille simplement assurer les autres de son bonheur, c'est que *sans cette assurance des autres on n'en est pas trop sûr soi-même.* »

Rien n'est plus vrai ni plus finement observé ; et comme les derniers mots expriment bien le doute que l'on garde sur une félicité ignorée du voisin, non reconnue, non proclamée !

L'émotion.

Ces quelques citations suffisent pour faire connaître ce qui appartient plus particulièrement au style de Turgot dans sa jeunesse ; on pourrait croire, cependant, surtout lorsqu'on sait que sa sensibilité était extrême, qu'il était incapable de communiquer l'impression qu'il éprouvait, si l'on n'avait sous les

(1) *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 777, édition E. Daire.

yeux quelque exemple de sa puissance littéraire à ce point de vue. « On n'émeut point sans être ému », disait-il en 1750. Il était certainement ému lorsque, six ans plus tard, dans un de ses articles de l'*Encyclopédie*, il traçait d'un hôpital de son temps le tableau si vivant, si réel et si triste qu'on va lire :

Tableau d'un hôpital au XVIIIe siècle.

« Il n'est point de sentiment qui ne s'amortisse par l'habitude même et la familiarité avec les objets qui l'excitent. Quels mouvements confus d'horreur, de tristesse, d'attendrissement sur l'humanité, de pitié pour les malheureux qui souffrent, n'éprouve pas un homme qui entre, pour la première fois, dans un hôpital! Eh bien, qu'il ouvre les yeux et qu'il voie : dans ce lieu même, au milieu de toutes les misères humaines rassemblées, les ministres destinés à les secourir se promènent d'un air inattentif et distrait; ils vont machinalement et sans intérêt distribuer de malade en malade des aliments et des remèdes prescrits quelquefois avec une négligence meurtrière; leur âme se prête à des conversations indifférentes; et peut-être aux idées les plus gaies et les plus folles; la vanité, l'envie, la haine, toutes les passions règnent là comme ailleurs, s'occupent de leur objet, le poursuivent, et les gémissements, les cris de la douleur, ne les détournent pas davantage que le murmure d'un ruisseau n'interromprait une conversation animée. »

Nous interrompons ici cette longue citation en lui enlevant un dernier trait de « réalisme » qui n'ajouerait rien à l'intensité de cette description, si ce n'est un sentiment de dégoût. Turgot, en traçant

cette peinture révoltante d'une salle d'hôpital au dix-huitième siècle, en a plutôt adouci l'horreur ; une étude exacte des établissements hospitaliers de son temps révèle des faits encore plus affligeants pour l'humanité (1). Qu'il nous suffise d'avoir prouvé que l'écrivain exprime vivement ce qu'il sent, qu'il transmet très fidèlement au lecteur l'impression qu'il a reçue et lui fait partager son indignation. L'habileté, peut-être inconsciente, du style est loin de nuire à l'effet ; ce *murmure de ruisseau* qui succède aux plaintes et aux gémissements des pauvres malades accroît l'émotion par le contraste.

Et pourtant, il faut bien le dire, si spontanée que soit l'expression de la pitié et de l'attendrissement ressentis, le dessein de l'écrivain se trahit. Sous ces paroles touchantes, l'argument apparaît. On sent vaguement qu'une démonstration vient de se faire ; aussi n'est-on point surpris d'entendre Turgot conclure aussitôt :

« Tels sont les effets de l'habitude par rapport aux objets les plus capables d'émouvoir le cœur humain. »

L'observation de Turgot est juste ; elle ne prouve pas que les hôpitaux soient inutiles ou odieux par cela seul qu'une indifférence, en quelque sorte professionnelle, y préside aux soins des malades. Mais elle nous montre, et c'est tout ce que nous attendons d'elle, que Turgot, sentant vivement, avait, à l'époque où il traçait ces lignes, la main assez as-

(1) Dans les hôpitaux on couchait jusqu'à sept ou huit malades dans le même lit, sans nul souci de la promiscuité des sexes. V. *Mémoires de Bachaumont*, année 1781, 15 mai. — Tome XVII.

souplie et assez obéissante pour exprimer fidèlement ses pensées ou ses sensations dans toute leur force et dans toute leur étendue.

Le style de Turgot et la polémique.

Quoi qu'il en soit et quelque mérite littéraire que l'on découvre dans la phrase et la langue de Turgot, on ne saurait affirmer qu'il soit armé à la légère, comme il convient de l'être pour l'escarmouche, pour la petite guerre de tous les jours. Il n'a rien de ce qu'exige la polémique : impétuosité de l'attaque, promptitude à la riposte, légèreté du trait, soudaineté de la réplique.

Il s'en rendait parfaitement compte.

Les dialogues de Galiani.

Lorsque plus tard, en 1770, parurent les *Dialogues* de Galiani sur le commerce des grains, il comprit que, de tous ses amis les économistes, aucun n'était capable de répondre avec la prestesse et la vivacité nécessaires à la brillante et dangereuse attaque du spirituel Napolitain, et l'on peut dire que, s'il ne soutint pas lui-même une cause qui était la sienne, ce ne fut pas, comme il le disait, faute de temps, mais parce qu'il sentait que sa tentative n'aurait nulle chance de succès. On ne peut pas plus comparer le style de Turgot à celui de Galiani que la rude masse d'arme à la javeline aiguë.

Turgot, d'ailleurs, ne saurait se contenter de discussions superficielles, qui ne conduisent à aucun résultat utile, à aucune conclusion décisive. Comme il n'aime pas la victoire pour elle-même, mais pour le bien qu'elle peut produire, il ne se préoccupe point d'obtenir des succès passagers, grave erreur

d'un homme convaincu qui, à l'exemple d'Alceste, croit que la justice et la raison sont assez puissantes pour s'imposer sans le secours des petits procédés humains et des artifices qu'il dédaigne. Ce ne sont pas de menus combats qu'il entend livrer, mais la grande bataille, d'où la vérité sortira triomphante.

Christophe Colomb et l'amour de la vérité.

Comme Christophe Colomb, il est parti, lui aussi, à la découverte, et c'est tout un monde nouveau qu'il veut ouvrir à ses semblables. Il n'admire pas Colomb, comme il nous le dit lui-même, parce qu'il a judicieusement pensé que, la terre étant ronde, il la rencontrerait nécessairement en allant vers l'Occident; mais parce qu'il eut cette force d'âme de « s'abandonner à une mer inconnue sur la foi d'un raisonnement ».

« Quel devait être, dit-il, le génie et l'enthousiasme de la vérité chez un homme à qui une vérité connue donnait tant de courage! »

Il se sent animé du même enthousiasme, de la même foi, et il s'écrie :

« Dans beaucoup d'autres carrières, le tour du monde est à faire encore; la vérité est de même sur la route; la gloire et le bonheur d'être utile sont au bout. »

Dans ces dernières lignes apparaissent à la fois, parfaitement définis, la vocation et le style de Turgot.

La vérité, il croit l'avoir trouvée; il s'agit désormais de la répandre, de la faire pénétrer dans les esprits par la force du raisonnement; c'est une

sorte d'apostolat qui commence, surtout à partir du moment où sa nomination aux fonctions d'intendant livre à Turgot un champ d'expérimentation pour ses idées et ses projets restés à l'état de théorie pure. Tous les succès qu'il va obtenir, toutes les constatations et les observations que l'expérience va lui fournir seront autant d'arguments qu'il invoquera, dès qu'il en trouvera l'occasion, en faveur des grandes causes qu'il veut plaider, des grands procès qu'il veut gagner.

Les écrits économiques de Turgot de 1761 à 1773.

C'est à dater de ce moment que son style, avec ses qualités, avec ses défauts même, devient, pour la tâche à accomplir, un excellent outil. Sa force un peu lourde lui donne de la gravité; sa tranquillité lente inspire confiance et éloigne tout soupçon de ruse et toute crainte de surprise. Turgot est tout entier dans les mémoires qu'il adresse, de 1761 à 1773, soit aux contrôleurs généraux, soit au Conseil d'État. C'est là qu'éclate son remarquable talent de vulgarisateur, d'initiateur; c'est là qu'il se montre vraiment maître, soit qu'il s'agisse de redresser des erreurs et des préjugés invétérés, soit qu'il s'agisse d'enseigner des vérités ignorées et presque redoutables par leur nouveauté.

Convertir et persuader d'abord des ministres indifférents ou prévenus, instruire par la voie de la presse la partie éclairée du public, tel est le double devoir que s'impose Turgot. C'est dans les productions qui appartiennent à cette période de sa vie qu'on peut observer son talent d'exposition, sa puissance de déduction, sa méthode dans la succession

des arguments, l'utilité même de développements qui paraissent oiseux au premier abord, mais qui, survenant au moment où la conviction se détermine, la rendent définitive et complète. A ce point de vue, le mémoire sur les *prêts d'argent* est un chef-d'œuvre. Il faut le lire d'un bout à l'autre; il est parfait en toutes ses parties et devrait être mis entre les mains de tous les jeunes gens qui se livrent à l'étude de l'économie politique ou qui se préparent aux carrières administratives. Ils y trouveront un modèle à imiter à la fois comme clarté et solidité de style, simplicité d'argumentation, netteté de conclusion; ils y admireront, par-dessus tout, l'art de bien poser la question avant de la développer. Qu'on en juge par cet exemple :

Le mémoire sur *les prêts d'argent.*

L'art de bien poser une question.

« La ville d'Angoulême, par sa situation sur la Charente, dans le point du cours de cette rivière où elle commence à être navigable, semblerait devoir être très commerçante : elle l'est cependant assez peu. Il est probable qu'une des principales causes qui se sont opposées au progrès de son commerce est la facilité que toute famille un peu aisée trouve à y acquérir la noblesse en parvenant à la mairie. Il résulte de là que, dès qu'un homme a fait fortune par le commerce, il s'empresse de le quitter pour devenir noble. Les capitaux qu'il avait acquis sont bientôt dissipés dans la vie oisive attachée à son nouvel état, ou, du moins, ils sont entièrement perdus pour le commerce. Le peu qui s'en fait est donc tout entier entre les mains de gens presque sans fortune, qui ne peuvent former que des entreprises

bornées faute de capitaux, qui sont presque toujours réduits à faire rouler leur commerce sur l'emprunt, et qui ne peuvent emprunter qu'à gros intérêts tant à cause de la rareté effective de l'argent qu'à cause du peu de sûreté qu'ils peuvent offrir aux prêteurs ».

Turgot nous donne ainsi, en quelques lignes à peine, une idée très claire et très complète des conditions du commerce à Angoulême, de l'importance et de la nécessité du crédit dans une ville ordonnée de la sorte, c'est-à-dire dans cent autres villes. On saisit immédiatement la situation respective du prêteur, de l'emprunteur, et l'on est déjà habilement préparé, rien que par ce rapide tableau, à la démonstration et à la solution qui vont suivre. L'auteur a créé, avant tout développement, une prévention favorable à la thèse qu'il va soutenir.

Dans le mémoire sur les *prêts d'argent*, Turgot prouve et démontre; dans ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, il enseigne, il professe; dans ses *Lettres sur le commerce des grains*, il réfute. Dans ces trois ouvrages, fort différents par leur nature et par leur objet, il est également supérieur.

Les écrits du ministre; Mémoires au Roi; préambules des édits.

Dans les écrits du ministre, le style de Turgot nous apparaît sous un nouvel aspect, non pas qu'il se modifie; mais c'est la pensée qui s'élève, la tâche qui grandit, l'âme de l'homme qui monte à la hauteur de sa situation, songeant à tout le bien qu'il voudrait faire, à tous les obstacles qu'il lui faudra vaincre. Lorsqu'on lit ces préambules des édits que

Turgot fait rendre à Louis XVI, il ne faut pas perdre de vue les conditions dans lesquelles ils ont dû être rédigés.

Ce n'est plus Turgot administrateur qui démontre au Roi, aux ministres ou au public directement et en son nom personnel, la justesse ou la fausseté de tel ou tel principe, l'utilité ou le danger de telle ou telle mesure; c'est le Roi lui-même qu'il lui faut faire parler; il lui faut s'incarner en lui; il faut, par l'imagination, que Turgot se sente roi et maître et qu'il s'exprime comme doit le faire un roi tel qu'il voudrait que fût le sien : un prince grand, magnanime, libéral, bon par-dessus tout; il lui faut tenir, en un mot, un langage vraiment royal, qui respire à la fois l'autorité et la sollicitude, la fermeté et la tendresse, l'indulgente condescendance d'un législateur suprême qui ne veut rien ordonner sans faire connaître les motifs qui l'ont déterminé, les intentions qui l'ont guidé.

Faire parler le Roi !

Et Turgot réussit; il parla ce langage, le fit parler à Louis XVI dans des termes où respirent à un égal degré le sentiment de la dignité royale et celui de la dignité de la nation.

On regarda alors ces préambules explicatifs comme une innovation. C'en était une, en effet; elle rappelait, il est vrai, les considérants, parfois si éloquents, placés en tête de certaines ordonnances du seizième siècle; mais il y avait bien longtemps déjà que les rois ne daignaient plus s'entretenir avec leurs sujets.

Les préambules réussirent autant par la forme que par le fond. Quelques-uns purent paraître longs — Turgot en tombait d'accord — mais cette longueur

même témoignait du désir de persuader le peuple du bien qu'on se proposait de lui faire. La généreuse initiative de Turgot fut comprise et louée de tous ceux que la haine et l'envie n'aveuglaient pas.

Voici ce qu'écrivait, le 9 novembre 1774 (1), le rédacteur de la *Correspondance Métra :*

« Aucun ministre, sans en excepter les Sully, les Colbert, les d'Argenson, n'a fait parler à *nos maîtres* un langage plus noble et plus doux. C'est vraiment le ton d'un père qui fait part à ses enfants des mesures qu'il a prises pour assurer leur bien-être, et qui désire que leur soumission soit aussi éclairée que volontaire. »

Ce fut surtout cet accent paternel qui frappa et toucha.

Le 30 mars 1776, quelques semaines seulement avant la chute de Turgot, Voltaire écrivait à Frédéric II :

« Les préambules de ces édits sont des chefs-d'œuvre d'éloquence, car ce sont des chefs-d'œuvre de raison et de bonté. »

Laharpe disait plus tard de Turgot :

« Il est le premier parmi nous qui ait changé les actes de l'autorité souveraine en ouvrages de raisonnement et de persuasion. »

Après Turgot, personne ne saura plus faire parler Louis XVI en roi ; la dignité royale ne se révélera plus en lui que dans la captivité et devant la mort.

(1) Au sujet de l'édit sur la liberté du commerce des grains. *Correspondance Métra*, t. I, p. 108.

§ II.

L'homme de lettres.

Turgot fut donc un écrivain de race, remarquablement doué dès sa jeunesse, et qui développa et perfectionna, dans la méditation et le travail, ses belles qualités naturelles. Il conserva toujours pieusement le culte des lettres, qu'il aimait non seulement pour le plaisir et les consolations qu'elles procurent, mais aussi pour le bien constant qu'il en attendait. Son amour n'était pas désintéressé; en les pratiquant, il cherchait opiniâtrément une correction ou une habileté plus grande; c'était plus encore, pour lui, un exercice salutaire et nécessaire qu'une distraction aimable, et il les considéra longtemps comme une véritable profession, qu'il pouvait joindre plus ou moins ouvertement à celle qu'il avait embrassée. Avant son départ pour Limoges, il ne fut pas seulement un amateur éclairé de littérature, il fut bien réellement homme de lettres.

Pourquoi Turgot préféra la charge de maître des requêtes.

Lorsqu'il devint maître des requêtes, une des principales raisons qui lui firent préférer cette charge à toute autre, c'est qu'elle lui laissait plus de liberté et de temps à consacrer à ses goûts, à ses relations et à ses travaux littéraires, à ses études philologiques, historiques, poétiques; car il semblait alors qu'il voulût tout embrasser.

Ensemble des études de Turgot.

A sa mort, on trouva parmi ses papiers une longue liste tracée de sa main avant l'âge de vingt-quatre

ans, c'est-à-dire à peu près vers l'époque de son entrée dans le monde. C'était le catalogue des ouvrages qu'il avait le dessein d'entreprendre pendant sa vie, et qui contenait, en effet, de quoi l'occuper tout entière.

Dupuy, le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui, plus tard, eut à prononcer l'éloge de Turgot (1), eut entre les mains ce catalogue, dont l'étendue et la variété le surprirent.

« Les principales branches de la littérature, tant sacrée que profane, écrivait-il, en fournissent la matière. Dans le premier genre, on verrait des commentaires sur toute l'Écriture Sainte, des traités sur la Religion révélée et sur la Religion naturelle, sur les dogmes, sur les motifs de crédibilité et sur la tolérance. Le second offrirait une multitude d'objets si divers, si disparates, qu'on ne croirait pas le même génie capable de les embrasser; on remarquerait, dans la partie grammaticale, une analyse des langues hébraïque, latine et française; des observations générales sur l'origine des langues et sur leurs rapports, sur les traductions et les étymologies. Que dirai-je, enfin? Tragédies, poèmes, philosophie universelle, physique, métaphysique, morale, chimie, géométrie, astronomie, histoire, géographie, politique, législation, chacune de ces branches de littérature a sa place marquée dans cette liste étonnante (2). »

(1) En 1782.

(2) *Éloge de Turgot* par Dupuy. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XLV, p. 124 et 125.

Cinquante-deux ouvrages projetés ! Le « Poème des Saisons ».

Ce catalogue comprenait cinquante-deux ouvrages, dont quinze seulement furent achevés ou commencés. « Quelques-uns, ajoute Dupuy, comme, entre autres, le *Poème des Saisons*, ont été exécutés par des écrivains dont M. Turgot préférait l'amitié à la gloire de lutter contre eux. »

Générosité littéraire de Turgot.

Turgot aimait en effet à donner, à sacrifier en quelque sorte à ses amis ses propres travaux, ses essais, soit qu'ils fussent déjà avancés, soit qu'ils restassent encore à l'état de plan détaillé ou de simple canevas. Nous connaissons sa tendance, excessive peut-être, à garder l'anonyme qui satisfaisait à la fois sa prudence et sa modestie. Aussi laissa-t-il volontiers certains ouvrages circuler sous un autre nom que le sien, tantôt parce qu'il les croyait incompatibles avec sa qualité de magistrat ou d'administrateur, tantôt parce qu'il pensait devoir davantage au public et à sa propre réputation. Une fois voué à des fonctions qui prenaient presque tous ses instants, il n'osait plus considérer comme dignes de lui des œuvres auxquelles il n'avait consacré que les heures de répit que lui laissait sa charge, ou les moments de repos forcé que lui imposait la maladie.

Les poésies Erses. La traduction d'Ossian.

C'est ainsi qu'il donna d'abord la traduction de poésies Erses publiées par un journal anglais, et que, le premier, il fit connaître en France les poèmes trop libéralement prêtés à Ossian par Macpherson et qui eurent dans toute l'Europe un si prodigieux succès.

C'est ainsi encore que, gardant toujours le secret ou ne le laissant dévoiler qu'à demi, il traduisit la *Prière universelle* de Pope en vers très dignes de l'original. La *Prière universelle* de Pope.

Caillard, son ancien secrétaire, avait parlé à l'abbé Millot de cette traduction, et celui-ci avait demandé à Turgot la permission de la copier. « Cela, répond l'auteur sollicité, ne vaut pas par soi-même la peine d'être donné ni refusé. La seule chose qui m'intéresse, c'est que la chose ne puisse pas être connue sous mon nom. »

Il avait en outre traduit presque tout le premier chant de la *Messiade* de Klopstock et, trouvant dans la littérature allemande une fécondité qui l'attirait, il s'y était adonné avec une véritable passion. *La Messiade.*

Il fit publier d'abord, comme premier essai, la traduction de la *Mort d'Abel* de Gessner, sous le nom d'un certain Huber, très versé dans la langue allemande, mais incapable de faire passer dans la nôtre les grâces de l'original. Huber fut consulté probablement pour l'interprétation littérale du texte et ce fut tout. La *Mort d'Abel* fut traduite et publiée en français élégant et fidèle avec une préface (anonyme bien entendu) de Turgot (1). La *Mort d'Abel* de Gessner.

(1) Dupont de Nemours prête, en cette circonstance, à Turgot, des paroles que celui-ci n'a très certainement pas prononcées. D'après Dupont, Turgot aurait fait à Huber cette proposition dépourvue d'artifice : « Je suis magistrat, une occupation de ce genre pourrait me nuire auprès de mes supérieurs, permettez que notre traduction de la *Mort d'Abel* soit imprimée sous votre nom, et adoptez aussi la Préface que j'y mettrai. » Avec la meilleure foi du monde, Dupont présente à sa façon une entente qui dut se faire bien plus simplement.

Le poète et l'historien.

Dans cette préface, intéressante à plusieurs points de vue, le traducteur mystérieux justifie chez Gessner la licence qu'a prise celui-ci de modifier quelque peu la légende transmise par la Bible sur le meurtre d'Abel.

La *Genèse* (IV, 8) dit en effet que Caïn attira son frère dans les champs comme pour une promenade et qu'une fois dehors il s'élança sur lui et le tua. *Dixitque Caïn ad Abel, fratrem suum : egrediamur foras. Cumque essent in agro, consurrexit Caïn adversus fratrem suum Abel et interfecit eum.* Dans le poème de Gessner, Caïn tue son frère, plutôt sous l'empire d'une colère soudaine, que de dessein prémédité.

« Un historien, fait observer Turgot, serait inexcusable, en rapportant un fait consigné dans l'Histoire Sainte, d'y faire la moindre altération ; mais on ne tient pas tant de rigueur à un poète, parce qu'on le regarde comme un écrivain sans conséquence en matière de faits : vérité si reconnue que l'assemblage des faits dont un poème est composé s'appelle communément la Fable. *L'historien est l'esclave des faits ;* mais *les faits sont à la discrétion du poète :* il les taille, les augmente ou les diminue suivant l'usage qu'il veut en faire. Le nôtre avait besoin que Caïn parût moins méchant qu'il n'est dans la Bible pour intéresser la pitié en sa faveur, et montrer les ressources que peut trouver un coupable dans la miséricorde divine (1). »

Certes, on ne pourra pas appliquer à Turgot le

(1) Dupont de Nemours a reproduit cette préface dans le tome IX des *Œuvres de Turgot*, p. 164, édition 1808-1811.

fâcheux précepte si souvent vrai : *Traduttore, traditore;* on ne peut défendre l'auteur original avec plus de loyauté et de chaleur. Quant à la traduction elle-même, elle serrait de près le texte, tout en s'efforçant d'en conserver le caractère et le mouvement.

Les idylles de Gessner.

Presque immédiatement après (1760-1761) il donna, sous cette même signature du complaisant Huber, la traduction complète de vingt idylles et quatre petits poèmes de Gessner, avec une préface de sa main. Ici encore, nous trouvons un de ces jugements tout personnels qu'il convient de relever au passage, parce qu'ils donnent bien exactement l'idée des préférences et des goûts de Turgot dans la littérature des anciens comme dans celle des modernes. Nous citons textuellement; c'est de Gessner qu'il est question :

Les pastorales antiques et les pastorales modernes.

« Il se vante, dit Turgot, d'avoir pris Théocrite pour modèle, si j'ose dire ce que j'en pense, il a fait beaucoup mieux, il a observé la nature et il l'a peinte. Il a du moins sur ce poète l'avantage que les modernes en général ont presque toujours sur les anciens, qui réussissent pour l'ordinaire beaucoup mieux dans l'expression des détails que dans l'art de les arranger convenablement et d'en composer un tableau intéressant. *On a quelquefois peine à deviner quel objet se sont proposé Théocrite et Virgile dans leurs pastorales; leurs ouvrages manquent souvent de dessin, d'unité, et presque toujours d'intérêt.* »

Voilà une opinion nette, tranchée, et qui est toute en faveur de Gessner.

Turgot voyait grand, nous le savons; le fameux catalogue qui frappa d'étonnement l'honnête Dupuy suffirait à le prouver. Il ne comptait pas s'en tenir uniquement à traduire Gessner : il allait plus loin et se proposait de faire connaître à la France les chefs-d'œuvre de la littérature allemande.

Les idylles de Smidt.

Il voulait d'abord publier les idylles de Smidt et en inséra même une, intitulée *Lamech et Zilla*, dans l'avertissement de la première édition des idylles de Gessner. Il ajoutait ces paroles qui contenaient une promesse :

« Si cet essai ne déplaît pas, je pourrai donner au public l'ouvrage entier; et s'il continue à m'encourager, *je ne désespère pas de faire connaître successivement les principaux auteurs de l'Allemagne.* »

La versification allemande ; prose mesurée et vers métriques.

Il avait même préparé, pour une nouvelle édition plus complète des idylles, une longue étude sur la prosodie de la versification allemande et sur la prose mesurée dont se servit Gessner.

Mais, en cette même année 1761, Turgot fut nommé intendant et dut sacrifier à ses nouveaux devoirs ces études si utiles et si attrayantes.

Toutefois, si l'éloignement le condamnait à abandonner un projet qu'il avait caressé avec amour, il ne renonça point à tout travail littéraire, à tout commerce avec le Paris savant, artiste, érudit et lettré.

Son étude sur la prosodie des vers allemands

nous révèle une préoccupation qui chez lui devait remonter déjà fort loin (1).

Une réforme littéraire au XVIe siecle. Turgot la tente à son tour.

Ce fut dans la solitude de Limoges qu'il se décida à traduire en vers métriques d'importants fragments de Virgile. Il est évident qu'il dut étudier longtemps les ressources de la langue française avant de se décider à tenter à son tour cette entreprise difficile et ardue, dans laquelle avaient échoué les poètes du seizième siècle, les plus érudits et les plus audacieux, sinon les mieux inspirés. Jodelle, Nicolas Denisot, Rapin, Passerat, d'Aubigné, Baïf surtout, avaient tenté de donner à la poésie française l'harmonie antique fondée sur la mesure et la quantité. Un autre poète du temps, Jean de la Taille, avait même publié un traité sur *la manière de faire des vers en français, comme en grec et en latin* (2). L'expérience ne réussit pas; le public lettré qui lisait leurs ouvrages ne sentit point l'harmonie de leurs vers métriques dont aucun ne survécut, même à titre de curiosité poétique.

La langue française et la quantité.

Opinion de Sainte-Beuve.

Si malheureuse cependant qu'eût été cette tentative, elle n'avait en soi rien de déraisonnable. Sainte-Beuve, qui certes était bon juge en la matière, a

(1) Quoi qu'en dise Dupont de Nemours, qui infère de cette étude écrite par Turgot vers 1761 qu'il ne songeait pas alors à écrire des vers métriques. La citation que nous donnons semble prouver le contraire et il est très probable que Turgot avait, depuis le collège même, fait des études sur la quantité dans la langue française.

(2) Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la Poésie française et du Théâtre français au seizième siècle*, p. 78 et suiv., édition Charpentier, 1869.

pensé que, s'il était possible d'établir solidement la quantité française, il n'était pas invraisemblable qu'un grand poète en sût « tirer des accords puissants » et que la versification ainsi fixée ne pût devenir « un instrument docile au génie ». Lorsque Turgot reprit l'essai tenté au seizième siècle, mais avec une langue définitivement formée, cette nouvelle expérience pouvait donc ne pas lui paraître aussi vaine ni aussi chimérique qu'on l'a jugée depuis. Sainte-Beuve croit que Turgot ne tenta d'écrire en vers métriques qu'au séminaire et par jeu d'esprit; or, nous savons qu'il s'en occupa presque jusqu'à la fin de sa vie, avec une application soutenue et la conviction très ferme que le succès entraînerait une réforme heureuse de la poésie française.

Aujourd'hui en relisant les vers métriques de Turgot, l'harmonie qu'il y voulait mettre nous échappe absolument; à peine parvenons-nous à les scander comme nos jeunes écoliers le font des vers latins. Mais ce rythme et cette cadence que nous ne parvenons pas à saisir, il les goûtait très vivement; son désappointement et sa surprise furent profonds lorsqu'il s'aperçut que ses amis les plus lettrés, et les poètes eux-mêmes, consultés par lui, y étaient absolument insensibles.

Voici ce qu'un an après la mort de Turgot écrivait le savant Dupuy, qui l'avait presque intimement connu et le jugeait si bien :

« Quoique ce genre de versification eût pour M. Turgot des charmes bien supérieurs à ceux de la poésie rimée, on peut mettre en question si notre

prosodie, dans son état actuel où règne tant d'arbitraire, peut s'y prêter avec la régularité indispensable; mais, du moins, pour en bien sentir l'harmonie, il faut une oreille aussi exercée et aussi sensible que l'était celle de M. Turgot, avec une connaissance aussi profonde de notre langue. »

Opinion de Marmontel.

C'est à peu près, on le voit, l'opinion émise par Sainte-Beuve. D'ailleurs un contemporain même de Turgot, Marmontel, qui avait profondément aussi étudié l'harmonie de notre langue, considérait comme très praticable une prosodie française fondée sur la quantité. L'idée ne méritait donc pas les dédains qu'on a affectés depuis pour cette tentative tout au moins intéressante.

Objections et remarques de François de Neufchâteau.

François de Neufchâteau, qui, le premier (1), et dix ans avant Dupont de Nemours, fit connaître les vers métriques de Turgot, a cru qu'ils n'avaient été qu'un des amusements du ministre dans sa retraite; il cherche la cause de leur insuccès non seulement dans l'incertitude de la prosodie française, mais aussi dans l'excessive durée du vers et de la période poétique.

« Une de nos grammaires, dit-il, prononce qu'en français la phrase la plus étendue ne doit guère dépasser vingt ou vingt-cinq syllabes ; une autre a remarqué que le nombre le plus commode pour la prononciation est tout au plus de huit syllabes.

(1) *Voir* le *Conservateur*, par François de Neufchâteau. Paris, 1800. 2 vol. in-8°.

Cette considération n'est-elle point la cause qui a borné nos plus grands vers à douze syllabes, coupées de six en six par l'hémistiche ? Ce qui est certain, c'est que, si l'on essaie de déclamer tout haut les vers métriques de Turgot, la poitrine n'y peut suffire et que l'on se trouve épuisé avant d'être au bout de la page. »

Traduction des quinze premiers vers de l'*Enéide*.

Pour que le lecteur puisse vérifier par lui-même l'exactitude de l'observation de François de Neufchâteau, nous allons donner ici le début de l'*Énéide* traduit en vers métriques par Turgot ; nous y joindrons en note le texte latin (1).

Jadis sur la fougère une musette accompagna mes chants ;
J'osai depuis, sortant des bois, disciple de Cérès,
Forcer la terre à répondre aux vœux de l'avare agriculteur.
Mars aujourd'hui m'appelle. O Muse! embouche la trompette,

(1) On se rappellera que l'authenticité des quatre premiers vers est contestée :

Ille ego qui quondam gracili modulatus avena
Carmen, et, egressus sylvis, vicina coegi
Ut quamvis avido parerent arva colono,
Gratum opus agricolis ; at nunc horrentia Martis

Arma, virumque cano, Trojæ qui primus ab oris
Italiam, fato profugus, Lavinaque venit
Littora : multum ille et terris jactatus et alto
Vi superum, sævæ memorem Junonis ob iram ;
Multa quoque et bello passus, dum conderet urbem,

Inferret que Deos Latio : genus unde latinum
Albanique patres, atque altæ mœnia Romæ.
Musa, mihi causas memora, quo numine læso,
Quidve dolens Regina Deum, tot volvere casus
Insignem pietate virum, tot adire labores

Impulerit. Tantæne animis celestibus iræ !

Dis les combats, Muse! et ce guerrier que l'ordre du destin,
Loin des murs d'Ilion en cendre et du tombeau de ses pères,
Aux champs Ausoniens fit aborder après mille dangers.
Errant chez cent peuples divers, il combattit longtemps
L'onde, la terre et le ciel réunis pour lasser sa constance.

L'inflexible Junon avait aux Dieux inspiré ses haines.
Sous les murs naissants de Lavinium, il souffrit encore
Les innombrables maux qu'entraîne la guerre : et cependant
Transportant ses lois, sa patrie, et le culte de ses dieux

Sur les rives du Tibre, il fondait à force de victoires
Un trône immortel, qui depuis fut le berceau d'où sortirent
Ces antiques Latins tant vantés, Albe et sa splendeur,
Ses valeureux enfans les pères de Rome, et Rome enfin.

Quel motif armait Junon? Quelle offense avait ulcéré son cœur ?
Pourquoi du haut des cieux leur Reine avait-elle rassemblé
Tant de périls, de travaux, pour accabler la vertu la plus pure?
Ils sont donc comme nous, ces Dieux! la colère habite aussi
Dans leur Olympe! et la haine peut naître au sein du bonheur [même].

Dans ces vingt-deux vers qui n'en traduisent que quinze de Virgile, on ne parvient guère, il faut bien le reconnaître, à saisir l'harmonie, sauf parfois celle des deux derniers pieds, dactyle et spondée, qui terminent le vers, comme en latin. Quant à la remarque de François de Neufchâteau sur la difficulté de déclamer ces vers à haute voix, on avouera, après plusieurs épreuves, qu'elle n'est pas dénuée de fondement.

Comment Diderot et Turgot marquaient le rythme.

Diderot, comme Marmontel, comme Turgot, s'était appliqué à l'étude de cette prosodie. Il savait habilement faire valoir le rythme dans la récitation ; mais il le marquait trop, paraît-il, et Turgot montrait dans cet exercice beaucoup plus de légèreté et

de délicatesse. « Chez Diderot, nous dit Dupont de Nemours, la poésie était un chant : chez M. Turgot c'était un charme (1). »

En 1761, Turgot exprimait, dans son étude sur la versification allemande, le vœu que l'expérience d'une poésie française mesurée fût tentée ; mais il souhaitait qu'elle le fût par « des hommes nés poètes et devenus versificateurs qui voulussent bien y appliquer leur talent ». Ces poètes ne se rencontrèrent pas, et Turgot entreprit lui-même cette réforme, affirmant dès lors que, la question de succès mise à part, « ce genre d'effort apprend à manier, même à perfectionner la langue. » Il l'avait donc déjà expérimenté.

Une de ses lettres à l'abbé Morellet nous prouve que, dès 1769, il cultivait les vers métriques. En 1770, il avait déjà traduit la huitième *Églogue* de Virgile, et d'importants passages du IVe livre de l'*Énéide* dont il comptait faire un poème séparé, coupé en trois chants, et qu'il intitulait *Didon*. L'année suivante il traduisait, toujours en vers métriques, la dixième et la deuxième *Églogues*.

Turgot veut consulter Voltaire sur sa tentative.

Il communiqua ses essais à plusieurs de ses amis et voulut aussi avoir l'avis de Voltaire. Mais Turgot ne cherchait pas des félicitations banales et des éloges de pure complaisance qui l'eussent abusé ; il supposait bien que Voltaire, s'il venait à savoir que ces vers étaient son ouvrage, lui prodiguerait les louanges qu'il accordait à tous ceux qui lui ren-

(1) Dupont de Nemours, sur la *prosodie*. *Œuvres de Turgot*, t. IX, p. 56, édition 1808-1811.

daient hommage en le consultant. Pour que l'épreuve fût concluante, il pria Caillard, son ancien secrétaire et le confident de ses travaux, d'envoyer au patriarche de Ferney les divers fragments déjà traduits, comme étant l'œuvre d'un sien ami, un prétendu abbé de L'Aage des Bournais, dont d'ailleurs une longue lettre était jointe à l'envoi. Dans la copie adressée à Voltaire, les vers étaient écrits, non séparément, ligne par ligne, mais bout à bout comme de simple prose. Le triomphe eût été que, même sous cette forme, l'arbitre des poètes et des philosophes sentît l'harmonie et reconnût le procédé de versification.

L'abbé de L'Aage des Bournais.

Voltaire lut-il avec attention le manuscrit de Turgot, ou n'y jeta-t-il qu'un de ces coups d'œil indifférents qu'il accordait aux trop nombreux ouvrages qu'on lui soumettait? Toujours est-il qu'après une fort longue attente, le mystérieux abbé de L'Aage reçut la lettre suivante :

Lettre de Voltaire.

19 juin 1770 à Fernay.

« Monsieur,

« Une vieillesse très décrépite et une longue maladie sont mon excuse de ne pas vous avoir remercié plus tôt de l'honneur et du plaisir que vous m'aviez faits. J'ajoute à cette triste excuse l'avis que vous me donnâtes que vous alliez pour longtemps hors de Paris.

« J'emploie les premiers moments de ma convalescence à relire encore votre ouvrage, et à vous dire combien j'en ai été content. Voilà la première

traduction où il y ait de l'âme. Les autres pour la plupart sont aussi sèches qu'infidèles. Je vois dans la vôtre de l'enthousiasme et un style qui est à vous. Qui traduit ainsi méritera d'avoir bientôt des traducteurs. J'applaudis à votre mérite autant que je suis sensible à votre politesse.

« J'ai l'honneur d'être, avec une estime respectueuse, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« VOLTAIRE. »

Déception de l'abbé.

Ainsi, la traduction était pleine d'enthousiasme ; l'abbé de L'Aage était un homme poli, et Voltaire, voulant l'être aussi, l'assurait qu'il avait un style à lui : Turgot, malgré son innocente supercherie, retombait en pleine banalité.

Il eut regret alors de ses précautions ; il eut le soupçon de l'indifférence aimable du maître, exprimée en compliments stéréotypés.

« Je ne puis comprendre, écrivait-il à Caillard, comment on a pu goûter la traduction, et en faire d'aussi grands éloges, sans s'être aperçu que ce n'était pas une simple prose. »

Nouvelle expérience infructueuse.

Il voulut en avoir le cœur net et, pour ainsi dire, forcer la main au rusé vieillard. Il ne faut pas oublier, pour juger l'insistance de Turgot, que le suffrage de Voltaire eût été non seulement un encouragement pour lui-même, mais le secours le plus précieux pour faire accepter la réforme poétique qu'il proposait. Il revint donc à la charge.

Sans dévoiler complètement le secret de cette

prose, il parla dans une nouvelle lettre « du genre d'harmonie qu'il avait essayé de donner à sa traduction », et, pour provoquer un blâme ou une approbation explicite, il affirmait qu'il n'eût été « nullement étonné que les inversions et tous les autres sacrifices qu'il avait faits à l'harmonie eussent choqué une oreille aussi délicate, dès qu'elle n'en avait point été dédommagée par le rythme dont il avait voulu faire l'épreuve ». Il ajoutait qu'il ne livrait pas absolument sa pensée et qu'il laissait encore à Voltaire quelque chose à deviner.

Ce que celui-ci n'eût certainement pas dit à Turgot, dont il aurait du moins lu les vers, il le dit encore moins à l'abbé de L'Aage des Bournais, dont il n'avait peut-être rien lu du tout. Il se borna à lui écrire une lettre dans laquelle il se tirait d'affaire par un vague compliment de juge très consulté, très vieux, et très lassé. Cette seconde lettre est, selon l'expression vulgaire, écrite « à la troisième personne » ; la voici :

Le 22 mai 1771 à Ferney.

« Un vieillard accablé de maladies, devenu presque entièrement aveugle, a reçu la lettre du 28 avril, datée de Paris, et n'a point reçu celle de Gênes. Il est pénétré d'estime pour M. l'abbé de L'Aage ; il le remercie de son souvenir, mais le triste état où il est ne lui permet guère d'entrer dans des discussions littéraires. Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il a été infiniment content de ce qu'il a lu, et que c'est *la seule traduction en prose* dans laquelle il ait trouvé de l'enthousiasme. Il se flatte que l'abbé de L'Aage

le plaindra de ne pouvoir donner plus d'étendue à ses sentiments. Il lui présente ses respects. »

C'était dire clairement à l'abbé qu'on ne se souciait point d'examiner de plus près son manuscrit. Turgot en éprouva quelque dépit. Il fit part à Caillard de ce qu'il appelait *le dernier oracle* du patriarche de Ferney, et lui écrivait : « L'homme ou a dédaigné de deviner ou ne se soucie pas de s'expliquer. »

Dans le même temps, Turgot faisait entendre ou lire ses traductions à tous ses intimes, à Mme de Boisgelin et à son beau-frère, l'archevêque d'Aix, à Mme Blondel, à Condorcet. Ce dernier, d'un goût littéraire très fin, très sûr, se montra difficile.

La deuxième *Eglogue* de Virgile. Corydon et Alexis.

Turgot l'avait consulté sur la fameuse *Églogue* qui débute ainsi :

Formosum pastor Corydon ardebat Alexin.

Dans la version de Turgot, Alexis changeait de sexe et devenait une femme, ce qui sauvait d'un certain embarras, mais créait plus d'une difficulté au traducteur.

Condorcet et le changement des *us* en *a*.

Condorcet, qui était à cent lieues de tout soupçon de vers métriques, s'élevait contre cette transformation d'un berger en bergère.

« Je ne suis pas de votre avis, écrivait-il, sur le changement des *us* en *a* dans les traductions. En lisant le latin, je ne pense jamais au sexe qui parle où à qui on parle. Le changement est très bon dans

une traduction en vers, mais dans une en prose (il croyait encore que c'était de la prose!), comment faire quand la moitié de la pièce, pour être dans nos mœurs, devrait être adressée à une femme par un homme, et l'autre moitié à un homme par une femme. »

Comment Condorcet traduit.

Observation très juste sur une combinaison de personnages qui déroutera toujours les traducteurs. Condorcet était pour une version franche et sans réticence. « Il faut, ajoutait-il, dire dans la traduction ce qu'a dit Tibulle ou Catulle et non point ce qu'ils auraient dû dire s'ils avaient eu des mœurs plus pures. »

Condorcet, pas plus que Voltaire, n'avait été initié au mystère, Turgot continuait à expérimenter sans s'expliquer complètement. En décembre 1771, consulté de nouveau, Condorcet dit bien qu'il a lu avec plaisir la traduction que Turgot lui a confiée, qu'il y a trouvé « cette molle douceur, cette grâce piquante de l'original » (c'est de la dixième *Églogue* qu'il s'agit); cependant il lui semble que l'interprète a mieux rendu « l'effet que les mots »; il le loue d'ailleurs de cette sorte d'exactitude; mais, objecte-t-il, « il y a quelques inversions que j'aurais mieux aimé ne pas rencontrer, quoiqu'elles puissent contribuer à l'harmonie. »

Or, cette harmonie, Turgot n'avait pas dit en quoi elle consistait et ce qu'elle lui avait coûté de concessions et de sacrifices. Il voulait être deviné. Les oreilles étaient rebelles et elles le sont encore. Condorcet d'ailleurs estimait peu les traductions; il n'en

était guère content en général, surtout des siennes. « Je suis, confessait-il, trop paresseux pour être fort exact, et je ne traduis que parce que je sais que ma traduction ne sera vue que d'une femme qui ne sait pas le latin. Il était alors fort amoureux de Mme de Meulan, la jeune. « Le mot propre, disait-il encore, me paraît souvent aussi difficile à trouver qu'une équation à résoudre : je me contente d'un équivalent ; et au lieu d'examiner s'il est exact, j'essaye seulement s'il ne fait pas la même impression ; et s'il se trouve un endroit que je n'entends pas, je le passe (1). »

Voilà, certes, un traducteur peu rigoureux. Mais Condorcet se calomniait lui-même, et ce futur membre de l'Académie française était, quoique mathématicien, excellent juge en toute matière littéraire.

Le IVe livre de l'*Enéide*. *Didon*.

Turgot se sentait donc incompris ; pourtant il ne désespérait pas. Pour donner un exemple décisif de ce que pouvait rendre le vers métrique, il avait choisi avec un sens et un tact littéraire exquis cet admirable IVe livre de l'*Énéide*, si varié, si charmant et si dramatique en même temps.

Il avait mené fort lentement cette traduction, *sa Didon*, comme il l'appelait, et la caressait avec une tendresse d'amant. En avril 1771, l'œuvre était bien avancée ; il ne lui restait plus que deux cents vers à traduire ; au mois de septembre suivant, cent quarante et un ; « la queue, disait-il, est ce qu'il y a de

(1) Lettre de Condorcet à Turgot, de Ribémont le vendredi 11 octobre 1771. — *Correspondance inédite de Condorcet*, par Charles Henry. Paris, 1882. Charavay, éditeur.

plus difficile à écorcher, et il est à souhaiter qu'elle ne soit point, en effet, *écorchée* (1). » En mars 1774, il manque encore quatre-vingt-six vers ; Turgot est ministre, contrôleur général ; il lutte, tombe et reprend l'ouvrage interrompu. En décembre 1776, il n'y a plus que neuf vers à traduire. En 1778, enfin, le poème est achevé : « Je ne suis point fâché, s'écrie-t-il alors, d'avoir terminé ce travail, *piquant par sa singularité*. »

Publications de *Didon* et des *Eglogues* en 1778.

Turgot, à ce moment, ne croit-il plus au succès de sa tentative ou affecte-t-il de ne considérer son ouvrage que comme une curiosité simplement plaisante ? Peu importe. Toujours est-il qu'il la publie dans la même année, mais à un petit nombre d'exemplaires et sans nom d'auteur. Il avait depuis longtemps annoncé (2) que, lorsque *Didon* paraîtrait, il ne se nommerait pas. « Je ne voudrais pas, disait-il, trop paraître aux yeux du public sous cette espèce de travestissement. Je lui dois d'autres choses, et j'ai envie de payer cette dette. »

Les épreuves réitérées qu'il avait tentées sur Voltaire, sur Condorcet, sur d'autres encore, lui avaient démontré la nécessité de faire précéder sa traduction d'un *Traité de prosodie française*. Il est fort regrettable qu'il y ait renoncé ; on est ainsi privé d'un élément d'appréciation peut-être indispensable.

L'édition donnée par Turgot en 1778 est du format

(1) Lettres à Caillard. *Œuvres de Turgot*, édition E. Daire, t. II, p. 823.

(2) 20 avril 1773, lettre à Caillard. *Œuvres de Turgot*, édition E. Daire, t. II, p. 828.

in-4°. Le caractère en est beau. Le texe latin occupe le verso des pages, la traduction française est en regard. Elle comprend : 1° le IVe livre de l'*Énéide*, sous le titre de *Didon*, divisé en trois chants; 2° le début de l'*Énéide* que nous avons donné plus haut; 3° la deuxième, la huitième et la dixième *Églogue*.

Le huitième *Eglogue*.

Turgot a intitulé la deuxième *Églogue*, *Eglé*, la dixième *Gallus*. Quant à la huitième (celle de Damon et d'Alphésibée), elle porte un titre et un sous-titre qui surprennent un peu : *Phanor et Damon* ou *l'Amant désespéré et le Sacrifice magique !*

On connait le sujet de cette *Églogue*. Damon chante la douleur d'un berger à qui Niso, son amie, a préféré un rival; Alphésibée dit par quels enchantements magiques une amante délaissée a rappelé l'infidèle Daphnis.

Comment Turgot traduit.

On ne nous saura peut-être pas mauvais gré de donner le début d'*Eglé*, c'est-à-dire de l'*Églogue* où Turgot crut devoir changer le sexe du bel Alexis. En voici les six premiers vers français, pour cinq latins :

Brûlé de tous les feux de l'amour, Thyrsis aimait Eglé,
Eglé brillante d'appas, des beautés Eglé la plus belle.
Il l'aimait sans espoir de retour; mais consumé d'ennuis,
D'airs plaintifs, d'accents douloureux, il remplissait les bois:
Seul, sous leurs ombrages épais errant à l'aventure,
Par ces vers sans art, il cherchait à tromper sa langueur :
O dure, ô cruelle Eglé, etc.... (1).

(1) Formosum pastor Corydon ardebat Alexin,
Delicias domini, nec quid speraret habebat.

Nous aurions ici bien des réflexions à faire, si le lecteur ne les avait déjà faites lui-même. Que dire par exemple de ces mots : « brillante d'appas » ou « des beautés la plus belle », alors qu'il s'agit, nous ne disons pas de trouver l'interprétation fidèle, mais seulement l'équivalent de *delicias domini*. Et quelle imprudence a Turgot d'aller, pour un essai, s'attaquer à cette *Églogue* où le traducteur rencontre un récif bien autrement redoutable que tous les écueils littéraires !

Mais, nous l'avons vu en mainte occasion, ce n'était point l'audace qui lui manquait, et il le prouvait une fois de plus en luttant, pour ainsi dire, corps à corps, avec les mille difficultés de ce quatrième livre du grand poème virgilien, tour à tour plein de véhémence, de majesté, de tendresse et de douleur.

C'est sur cette *Didon* que Turgot voulait juger de sa tentative. Aussi, dans le petit volume de 108 pages qu'il publia en 1778, laissa-t-il la première place à cette œuvre, rejetant à la fin les autres essais.

On est assez surpris de ne trouver en tête de cette brochure rien de plus que l'épigraphe suivante :

> Eloquium et Gallis, Gallis dedit ore rotundo
> Musa loqui.

Point de préface, point d'avertissement ; pas

> Tantum inter densas, umbrosa cacumina, fagos
> Assidue veniebat; ibi hæc incondita solus
> Montibus et sylvis studio jactabat inani.
> « O crudelis Alexi, etc. .
>
> VIRGILE, *Églogue* II.

même quelques notes explicatives à la fin de l'ouvrage.

Cependant les échecs successifs qu'il avait essuyés auprès de Voltaire, auprès de Condorcet, et de plusieurs autres, sans doute, l'avaient convaincu de la nécessité d'expliquer à la fois le but qu'il se proposait et les règles qu'il s'était imposées.

« Quant à *Didon*, écrivait-il à Caillard (1), il est absolument impossible de la publier *avant que le traité de prosodie soit fait.* »

Or, ce traité de prosodie ne fut vraisemblablement pas écrit : on n'en a du moins retrouvé aucune trace. Il est bon, toutefois, de se rappeler que l'édition de *Didon* n'a été tirée que pour quelques amis, initiés de vive voix, pour la plupart, aux desseins du traducteur (2).

Faisons remarquer cependant que Turgot renonça, cette fois, à présenter sa traduction sous forme de prose, comme l'avait fait l'abbé de L'Aage des Bournais, dans la copie expédiée à Ferney. Il garda la distinction des vers ; on est du moins averti tacitement ainsi de l'intention de l'auteur.

Les courtes citations que nous avons faites du début de l'*Énéide* et de la deuxième *Églogue* ne témoignent guère du respect que Turgot voulait qu'un traducteur gardât du texte. Il reprochait lui-même à Delille d'ajouter, de retrancher, de transposer , et

(1) Dans sa lettre du 20 avril 1773 déjà citée.

(2) François de Neufchâteau dit qu'il n'en fut tiré que douze exemplaires ; mais il est évidemment au-dessous de la vérité, ce nombre étant inférieur à celui même des intimes déjà mis dans la confidence de Turgot et qui durent être les premiers gratifiés de l'hommage du livre à son apparition.

d'altérer ainsi le sens de l'original. Turgot, à vrai dire, ne transpose pas, mais il amplifie volontiers, esquive parfois certaines difficultés et s'écarte souvent du texte.

Début de sa *Didon*.

Dans le début de sa *Didon*, il se montre plus exact et plus attentif. En voici les *dix* premiers vers qu'on pourra rapprocher des *huit* vers latins correspondants (1) :

Déjà Didon, la superbe Didon brûle en secret. Son cœur
Nourrit le poison lent qui la consume et court de veine en veine.
L'indomptable valeur, l'origine illustre, la beauté,
L'air, le regard, la démarche, la voix du héros qui l'a charmée
Sont empreints au fond de son âme en traits de feu. Ses yeux
Sont en vain pressés du sommeil, le sommeil fuit sa paupière.
Enfin lorsque l'Aurore a de ses feux blanchi l'horizon,
Lorsque du jour naissant les clartés ont chassé les ombres;
Triste, abattue, elle accourt à sa sœur, la réveille, et déposant
Dans son sein la douleur qui l'accable, en adoucit l'amertume.
Anne, ma sœur, etc..., etc...

On retrouve bien, dans la version de Turgot, le sens et, jusqu'à un certain point, le mouvement de l'original ; mais, pour quelques traits heureux, parce qu'ils sont fidèlement rendus, combien d'autres négligés ou effacés. « Le poison lent qui la consume »

(1) At regina, gravi jam dudum saucia curâ,
Vulnus alit venis, et cæco carpitur igni.
Multa viri virtus animo, multusque recursat
Gentis honos; hærent infixi pectore vultus
Verbaque, nec placidam membris dat cura quietem.
Postera Phœbeâ lustrabat lampade terras,
Humentemque Aurora polo dimoverat umbram,
Cum sic unanimam alloquitur male sana sororem
« Anna soror, etc...

traduit-il le *cæco carpitur igni?* Et ce « sommeil qui fuit la paupière » de Didon rend-il l'inquiétude qui s'agite dans ces mots : *Nec placidam membris dat cura quietem?* Et que devient encore l'expression si juste de Virgile, *male sana*, presque intraduisible, il est vrai ?

Mais passons le discours enflammé de Didon, et prenons à part ces vers qui ouvrent la réponse d'Anna :

> ..... O luce magis dilecta sorori,
> Solane perpetuâ mœrens carpere juventâ,
> Nec dulces natos, Veneris nec præmia noris?

Turgot traduit ces deux vers et demi par les cinq suivants :

> « ..... O mon amie, ô sœur plus chère que mes jours,
> Peux-tu, dit Anne, ah! peux-tu vouloir dans un deuil éternel
> Ensevelir ta jeunesse? jamais ne connaître ce plaisir
> Enchanteur de répondre au titre de mère, de voir croître
> Ses enfants, doux fruits de l'amour, plus doux que l'amour
> [même. »

Il est assez curieux de remarquer, dans ce fragment, que ce qui est traduit avec le plus d'exactitude n'a ni la grâce ni la simplicité du texte. Ce qui est incontestablement charmant, ce sont :

> Ces doux fruits de l'amour, plus doux que l'amour même.

Et ce n'est point du Virgile, c'est du Turgot !

Quelques vers encore pour épuiser ce sujet et bien montrer du même coup l'insuffisance d'une traduction que le souci de l'harmonie détourne de

la fidélité indispensable, si difficile déjà à garder quand l'on ne s'astreint à aucune autre règle.

L'épisode de la grotte. Turgot moins chaste que Virgile.

On ne nous pardonnerait pas d'ailleurs, dans cette rapide étude d'une des plus périlleuses aventures littéraires qui aient jamais été courues, de n'avoir pas montré comment Turgot s'était tiré du pas le plus difficile. On voudra savoir comment il a su rendre le brûlant épisode de la grotte. Il faut ici lire le texte latin d'abord et s'en pénétrer, avant d'écouter le traducteur. On se rappelle la scène: l'orage s'est déchaîné ; Virgile dit tout le reste en huit vers :

..... ruunt de montibus amnes.
Speluncam Dido dux et Trojanus eamdem
Deveniunt. Prima et Tellus et pronuba Juno
Dant signum ; fulsere ignes et conscius æther
Connubiis, summoque ulularunt vertice Nymphæ.
Ille dies primus leti, primusque malorum
Causa fuit : neque enim specie famâve movetur,
Nec jam furtivum Dido meditatur amorem ;
Conjugium vocat; hoc prætexit nomine culpam.

On saisit aussitôt les difficultés de l'interprétation. Comment rendre avec bonheur ce signal donné par la Terre, et par Junon qui préside à l'hymen, ces feux qui brillent, ces Nymphes qui clament au sommet des montagnes et cette amante qui se croit épouse? Mais laissons faire au traducteur : voici les dix vers français qui interprètent les huit vers latins que nous venons de citer :

Dans ce tumulte, Didon suit Énée; et le Prince trouve enfin
Un rocher creux, une voûte obscure : ils entrent. Le sol tremble :

L'Hymen accourt à la voix de Junon: l'Amour entouré des foudres
Plane et rit dans les airs. A ce tendre lien, le Ciel en feu
Servit de flambeau : du haut des monts les Nymphes l'annoncèrent
Par leurs cris perçants, et d'échos en échos se répondirent.
Reine, ce jour fut l'époque fatale et la source de tes maux
Dont le trépas fut le terme affreux! Ni l'honneur, ni la raison
Rien ne l'arrête : l'amour, l'amour est tout pour elle : ce n'est plus
Un mystère, et le nom d'Hymen l'autorise à tout oser.

Les insuffisances et les défaillances de la traduction sautent aux yeux. Les couleurs les plus vives aussi bien que les nuances les plus fines se confondent dans une teinte grise et uniforme. On ne s'émeut ni de cet « Hymen qui accourt à la voix de Junon », ni de ce « Ciel qui sert de flambeau à un tendre lien ». On ne retrouve plus ni le *furtivum amorem* ni l'illusion du mot qui déguise la faute : « le nom d'Hymen, dit le traducteur, autorise Didon à *tout oser* ». Le poète n'avait pas été si loin.

Le chaste Turgot se trouve ainsi finalement être moins discret, moins délicat et plus cru que ce latin dont les mots mettent, dit-on, l'honnêteté en émoi.

Évidemment Turgot, grâce à l'exquise sensibilité de son oreille, trouvait dans le rythme de ses vers métriques une large compensation aux regrets que lui causaient les concessions faites à l'harmonie : inversions fréquentes, additions, suppressions qu'il eût préféré éviter et qu'il considérait lui-même, selon son expression, comme des *sacrifices*. Mais la question était de savoir si, pour des auditeurs plus rebelles aux séductions incertaines de cette harmonie subtile, la compensation paraîtrait suffisante. Or, après avoir fourni plusieurs exemples

choisis dans les poèmes métriques de Turgot, nous croyons le lecteur assez édifié pour partager notre avis, qui fut celui de Voltaire, de Condorcet, de bien d'autres sans doute : nous souffrons des inversions, des libertés du traducteur — et l'harmonie nous échappe.

Les *Géorgiques*.

Turgot cependant ne s'était pas uniquement attaché aux vers métriques. On a de lui des fragments importants du Ier livre des *Géorgiques* en vers non mesurés et rimés qu'il communiqua à Delille; celui-ci en aurait conservé quelques-uns dans sa traduction qui eut un succès si légitime. Turgot aimait à prêter, disons mieux, à donner d'ailleurs aux hommes de lettres qu'il fréquentait ou protégeait les fruits de ses propres veilles. Il eut toute sa vie ce désintéressement littéraire que rend si rare l'amour-propre d'auteur, à tant d'égards excusable : il en donnait des preuves dès sa première jeunesse.

Désintéressement littéraire de Turgot.

Avant même qu'il eût écrit sa lettre à l'abbé de Cicé sur le papier-monnaie, il s'était décidé à prendre part à un concours ouvert par l'Académie de Soissons sur le sujet suivant : *Quelles peuvent être, dans tous les temps, les causes de la décadence du goût dans les Arts et des lumières dans les Sciences?* On a retrouvé dans les papiers de Turgot des esquisses assez avancées de ce travail pour être certain qu'il le prépara avec soin. Mais tandis qu'il poursuivait son projet, il apprit que, de son côté, l'abbé Bon, pour lequel il avait déjà une vive

affection (1), courait la même carrière. Il ne voulut pas être le rival de son ami ; il se hâta de lui communiquer tout ce qu'il avait écrit et préparé sur le sujet proposé. Il fit plus ; il revit son mémoire *qui fut couronné* (2). La vie littéraire de Turgot est pleine de ces traits de générosité dont nous avons déjà cité plusieurs exemples. Citons-en un de plus qui nous montrera Turgot se faisant polémiste pour défendre un homme de lettres, presque un confrère ; nous disons un confrère et non pas un ami, car il s'agit de Marmontel et l'on sait que celui-ci n'eut jamais avec Turgot que des rapports agréables, sans doute, mais peu étroits.

Bélisaire persécuté.

C'était en 1767 ; Turgot était intendant et Marmontel venait de publier son *Bélisaire*. Cet ouvrage eut un immense succès. Trois éditions de suite furent enlevées en peu de temps et neuf mille exemplaires étaient déjà entrés dans la circulation, quand la Sorbonne se décida à censurer le livre, dans lequel ses docteurs relevèrent quantité de propositions toutes plus dangereuses et plus condamnables les unes que les autres. Ils en publièrent la liste qu'ils intitulèrent : *Indiculus ;* Voltaire trouva tout de suite une épithète convenable à ajouter à ce titre : *Ridiculus ;* les deux mots furent plaisamment accouplés. Turgot, lui, se jeta dans la bagarre, en gardant l'incognito que lui commandaient ses graves fonctions d'intendant ; et son

Indiculus, Ridiculus.

(1) *Voir* plus haut, t. I, 1re Partie, § III, p. 11.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XLV, p. 128.

intervention en faveur de Marmontel fut d'un puissant effet. Mais laissons parler *l'intéressé* lui-même, c'est-à-dire l'auteur de *Bélisaire*.

Les trente-sept impiétés de *Bélisaire*.

« M. Turgot, dit-il, se joua d'une autre manière de la sottise des docteurs. Comme il était bon théologien lui-même, et encore meilleur logicien, il établit d'abord ce principe évident et universellement reconnu, que, de deux propositions contradictoires, si l'une est fausse, l'autre est nécessairement vraie. Il mit ensuite en opposition, sur deux colonnes parallèles, les trente-sept propositions réprouvées par la Sorbonne et les trente-sept contradictoires, bien exactement énoncées. Point de milieu ; en condamnant les unes, il fallait que la Faculté adoptât, professât les autres. Or, parmi celles-ci, il n'y en avait pas une seule qui ne fût révoltante d'horreur ou ridicule d'absurdité. Ce coup de lumière, jeté sur la doctrine de la Sorbonne, fut foudroyant pour elle. Inutilement voulut-elle retirer son *Indiculus;* il n'était plus temps ; le coup était porté (1). »

De son côté, Voltaire, qui n'était point dans le secret, écrivait à d'Alembert (2) :

Les trente-sept vérités formulées par Turgot.

« Je reçois, dans le moment, les trente-sept vérités opposées aux trente-sept impiétés de *Bélisaire*, par un *Bachelier ubiquiste;* cela me paraît salé. »

Et l'on peut croire que ce qui semblait salé à ce

(1) Marmontel, *Mémoires*, t. II, p. 31 Édition Verdière, 1818, in-8°.
(2) Le 19 juin 1767.

puissant railleur, qui semait le sel à pleines mains, devait l'être en effet.

Le *Bachelier ubiquiste.*

On remarquera en passant, car ces menus détails ont leur valeur, on remarquera que Turgot, dans cette petite querelle si gravement plaisante et si rudement spirituelle, se donnait le titre bizarre de « bachelier ubiquiste. » Pourquoi *ubiquiste?* Ce petit mot est l'empreinte de l'école des philosophes ; c'est le sceau des encyclopédistes qui ne connaissent pas de distinctions de peuples, qui embrassent toute l'humanité d'un égal amour, d'une immense tendresse et se regardent eux-mêmes comme les apôtres d'un vaste cosmopolitisme qui doit réunir tous les esprits éclairés. Trois ans plus tard, dans une lettre au docteur Josias Tucker (1), Turgot se considérera comme « citoyen du monde ». C'est l'excès de la réaction contre les préjugés de race et de caste ; mais, quoique cosmopolite et *citoyen du monde,* Turgot n'en reste pas moins un excellent Français et très patriote, bien qu'il parle rarement de son patriotisme (2).

Le *cosmopolitisme.*

Turgot *citoyen du monde.*

(1) « Je vois avec joie, comme *citoyen du monde*, s'approcher un événement qui, plus que tous les livres des philosophes, dissipera le fantôme de la jalousie du commerce. Je parle de la séparation de vos colonies avec la métropole, qui sera bientôt suivie de celle de toute l'Amérique avec l'Europe. »

(Lettre au docteur Josias Tucker, 12 septembre 1770. *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 802, édition Daire.)

(2) Turgot pense d'ailleurs que, dans les théories économiques, il faut faire abstraction de la diversité des races et des peuples. « Quiconque, écrit-il, n'oublie pas qu'il y a des États politiques séparés les uns des autres et constitués diversement, ne traitera jamais bien aucune question d'économie politique. (Lettre à Mlle de Lespinasse, Limoges, 26 janvier 1770.)

Sous le déguisement du *Bachelier ubiquiste*, il est plaisant de reconnaître l'ancien prieur de Sorbonne, infligeant de ses propres mains à cette même Sorbonne, au nom de la tolérance, la plus énergique et la plus cuisante correction. Pour une fois qu'il se faisait pamphlétaire, Turgot devait être assez satisfait de son succès, qui peut-être adoucit dans son esprit l'amertume de certains souvenirs que lui avaient laissés la théologie et ses docteurs (1).

L'intendant et la vie parisienne.

L'intendant, on le voit, était resté, non seulement, en communication constante, mais en communion étroite avec ses amis de Paris, avec le monde des lettres et de la pensée. Mlle de Lespinasse et Condorcet, ce dernier surtout, le tenaient constamment au courant des choses du jour; le jeune mathématicien se flattait lui-même de bien remplir cet emploi de nouvelliste, dont il s'était volontiers chargé, et prodiguait dans ses lettres les détails intéressants sur les querelles littéraires, sur les pièces de théâtre applaudies ou sifflées, sur la musique et les chanteuses, les journalistes et les comédiens, les poètes et les savants.

Condorcet, nouvelliste.

La bibliothèque de Turgot.

Turgot, dans les loisirs si rares et déjà si occupés de sa solitude, étendait son attention bien au delà de Paris et de nos frontières même. Il suivait avec attention le mouvement littéraire et scientifique à

(1) Le petit pamphlet de Turgot a été réédité d'abord par Dupont de Nemours, tome IX des *Œuvres de Turgot*, édition 1808-1811; puis à la suite de l'ouvrage de M. Tissot, sur *la Vie de Turgot et son administration*.

l'étranger, recevait et lisait avec soin les journaux étrangers, se faisait envoyer les ouvrages allemands, anglais et italiens. Chaque fois qu'il rencontrait dans ses lectures quelque morceau digne de notre langue, il le signalait au *Journal étranger* ou le traduisait lui-même. Enfin, des acquisitions patiemment faites dans tous les pays, par ses amis et ses correspondants, lui permettaient de former une bibliothèque considérable et composée en grande partie d'ouvrages se rapportant à ses études philologiques ou philosophiques (1). On le voit faisant acheter des livres tour à tour à Gênes, à Parme, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Cassel, et remerciant Caillard, son plus actif intermédiaire, de son attention à « enrichir sa bibliothèque de morceaux précieux qui la rendent une des plus complètes dans la partie des langues ».

La liberté de la presse.

L'amour de Turgot pour les lettres se manifesta

(1) Nous possédons le catalogue complet des livres qui composaient la bibliothèque de Turgot.

Cette bibliothèque comprenait 3,058 volumes, divisés ainsi qu'il suit :

260	ouvrages	de théologie.
517	—	de jurisprudence, droit canonique, droit national et politique, droit civil, grec et romain, droit français, ordonnances, coutumes, arrêts, droit étranger.
681	—	de sciences et arts.
726	—	sur les belles-lettres, dictionnaires, poètes grecs, latins, français ; poètes dramatiques ; ouvrages de mythologie, romans, philosophie.
874	—	sur l'histoire, la géographie, les voyages, l'histoire universelle.

La vente de ces livres commença le 7 mai 1782 et dura jusqu'au 11 juin.

autrement que par le culte qu'il leur avait voué et par les ouvrages qu'il produisit ou inspira. Ministre, il les honora non seulement en les protégeant, mais encore en les affranchissant du joug pesant que jusqu'alors avait supporté la pensée sous quelque forme que ce fût : livre, pamphlet ou gazette. Jamais, avant lui, la presse n'avait joui d'une liberté aussi large que celle qu'il assura à ses adversaires, à ses ennemis. A peine eut-il parfois recours à de simples avertissements à l'égard de ceux qui attaquaient avec le plus d'acharnement, non pas sa personne, il s'en souciait peu, mais les réformes qu'il avait préparées et qui avaient reçu la sanction du Roi. Après sa chute les mesures de rigueur reparurent (1). Son ministère est marqué par un trait qui en fixe bien le caractère libéral; ce fut alors seulement que put être enfin représenté (2), après une interdiction de plus de deux années, *le Barbier de Séville*, de Beaumarchais.

Le Barbier de Séville.

Les droits de la critique.

Turgot voulait que la critique fût absolument indépendante, qu'elle n'eût égard ni au nom, ni à la personne, mais seulement à la valeur des idées et au mérite du style.

Le fils d'un écrivain qui avait été l'un des apologistes de Law et de son système, s'étant montré fort irrité des attaques de Dupont de Nemours contre son père, Turgot le rappelait en ces termes à la justice et à la modération :

(1) *Voir* plus haut, t. I, 1re Partie, liv. III, chap. V, § IV, p. 324.

(2) Le 23 février 1775.—La pièce sifflée à la première représentation, obtint trois jours après un succès immense.

« Si le jugement rigoureux porté de son père, écrivait-il, est juste, il faut que le fils s'y soumette. Le fils de M. de Pompignan sera le fils d'un mauvais poète; et si le jugement est injuste, le fils n'en souffrira point, ni même la mémoire de son père. La réputation des auteurs se forme par la balance des suffrages pour et contre, et il faut, pour que cette réputation ait quelque prix, que ces suffrages soient libres. La réputation littéraire est un procès avec le public. Quiconque écrit a ce procès, et, ni lui, ni ses ayants cause, n'ont droit de se plaindre des juges qui donnent leur voix contre (1). »

Ainsi se trouvent affirmés par Turgot les droits de la critique placés au-dessus même des susceptibilités les plus naturelles et les plus légitimes.

La dignité de l'homme de lettres.

Dans un temps où la dignité de l'écrivain n'inspirait encore qu'un si médiocre respect, Turgot, lui, garde la plus haute idée du caractère et de la mission de l'homme de lettres.

« Je crois, écrit-il à Condorcet (2), je crois la satisfaction résultante de l'étude supérieure à celle de toute autre satisfaction. Je suis très convaincu qu'on peut être, par elle, mille fois plus utile aux hommes que dans toutes nos places subalternes, où l'on se tourmente, et souvent sans réussir, pour faire quelques petits biens, tandis qu'on est l'instru-

(1) Lettre à Caillard, de Limoges, le 1er janvier 1771. — *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 819, édition E. Daire.

(2) Turgot à Condorcet, lettre datée d'Ussel, le 21 juin 1772. *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot* par Charles Henry. Paris, 1882, Charavay, éditeur.

ment forcé de très grands maux. Tous ces petits biens sont passagers, et *la lumière qu'un homme de lettres peut répandre doit, tôt ou tard, détruire tous les maux artificiels de l'espèce humaine et la faire jouir de tous les biens que la nature lui offre.* »

Travailler au bonheur universel par la diffusion de la lumière et de la vérité, telle est aux yeux de Turgot la mission de l'écrivain. Découvrir est beau, noble et utile sans doute ; mais initier, enseigner, vulgariser, distribuer à tous le pain de la science, lui semble plus grand et plus glorieux encore.

Dans un temps plus favorable, Turgot, s'il se fût uniquement consacré aux travaux de la pensée, eût été avant tout un vulgarisateur, un semeur de science, de raison et de morale. Aujourd'hui Turgot serait certainement un économiste militant, agissant par le livre et par le journal, et s'efforçant de faire pénétrer la lumière dans les profondeurs de l'humanité, après l'avoir fait briller sur les sommets. Turgot, à l'époque où il vécut, dut d'abord s'efforcer d'éclairer les hauteurs, c'est-à-dire de convaincre le Roi, les grands, tous ceux qui détenaient le pouvoir et l'influence; aujourd'hui, c'est le peuple, ce peuple qui lui fut si cher, qu'il guiderait dans les voies du progrès, vers le bien-être, vers le bonheur.

Turgot et l'Académie française.

La place de Turgot était marquée à l'Académie française, et cette illustre compagnie voulut se l'attacher. Ce désir était justifié à la fois par les services que Turgot avait déjà rendus aux lettres et par l'incontestable valeur de ses écrits, les uns publi-

quement avoués, les autres dont on nommait tout haut l'auteur anonyme. Il est certain aujourd'hui que, du vivant de Turgot, on lui reconnaissait justement la paternité des ouvrages qu'il n'avait pas signés ou qu'il avait laissé signer par d'autres. Toutefois il y avait un obstacle au vœu de l'Académie; Turgot était devenu contrôleur général : il ne fallait pas que l'on parût rendre au ministre l'hommage que réellement on voulait décerner à l'homme de lettres depuis longtemps distingué et au protecteur libéral. Quand la mort du duc de Saint-Aignan, survenue au commencement de l'année 1776, créa une vacance, l'Académie crut trouver l'occasion favorable de réaliser ses intentions. L'offre qu'elle fit faire à Turgot l'honorait elle-même hautement. Le Contrôleur général était à ce moment en butte aux plus violentes attaques; les gazettes et ce qu'on appelait alors « le public » se déchaînaient contre lui. On connaissait à l'avance les édits qui allaient bientôt paraître; une opposition formidable se manifestait de toutes parts; la résistance du parlement s'organisait aidée par une vive agitation de la presse, de la cour et de certains salons. On sentait déjà passer comme un vent de disgrâce. L'Académie française ne craignit plus de paraître flatter, en le recherchant, un ministre violemment discuté et combattu avec passion. Saint-Lambert fut vraisemblablement chargé de sonder et de pressentir les intentions du contrôleur général. Ce fut Condorcet qui servit d'émissaire; à la fin de janvier 1776, il écrivait à Turgot :

« M. de Saint-Lambert, qui a pour vous une vraie

passion, trouve que, dans ce moment où la voix du public, qui n'est pas la voix publique, est contre vous, *où vos édits vont exciter cent clabauderies*, il serait fort agréable aux gens de lettres de vous donner une marque de leur vénération en vous nommant à la place de M. le duc de Saint-Aignan (1). »

Turgot fut certainement très flatté de cette proposition; il en sentit tout le prix et sans doute ne s'en croyait pas indigne. Sa sincère et profonde modestie ne lui faisait point perdre le sentiment de sa valeur personnelle. Il refusa cependant l'offre faite par Saint-Lambert et Condorcet, en invoquant non pas une insuffisance affectée, mais ses devoirs présents et ses occupations.

« Ce n'est pas encore dans ce moment-ci, répondit-il (2), qu'il me convient de fixer sur moi les yeux du public, pour un autre objet que les affaires de ma place. »

Et il engageait ses amis à favoriser l'élection de Laharpe, ou celle de l'abbé Barthélemy.

Il était écrit cependant que Turgot recueillerait, en partie du moins, la succession académique du duc de Saint-Aignan. Il le remplaça, en effet, comme membre honoraire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Sa nomination eut lieu en mars 1776 et lui fut annoncée par un de ses prédécesseurs au contrôle général, M. de l'Averdy (3), qui lui-

(1) *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, publiée par M. Charles Henry, p. 205.

(2) De Versailles, le 30 janvier 1776.

(3) De l'Averdy (Clément-Charles-François), jurisconsulte et contrô-

même faisait partie de cette savante compagnie.

Deux mois après, Turgot n'était plus ministre. L'abandon du Roi et la douleur de voir avorter ses vœux les plus chers et ses efforts les plus ardents l'attristèrent profondément; il se réfugia dans l'étude, dans cette étude où, comme il l'avait dit autrefois, se trouvait plus de satisfaction, de force et d'utilité réelle que dans les fonctions publiques, si hautes qu'elles fussent. Il revint alors à ses recherches philologiques, à ses vers métriques, à Virgile, à Horace, aux discussions scientifiques et littéraires. Il allait volontiers à son Académie dont il fut vice-directeur en 1777; le secrétaire perpétuel Dupuy disait peu de temps après sa mort (1): « Il venait se délasser parmi nous et nous éclairer de ses lumières aussi souvent que pouvait le lui permettre une santé altérée par de rapides et violentes secousses. »

Il augmentait encore sa bibliothèque, visitait ou recevait les savants, cultivait de front les mathématiques pures et appliquées, l'astronomie, la physique, la mécanique même. Il n'avait plus l'espérance de retrouver dans l'exercice du pouvoir les moyens pratiques de faire le bien qu'il rêvait; mais il n'avait cependant pas renoncé à la politique, à

leur général des finances, né à Paris en 1723. On a de lui un *Compte rendu aux Chambres assemblées le 12 novembre 1763, concernant la réunion des boursiers fondés dans les collèges de plein exercice, sis en la ville de Paris* (imprimé dans le septième volume de la collection de Simon, sur l'affaire des jésuites).

L'Averdy fut une des victimes de la Terreur; il fut exécuté le 24 novembre 1793.

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

l'art de gouverner les hommes en vue de les rendre de moins en moins malheureux et de les arracher à la souffrance et à la misère. Il avait entrepris deux ouvrages importants dont nous n'avons que les esquisses, mais qu'il avait déjà poussés assez loin : l'un sur la situation de l'Amérique du Nord enfin délivrée, l'autre sur la théorie de l'impôt dans lequel il établissait, selon les idées que nous lui connaissons, la comparaison attentive entre les deux principales sources de contributions : la terre et la consommation.

La dernière œuvre achevée qu'il ait laissée est la traduction de la troisième ode (1) du second livre d'Horace :

> Æquam memento rebus in arduis
> Servare mentem; non secus in bonis
> Ab insolenti temperatam
> Lætitia, moriture Delli.

Il dut s'attacher, avec un soin à la fois doux et amer, à rendre le mouvement et l'esprit de cette poésie pleine de philosophie et de sage résignation. Elle s'appliquait en tous ses traits à sa propre situation, à ses pensées et à ses sentiments.

Sa traduction est plus aisée, plus facile, que toutes celles qu'il avait données auparavant. Sans s'astreindre rigoureusement à suivre le texte du poète, il en retrouvait cependant avec bonheur la molle nonchalance et l'inspiration lyrique. On relira avec

(1) Ad. Q. Dellium.

plaisir quelques-unes de ces strophes à la fois légères et tristes :

Conserve dans l'adversité,
Garde dans la prospérité
Une âme égale et tempérée.
Sans plier sous les coups du sort,
Ami, défends-toi du transport
D'une joie inconsidérée,
Victime promise à la mort,
Soit qu'une tristesse profonde
Sans cesse offusque tes esprits (1) :
Soit que sur des gazons fleuris,
Les jours de fête au bord de l'onde (2)
T'égayant avec tes amis,
Les flots de ton falerne exquis
Versent l'allégresse à la ronde.

A part quelques touches trop vives et forcées, le tableau est gracieux et souriant. La réflexion survient plus grave :

Il faudra dès demain peut-être
Quitter ton superbe palais,
Quitter ta retraite champètre,
Tes parcs achetés à grands frais (3).
Il faudra quitter ce rivage
Que le Tibre enflé par l'orage
Vient baigner de ses flots troublés,
Tandis que, palpitant de joie,
Ton héritier fera sa proie
De tes trésors amoncelés.

(1) Seu mœstus omni tempore vixeris ;
(2) Seu te in remoto gramine per dies
Festos reclinatum bearis
Interiore nota Falerni.
(3) Cedes coemptis saltibus, et domo
Villâque, flavus quam Tiberis lavit.

La dernière strophe est plus exacte et plus rapide encore ; Turgot est ici plus fidèle et plus harmonieux que dans ses vers métriques :

Un même torrent nous entraîne ;
Un même gouffre nous attend.
Nos noms jetés confusément
S'agitent dans l'urne incertaine (1) ;
Tôt ou tard le sort les amène,
Et désigne à chacun son tour
Pour passer l'onde souterraine
Dont le voyage est sans retour.

Ce voyage, cet exil éternel, dont parle Horace, Turgot allait l'entreprendre ; déjà le sort avait fait sortir son nom de l'urne fatale (2). Ce prompt départ ne pouvait le surprendre : il y était préparé dès longtemps. La mort l'attendait.

(1) Omnes eodem cogimur ; omnium
Versatur urnâ seriùs ociùs
Sors exitura.....

(2) En publiant la traduction de l'ode dont nous venons de donner quelques extraits, Dupont de Nemours y ajoute cette note : « Ce sont les derniers vers de M. Turgot. Il les a dictés, sa maladie étant déjà presque sans espérance, à l'ami qui les écrivit, qui les transcrivit en versant des larmes. » Peut-être Dupont est-il, sur ce point, mal servi par ses souvenirs. Ces vers ne sentent guère l'improvisation ; ils sont bien précis et bien réguliers pour avoir été simplement *dictés*.

CHAPITRE II

LA MORT DE TURGOT

§ Ier. — La date de la mort de Turgot. — Divergences des biographes; les diverses dates qu'ils ont fournies. — Les journaux du temps. — La *Gazette de France*. — Le *Mercure de France*. — Le *Journal de Paris*. — Les *Mémoires de Bachaumont*. — Les erreurs de Laharpe. — La goutte. — Un effort héroïque. — Nouvelles crises dans la retraite. — Pressentiments. — Turgot mort sans testament. — Mourut-il sans sacrements? — Où est-il mort? — Les divers domiciles de Turgot. — Où fut-il enterré? — L'église des Incurables. — Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair. — Rue de l'Université et rue de Bourbon. = § II. — Les ancêtres de Turgot. — Une « bonne race ». — Jehan Turgot et la dame des Tourailles. — Armes des Turgot. — La branche des Tourailles et la branche de Saint-Clair. — Un Turgot tue un économiste sous Louis XIII. — Le père et les frères de Turgot. — Le frère aîné. — Le chevalier à la Guyane. — Sa manière d'être grand seigneur. — Sa sensibilité. — Son humanité. — Un appareil de sauvetage. — Sa science. — Sa mort. — Son éloge. — Union des Turgot entre eux. — Relations de famille. — Une lettre de condoléance. — La sœur de Turgot. — Conduite de sa famille à sa mort. = § III. — Effet produit par la mort de Turgot. — Témoignages. — Les journaux et les correspondances. — Le *Nécrologe des hommes célèbres*. — Le *Journal de Paris*. — Laharpe : louanges et blâmes. — Laharpe et les édits. — Encore les *Mémoires de Bachaumont*. — Les regrets du Limousin. — Une lettre inédite. — L'intendant et le ministre. = § IV. — La mort de Turgot et l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le secrétaire perpétuel Dupuy; portrait. — L'éloge de Turgot par Dupuy. — Valeur de ce document — Le ministre et le philologue. — Turgot ingénieur. — Les deux Chinois, Ko et Yang. — Tentatives d'acclimatation. — Les corvées. — Le commerce des grains. — L'abbé Terray. — Louanges de Dupuy au ministre. — Une intrigue dévoilée. — Sincérité de la pensée chez Turgot. — Jugement de Turgot sur les sectes, les cénacles, les « écoles ». — La dernière louange. — Un mot de Tacite : l'homme de bien et le grand homme.

§ Ier.

Lorsqu'on poursuit avec patience et méthode des recherches historiques dont on attend pour premier, sinon pour principal fruit, la précision et la sûreté des résultats, on est fréquemment amené à constater, non sans surprise, l'incertitude de dates et de faits importants encore peu éloignés de nous. L'étude de la vie des hommes du siècle dernier, sur lesquels l'oubli n'a pas encore jeté son ombre, fait sans cesse découvrir des erreurs légères ou graves sur les points les plus saillants, sur les époques qui, semble-t-il, appellent le plus naturellement l'attention du biographe ou de l'historien.

La date de la mort de Turgot.

Divergences des biographes.

Les dates diverses qu'ils ont fournies.

Les nombreuses biographies de Turgot, courtes ou longues, sommaires ou développées, ne s'accordent point sur la date de sa mort. Aucune de celles que nous avons consultées ne la donne avec exactitude. Dupont de Nemours lui-même s'est trompé, et a été mal servi par ses souvenirs en la fixant au 20 mars 1781. M. E. Daire, dans la notice, cependant si complète, qu'il a placée en tête des œuvres de Turgot, a reproduit cette erreur et a contribué à la répandre; elle s'est ainsi transmise sans qu'on la soupçonnât. La *Nouvelle Biographie générale* nous fournit une autre date, celle du 10 mars 1781, sans que nous sachions sur quel fondement s'appuie cette assertion. Enfin les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres donnent la

date du 8 mars, qui n'est peut-être qu'une faute typographique.

A défaut des anciens registres des paroisses de Paris, détruits dans les incendies de la Commune en mai 1871, nous nous sommes reportés aux journaux du temps, à ceux du moins qui enregistraient régulièrement, et dans une forme pour ainsi dire officielle, le décès des personnages de quelque notoriété.

Les journaux du temps.

La *Gazette de France*, dans son numéro du 27 mars 1781 (1), contenait l'avis suivant en quatrième page :

La *Gazette de France*.

« Anne-Robert-Jacques Turgot, marquis de Laune, ministre d'État, honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort en cette ville, le 18 de ce mois, dans la cinquante-quatrième année de son âge. »

Même avis, dans le *Mercure de France* (2) du 31 mars 1781.

Le *Mercure de France*.

Le *Journal de Paris* est plus précis ; il dit dans son numéro du mardi 20 mars 1781 :

Le *Journal de Paris*.

« M. Turgot, ancien contrôleur général des finances et ministre de Sa Majesté, est mort *avant-hier, à onze heures du soir*. »

Le *Journal de Paris*, dans lequel Turgot comptait de fidèles amis, était en situation d'être bien informé.

(1) *Gazette de France*, mars 1781, p. 108.

(2) *Journal politique de Bruxelles* annexé au *Mercure*. Volume de mars 1781, p. 229.

Les *Mémoires de Bachaumont*

Enfin le continuateur de Bachaumont, dans ses *Mémoires secrets,* donne également la date du 18.

Cet accord entre les gazettes et les nouvellistes ne laisse subsister aucun doute. Bien qu'il importe peu que Turgot soit mort quelques heures plus tôt ou plus tard, il n'était pas inutile, ne fût-ce que pour rendre hommage à la vérité historique, de rectifier en passant des erreurs qui se propagent et, en quelque sorte, se stéréotypent.

Si l'on peut avoir confiance dans les avis mortuaires régulièrement insérés dans les feuilles publiques, il faut n'accepter qu'avec réserve les renseignements que fournissent les contemporains du grand ministre.

Les erreurs de Laharpe.

Laharpe ne dit-il pas, dans sa *Correspondance littéraire* (1), que Turgot venait de mourir de la goutte à l'âge de quarante-neuf ans, et que « son père et son frère étaient morts à ce même âge et de la même maladie ». Trois erreurs en trois lignes. Turgot avait près de cinquante-quatre ans quand il mourut; et, ainsi que nous le verrons plus loin, son père et l'aîné de ses deux frères avaient vécu plus que lui-même. Quant à son second frère, né six ans avant lui, il lui survécut plus de huit ans encore. Ce qui est exact dans « l'information » que le trop léger Laharpe envoyait au grand-duc de Russie, c'est la cause commune de la mort de Turgot, de son père et de ses deux frères; comme le dit

La goutte.

(1) Mars 1781. — *Correspondance littéraire de Laharpe*, édition de 1801. 4 vol in-8°, t. III, p. 208.

Laharpe, « la goutte était héréditaire dans cette famille comme la probité. » Turgot, nous le savons déjà, avait été de bonne heure travaillé par cette maladie. Il se plaignait souvent à ses amis des empêchements physiques qu'elle lui causait, mais semblait trouver une sorte de compensation dans le loisir forcé qu'elle lui imposait et dans l'activité intellectuelle qui en résultait. En proie à une de ses crises, il écrit (1), un jour où il est mécontent de son travail : « C'est bien la peine d'avoir la goutte! »

Tant que l'orteil et la jambe furent seuls atteints, il accepta philosophiquement ses douleurs; mais, dans un de ces accès, la main se trouva prise; ce que l'esprit créait, la plume ne pouvait plus l'exprimer. Turgot subit plus péniblement cette épreuve; Condorcet, toujours ardent, était bien fait pour compatir à l'impatience de son ami :

« Je vous plains surtout, lui écrivait-il, d'avoir peine à écrire. La lecture est une faible ressource quand on en connait d'autres et qu'on a l'âme ou la tête remplie. *Lorsqu'on est accoutumé à penser, on ne peut se résoudre à s'occuper tout un jour de ce que les autres ont pensé* (2). »

Turgot avait heureusement cette égalité d'âme qu'il exprimait si bien dans sa traduction de l'ode *Æquam memento;* il se savait condamné, comme tous les siens, à de cruelles souffrances, à une fin prématurée. Il en prit peu de souci tant qu'il resta inten-

(1) A. Caillard, son ancien secrétaire. *Œuvres de Turgot,* édition E. Daire, t. II. Lettres inédites.

(2) *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot,* par Ch. Henry. Lettre LI, p. 71.

dant; il en fut autrement dès qu'il fut au pouvoir.

Un effort héroïque.

Cinq mois à peine après son entrée aux affaires, le 3 janvier 1775, pour être précis, à la suite sans doute d'un excès de travail, dont les effets étaient aggravés par le défaut d'exercice, une crise exceptionnellement violente le surprit en pleine élaboration de ses grands projets. Il fut effrayé de l'intensité du mal; non qu'il fût accessible à de vulgaires alarmes : le courage aussi, sous toutes ses formes, était un héritage de famille; mais il se crut sur le point de disparaître au moment où il se sentait nécessaire. C'en était fait de ses espérances si sûrement fondées, de ses desseins si longuement mûris. Les créations fécondes qu'il méditait, qu'il préparait, allaient être anéanties avant l'éclosion même. Il pouvait dire, comme Bias, qu'il portait tout avec lui; la mort imminente allait, avec lui, tout écraser, tout détruire.

Sous l'empire de cette noble crainte, il fit un effort surhumain; rassemblant ses forces, il dicta un long mémoire (1) qui, dans l'espace d'un jour et d'une nuit, fut *achevé* et *imprimé*, ainsi que les lettres qui devaient l'accompagner (2). Il se surmena, s'exténua, et accrut certainement, par ses héroïques imprudences, la gravité et la durée d'un accès qui se prolongea pendant plusieurs mois.

Nouvelles crises dans la retraite.

Frappé plusieurs fois au cours de son ministère, il eut à subir, dans sa retraite, des atteintes de plus

(1) Le mémoire sur l'épizootie qui sévissait dans toute sa rigueur.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XLV, p. 141.

en plus fréquentes, de plus en plus prolongées : nul doute que l'amertume d'une disgrâce imméritée, les désillusions profondément ressenties et silencieusement contenues aient exercé sur la santé de Turgot une funeste influence. Ses pressentiments se faisaient jour, quoique en termes voilés, dans ses propos, dans ses lettres intimes. Il appuyait sur sa ferme volonté « d'employer utilement le temps qu'il lui restait (1) ».

Pressentiments.

Il était donc dès longtemps habitué à considérer avec calme l'éventualité d'une fin plus ou moins prochaine et, par conséquent, préparé, en philosophe qu'il était, au départ suprême, à quelque moment qu'il dût avoir lieu.

Turgot mort sans testament.

Chose étrange, cependant, la mort vint plus vite qu'il ne l'avait prévu ; elle ne le surprit pas, et pourtant elle ne lui laissa pas le temps de donner une forme authentique et légale à ses dernières volontés. C'est du moins ce qui résulte des déclarations de son frère et de sa sœur, qu'il aimait sincèrement et dont il était aimé. La véracité de l'un et de l'autre ne saurait être soupçonnée. Il semble donc certain que Turgot mourut sans tester.

On se demandera assurément comment il se peut faire qu'un esprit si tranquille, si convaincu de la brièveté de sa vie, n'ait point laissé de dispositions testamentaires. Fut-il réellement pris à l'improviste ou, ce qui est plus probable, crut-il peu nécessaire de formuler, dans un acte quelconque, des instruc-

(1) Lettres à Caillard. *Œuvres de Turgot*, édition E. Daire, t. II. Lettre XXIII, 30 décembre 1776

tions verbales qu'il savait, avec certitude, devoir être exécutées fidèlement par sa famille? Estima-t-il qu'il devait s'en remettre absolument à elle du soin d'interpréter ses intentions? Ce sont là des hypothèses que les héritiers naturels de Turgot n'eurent point à examiner.

Tous les témoignages s'accordent à le montrer en pleine possession de ses facultés au moment de sa mort. Le continuateur de Bachaumont dit qu'il garda jusqu'à la fin « toute la présence d'esprit et toute la philosophie qu'il avait toujours montrées ». Peu d'instants avant de mourir, il s'entretenait encore, paraît-il, avec un physicien, de recherches et d'expériences qu'il projetait de faire sur l'électricité. Assuré que sa mort était proche, il ne la croyait pas sans doute absolument imminente.

Mourut-il sans sacrements ?

Sa famille, d'ailleurs, se fût fait scrupule de troubler ses dernières heures. Quand sa sœur, la duchesse de Saint-Aignan, vit son frère en danger, on lui proposa, raconte Laharpe, d'inviter le malade à se munir des sacrements. La duchesse était pieuse, mais d'une dévotion éclairée et discrète; elle répondit : « S'il n'avait pas toute sa tête, je prendrais sur moi d'agir avec lui selon mes principes; mais, puisqu'il a conservé sa raison, je n'ai pas de conseils à lui donner. » Il ne faut, nous l'avons dit, n'accepter qu'avec réserve les assertions de Laharpe; toutefois, nous connaissons assez les doctrines métaphysiques et les convictions intimes de Turgot pour croire qu'il put être assez indifférent sur le caractère des cérémonies qui devaient accom-

pagner ou suivre sa mort. Il est peu probable qu'il ait réclamé l'intervention d'un prêtre; et l'on ne saurait affirmer, cependant, qu'il y eût absolument répugné, si elle eût procuré quelque consolation à ceux qui lui étaient chers.

Où est-il mort ?

Ici, encore, nous rencontrons une erreur qu'il convient de rectifier. On a dit que Turgot était mort dans l'hôtel de sa famille (1). Or, il mourut chez lui, dans son propre hôtel, rue de l'Université.

Les divers domiciles de Turgot.

Turgot, d'humeur sédentaire, n'avait eu, en toute sa vie que trois domiciles à Paris.

Jeune, il avait habité, après sa sortie de la Sorbonne, dans la maison paternelle, rue Portefoin, près les Enfants-Rouges, au Marais. Il y demeurait en 1753 lorsqu'il fut nommé maître des requêtes, et s'y trouvait encore en 1761 quand il fut nommé intendant.

Pendant son intendance, il eut à Paris un logement rue de la Chaise ; ce ne fut guère pour lui qu'un simple pied-à-terre ; il y avait une partie de sa bibliothèque. Il le conservait encore lorsqu'il quitta le contrôle général. A ce moment, il dut choisir, pour une installation définitive, une demeure plus spacieuse et plus convenable. Ce fut alors qu'il s'établit rue de l'Université dans un hôtel qui, d'autre part, avait issue sur la rue de Bourbon,

(1) Sur le quai d'Orléans actuel, dans l'île Saint-Louis, d'après M. Th. Lavallée, *Histoire de Paris*, 2e partie, p. 12. L'hôtel dont parle M. Lavallée et qui était en effet situé sur ce quai qu'on appelait alors quai Dauphin, était celui du second frère de Turgot, l'ancien gouverneur de la Guyane.

aujourd'hui rue de Lille; il y resta jusqu'à sa mort.

Il n'était pas inutile de donner ces détails qui ont été ignorés de tous les biographes; et il n'est pas nécessaire d'ajouter que, si Turgot est mort sans le secours de la religion, il n'a cependant pas été privé d'une sépulture religieuse. C'est ce qu'atteste une mention très explicite du *Journal de Paris* qui, à la date du 22 mars, dans la liste des enterrements, enregistre celui de :

Où fut-il enterré?

« M. Anne-Robert-Jacques Turgot, chevalier, seigneur et marquis de Laune, ministre d'État et honoraire des inscriptions et belles-lettres, décédé *en son hôtel, rue de Bourbon, F. S. G.* (1). *Transporté en l'église des Incurables pour y être inhumé.* »

L'église des Incurables.

Cette église, fort petite, n'est que la chapelle de l'ancien hospice des Incurables (2). Elle a, en effet, reçu autrefois la dépouille mortelle d'hommes éminents et de familles distinguées qui, sans doute, comptaient parmi les bienfaiteurs de l'hôpital ou de l'église. A peine garde-t-elle trace aujourd'hui des anciennes tombes qui devaient y être fort nombreuses, malgré le peu d'espace du lieu : deux ou trois pierres tombales, dont les inscriptions sont presque complètement effacées et indéchiffrables, à l'exception d'une seule, consacrée à Pierre Camus, évêque de Bellay.

(1) F. S. G. Ces trois lettres signifient : Faubourg Saint-Germain.
(2) Aujourd'hui l'hôpital Laënnec, rue de Sèvres.

Pourquoi, au lieu d'être porté à sa paroisse et inhumé en quelque cimetière voisin, le corps de Turgot fut-il conduit aux Incurables? C'est ce qu'il serait difficile d'expliquer, si nous n'avions trouvé, dans les annotations et additions ajoutées au livre de l'abbé Lebeuf sur l'*Histoire de Paris* par le savant M. Cocheris, une liste fort incomplète, il est vrai, des corps que renfermait jadis la chapelle des Incurables. Cette liste s'arrête malheureusement à la fin de l'année 1679. Telle qu'elle est, cependant, elle nous a fourni un renseignement précieux : elle nous a appris que, parmi les personnages plus ou moins marquants inhumés dans l'église, figurait :

Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair.

« Jacques Turgot, chevalier, seigneur de Saint-Clair, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et *directeur de ses finances*, 23 mai 1659. »

Cette simple mention nous apprend d'abord que les Turgot étaient depuis longtemps attachés à la magistrature et à l'administration, et que c'est à tort qu'on reprocha à Michel-Étienne Turgot d'avoir en quelque sorte dérogé en renonçant à suivre la carrière des armes, où sa famille s'était élevée. Ce Jacques Turgot mort un siècle environ avant le célèbre prévôt des marchands dont il était probablement le bisaïeul, ce conseiller du Roi avait, on le voit, donné longtemps à l'avance l'exemple de cette prétendue dérogation de la noblesse d'épée descendant à la noblesse de robe. Il est intéressant aussi de retrouver parmi les ancêtres du ministre de Louis XVI un directeur des finances qui sans doute contribua, pour sa part, à attacher

au nom de Turgot la réputation d'une probité héréditaire.

Enfin la présence même de la sépulture de ce seigneur de Saint-Clair nous explique pourquoi le corps de notre Turgot fut porté aux Incurables. Il y avait là un tombeau de famille, une dernière demeure prête à le recevoir. Turgot, muni ou non des derniers sacrements, devait y être accueilli.

Rue de l'Université et rue de Bourbon.

Une dernière observation encore. L'adresse officielle de Turgot était *rue de l'Université :* c'est celle qu'indique l'*Almanach royal* de 1777 à 1781 ; c'est celle qui figure à la suite de son nom dans la liste des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cependant on doit remarquer que l'avis mortuaire du *Journal de Paris* porte cette mention : « décédé en son hôtel, *rue de Bourbon* ». Évidemment il y eut une raison pour que, dans cette note, l'on substituât à l'entrée officielle de l'hôtel, rue de l'Université, l'issue particulière sur la rue de Bourbon. Cette raison, il faut sans doute la chercher dans la nécessité où se trouva la famille de procéder aux obsèques de Turgot sans appareil et sans éclat.

§ II.

Les ancêtres de Turgot.

Y avait-il eu d'autres Turgot inhumés dans la petite église des Incurables ? c'est ce que nous n'avons pu vérifier. Le fait est cependant fort probable et sera sans doute constaté tôt ou tard dans quelque nouveau document encore inconnu. Peut-être nous

saura-t-on gré de donner, incidemment à propos de ce Turgot de Saint-Clair, sur la famille de Turgot, quelques détails intéressants qui ne pouvaient trouver place au cours de cet ouvrage.

Une « bonne race ».

La noblesse des Turgot, nous l'avons déjà dit, était fort ancienne ; « c'est une bonne race », disait Louis XV qui se piquait de connaître toutes les familles nobles de son royaume. Les Turgot s'étaient établis en Bretagne d'abord, en Normandie ensuite. C'est là que nous voyons, en 1150, un Guillaume Turgot fonder, avec sa femme, Laurence de La Pierre, l'hôpital de Condé (1).

Au quatorzième siècle, nous y retrouvons un autre Guillaume Turgot, marié à Philippine de Samoy de la branche des seigneurs de Saint-Pierre-du-Regard ; leur fils Colin Turgot, écuyer, épousa noble damoiselle Simonne Le Forestier, d'où sortit Jehan Turgot dont le mariage fit entrer un nouveau fief dans a famille.

Jehan Turgot et la dame des Tourailles.

Ce Jehan Turgot épousa en 1445 Philippine Ber-

(1) Condé-sur-Noireau, dans le département du Calvados.

M. le comte de La Ferrière-Percy, auquel nous empruntons la plupart de ces renseignements généalogiques, reproduit dans son très intéressant ouvrage sur le canton d'Athis, l'inscription suivante relevée sur une pierre tombale de l'ancienne église de la commune de la Corneille (Orne) :

CY GIT LE CORPS DE DAMOISELLE MARIE
TURGOT ESP
OVSE DE JEAN DESHAYES ESCVYER SIEVR DE
SAINT G.

trand, dame des Tourailles qui lui apporta cette seigneurie. Sans doute la noble châtelaine tenait à ses armes, et sire Jehan était pour elle plein d'une tendre condescendance, car, en se mariant, Philippine Bertrand fit prendre à son futur mari l'engagement d'adopter à l'avenir les armes de la maison des Tourailles : *écartelé d'azur et de gueules, à trois tours d'argent.* Jehan tint parole et abandonna son propre blason ; il portait : *d'hermine fretté de gueules.* L'hermine ici rappelle une origine bretonne.

Armes de Turgot.

Jehan Turgot, seigneur des Tourailles, du chef de sa femme, laissa un fils Guillaume qui eut plusieurs enfants dont l'aîné fut à la fois seigneur et curé du lieu ; il transmit sa terre à Louis Turgot, maître des requêtes de François, duc d'Alençon, et conseiller au présidial de Caen. On voit que déjà les Turgot quittaient parfois l'épée pour la robe.

La branche des Tourailles et la branche de Saint-Clair.

Louis Turgot eut deux fils qui formèrent deux branches distinctes. L'aîné, Jean, continua celle des Tourailles ; le second, Antoine, fonda celle de Saint-Clair. C'est un Claude Turgot, seigneur des Tourailles, qui cerna et tua (1), dans une hôtellerie, où il s'était réfugié avec une poignée d'hommes, le protestant Montchrétien de Vasteville, qui avait fomenté la rébellion en Normandie (2). Montchrétien n'était pas seulement un vaillant soldat ; on a de lui des tragédies et, mieux encore, un *Traité d'écono-*

Un Turgot tue un économiste sous Louis XIII.

(1) Le 7 octobre 1621.

(2) *Histoire du canton d'Athis* (Orne), par le comte de La Ferrière-Percy. Caen, 1858, in-8°. Imp. Hardel, p. 459 à 461.

mie politique, qui est peut-être le premier ouvrage sur la matière où se montrent une méthode suivie et une étude attentive. Triste fortune pour un des pères de la science économique (1) de tomber sous les coups d'un Turgot! Quoi qu'il en soit, l'action du seigneur des Tourailles fut trouvée fort belle et fort méritoire. Louis XIII l'en félicita lui-même dans une lettre des plus élogieuses (2) et lui conféra en récompense l'ordre de Saint-Michel.

C'est à la seconde branche, celle de Saint-Clair qu'appartient le Jacques Turgot de l'église des Incurables. Elle donna plus tard Dominique-Barnabé Turgot, aumônier du Roi en 1704 et évêque de Séez en 1711 ; enfin Michel-Étienne Turgot, père de notre Turgot. Celui-ci n'était, nous le savons, que le troisième des fils de l'illustre prévôt des marchands.

Le père et les frères de Turgot.

L'aîné est peu connu. Il avait, paraît-il, les qualités distinctives de la famille ; il avait, lui aussi, opté pour la magistrature et était président d'une des Chambres du Parlement de Paris. Il mourut le 28 septembre 1773 ; il était né en 1716.

Le frère aîné.

Le second, Étienne-François Turgot, marquis de Sousmons, était né à Paris le 16 juin 1721. Du vivant de son frère aîné, il fut communément désigné sous le simple titre de « chevalier ». C'est de

(1) Le livre de Montchrétien est fort rare; en voici le titre exact : TRAITÉ DE L'ŒCONOMIE POLITIQUE *dédié au Roy et à la Reyne, mère du Roy*, par Ant. de Montchrétien, sieur de Vasteville. A Rouen, chez Jean Osmont dans la cour du Palais, 1615.

(2) Voir cette lettre ainsi que d'autres pièces relatives au même fait dans l'Appendice placé à la fin du livre déjà cité de M. de La Ferrière, p. 507-511.

lui que Galiani (1) se recommandait auprès du ministre. Le « chevalier » avait embrassé la carrière des armes, était entré dans l'ordre de Malte, y avait servi avec distinction, était devenu plus tard gouverneur de la Guyane où, comme nous l'a appris le même Galiani, il avait vainement essayé d'acclimater la discipline et la probité. Il voulait moraliser l'administration coloniale, plus arbitraire et plus corrompue encore que celle de la métropole. Il dut se montrer sévère et se fit nécessairement de nombreux ennemis. Tous ses efforts furent impuissants ; il en comprit bientôt l'inutilité et, croyant avoir amplement fait tout ce que sa conscience exigeait, il revint en France. Des bruits calomnieux l'y avaient précédé. Il y fut mal accueilli à la cour et au ministère, et subit une disgrâce qui se traduisit même, tout d'abord, par des rigueurs imméritées. Il trouva cependant auprès du Roi des défenseurs puissants qui, non seulement surent le justifier, mais encore faire apprécier les services qu'il avait rendus.

Le « chevalier » à la Guyane.

Sa manière d'être grand seigneur.

Le ministre lui annonça un jour que le roi venait de lui accorder une pension de douze mille livres. « Je remercie Sa Majesté, répondit le chevalier, mais je ne puis accepter une pension que vous ne m'avez pas laissé le temps de mériter. » Une personne d'un rang très distingué qui se trouvait présente lui dit :

— Vous êtes donc un bien grand seigneur ?

(1) Voir plus haut, page 137, la lettre de Galiani, à M. de Bombelles ou au chevalier de Magellan, datée de Naples, 29 octobre 1774.

— Chacun l'est à sa manière ! répliqua-t-il.

Et il refusa la pension (1).

Ce trait de fière susceptibilité est digne des Turgot ; ils se ressemblaient tous. Le chevalier était, comme son plus jeune frère, d'une sensibilité extrême. On a pu dire avec raison qu'il avait été un officier « intrépide, aventureux » même (2); il avait certainement la bravoure calme de sa race, mêlée d'une sorte de hardiesse froide que l'on retrouve dans le ministre. Mais il n'aimait point la guerre ; il rappelait lui-même devant ses amis l'impression de pitié et d'horreur que lui avait causée la vue d'un malheureux hussard sabré par lui dans une de ses campagnes : émotion singulièrement gênante pour un soldat !

Sa sensibilité.

Il était doux et humain. Comme il demeurait près de la Seine (3), il avait eu plus d'une occasion sans doute de voir des malheureux se noyer. Profondément ému par ce spectacle, il avait cherché et inventé un système de sauvetage dont nous n'avons pu trouver la description.

Son humanité.

Un appareil de sauvetage.

Il était profondément versé dans toutes les sciences naturelles ; il connaissait surtout à fond la botanique et les divers procédés de l'agriculture encore

Sa science.

(1) *Mémoires de la Société royale d'agriculture,* année 1789, trimestre d'automne.

(2) Il était brigadier des armées du Roi (infanterie). Sa nomination remontait au 11 octobre 1764.

(3) L'*Almanach royal* de 1781, page 498, contient cette mention dans la liste des membres de l'Académie royale des sciences, parmi les associés libres : « Le marquis de Turgot, brigadier des armées du Roi, quai Dauphin, île Saint-Louis. »

si imparfaite de son temps. Il mourut, lui aussi, de la goutte en 1788. Il offre, dans cette grande famille des Turgot, une physionomie très originale et vivement sympathique qui mériterait d'être plus complètement étudiée que nous ne saurions le faire ici : type singulier d'officier vaillant, d'administrateur habile et intègre, d'érudit et de philanthrope, dont le portrait ne déparerait certes pas une galerie du dix-huitième siècle. Quand il mourut, il eut, paraît-il, un mot plein de modestie philosophique : « Surtout, dit-il, qu'on ne fasse pas mon éloge. » Celui de ses collègues de la Société royale d'agriculture auquel échut la tâche de prononcer le discours d'usage, se défendit spirituellement d'avoir écrit un « éloge » en racontant avec exactitude la vie du chevalier, qui avait pris le titre de marquis Turgot après la mort de son frère aîné.

Sa mort.

Union des Turgot entre eux.

Ces frères qui, avec des facultés fort inégales sans doute, avaient tant de points de ressemblance, étaient-ils unis et gardaient-ils entre eux des relations affectueuses et étroites ? On en pourrait douter si l'on n'avait pour en témoigner que les lettres de Turgot parvenues jusqu'à nous. Le grand ministre, nous en avons mille preuves, était fort réservé dans l'expression de ses sentiments intimes. Nous n'avons point jusqu'à présent la correspondance qu'il entretint avec sa famille et qui offrirait certes un puissant intérêt. Quelques documents, en très petit nombre, il est vrai, nous permettent de combler cette lacune et d'affirmer que cette famille vivait dans une parfaite concorde.

Relations de famille.

Le jeune Turgot n'eut à souffrir que de l'humeur de sa mère qui fut vraisemblablement difficile pour tout le monde ; mais il eut pour son père plus et mieux que du respect ; celui-ci fut pour lui son plus sûr ami et son premier confident, nous dirions presque son complice, puisqu'il l'approuvait dans sa résolution de fuir la carrière ecclésiastique tout en lui recommandant de tenir ce dessein secret.

Quand, en septembre 1773, Turgot perdit l'aîné de ses frères, il en fut fort affligé. Condorcet crut devoir lui écrire à cette occasion dans des termes qui ne laissent aucun doute sur les véritables sentiments de l'intendant de Limoges.

Une lettre de condoléance.

« Vous ne doutez sûrement point, Monsieur, que je ne partage la douleur que vous a causée la perte de monsieur votre frère. On regrette les personnes *qu'on aimait, quelque sûr qu'on soit que la mort a été un bien pour eux,* et les *gens sensibles* sont encore sur ce point plus *personnels* que les autres (1). »

Ces compliments de condoléance ne sont certainement pas de pure politesse.

D'autre part n'eussions-nous pour nous renseigner que les pamphlets lancés contre le ministre à qui on reprochait d'assister aux dîners et aux fêtes du Tremblay (2), nous serions assurés de la bonne intelligence qui ne cessa de régner entre lui et sa sœur jusqu'à la fin de sa vie.

(1) *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, par Charles Henry, lettre XCIX, octobre 1873, p. 133.

(2) Voir plus haut, p. 146

Il n'aimait pas moins son second frère dont Galiani invoquait si hautement l'amitié.

La sœur de Turgot.

Il était payé de retour et l'affection que lui portaient le chevalier (devenu le marquis) et la duchesse de Saint-Aignan ne se démentit jamais et le suivit au delà même de la mort. Ils eurent un culte jaloux de la mémoire de leur frère. Ses premiers biographes tinrent du marquis même la plupart des renseignements dignes de foi qui nous ont été transmis. Nous aurons à peu près tout dit sur ce point qui ne manque pas d'intérêt, lorsque nous aurons cité comme un indiscutable témoignage l'éloge prononcé après la mort de Turgot devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres par le secrétaire perpétuel Dupuy (1) :

« M. le marquis Turgot et Mme la duchesse de Saint-Aignan, aujourd'hui *seuls héritiers de ses vertus domestiques* et communes avec un frère qui n'est plus, ont donné un exemple bien rare de générosité, mais bien digne et d'eux, et de celui qu'ils regrettent avec toutes les âmes vertueuses et sensibles : *ils ont exécuté toutes les dispositions qu'ils ont imaginé que M. Turgot aurait pu faire, s'il ne leur avait pas été si promptement enlevé.* »

Conduite de sa famille à sa mort.

On peut dire que tous les effets de la bienfaisance de Turgot lui survécurent. Après sa chute du ministère, il avait pris auprès de lui son secrétaire Dupont, bien que celui-ci eût conservé ses fonctions d'inspecteur général des manufactures. Dupont

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XLV, p. 145.

était donc allé demeurer à l'hôtel Turgot, rue de l'Université. Il n'est pas étonnant qu'il y demeurât encore quand son maître mourut ; mais, ce qui honore certes la famille de Turgot, il y restait encore quatre ans après, et c'est seulement en 1785 qu'il se décida à aller habiter le cul-de-sac de la Sourdière (rue Saint-Honoré).

Il nous a semblé que ce n'était pas assez d'avoir montré que Turgot savait aimer ; et que la louange qu'il mérite ne serait pas complète si nous n'avions prouvé la fidélité des sentiments qu'il inspira dans une famille dont le désintéressement fut absolu, qui ne chercha point à abuser de son crédit aux jours de prospérité et de puissance, qui l'assista dans ses derniers instants, assura ensuite la dignité de sa sépulture, réalisa ses intentions connues, et sauvegarda l'intégrité de sa pensée et de sa gloire.

§ III.

Effet produit par la mort de Turgot.

La mort de Turgot est pour l'historien un grave événement et devait, ce nous semble, en être un considérable pour les contemporains. L'entrée de Turgot aux affaires, l'activité ardente de son administration, l'application de ses idées, enfin la soudaineté et l'éclat de sa chute, avaient agité, ému, passionné, le Roi, la Cour, le monde des gens en place et des traitants, la presse, l'opinion publique, le peuple même. Cinq ans à peine avaient passé sur ces impressions profondes. On devait ressentir vivement et cruellement la grande perte que ve-

naient de faire la nation, la science, la cause même de l'humanité. Il nous paraissait d'un grand intérêt de recueillir tous les témoignages épars de l'émotion générale, de la douleur populaire; nous les avons recherchés à travers les journaux du temps, les mémoires, les correspondances, afin de les rassembler et d'en former, louanges et blâmes mêlés, une gerbe compacte qui nous semblait devoir être la plus belle offrande à faire à la mémoire de Turgot.

Témoignages. Les journaux et les correspondances

Par les résultats de la récolte, on va pouvoir juger de la reconnaissance des hommes :

Dans le *Mercure de France*, RIEN que le simple avis mortuaire que nous avons donné plus haut.

Dans la *Gazette de France*, ce même avis et... RIEN.

Dans l'*Année littéraire* de Fréron, RIEN.

Nous avons bien des fois eu à citer la *Correspondance Métra*, gazette bien informée et qui, d'ordinaire, était favorable à Turgot. Elle ne contient pas même mention de la mort de Turgot : RIEN.

Dans la correspondance de Grimm, RIEN.

RIEN dans celle de Galiani, qui se flattait d'être « son meilleur ami (1) » et celui du « chevalier ».

Le *Nécrologe des hommes célèbres.*

Il se publiait alors un recueil spécial qui, en 1782, avait déjà quinze années d'existence et comptait dix-sept volumes in-12. Son titre : *Nécrologe des*

(1) *Chiedetelo della parte del miglior amico suo.* Lettre déjà citée. Naples, octobre 1774. Disons pourtant, pour excuser Galiani, que sa correspondance, devenue de plus en plus rare pendant les années 1781 et 1782, cessa tout à fait avec la vie de Mme d'Épinay.

hommes célèbres de France, indique son unique objet : il donnait, chaque année, la biographie plus ou moins complète des hommes marquants dans la politique, les lettres, les arts et les sciences, décédés pendant l'année précédente. Le volume de 1782 contient des notices sans intérêt sur des hommes sans valeur, et, sur Turgot (1)... RIEN.

Le *Journal de Paris.*

Enfin, nous rencontrons, dans le *Journal de Paris*, rédigé, il faut le dire, par d'anciens amis du ministre, le témoignage d'un regret sympathique très rapidement exprimé, il est vrai : quatre lignes à peine. Il annonce la mort de Turgot et ajoute simplement :

« Ses qualités personnelles le feront regretter longtemps de ses amis; ses connaissances étendues, réunies à la plus sévère probité, rendront sa mémoire chère à la postérité. »

C'est peu, sans doute, mais enfin, c'est quelque chose.

Laharpe : louanges et blâmes.

Laharpe vient ensuite, parlant un peu à tort et à travers, donnant des détails inexacts sur des faits qu'il eût dû cependant bien connaître. Il rend néanmoins justice aux grandes qualités de Turgot :

« C'était, écrit-il, un homme d'une âme forte, que rien ne pouvait écarter de la justice, même à la Cour et dans les plus princières places; d'une égalité d'âme

(1) Le *Nécrologe*, comptait cependant, parmi ses rédacteurs, plusieurs hommes de lettres qui ne devaient point être hostiles à Turgot; citons : Poinsinet de Sivry, Ch. Palissot, Jean de Castillon, Jos. Jérôme de Lalande, N.-L. François de Neufchâteau qui, plus tard, publia la *Didon* de Turgot, Hugues Maret, de Dijon, etc., etc.

et d'humeur que rien n'aitérait, même au milieu des contrariétés et des dégoûts du ministère; d'une activité laborieuse que la maladie même ne pouvait ralentir. Quelques heures avant sa mort, il s'entretenait avec un physicien d'une expérience nouvelle d'électricité qu'il méditait. Il n'avait que deux passions : celle des sciences et celle du bien public. »

Toutefois, les louanges de Laharpe ne sont pas d'un métal sans alliage; il s'y mêle des réflexions sévères, des reproches qui ne sont pas absolument dénués de fondement, mais qui prouvent que le critique eût observé une morale moins stricte que celle du ministre.

« Il eût voulu, disait-il, mener les affaires et les hommes par l'évidence et la conviction; mais il lui arrivait de manquer les affaires et de révolter les hommes, tandis qu'*en cédant sur de petites choses et ménageant de petites vanités*, il eût pu parvenir à son but. »

Il pense, d'ailleurs, que Turgot pouvait facilement se consoler de ses déceptions. « Jamais homme, ajoute-t-il, n'eut plus de moyens d'échapper à l'ennui, qui est, dit-on, la maladie des ministres disgraciés... Le travail et ses amis remplissaient tous ses moments ».

Laharpe et les édits.

Il faut savoir gré à Laharpe de ne pas se montrer plus dur pour Turgot. On ne saurait passer sous silence un fait tout à son honneur, et dont il eût pu garder rancune au ministre tombé. Lorsque, peu de temps après le renvoi de celui-ci, il avait été reçu,

en séance solennelle (1), à l'Académie française, il avait eu le courage, à l'instigation, il est vrai, de la duchesse d'Anville et de Condorcet, de louer, dans son discours, les fameux édits de février. L'auditoire choisi devant lequel il parlait prit peut-être pour une bravade inopportune ce qui n'était que la protestation sincère d'un esprit libéral : il fit froide mine au nouvel académicien. L'échec dut être bien marqué pour que, le lendemain, Condorcet écrivit à Turgot, alors retiré à La Roche-Guyon :

« L'éloge que M. de La Harpe a fait des édits n'a point fait l'impression que j'en espérais. C'est un peu la faute de l'éloge, qui n'était qu'agréablement tourné, mais qui manquait de physionomie (2). »

Laharpe, sans doute, n'oublia pas cette déconvenue; mais il eut le bon sens de n'en point conserver de ressentiment contre celui qu'il avait eu l'honneur de défendre publiquement.

Encore les *Mémoires de Bachaumont.*

Pour trouver ensuite quelques paroles favorables à Turgot, au moment de sa mort, il faut ouvrir les *Mémoires secrets de Bachaumont,* dont le continuateur, Pidansat de Mairobert, avait enregistré souvent, avec plus de complaisance que d'impartialité, les propos hostiles au contrôleur général. Voici en quels termes il en appréciait brièvement les mérites :

« Sans examiner, écrivait-il (3), du côté de ses

(1) Le 20 juin 1776.

(2) *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, par Ch. Henry. Lettre CCXXXII, p. 284.

(3) A la date du 22 mars 1781. *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XVIII. Londres, 1782, in-12, chez John Adamson.

qualités ministérielles, *devenues très problématiques,* on ne peut lui enlever la gloire de s'être distingué, dans son intendance de Limoges, de façon à y laisser encore des regrets; on ne peut lui ôter une probité intacte, une humanité, une popularité (1), une philantropie (*sic*) : qualités qui rendront sa mémoire d'autant plus précieuse, qu'elles sont de plus en plus rares dans les gens en place. »

Les regrets du Limousin.

Ainsi, c'est le chroniqueur qui, en son style bizarre, a le plus dignement loué Turgot et rappelé les services éminents rendus par l'intendant et restés en dehors de toute discussion. Mais l'humble nouvelliste fit plus encore : il inséra intégralement dans sa chronique, quelques jours après, une longue lettre, datée de Limoges, le 27 mars 1781 ; cette lettre, restée inconnue, méritait d'être reproduite ; nous la donnons ici intégralement :

Une lettre inédite.

« Nous sommes, écrivait le correspondant anonyme, nous sommes affligés jusqu'aux larmes de la mort de Turgot. Il a gouverné cette province pendant douze ans, dans un esprit d'équité, de popularité, de bienfaisance, avec une application constante à lui procurer toutes sortes d'avantages. On n'y oubliera jamais les dons généreux qu'il répandit dans le sein des pauvres, lors de la cruelle disette qui nous accabla pendant plusieurs années; les soins infatigables qu'il se donna pour nous procurer des subsistances de première nécessité dont nous manquions, le zèle actif et presque importun avec lequel

(1) Ce mot signifie ici l'amour du peuple, le souci de son bonheur.

il parvint à éclairer le ministère sur la surcharge énorme qu'éprouvait la généralité dans ses impositions, d'après une erreur de calcul malheureusement consacrée par un long usage. C'est à sa bienfaisance autant qu'à ses lumières que le journalier, le malheureux habitant de la campagne, doivent l'exemption de la cruelle servitude qui les forçait à travailler, sans salaire, sur les chemins, et à voiturer gratuitement les équipages des troupes.

« La conversion de la corvée personnelle en argent, dont il donna l'exemple aux autres provinces, porte avec elle cet esprit d'équité si conforme au caractère de M. Turgot, qui dirigeait toutes ses opérations. Dans l'ancien système, le propriétaire, l'homme riche, qui doivent tirer le plus grand avantage de la confection des chemins, ne contribuaient cependant pour rien à la dépense; le pauvre seul était accablé. Dans le nouvel ordre, les proportions naturelles furent établies, et, ce qui doit être regardé comme un bienfait inestimable, la province commença à espérer d'avoir enfin des routes praticables.

« Depuis cinquante ans, notre culture souffrait, les gens de l'art s'agitaient, les administrateurs s'excédaient de soins et de peines, et nous n'avions pas encore deux lieues de route qui ne présentassent aux voyageurs les obstacles les plus dangereux et les plus rebutants; et cela doit être ainsi dans un pays où le physique présente tant d'obstacles à vaincre : des montagnes, des rochers, des ruisseaux, des rivières, des sources qu'on trouve à chaque pas, des marais dans quelques parties; tout

cela nécessite des travaux au-dessus de la portée des manouvriers. A peine l'art le mieux dirigé peut-il y suffire.

« Grâce à cette heureuse révolution qu'a procurée M. Turgot, et qu'il n'a pas perdue de vue pendant son ministère, son successeur a pu continuer et réaliser ces entreprises d'utilité publique. Au moyen des fonds accordés pour des ateliers de charité, le Limousin présente aujourd'hui au voyageur étonné les routes les plus superbes de l'Europe, et, indépendamment des grandes communications avec Paris, avec l'Espagne, avec Bordeaux, on en voit s'établir, d'année en année, de particulières qui sont de la plus grande utilité, et les abords des villes se faciliter et s'embellir (1). »

Ainsi, c'était de Limoges que s'élevait l'hommage presque unique rendu à la mémoire du grand citoyen qui venait de mourir.

Tandis que tous, amis anciens ou nouveaux, courtisans et protégés des heures de prospérité, se taisaient, c'était la voix d'une province reconnaissante qui apportait à Paris l'expression d'une affliction aussi touchante que sincère. Sept ans s'étaient écoulés depuis que Turgot avait quitté le Limousin, et les regrets qu'il y avait laissés n'avaient fait que s'accroître, et, avec eux, la gratitude publique : c'est que le temps seul pouvait féconder les germes puissants que Turgot avait déposés dans le sol qui lui était confié. Son œuvre n'était pas celle d'un jour; on n'en devait apprécier toute la valeur qu'après des

(1) *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XVII, année 1781, p. 107 à 109.

années écoulées. Lorsque l'intendant avait quitté Limoges, on avait déploré son départ, prié pour son avenir, dit des messes pour le succès de son ministère. Mais, quand Turgot mourut, on sentait mieux encore ce qu'on avait perdu en lui, parce que la province commençait à recueillir les fruits des efforts tentés autrefois : la récolte, au lieu de diminuer, grandissait d'année en année.

L'intendant et le ministre.

Toutefois, il est une remarque qu'il convient de faire : si le rédacteur des *Mémoires de Bachaumont* consentait à reconnaître les mérites de l'intendant, il se refusait à louer le ministre dont il considérait les qualités comme *problématiques*. Il insérait volontiers la lettre attendrie venue de Limoges; il se fût très probablement refusé à en publier une qui eût rendu pleine justice à l'homme d'État hardi, au réformateur inspiré qui préparait les richesses de l'avenir.

On se souvenait, à Limoges; mais partout ailleurs et à Paris, on oubliait ou, plutôt, on feignait d'oublier. C'est qu'il faut plus que de la justice et de l'impartialité pour reconnaître publiquement les mérites et les services d'un ministre déchu, d'un ministre mort dans l'ombre de la retraite : il faut encore de l'indépendance et du courage. Cela est rare; cela se rencontre cependant.

§ IV.

Un avis sec et bref publié dans deux ou trois journaux, une note bienveillante d'un chroniqueur,

quelques lignes d'éloge, de critique et de regret dans la correspondance d'un littérateur, enfin le souvenir ému d'un administré reconnaissant : ce fut là tout le bruit que souleva la mort de Turgot. Elle passa presque inaperçue et ne fut ressentie ni regrettée, si ce n'est de parents et d'amis silencieux qui ne nous ont laissé aucune trace de leur douleur.

Le nom de Turgot et l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

C'eût été le vide, l'abandon et l'ingratitude la plus désolante, si Turgot n'avait appartenu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et s'il ne s'était trouvé au sein de cette illustre compagnie un homme de cœur, savant modeste et distingué, le secrétaire perpétuel Dupuy.

Le secrétaire perpétuel Dupuy.

Ses fonctions dans l'Académie l'obligeaient sans doute à faire l'éloge des membres morts ; mais elles lui laissaient une entière liberté de jugement, et si les convenances académiques lui commandaient d'apporter des ménagements dans la critique et des adoucissements dans le blâme, il restait maître cependant ou de garder un silence toujours compris sur ce qu'il désapprouvait ou de louer hautement ce qu'il croyait digne d'admiration. Ce que les autres n'osaient faire, Dupuy l'osa.

Portrait.

Dupuy était à la fois un mathématicien et un philologue. A la mort de Turgot, il avait soixante-douze ans, et appartenait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis vingt-cinq ans. Animé des sentiments les plus généreux et des idées les

plus libérales, il appelait de ses vœux les grandes réformes que Turgot espérait réaliser pacifiquement et qui, après un siècle de luttes et de convulsions politiques, ne sont pas encore devenues définitives.

Fermement attaché à ses principes, il salua avec joie la Révolution, qui pourtant le priva de ses pensions d'académicien et de censeur, et il s'éteignit pauvre en 1795, à l'âge de 86 ans. Convaincu qu'après les catastrophes et les déchirements auxquels il avait assisté, s'ouvrait enfin une ère de calme, d'ordre et de liberté, il répétait quelque temps avant de mourir : « Le règne de la justice et de la paix est arrivé; je meurs content et républicain. »

L'éloge de Turgot par Dupuy.

C'est à cet honnête homme, à ce philosophe convaincu et sincère, qu'incombait la tâche de prononcer l'éloge de Turgot. Celui-ci n'eût pas mieux choisi. Il avait connu Dupuy, plus familièrement même que ne le comportaient les relations académiques (1). Tous deux mathématiciens, tous deux philologues érudits, ils avaient dû se rapprocher facilement, se comprendre et s'aimer. Turgot obligea-t-il Dupuy, nous l'ignorons ; mais nous savons qu'il n'hésita pas à lui demander un service en faveur de Condorcet.

Valeur de ce document.

L'éloge prononcé par Dupuy n'a jamais été réédité depuis qu'il a paru dans le recueil des *Mémoires*

(1) Voir *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, par Ch. Henry, lettre CCXLVII et les notes, p. 297.

de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; il mériterait certes les honneurs de la réimpression. Il est encore, de toutes les biographies de Turgot publiées jusqu'ici, sinon la plus complète, celle du moins qui, faite sur des renseignements tenus de première main et sur des documents communiqués par la famille, peut être suivie en toute sûreté et avec une entière confiance. Ce discours est lui-même un document original.

L'honnête panégyriste fit naturellement une large part aux travaux littéraires de Turgot, aux services que celui-ci avait rendus au monde des lettres et au rang qu'il y avait tenu. Strictement il ne devait, en effet, comme académicien, des louanges que pour les mérites qui avaient motivé l'entrée de Turgot dans le sein de sa compagnie. Mais il n'était pas homme à abuser d'une équivoque. Il ne pouvait dissimuler qu'en Turgot, lorsqu'on l'avait admis comme « honoraire » en remplacement du duc de Saint-Aignan, ce n'était pas seulement le littérateur et le philologue qu'on avait reçu, mais aussi le contrôleur général, le ministre, déjà ébranlé sans doute, mais cependant encore en place. C'était Turgot tout entier qu'il fallait comprendre dans cet éloge et Dupuy savait ce qu'il devait à la dignité de l'Académie et à sa propre conscience. Il ne s'attacha pas uniquement aux titres littéraires de l'encyclopédiste, de l'ami des Diderot et des d'Alembert, du traducteur discret de Klopstock, de Gessner, de Smidt, d'Ossian, de Pope, parmi les modernes ; d'Homère, de Virgile et d'Horace parmi les anciens ; il parla aussi de l'intendant, mieux qu'on

Le ministre et le philologue.

ne l'avait fait avant lui, mieux même qu'après lui on ne le fit. Il eut enfin la hardiesse de parler du ministre, ce qu'autour de lui personne n'avait osé faire. Les apologistes de Turgot ne parurent que dix ans plus tard.

Dupuy apprécia surtout dans l'intendant de Limoges l'utilité constante que celui-ci tira de ses notions scientifiques. Le mathématicien se retrouve ici. Montaigne fait remarquer que ce qui flattait le plus César c'était d'être admiré, non comme grand homme de guerre, mais comme bon ingénieur et constructeur de ponts ; si Turgot avait eu semblable faiblesse, il eût été content de Dupuy qui admirait en lui le grand faiseur de routes.

Turgot ingénieur.

« Pour le succès de ces opérations, s'écrie-t-il, quelles ressources ne trouva pas M. Turgot dans le fond de ses connoissances? Moins ordonnateur des travaux que *premier ingénieur, la chaîne et le niveau en main, il arpentoit les lieux; choisissoit les pentes, décidoit de leurs contours, les faisoit tracer sous ses yeux, et calculoit par le toisé les frais de l'ouvrage.* »

On voit ici Turgot mettant la main à la besogne, et cela vaut bien, ce nous semble, la lettre de Limoges, pourtant si émue que nous citions tout à l'heure.

Le savant raconte les sacrifices faits à la même époque par Turgot pour le progrès des sciences ; il rappelle l'occasion qui engagea l'intendant à écrire le traité de la *Formation des richesses* écrit pour deux jeunes Chinois. Dupuy nous apprend ce que la plupart des biographes ont ignoré, c'est que ces

Les deux Chinois Ko et Yang.

deux *celestials* n'avaient pas été accidentellement envoyés en France ; qu'ils y avaient été *élevés ;* qu'ils retournèrent « dans leur patrie avec une pension du Roi pour entretenir une correspondance ». Il ajoute qu'au moment où il écrit, cette correspondance est continuée avec distinction par M. Ko, son compatriote et ami Yang étant mort. Il ajoute que ce fut Turgot qui leur procura *des livres et des instruments de prix.* Nous connaissions déjà l'important questionnaire qu'il dressa pour eux avant leur départ.

Tentative d'acclimatation.

Dupuy, renseigné certainement par le frère de Turgot, le chevalier, le marquis, botaniste et agriculteur, insiste sur les tentatives d'acclimatation de l'intendant : « Il introduisit, dit-il, dans les pays de plaine l'usage de former des prairies artificielles en trèfle, en luzerne, en sainfoin ; fit venir et distribuer une quantité de ces graines, et apprit aux habitants de la campagne à ne rien envier à ceux des montagnes. » Dupuy louera de la même façon le contrôleur général d'avoir envoyé « aux grandes Indes un savant pour découvrir les causes qui y rendent le salpêtre si abondant, la méthode usitée pour le former et le récolter sans oublier de faire passer en Europe *les graines utiles, surtout le riz sec qui se cultive dans les montagnes.* Il ne manque pas non plus de marquer l'envoi au Pérou d'un autre savant « pour recueillir les graines des plantes susceptibles de naturalisation en France ». Colbert avait eu le même souci cent ans auparavant.

Mais au-dessus de ces tentatives heureuses,

Dupuy, libéral comme nous le connaissons, plaçait les premières réformes effectuées ou proposées par l'intendant avant qu'il pût comme disait Condorcet « faire plus en grand ». A propos de la transformation des corvées en une taxe équitablement répartie, il écrivait :

Les corvées.

« Si la France entière goûte aujourd'hui les fruits d'un arrangement si sage, c'est à M. Turgot qu'elle en est redevable. »

Il couronnait enfin l'historique rapide de cette intendance dans le Limousin par ces belles louanges :

« Rien n'échappoit à la perspicacité ni à la vigilance de M. Turgot, et les peuples, dans le ravissement, ne voyoient jamais que les soins et les attentions d'un père tendre, généreux et compatissant, qui portoit partout la consolation et la vie. »

Dupuy cherche aussi dans les travaux de l'intendant les principes que doit appliquer le contrôleur général. « Lorsque, en 1770, écrit-il, M. l'abbé Terray résolut de révoquer l'édit de 1764, M. Turgot lui écrivit sept lettres qui formoient le traité le plus complet sur cette matière. *Le ministre lut, loua, admira même* et... anéantit la liberté du commerce des grains. »

Le commerce des grains.

L'abbé Terray.

Vraisemblablement Dupuy connut ces lettres dont Dupont de Nemours n'a pu nous transmettre que quelques-unes.

Mais le vieux savant ne trouvait pas suffisant de parler de l'intendant, même devant une Académie de belles-lettres, il tenait à parler du ministre, à

le défendre, à montrer et à faire comprendre comment il avait été en butte à de sourdes menées, à de basses calomnies, à d'odieuses accusations.

Louanges de Dupuy au ministre.

Il s'excusait cependant, l'honnête Dupuy, d'aborder de telles questions dans un discours académique. Il reconnaissait qu'il ne lui appartenait pas de « tenter une esquisse satisfaisante » des actes du contrôleur général.

« Mais, ajoutait-il, avec un accent marqué de fière indépendance, je puis me permettre une observation importante pour l'histoire des disputes et des travers de l'esprit humain, où *l'intrigue et l'intérêt des partis jouent un rôle dont les âmes honnêtes et vraies sont à la fois affligées et indignées.* »

Sans doute Condorcet, Dupont de Nemours et l'abbé Morellet firent beaucoup pour la gloire de Turgot ; ils purent du moins le faire sans danger pour leurs personnes ou pour leurs intérêts. Mais en 1782, presque au lendemain de la mort de Turgot, alors que beaucoup de ceux qui avaient contribué à la chute du ministre étaient encore en grand crédit, il y avait une certaine hardiesse à parler tout haut de trames et d'intrigues. Et Dupuy en effet, dévoile en quelques lignes le stratagème dont se servirent les ennemis du ministre pour le rendre impopulaire et le discréditer dans le pays tout entier. Cette manœuvre eut un plein succès et son effet fut si durable qu'aujourd'hui encore on en retrouve la trace dans des ouvrages économiques ou historiques fort répandus. Nous voulons parler

Une intrigue dévoilée.

de la fameuse liberté d'exportation des grains à l'étranger sur laquelle l'arrêt du Conseil du 13 septembre 1773 se réserve de statuer ultérieurement s'il y a lieu.

« Le Roi, fait très nettement remarquer Dupuy, y rétablit la liberté du commerce *intérieur* des grains et *seulement de province à province*. M. Turgot y ajouta un préambule pour faire sentir le prix de ce bienfait. *Défendre aux habitants d'une province de venir au secours de leurs compatriotes dans le besoin, c'eût été une barbarie des plus absurdes.* Néanmoins il falloit nécessairement soutenir l'équité d'une *prohibition si extravagante* pour diriger une attaque juste contre la nouvelle loi, du moins sur les points fondamentaux. Les écrivains qui firent entendre leurs bruyantes clameurs contre elle se gardèrent bien de prendre ce parti : *il leur parut plus commode de donner le change; toutes leurs déclamations furent dirigées contre l'exportation des grains hors du royaume.* On réussissait du moins ainsi à *intimider les âmes vulgaires,* et dès lors *n'avoit-on point gagné un terrain immense?* »

On ne pouvait dévoiler plus clairement ni par un exemple plus frappant, les obscures intrigues contre lesquelles Turgot avait eu à lutter et qui finalement avaient déterminé sa chute. Ces écrivains, ces clameurs bruyantes, ces déclamations, ces âmes vulgaires qu'on intimide, toutes ces allusions de Dupuy sur un fait unique du ministère de Turgot, suffisaient à faire connaître sa pensée sur l'opposition que soulevèrent tous les autres actes du contrôleur général, sur les accusations perfides, les interpréta-

tions obliques et les attaques ouvertes ou secrètes auxquelles ils donnèrent lieu.

Sincérité de la pensée chez Turgot.

Ce que Dupuy admirait aussi en Turgot, et ce jugement est bien digne de l'un et de l'autre, c'était la profonde honnêteté et l'entière sincérité de la pensée. Toute affirmation de Turgot avait un fondement solide : certitude ou conviction. Il ne se prononçait point d'après l'opinion d'autrui, à moins qu'il ne l'eût examinée, discutée, et faite sienne, en quelque sorte, par la réflexion. Lui qu'on accusait, comme on l'avait fait pour son maître Gournay, d'être un homme à systèmes, savait se soustraire à toute dépendance de doctrine et d'école.

« Aucun système, dit Dupuy, ne lui paraissoit admissible dans toutes ses parties. Il ne se décidoit qu'après le plus scrupuleux examen *et souvent ne se décidoit pas.* » Ce dernier trait est celui qui définit le mieux l'esprit de Turgot, c'est bien celui que nous avons reconnu à chaque pas en étudiant sa métaphysique.

On a reproché maintes fois, et non sans raison, à Turgot d'avoir imprudemment lié sa cause à celle des économistes et de s'être laissé compromettre par eux. Il subit les nécessités de sa situation : apportant au pouvoir des idées neuves, il dut chercher pour les appliquer et les répandre des hommes qui ne fussent point enchaînés à l'ancien ordre de choses. Ces hommes nouveaux, il les prit où il put, sous sa main, nécessairement, auprès et autour de lui. Ceux-ci furent trop ardents et lui devinrent nuisibles. Mais lui-même, nous l'avons

prouvé, ne s'abusait pas sur les travers et les exagérations des économistes qu'il avait dû prendre pour collaborateurs. C'est là un point sur lequel Dupuy insiste certainement à dessein.

Jugement de Turgot sur les cercles, les cénacles, les « écoles ».

« Bien convaincu, dit-il, que la vérité, seul objet du philosophe digne de ce nom, se trouve plus rarement encore dans les sectes, que l'exacte morale, qui fait l'homme de bien, ne se rencontre dans les Corps, il n'adoptoit rien sur parole. Rien aussi ne lui sembloit plus nuisible au progrès de la raison que de former *une espèce de confédération pour soutenir un sentiment particulier.* »

L'allusion est claire; Dupuy, cependant, craint de n'être pas compris; il veut qu'on sache bien ce que Turgot pensait de ceux qui entendaient se constituer en écoles exclusives, en cénacles fermés.

« Il leur reprochoit la manie de vouloir faire communauté d'opinions, et de se rendre solidaires les uns pour les autres; enfin il leur représentoit que *la vérité n'est pas si facile à trouver qu'on y puisse aller en troupe.* » Ne reconnaît-on pas là le tour d'expression et l'esprit même de Turgot?

Et Dupuy, revenant à la charge, met encore ces mots dans la bouche du maître dont il les tenait sans doute directement :

« Du sein d'un parti, on a toujours vu sortir de temps en temps, des esprits faux, mais enthousiastes, qui le décréditent et lui attirent du mépris, tant par l'ineptie ou l'absurdité de leurs idées, que par le ton confiant et magistral qu'ils prennent avec le public en les débitant. »

Ici se reconnaissent cette morgue et cet outrecuidant dogmatisme des économistes que nous avons eu tant de fois à signaler.

Nous avons fait du discours de Dupuy des citations qui paraîtront trop étendues peut-être. Nous eussions voulu pouvoir reproduire tout entier cet éloge qui, nous le répétons, peut être considéré comme un document original, et, pour ainsi dire, inédit. On ne le lit guère; on ne le consulte plus et cependant, en l'écrivant pour une compagnie illustre dont tous les membres avaient connu Turgot, ses actions et ses idées, le vénérable secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dut se sentir obligé d'être aussi véridique qu'impartial et juste.

Puisque Dupuy eut seul le courage de raconter dignement la vie du grand ministre qui venait de mourir méconnu et presque oublié, laissons-lui encore l'honneur de la dernière louange.

La dernière louange.

« Plus on recherchera tous les instants d'une vie bien courte, à ne considérer que le peu d'espace qu'elle occupe dans l'immensité des temps, mais devenue bien longue par l'exercice continuel de toutes les facultés de l'âme pour le bien public, plus aussi on se rappellera, avec une tendre émotion ces paroles d'un ancien : *Bonum virum facilè crederes, magnum libenter* (1). »

Un mot de Tacite : l'homme de bien et le grand homme.

Dupuy a raison : il est facile de découvrir en Turgot l'homme de bien, mais l'on est heureux aussi de trouver en lui un grand homme.

(1) Tacite, *Vita Agricolæ*, n° 44.

CHAPITRE III

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ; ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE COLBERT A TURGOT ET A NOS JOURS (1683—1781—1884)

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — CONCLUSION

§ Ier. — Turgot a-t-il été utile? — A-t-il été nécessaire? — L'œuvre de Turgot. — Actes qui engagent les principes. — Réformes administratives. — Réformes restées à l'état de projets. — Originalité des idées de Turgot. — Une comparaison obligée. = § II. — Turgot et Colbert. — Durée du pouvoir de Turgot; durée du pouvoir de Colbert : vingt-deux mois, vingt-deux ans. — Le roi de Colbert; le roi de Turgot. — Colbert laisse des institutions. Turgot laisse des idées. — Le style de Colbert et celui de Turgot. — Colbert improvisateur et organisateur. — Turgot réfléchi et pressé. — Le colbertisme. — Colbert et le commerce français. — Le temps de Colbert. — Tendances libérales de Colbert. — Son éloge par Turgot. — Qu'eût fait Colbert sous Louis XVI? = § III. — Matériaux laissés par Turgot. — Importance historique de son arrivée au pouvoir. — L'évolution économique du dix-septième siècle au dix-neuvième siècle. — Turgot nécessaire. — Les idées de Turgot dans la pratique. — Les tentatives. — Les imitateurs de Turgot. — Vicissitudes de ses idées. — Leur avenir. — Leur triomphe final.

§ Ier.

Parvenu au terme de la carrière de Turgot et quelque favorable opinion que l'on ait de ses intentions, de ses idées, de ses doctrines, on se trouve

Turgot a-t-il été utile ?

ramené invinciblement à cette question capitale qui embrasse sa vie, ses actes, son œuvre : A-t-il été réellement utile ?

Question générale et très complexe qui se subdivise elle-même en une foule de questions limitées, particulières, et qui toutes ont leur importance.

A-t-il contribué au progrès de la civilisation? A-t-il étendu le cercle de la pensée et de la liberté humaine ?

En dehors de toute considération politique, a-t-il procuré une plus grande somme de bien-être aux classes qui en ont le plus besoin ?

A-t-il été nécessaire ?

En étant utile, fut-il nécessaire et peut-on voir en lui un de ces hommes indispensables sans lesquels la marche de l'humanité vers sa fin, qui est le bonheur, eût été arrêtée ou retardée ?

Turgot, en un mot, doit-il être considéré comme un de ces ministres estimables qui ont fait quelque bien et méritent que l'historien attentif leur accorde une mention bienveillante, ou faut-il lui reconnaître vraiment un rôle historique, et confesser qu'une place fût restée vide dans la succession des hommes et des événements s'il n'était venu l'occuper ?

On ne saurait répondre à ces questions si diverses, sans avoir embrassé son œuvre dans son ensemble.

Il ne s'agit ici de revenir ni sur les tâtonnements du début de sa carrière, ni sur la période d'expérimentation que comprend son intendance.

C'est du ministre seul, et de l'homme d'État en

pleine possession du pouvoir, que nous entendons nous occuper.

L'œuvre de Turgot.

Il faut envisager d'abord les réformes ou les mesures d'une importance capitale et dans lesquelles les principes eux-mêmes sont engagés. Viennent ensuite celles qui ont surtout un caractère administratif et n'ont pour objet que des intérêts immédiats, présents et plus ou moins restreints. Viennent enfin les projets déjà mûrs au moment de la chute de Turgot et qu'une prolongation de son autorité lui eût permis de réaliser.

Nous n'avons plus maintenant qu'un rapide et sommaire exposé à présenter, toutes les parties de l'administration ayant déjà été considérées isolément.

Actes qui engagent les principes.

Parmi les actes qui engageaient les principes, il en est un qui prime tous les autres, non par sa valeur intrinsèque, s'il nous est permis de parler ainsi, non par son importance propre, mais par sa valeur relative. Le premier dans l'ordre chronologique, il devait, dans la pensée même du nouveau ministre, indiquer l'esprit de ses actes ultérieurs, la tendance de ses intentions, et avertir immédiatement le public qu'une route nouvelle venait d'être ouverte et allait être suivie.

Cette mesure initiale, qui est en quelque sorte la clef de toutes les autres et qui suffirait à définir le caractère de l'administration de Turgot, est l'arrêt du 13 septembre 1774, sur la législation des grains.

C'est la liberté du commerce au dedans, c'est la

suppression des douanes intérieures, des frontières provinciales. C'est la solidarité créée entre toutes les parties du royaume, au point de vue de la subsistance; elle remédie à la pénurie d'une province par l'abondance d'une autre. Désormais, le Français de la Guyenne, du Languedoc ou de la Touraine, pourra secourir le Français du Limousin ou de la Provence, privé de récolte; l'année suivante, peut-être, les rôles seront renversés; un grand progrès à la fois économique et politique aura été ainsi accompli, et l'on aura consacré l'égalité de tous les membres de la nation devant la misère, devant la famine. Ce résultat, qu'on le note bien, aura été obtenu sans violence, sans rigueur, sans intervention de l'autorité royale; on ne forcera pas la Beauce à vendre ses blés à l'Anjou; cela se fera de soi-même : les blés de Beauce iront en Anjou, parce que l'intérêt les y conduira naturellement.

Cette connexité et cette dépendance mutuelle de l'intérêt et de la liberté constituent la base fondamentale des doctrines politiques et économiques de Turgot.

L'abolition de la corvée fut plus tard la plus considérable des mesures prises sous la même inspiration. Il faut faire de bonnes routes pour accroître les relations, multiplier les transactions, faciliter la circulation de toutes les productions nationales, pour stimuler aussi le développement de l'agriculture. Or, on ne saurait avoir de bonnes routes, si on les fait construire par des hommes forcés et contraints, et sans salaire. Le travail doit être volontaire et

payé. Les frais de construction et d'entretien des routes doivent être fournis par une taxe répartie proportionnellement au profit que chacun, riche ou pauvre, tire des facilités de communication. Résultats : immense progrès économique pour la nation, bénéfice réel pour l'État, égalité rétablie entre les diverses classes pour l'entretien et le perfectionnement de l'outillage social.

De même que chaque citoyen ne contribuera aux charges publiques que dans une proportion calculée sur la valeur des services que lui rend l'État, de même chacun ne sera fiscalement responsable que de sa quote-part. La suppression des contraintes solidaires consacre le principe de la responsabilité personnelle.

Tout le monde a le droit de travailler; tout le monde a le droit de s'élever, par son intelligence et son industrie, d'une condition inférieure à un état social meilleur.

Désormais tout commerce sera libre, tout travail libre; le salaire sera le résultat d'un accord, volontaire de part et d'autre, entre l'ouvrier et le patron, sans qu'il puisse y avoir coalition des patrons pour maintenir le salaire bas, coalition des ouvriers pour hausser artificiellement le salaire : telle est la véritable signification de l'édit sur les corporations, les maîtrises et les jurandes.

Tout ce qui peut porter atteinte à la liberté du travail manuel, tout ce qui peut déterminer, en dehors des lois naturelles, une surélévation factice du prix des choses, et au-dessus de tout, de celles qui sont nécessaires à la subsistance, doit être aboli et à

tout jamais éliminé : point d'offices inutiles et onéreux s'exerçant sur l'alimentation publique et dont les plus pauvres font les frais ; point d'entraves pour le commerce de la viande, ni pour celui des vins : la caisse de Poissy est supprimée ; les vins ne subiront plus les exigences tyranniques de telle province ou de telle ville.

Ce n'est pas encore la liberté intégrale, la liberté en bloc qui, donnée d'un seul coup, écraserait comme la chute d'une montagne, la nation que l'on voudrait favoriser. Mais c'est une série de libertés partielles, qui, pratiquées pendant un certain temps, doivent nécessairement entraîner et déterminer les autres. Les principes, comme nous l'avons dit, se trouvent ainsi engagés.

Il arrive même que Turgot aille au delà de la liberté et qu'après avoir affranchi le travail et le travailleur, il arrive à assujettir le contribuable à ce travailleur même : quand celui-ci chômera, le premier devra lui fournir du travail créé artificiellement : c'est le droit au travail que les théoriciens à outrance ont tiré de l'institution permanente des ateliers de charité entretenus par l'État.

Conséquences de ces réformes : acheminement graduel vers la liberté commerciale par une série de progrès et d'améliorations sur les transactions intérieures d'abord, plus tard sur les échanges internationaux ; acheminement vers l'égalité fiscale, l'égalité devant l'impôt, qui doit avoir, dans l'avenir, pour effet nécessaire l'égalité sociale ; et, comme ombre au tableau, atteinte portée à cette même égalité en obligeant la majorité de la nation à entretenir une

minorité qui peut s'accroître en lui fournissant ou des secours ou un travail dont les éléments n'existent pas.

Qu'on ajoute à cette brève énumération, les mesures prises par Turgot à l'égard du commerce des colonies, première application de ses idées sur le rôle de la métropole qui doit exercer plutôt une protection libérale qu'une autorité rigoureuse ; et l'on aura, dans ses lignes principales, le tableau des réformes tentées par Turgot pour l'application directe de ses doctrines.

Ce sont les points culminants de son œuvre politique et économique.

Réformes administratives.

Il est d'autres réformes d'une portée moindre et qui eurent cependant des résultats plus prompts. Ce sont les améliorations, les transformations administratives réalisées par le Contrôleur général. Elles ne révèlent plus l'homme de génie; elles sont inspirées par l'intégrité de l'homme de bien, par la sévérité du ministre comptable des deniers publics, par la sagesse et la prévoyance de l'administrateur. De ce nombre sont toutes les mesures propres à réduire les dépenses, à restreindre les prodigalités : suppression ou atténuation de pensions, suppression des croupes, conversion de rentes dans les provinces qui ont contracté des emprunts à un taux trop élevé. Il y faut joindre les mesures prises pour accroître les revenus publics : meilleure répartition de la taille; amélioration des voies de communication, des moyens de transport, diligences, coches d'eau; amélioration des procédés de culture ; enfin tout ce

qui concerne la santé et la salubrité publiques : maladies populaires, épidémies, médecine générale, obstétrique, chirurgie, hygiène pour la population ; art vétérinaire, traitement des bestiaux, recherches sur les épizooties.

L'activité prodigieuse de Turgot s'est, en vingt-deux mois de pouvoir, exercée sur toutes les branches des services publics, en dehors des affaires de la guerre, de la marine et de l'extérieur ; encore fit-il parfois d'assez profondes incursions sur le domaine de ses collègues.

Réformes restées à l'état de projets.

Après les idées mises en œuvre, déjà réalisées ou n'ayant reçu qu'un commencement d'application, il convient, pour être juste, de donner une place aux réformes projetées, mûries, toutes prêtes et pour lesquelles on n'attendait plus que l'occasion propice. Le mémoire que rédigea Dupont de Nemours sur les municipalités d'après les indications de Turgot nous montre comment il concevait la participation du citoyen propriétaire et contribuable à l'action administrative sinon politique. Dupuy nous apprend d'autre part que le plan de réorganisation conçu par Turgot était entièrement élaboré en mai 1775. Quand éclatèrent les émeutes des farines, ce programme embrassait tous les services publics. Que de réformes restées à l'état d'intentions dans la pensée du ministre et qui sont aujourd'hui accomplies : clergé rattaché à l'État et voué exclusivement à l'exercice du culte ; attribution à des officiers municipaux de la constitution de l'état civil des personnes et de la garde des registres qui l'établissent ; orga-

nisation de l'instruction publique ordonnée, à tous les degrés, en vue de la conservation et de la prospérité de l'État.

Originalité des idées de Turgot.

Dans cette rapide revue des grandes idées du maître, qui fut le précurseur des réformateurs du dix-neuvième siècle, on peut reconnaître au passage toutes celles que ses disciples ou ses successeurs ont reprises et appliquées, d'une façon définitive ou avec des alternatives de succès et d'échec. En cherchant après lui, on distingue sans peine ceux qui l'ont imité, ou se sont inspirés de sa pensée et de ses doctrines. En remontant en arrière, on ne trouve point de ministre qu'il ait imité lui-même et sur le fonds duquel il ait vécu. Il est parfaitement original. Et cependant il est une comparaison qui s'impose presque irrésistiblement, parce qu'on sent bien qu'on ne peut réellement juger la valeur politique et économique de Turgot sans l'avoir faite, sans avoir rapproché du ministre de Louis XVI, le grand, le puissant, le glorieux ministre de Louis XIV.

Une comparaison obligée.

§ II.

Turgot et Colbert.

Turgot et Colbert! Quelle antithèse! Quelle opposition de caractères, de tempéraments, de conceptions! Deux systèmes en présence; les deux pôles contraires de l'économie politique dans les temps modernes : d'un côté réglementation à outrance, protection autoritaire et écrasante, même pour les protégés; de l'autre liberté progressive, indépen-

dance de la production et du commerce, suppression des formalités rigoureuses et des règlements draconiens auxquels l'industrie est soumise. Quoi de plus opposé, de plus inconciliable !

Un abîme les sépare ! L'abîme n'est pas si large qu'on se l'imagine ; ces deux esprits, à une distance d'un siècle l'un de l'autre, ont, malgré leur contraste naturel plus d'une affinité entre eux.

On risquerait d'ailleurs de les mal apprécier l'un et l'autre si on ne s'appuyait uniquement, pour les juger, que sur ce que chacun d'eux nous a légué. A vrai dire même, et en bonne justice, la partie ne serait pas égale. La destinée n'a pas donné à Turgot le temps et les moyens de créer, d'instituer comme Colbert l'a pu faire.

Durée du pouvoir de Turgot.

Le premier, en moins de deux ans de pouvoir, n'a pu que tenter, essayer, expérimenter. Une réaction brutale anéantissait ses premiers ouvrages au lendemain même de sa chute.

Durée du pouvoir de Colbert.

Le second disposa pendant près de vingt-deux ans (de 1661 à 1683) d'un pouvoir à peu près incontesté ; il eut non seulement le temps de mûrir ce qu'il avait conçu, mais d'établir solidement, d'élever et d'accroître chaque année ce qu'il avait construit sur de fortes bases, d'en corriger les défauts.

Quand Colbert mourut, la plupart de ses créations avaient déjà la puissance et le prestige que donnent vingt ans, quinze ans, dix ans d'existence.

Vingt-deux mois ! Vingt-deux ans !

Quand Turgot tomba, la plus ancienne de ses réformes n'était pas vieille de vingt mois ; les plus

nouvelles avaient quelques semaines d'existence.

Le roi de Colbert.

Colbert avait été assidûment servi et assisté par la volonté d'un maître impérieux qui lui avait donné part à son autorité absolue. Turgot dut, lui, s'appuyer sur la versatilité débile d'un jeune prince bien intentionné, mais indécis, irrésolu, doutant de lui-même encore plus que des autres, et incapable de résister à une pression opiniâtre ou à des suggestions perfides.

Le roi de Turgot.

Colbert enfin venait au lendemain des troubles de la Fronde, alors que la France entière était préparée à tout accepter pourvu qu'on lui donnât la sécurité et la paix.

Turgot arrivait dans un moment où des aspirations longtemps étouffées, des appétits longtemps contenus et d'autant plus impatients, commençaient à se manifester, encouragés par l'espoir que leur donnait un changement de règne. Tous ces affamés avaient trop attendu ; rien ne pouvait plus les satisfaire.

Les conditions respectives dans lesquelles se déploya le génie des deux ministres étaient donc profondément différentes.

Colbert laisse des institutions.

Colbert, qui put assurer la durée de ce qu'il avait créé, nous laissa des institutions.

Turgot laisse des idées.

Turgot, qui ne fit que passer au pouvoir, qui dut se borner à des tentatives, nous a laissé des principes, des idées.

Les créations de Colbert sont encore debout pour

la plupart. Les idées léguées par Turgot commencent seulement à s'imposer; elles vont triompher sans doute, prendre corps, se solidifier pour ainsi dire, et s'attester à leur tour par des institutions durables. En un mot, Colbert a eu le temps d'élever un édifice : Turgot n'a pu que rassembler les matériaux sur le terrain.

Le style de Colbert et celui de Turgot.

Il y a, sans doute, entre ces deux natures d'hommes, des différences profondes; elles se révèlent dans leur style même. Colbert est sorti de la première jeunesse sans éducation, avec l'instruction la plus rudimentaire : ce qu'il lui faut savoir, il l'apprend au fur et à mesure. Ce ministre qui paraît calme, recueilli, n'obtenant tout que de la réflexion et du travail acharné, est, en réalité, l'esprit le plus spontané, le plus prompt, le plus capable de s'assimiler une somme énorme de connaissances dans le moindre temps possible. Qui a pu apprendre à écrire à Colbert ces lettres où on sent que la plume brûle le papier? Qui a donné à Colbert, incorrect, précipité, une si pénétrante acuité de style? Ce style, il l'a cependant, obéissant, docile, fait pour lui à ce point que, sans vanité, car il n'en avait pas, il recommande à son fils de l'imiter, comme le style le plus approprié aux besoins d'un ministre.

Turgot, au contraire, est rompu dès l'enfance aux exercices de la plume et de la pensée. A vingt ans, il est un logicien habile, un théologien subtil et un lettré. A vingt-cinq ans, il est homme de lettres. Il semble parfois spontané, et cependant il est réfléchi.

Sa modestie n'est pas celle de Colbert; elle le rend

défiant et, comme il doute toujours de lui-même, il ne se décide jamais à écrire qu'après avoir longuement médité.

Ce que le style nous révèle, se traduit dans les actes. Colbert est un merveilleux improvisateur, dont les rapides créations sont ensuite consolidées par la patience, inséparable du vrai génie. Colbert improvise la marine; il la crée brusquement en quelques années à peine; mais, une fois faite, fondée, animée de son souffle et de sa vie, il consacre tous ses efforts, toute son opiniâtreté à la rendre forte, et si solidement constituée que, selon son expression favorite, elle pût « durer éternellement ». Et, en dépit de défaites cruelles, en dépit de négligences et de délaissements prolongés, notre marine reste vivace, vaillante, héroïque, avec des traditions qui, depuis deux siècles, ne se sont point altérées.

Colbert improvisateur et organisateur.

Voilà ce que peut un ministre créateur, organisateur qui a, pour premier auxiliaire, le temps!

Turgot n'est point l'homme de l'improvisation. Quand il arrive au pouvoir, il y apporte des idées si longuement approfondies qu'elles sont, pour ainsi dire, entrées dans le sang, et qu'il lui en coûtera trop pour faire opportunément certaines concessions qui, parfois, sauveraient les idées mêmes. Colbert était soutenu par Louis XIV, et savait que l'autorité absolue du Roi consacrerait ses décisions. Turgot, assuré de la confiance de Louis XVI, crut le Roi plus puissant et plus fort qu'il n'était réellement; quoiqu'il sentît chaque jour le sol se dérober sous ses pas, il cherchait à se faire illusion; mais les

Turgot, réfléchi et pressé.

pressentiments que sa santé lui inspirait, la crainte jalouse de ne pas assez faire, les excitations aussi de ceux qui l'entouraient, lui firent accumuler en un étroit espace de temps, une somme énorme d'efforts et d'expériences.

Au point de vue économique, les deux hommes ne sont pas si opposés qu'on le croit communément.

Le colbertisme.

Colbert n'a point inventé le *colbertisme* qu'on lui a reproché, c'est-à-dire la réglementation à outrance. Il a trouvé une industrie à l'état rudimentaire, des mœurs commerciales déplorables; la mauvaise foi partout; l'inertie partout; l'engourdissement dans l'immobilité de procédés enfantins et de ruses misérables. Il ne pouvait affranchir ce qui n'existait pas; il lui fallut d'abord créer une industrie, l'obliger, la contraindre à certaines règles, à certaines méthodes, reconnues les meilleures après enquêtes faites dans les pays étrangers; il fallait aussi moraliser cette industrie et le commerce qu'elle engendrait; il importait que l'on pût avoir pleine confiance dans le fabricant, dans le commerçant; de là ces obligations rigoureuses qui devaient être considérées comme inutiles le jour où la probité et la loyauté du commerce français seraient hautement reconnues. A des traditions de fraudes et de ruses, il fallait substituer graduellement des traditions d'honneur et de dignité professionnelle. Colbert fit l'œuvre convenable à son temps, prévoyant bien lui-même qu'un moment viendrait où l'industrie et le commerce pourraient être graduellement débarrassées de leurs lisières.

Colbert et le commerce français.

Le temps de Colbert.

Quand parut Turgot, ces lisières pouvaient être rompues, non pas toutes ; l'heure de la liberté complète n'était pas encore venue ; mais l'industrie et le commerce, organisés et vraiment constitués par Colbert, d'une main trop rigide peut-être, mais tutélaire, existaient, vivaient, progressaient, non sans honneur. Pour leur donner la prospérité, il suffisait maintenant de relâcher peu à peu les liens de l'éducation instituée par Colbert. En donnant au travail national un outillage meilleur : routes plus commodes, canaux et rivières plus facilement navigables, ports plus accessibles, moyens de communications plus rapides, Turgot créait en même temps des éléments d'affranchissement. Turgot fut certainement très hostile aux exagérations des partisans obstinés de la protection organisée par Colbert ; mais il ne méconnaissait pas ce que l'esprit de ce grand ministre avait de libéral. On en trouve la preuve indéniable dans un document qui appartient à la dernière période de son ministère (1). Il se rend compte non seulement des facilités nouvelles que Colbert assura au commerce, par la suppression d'une multitude de droits, mais encore des difficultés qu'il rencontra à faire accepter cette utile réforme.

Tendances libérales de Colbert.

« M. Colbert, écrivait-il, eut le sage projet de convertir tous les droits en un seul droit mis à la frontière sur les marchandises entrant ou sortant

Son éloge par Turgot.

(1) Rapport sur la réclamation faite par la Chambre de Lille contre les droits perçus à Lyon sur deux balles de soie expédiées de Marseille pour Lille. E. Daire, *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 358-362.

du royaume. L'idée de les supprimer en totalité pour affranchir le commerce était trop loin des opinions reçues de son temps, pour qu'il pût y penser. C'est dans cette vue qu'il fit travailler au fameux tarif de 1664, une des opérations de son ministère *qui lui fait le plus d'honneur*, et qui sert encore de base à la perception des droits de traite. »

Comme l'a fort bien fait ressortir M. Leroy-Beaulieu, Colbert n'admettait point de prohibition absolue et donnait toute franchise aux matières premières (1).

Turgot, quoi qu'on ait pu dire, rendait donc fort bien justice à Colbert, et appréciait à la fois les tendances libérales et la résistance à laquelle il se heurtait, si puissamment appuyé qu'il fût. Il était bien lui-même obligé d'avoir égard aux circonstances et de se départir de la rigueur de ses doctrines.

Quand, par exemple, Turgot assure la liberté des grains à l'intérieur, il fait assurément « *du Turgot* ».

Mais quand il réserve la question d'exportation des grains à l'étranger, et qu'il l'ajourne, il fait « *du Colbert* ».

Si bien que nous voici amenés par une série insensible de déductions à cette proposition qui semblera paradoxale en sa forme :

(1) « Colbert admettait deux principes qui furent perpétuellement enfreints par la législation de 1814 à 1860 : le premier principe c'est qu'il ne devait pas y avoir de prohibition absolue ; le second principe c'est que les principales matières premières ne devaient pas être taxées ; ainsi, d'après l'ordonnance de 1669 la laine pouvait entrer en franchise. » — Paul Leroy-Beaulieu, *Traité de la Science des Finances.* Paris, Guillaumin, éditeur, 1877, t. I, p. 573.

— Qu'eût fait Colbert sous Louis XVI?
— Du Turgot!

Qu'eût fait Colbert sous Louis XVI?

§ III.

Ceux qui, ne considérant que les résultats matériels et positifs, ne veulent juger les grands hommes que par ce qu'ils ont laissé d'achevé et d'imposant, pourront dire que, tout compte fait, la part de Colbert est autrement large que celle de Turgot.

Leur part est différente, nous ne le nions pas; le temps a fait beaucoup pour l'un, on vient de le voir; il a bien peu secondé l'autre. Mais leur gloire est égale.

Matériaux laissés par Turgot.

Oui, comme nous le disions plus haut, Colbert eut le temps d'élever un édifice que nous admirons encore. Turgot pressé, inquiet, troublé, interrompu, n'a laissé qu'un chantier et des matériaux. Or ces matériaux amassés, rassemblés, en peu de mois, presque sans aide et sans secours, sont si nombreux, si bien choisis, d'une dureté et d'une pureté si grandes, qu'on peut en construire un monument que les siècles respecteront.

Importance historique de son arrivée au pouvoir.

L'évolution économique du dix-septième au dix-neuvième siècle.

Au point de vue historique, l'avènement de Turgot au pouvoir a une portée considérable. C'est ce point précis qui marque l'évolution économique qui fait passer la France du dix-septième au dix-neuvième siècle. Sans Turgot l'évolution n'eût pas eu lieu et la Révolution n'en fût pas moins survenue.

Cette révolution, nous l'avons dit, était inévitable et Turgot la portait en lui-même. Si elle était restée limitée, dans ses effets, aux sacrifices généreux de la nuit du 4 août et qu'elle eût pu être enrayée à ce moment, elle eût certes été féconde et salutaire : la période d'évolution ouverte par Turgot reprenait son cours et se poursuivait. Mais la Révolution intégrale, poussée jusque dans les conséquences extrêmes qu'elle eut de 1791 à 1794, fut désastreuse et funeste et ajourna pour longtemps les progrès préparés par Turgot. « La Révolution, dit M. G. de Molinari (1), a déterminé un mouvement général de recul des institutions, des idées et des sentiments politiques. »

Mais la Révolution elle-même ne put que retarder l'heure de l'application des grandes idées de Turgot.

Turgot nécessaire.

Nous voici revenu aux questions capitales que nous formulions au commencement de ce chapitre : Turgot ne fut pas seulement utile, il fut nécessaire. Il fut, dans le sens philosophique et historique du mot, un homme providentiel.

Assurément Turgot avait des idées originales ; mais, en définitive, d'autres, avant lui, en avaient eu d'analogues, de semblables, de presque identiques, quelques-uns même en avaient eu de plus audacieuses et de plus avancées.

Mais qu'importait en somme pour l'histoire, pour le progrès de la civilisation, pour le bien-être des

(1) L'*Évolution politique et la Révolution*, par M. G. de Molinari, Membre correspondant de l'Institut. — Paris, 1884, Guillaumin et Cie, éditeur, chapitre IX, p. 310.

peuples, qu'importait que ces idées s'agitassent, avec plus ou moins d'éclat, dans le monde des théories et de la spéculation pure? Qu'importait même que ces idées existassent si elles ne devaient que procurer une satisfaction toute platonique au cerveau qui les caressait?

Qu'importait que les économistes les entretinssent et que Turgot lui-même cherchât à les appliquer obscurément dans une intendance lointaine?

Les idées de Turgot dans la pratique.

Ce qui fut un coup décisif, une victoire solennelle pour l'esprit moderne, ce fut précisément l'entrée de Turgot aux affaires avec un pouvoir suffisant pour tenter l'application de ces idées.

Et nous disons bien : tenter seulement ; car ce qui semblait condamner toutes ces idées comme des théories nuageuses et de chimériques rêveries, c'est qu'elles n'avaient jamais été expérimentées, jamais essayées.

Certes il était souhaitable que l'expérience fût couronnée de succès, que Turgot fût resté au pouvoir, eût été mieux appuyé, mieux défendu et eût cimenté solidement son œuvre. Mais que la tentative réussît ou non, c'était un pas immense qu'elle eût pu être faite, que les idées de Turgot fussent entrées dans la pratique et eussent ainsi dépouillé l'apparence douteuse et suspecte de rites et de mystères célébrés en secret.

Les tentatives

Il suffit, en effet, que Turgot, pendant la fugitive durée de son ministère, ait déchiré les voiles qui couvraient les doctrines pour que la vie et la perpétuité leur fussent assurées.

Les imitateurs de Turgot.

Turgot tombe. La réaction qui suit ne dure guère. Lui et ses idées étaient si bien nécessaires, que ses successeurs se hâtent de l'imiter. Necker l'imite, Calonne et Brienne l'imitent; la Constituante, la Convention, l'exagèrent. La pensée de Turgot traverse des phases lumineuses, subit des éclipses prolongées, reparaît toujours plus vive, toujours plus brillante. Nous sommes en ce moment dans une période d'éclipse et d'occultation.

Vicissitudes de ses idées.

La gloire de Turgot ne pâlit point : on le vante et on l'honore à l'envi ; mais, tout en invoquant son nom, l'on méconnait et l'on blesse ses principes. On revient à des pratiques surannées de protection et de prohibition. On faisait en 1775 des émeutes pour empêcher le blé français de sortir ; on en ferait volontiers de notre temps pour empêcher les blés étrangers d'entrer en France ; les corporations tendent à se reconstituer sous une autre forme, aussi exclusives, si l'on n'y prend garde, et aussi étroites qu'autrefois ; la liberté commerciale subit des attaques d'autant plus redoutables, que certaines d'entre elles semblent fondées et puisent une force dans l'intérêt qu'inspirent de réelles souffrances.

Leur avenir.

Mais, de ces vicissitudes, les doctrines de Turgot sortiront triomphantes ; elles ont, après chaque épreuve nouvelle, reparu plus vivaces et plus puissantes, soutenues par l'élite des esprits élevés et généreux, consacrées par des expériences réitérées, par une pratique prolongée, par des fruits abondants et prospères. Des idées, servies depuis un siècle par

Leur triomphe final.

tant d'économistes illustres dont les noms se pressent sous notre plume, ne sauraient périr. Elles s'imposeront pour la prospérité de la nation, pour la félicité des peuples, pour l'atténuation de plus en plus marquée des inévitables rigueurs de la guerre, enfin pour le progrès constant des mœurs et le respect des droits et de la dignité de l'homme.

FIN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Liste du nouveau bail des fermes. — Croupes et pensions avant l'entrée de Turgot au contrôle général.*

II. — *Lettres de Turgot à l'Intendant de Champagne (extraites des archives du département de la Marne).*

III. — *Les budgets de 1774 à 1787. — Situation des finances, sous l'abbé Terray, Turgot, Clugny, Necker, Calonne.*

1° État des Recettes et des Dépenses en 1774. — Ministère de l'abbé Terray.

2° État des Recettes et des Dépenses en 1775. — Ministère de Turgot.

3° État des Recettes et des Dépenses en 1776. — Ministère de Clugny.

4° Comparaison des budgets de Necker et de Calonne en 1781.

5° Tableau général des Recettes et des Dépenses en 1787.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

LISTE DU NOUVEAU BAIL DES FERMES

[Extrait des *Mémoires sur Terray* (1)].

Fermiers généraux ayant place entière, sans croupes ni pensions.

MM. Bouret.
Puissant.
Gigault de Crisenoy.
Douet.
Saint-Amand.

Fermiers généraux ayant place entière, mais grevés de pension.

De la Reynière... { 5,000 livres à M. Bordeu, médecin de Mme du Barri.
3,000 livres à M. de Saint-Angel.

De Faventines.... { 4,000 livres à M. Pierron, substitut du procureur général.
3,000 livres à M. de Villepaille.
2,000 livres à M. de la Barthe.

(1) *Mémoires sur l'administration financière de l'abbé Terray*, p. 241-250.

Borda	5,000 livres à une de ses nièces. 6,000 livres à la disposition de la Dauphine.
De Villemorien	6,000 livres à la disposition de Mme Adélaïde. 6,000 livres à la disposition de Mme Sophie.
Le Roy de Senneville	10,000 livres à Mme Maillard, nourrice du feu duc de Bourgogne. 10,000 livres au comte de Monastrolle.
Marguet de Peyre	6,000 livres pour..... 2,000 livres pour le sieur La Louette, médecin.
Pignon	9,000 livres à son beau-père Gabriel, premier architecte.
De Lage	6,000 livres à Mme la marquise d'Albert. 2,000 livres à Boudot, procureur au Châtelet.
Dangé	4,000 livres à Mme de Bassompierre. 4,000 livres à Mme d'Hyanville. 2,000 livres à Mlle Canivet, chanteuse du concert de la Reine.
Mercier	4,000 livres à la marquise de Montmorenci.
Chalut de Vérin	6,000 livres à la disposition de Mme de Provence. 6,000 livres à la disposition de Madame.
Mazières	3,000 livres à Mlle de Saint-Romain. 3,000 livres au sieur de Redmont, lieutenant général, ami du duc d'Aiguillon.
De Paulze	22,000 livres à la famille du contrôleur général.
Roslin	6,000 livres à M. de Visé, lieutenant-colonel des gardes françaises.
Sénac	15,000 livres à M. de Sénac, intendant de Provence. 15,000 livres à Mme de Sénac, la mère. 6,000 livres à.....
Marchand de Varrennes	15,000 livres au sieur Roussel, ancien fermier général. 18,000 livres au sieur Sénac, intendant de Provence.

MARCHAND DE VARRENNES (*suite*)...	4,000 livres à M. de Croisemarre, de la petite écurie.
TESSIER.....	20,000 livres à Mme Bontemps. 20,000 livres à Mlle Bontemps. 1,000 livres au sieur Guérin, précepteur.

Fermiers généraux ayant croupes et pensions sur leurs places.

D'ARJUZON.....	1/6 à M. Caze. 1/6 à Colin de Saint-Marc. 1/6 à la comtesse de Seran, femme du gouverneur des pages du duc d'Orléans. 4,000 livres de pension à la même. 3,000 livres à l'abbé de Voisenon.
DE MONTELOUX.....	200,000 livres de croupes à Mme de Séchelles. 5,000 livres pension à un protégé de M. Trudaine. 2,000 à Mlle d'Auvernay.
DE LA HAYE.....	1/4 pour le roi.
GAUTHIER.....	1/3 pour Mme Le Normant. 1/6 pour M. Poujaud, ancien fermier général.
POUJAUD.....	1/2 pour le roi.
VARACHAN.....	1/4 pour M. Brissard, ancien fermier général. 1/8 à Dupuy, premier commis des finances. 1/8 à Duclos-Dufresnoy, notaire de l'abbé Terrai.
BOUILHAC.....	1/3 partagé entre ... M. Chabert pour 200,000 liv. Le marquis de Ximenès . . . 200,000 — Le Sr Bourdet, dentiste. . . . 120,000 —
DE PRENINVILLE....	1/8 à Mme de la Bosse. 1/8 au sieur Dubreuil.
DE NEUVILLE.....	1/4 pour la famille du contrôleur général. 6,000 livres pension audit substitut Pierron.

De la Garde.....	1/8 à La Roque, premier commis des colonies. 1/8 à M. de Saint-Prix.
Rougeot.....	0/0 pour Mme Giambone, femme d'un banquier, qui a été au Parc-aux-cerfs. 1/8 pour Mme de Martanges. 8,000 livres pension au marquis d'Esparbes.
Augeard.....	1/8 à Mme de Fourvoye, ci-devant Mlle Le Duc, maîtresse du comte de Clermont. 1/8 à la demoiselle Cayeux. 1/8 à la demoiselle d'Ayguirande, fille de Mme de Fourvoye. 1/8 au secrétaire des commandements du feu comte de Clermont. 3,000 livres pension à Mme d'Amerval, bâtarde de l'abbé Terrai. 3,000 livres à Mme Thoynet, nièce dudit abbé
Dollé...	1/4 à M. Caze. 1/4 à M. Magon de la Ballue.
D'Aucourt.....	1/8 à M. Destouches, rédacteur du bail. 1/4 à la famille de Pompadour.
Saleur	1/4 pour le roi. 1/8 pour Girard, premier commis de affaires étrangères. 8,000 livres pension à M. Guerier de Descence. 4,800 livres au beau-frère de M. Saleur.
Didelot	1/3 au sieur de la Loge. 1/3 au sieur de Luzine.
Du Mesjean.....	1/6 à Colin de Saint-Marc. 1/4 à Mme de la Popelinière. 15,000 livres pension aux protégés de Mme Louise.
Bouret de Valrochie..	1/2 pour M. de Garville.
D'Arnag.....	1/4 pour la famille du contrôleur général.
De Boisement.....	1/2 pour M. L'Oiseau de Béranger. 6,000 livres à M. de Mondran, frère de Mme de la Popelinière. 2,000 livres au sieur Bondon.

TRONCHIN	1/4 à son neveu. 1/4 à M. d'Epinay. 1/4 à Mme d'Epinay. { 90,000 liv. pour elle. 30,000 liv. p. ses enfants.
BERTIN DE BLAGNY	1/2 à M. Bertin, des parties casuelles. 6,000 livres aux protégés de Mme Victoire.
DE LIVRY	1/6 à son frère de Neuzy, conseiller au Parlement. 1/6 à sa sœur, Mme de la Billarderie. 2,000 livres à M. Le Moyne, huissier du cabinet du roi. 1,000 livres à M. Le Moyne, huissier du cabinet d'Artois. 1,500 livres au sieur Harmand. 1,500 livres à Mlle Renedy. 2,400 livres à Mlle Omarphy.
D'ARLINCOURT	1/8 au sieur de Cuisy. 1/4 à Mme de Bouflers. 3,000 livres à Mme Le Nain.
BAUDON	1/2 à M. Lavoisier, receveur général des finances.
DE SAINT-HILAIRE	1/6 à M. Poujaud. 12,000 livres à la famille Pompadour.
HAUDRY	1/2 au sieur Cerpaud, adjoint. 5,000 livres à M. Rousselle, avocat. 2,000 livres au sieur Douy. 4,000 livres à Mme de Lanconière.
DE COURMONT	1/4 à MM. de la Martinière et Andouillé, son gendre.
PERSEVAL	1/6 à M. Bastard. 1/6 à M. d'Antigny. 1/6 à M. Desbrets. 4,000 livres à Mme Graves. 3,000 livres à Mme de Fontenay.
D'AUTROCHE	1/6 au sieur de la Ferté, son frère. 4,000 livres à Mme de Belzunce.
COURET D'ERIGNY	2/3 en croupe { à Mme de Monjeval. 200,000 liv. à M. de Montvallier, intendant de Mme du Barri . . 200,000 — à M . . . . . 120,000 —

ALLIOT	1/8 au sieur Ferès. 1/8 au sieur Lousteneau fils.
MUIRON	1/4 au sieur de la Martinière, son père naturel. 1/6 au sieur Fournier. 1/3 à Mme de Caveynac, ci-devant Mlle Romans.
D'AZINCOURT	1/3 à la famille du sieur Buchelay.
VERDUN	1/4 au sieur de la Borde, valet de chambre du roi.
DE LA HANTE	1/4 à la dame des Fourniels. 1/4 au marquis de Chabrillant, gendre du duc d'Aiguillon.
DE LA PERRIÈRE	1/3 au sieur de Saint-Prix. 1/3 à Mme de Saint-Sauveur, jolie femme du maître des requêtes.
DE PRESSIGNY	3/20 au sieur Ménage. 1/10 au sieur Rolly, adjoint. 4,800 livres à Mme de Saint-Séverin. 4,000 livres à Mme Roux.

RÉCAPITULATION.

60 places de fermier évaluées, avec le bénéfice du bail à 100,000 livres par année, ci		6,000,000 liv.
A déduire :		
Pour les pensions	400,000	1,980,000 liv.
Pour les croupes formant ensemble 14 places 1/1, 1/2 et 1/4 de place	1,580,000	
Il ne reste à la compagnie qu'environ les deux tiers		4,020,000 liv.

II.

LETTRES DE TURGOT A L'INTENDANT DE CHAMPAGNE

Les documents que nous donnons ci-dessous sont extraits des Archives du département de la Marne. Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont absolument inédits; les autres, quoique déjà connus, méritent de conserver leur place dans la correspondance de Turgot avec l'intendant de Champagne.

Plusieurs de ces lettres sont des circulaires adressées aux intendants; elles peuvent par conséquent et doivent même se retrouver dans d'autres archives départementales. Mais il en est, et ce sont les plus importantes, qui concernent exclusivement la Champagne.

Nous les donnons dans leur texte original, en en respectant scrupuleusement l'orthographe, ne rectifiant que quelques fautes grossières évidemment échappées à l'inadvertance des commis.

Nous les avons classées par ordre chronologique; la période qu'elles embrassent étant très courte, elles se succèdent naturellement et sans confusion. Nous devons cependant signaler d'une façon toute spéciale celles de ces pièces qui nous ont paru présenter un caractère exceptionnel, et que nous eussions voulu pouvoir insérer dans le corps même de cet ouvrage : ce sont les pièces suivantes :

Pièces nos 6 et 7. Sur les primes à l'importation des blés étrangers.

Pièce n° 8. Mémoire de l'Intendant de Champagne sur les corvées.

— n° 10. Lettre de Turgot sur la taxe du pain.

— n° 12. Lettre de Turgot sur les *règlements des manufactures.*

— n° 17. Sur les corvées.

— n° 19. Sur le prix du pain.

N° 1.

A l'Intendant de Champagne (1).

Lettre de Turgot lors de sa nomination au contrôle général.

A Compiègne, le 24 aoust 1774.

Monsieur,

Le Roy m'ayant fait l'honneur de me confier l'administration de ses finances, je vous en fais part afin que vous vouliez bien m'adresser désormais tous les objets qui auront trait à cette partie de l'administration. Je serai très flatté que les relations qu'elle me donnera avec vous me procurent l'avantage de vous prouver la sincérité des sentimens avec lesquels je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

TURGOT.

(1) Rouillé d'Orfeuil.

N° 2.

A l'Intendant de Champagne.

A qui incombent les réparations des presbytères ?

A Versailles, ce 13 novembre 1774.

Le Clergé, fait, Monsieur, depuis longtemps, dans les cahiers de ses assemblées, des représentations sur la jurisprudence qui s'est établie, relativement aux réparations de ses presbytères, savoir, dans le Parlement de Bretagne, d'assujétir les curés à toutes espèces de réparations, et dans celui de Provence, d'astreindre aux menues réparations les gros décimateurs. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire connaître, le plus tôt qu'il vous sera possible, ce qui s'observe à cet égard dans votre généralité. Cet éclaircissement m'est nécessaire, avant de rendre compte au Roi de la demande du clergé, et de prendre ses ordres sur la manière dont il voudra répondre.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : TURGOT.

N° 3.

A l'Intendant de Champagne.

Comment les intendants doivent écrire au Contrôleur général.

A Paris, le 23 novembre 1774.

Pour faciliter les renvois que je fais, Monsieur, à MM. les Intendans des finances et aux premiers commis de mes bureaux, assurer l'ordre que je fais tenir dans le bureau des dépêches, et prevenir toute confusion, je vous prie d'avoir attention de ne pas comprendre dans une même lettre, des

objets de differente nature, et de les timbrer de la matière qui y sera traitée comme, taille, vingtièmes, capitation, grains, corvées, manufactures, aides, domaines, traittes, etc. Je vous serai obligé aussi de m'écrire à mi-marge, j'en userai ainsi moi-même, et lorsque ce seront des réponses, il y aura vis-à-vis de chaque article, l'extrait de la lettre qui y aura donné lieu.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 4.

A l'Intendant de Champagne.

L'épizootie et les bêtes de labour.

A Paris, le 24 janvier 1775.

Le Roy, qui est informé, Monsieur, de tous les ravages que la maladie épizootique a faits et continue de faire dans les Généralités d'Auch, Pau et de Bordeaux, en est d'autant plus touché qu'une pareille calamité fait prévoir le malheur ultérieur d'un vuide dans les subsistances par la longueur qui en résultera dans la culture de cette année. Pour y suppléer autant qu'il est possible, Sa Majesté a pensé qu'il est nécessaire de faire affluer dans les marchés des généralités d'Auch, Pau et Bordeaux, et dans celles voisines, des mulets et des chevaux propres au labour. Et elle a jugé que le moyen le plus convenable pour y parvenir, est d'encourager les marchands a amener de ces animaux dans les marchés par l'appas d'une gratification proportionnée à la longueur des routes à parcourir. En conséquence, elle a rendu un arrêt dont je vous envoye des imprimés. Comme il est important que les marchands de chevaux et mulets soient instruits de ces dispositions, je vous prie de le faire promptement publier et afficher dans les principaux lieux de votre généralité.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 5.

A l'Intendant de Champagne

Remèdes contre l'épizootie.

A Versailles, le 14 mars 1775.

Je vous envoye, Monsieur, plusieurs des exemplaires d'un recueil d'observations de M. Vicq d'Azir sur les différentes méthodes proposées pour guérir la maladie qui attaque les bêtes à cornes, et sur la manière de désinfecter les étables, quoique les moyens qui y sont contenus ayent été déja séparément publiés. Il est bon que l'on en soit de nouveau instruit. Vous voudrez bien les faire distribuer dans votre généralité. Je joins aussy deux exemplaires d'un corps d'ouvrage fait par M. de Montigny, de l'Académie des sciences, qui contient un recueil de toutes les pièces les plus instructives sur l'épizootie, et ce qui a été ordonné en différents temps pour arrêter le progrès de la contagion. J'ai lieu de croire que si l'on avait eu toutes ces connaissances au commencement de la calamité, on aurait épargné beaucoup de tems et de dépenses, et la maladie aurait fait moins de ravages, c'est ce qui m'a déterminé à faire recueillir ces instructions à l'usage de ceux qui sont chargés de l'administration dans les provinces, soit pour les mettre en Etat d'extirper les restes de la maladie, soit pour diriger leurs opérations, si dans la suite on voyait renaître de pareilles calamités.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 6.

Projet d'ordonnance soumis à Turgot par l'Intendant de Champagne.

Sur les primes à l'importation des grains étrangers.

Le Roy, toujours occupé du soin de veiller aux besoins de ses peuples, et voulant, par les moyens les plus prompts et les

plus efficaces, assurer leurs subsistance, aurait, par arrêt de son Conseil d'État du 13 septe. 1774, établir la liberté du commerce des grains et farines dans tout l'intérieur de son royaume, afin que, par une circulation libre de province à province, celles qui auraient eu des récoltes abondantes puissent secourir celles qui, par l'intempérie des saisons, auraient eû le malheur d'avoir des récoltes au dessous de leurs besoins.

Sa Majesté s'étant encore réservé d'employer d'autres moyens pour venir au secours de ses peuples, soit par des atteliers de charité établis dans les lieux ou la cherté des grains se serait fait le plus sentir, soit en accordant sur nos demandes des primes aux marchands et négocians qui auraient introduit dans les lieux, hors de la portée du commerce ordinaire, des grains venus de l'Etranger et dont la bonne qualité aurait été reconnue, Nous aurions crû devoir rendre compte à M. le controlleur général des finances que la dernière récolte des grains en Champagne n'ayant pas été aussi abondante qu'on aurait eu lieu de l'espérer, il en était résulté une augmentation considérable sur le prix du grain, de sorte qu'il serait de la bonté du Roy d'accorder à ses sujets dans cette province tous les secours que les circonstances pourraient exiger.

Vu les ordres qui nous ont été adressés par M. le Controlleur Général des finances à l'effet de nous autoriser à accorder des encouragemens et grattifications aux marchands, négocians, fermiers, laboureurs et autres particuliers qui feraient transporter des grains, tant de la Lorraine que des trois évêchés et même des païs étrangers dans les villes de Chaalons, Reims et Troyes, Nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Toutes personnes de quelqu'état et qualité qu'elles soient, qui, à compter du 15 avril prochain inclusivement jusqu'au premier juillet exclusivement, transporteront ou feront transporter dans les villes de Chaalons, Reims et Troyes, des grains venant tant du païs Messin, la Lorraine et du Clermontois, que des païs étrangers, recevront à titre de gratiffication les sommes suivantes :

A Chaalons.

Par quintal de froment venant de la dite province de Lorraine à Chaalons, seize sols, cy. . . . . 16 sols
Et par quintal de seigle, douze sols, cy. . . . . 12 »

Par quintal de froment venant du païs messin et clermontois, quinze sols, cy. . . . . 15 sols.
Et par quintal de seigle, douze sols, cy. . . . . 12 »
Par quintal de froment venant de l'étranger, vingt-six sols, cy . . . . . 26 »
Et par quintal de seigle, vingt-deux sols, cy . . . 22 »

A Reims.

Par chaque quintal de froment venant de la Lorraine à Reims, trente sols, cy. 30
Et par quintal de seigle, vingt-quatre sols, cy . . . 24 »
Par quintal de froment venant du païs Messin et de Clermontois, vingt sols, cy. . . . . 20 »
Et par quintal de seigle, seize sols, cy. . . . . 16 »
Par quintal de froment venant de l'étranger, quarante sols, cy. . . . . 40 »
Et par quintal de seigle, trente-quatre sols, cy. . . 34 »

A Troyes.

Par quintal de froment venant de la Lorraine à Troyes, vingt-cinq sols, cy. . . . . 25 »
Et par quintal de seigle, vingt sols, cy . . . . . 20 »
Par quintal de froment venant de l'étranger, trente-cinq sols, cy. . . . . 35 »
Et par quintal de seigle, trente sols, cy. . . . . 30 »

Les dites gratiffications ne pourront être acquises en faveur d'aucuns des dits particuliers qui auraient fait venir les dits grains aux lieux cy dessus désignés, qu'en nous donnant, ou à nos subdélégués dans les dites villes, des preuves tant du chargement des dits grains, soit en Lorraine, soit dans le païs Messin et Clermontois, et dans les pays étrangers, que de leur déchargement et *vente d'iceux* dans aucunes des dites villes de Chaalons, Reims et Troyes.

III. En conséquence, les dits particuliers seront tenus de s'adresser à nos subdélégués dans les dites villes pour les informer de leur arrivée et leur justiffier, par un certificat en bonne forme, soit du subdélégué, sur les lieux ou ils auront fait les dits chargements, ou en son absence des officiers municipaux, curé et principaux habitans des lieux ou ils auraient pareillement pris les dits grains, de la quantité de quartels,

rosels, maldres ou autre genre de mesure qu'ils auraient chargés dans les dites villes et paroisses, avec le poids de chacune des dites mesures et la qualité des dits grains.

IV. A l'égard des particuliers qui ameneraient des grains étrangers dans les dites villes de Chaalons, Reims et Troyes, ils seront tenus de représenter à nos dits subdélégués, en *outre des certificats ci dessus qui justifieront l'origine* étrangère des dits *grains*, les acquits des droits à l'entrée du royaume.

V. Après le déchargement des dits grains dans les dites villes de Chaalons, Reims et Troyes, et *la vente de la totalité* ou *partie d'iceux, laquelle sera constatée par un certificat du commissaire de police*, ou *autre chargé de la police des marchés*, il sera payé comptant aux dits particuliers, voituriers ou conducteurs des dits grains par le receveur des tailles en exercice dans les dites villes, sur les mandemens de nos subdélégués en icelles, les sommes qui leur seront dues pour les dites gratifications, eû égard et proportionnement à la quantité et à la qualité des grains qu'ils auraient amenés et vendus dans les dites villes, venant tant de la Lorraine, païs Messin et Clermontois que des pays étrangers, conformément au tarif ci dessus.

VI. Mandons à nos subdélégués de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance chacun en ce qui les concerne, et à tous officiers et cavaliers de maréchaussée de favoriser, chacun dans leur département, le transport des dits grains et tous autres ; — et sera la présente ordonnance publiée et affichée par tout ou besoin sera fait. — A Chaalons, le 31 mars 1775.

N° 7.

A l'Intendant de Champagne.

Primes à l'importation des grains.

A Paris, le 7 avril 1775.

Les observations que vous m'avez communiquées, Monsieur, dans notre dernière entrevue au sujet des gratifications que

je vous avais proposé de donner à tous les commerçans qui apporteront des grains dans quelques villes de la Champagne m'ont engagé à m'occuper de nouveau de cet objet ; et après y avoir réfléchi, je crois qu'il y a un moyen de concilier le bien qui doit en résulter pour l'approvisionnement de votre généralité, avec le ménagement qui peut être nécessaire pour éviter que votre ordonnance ne produise dans la Lorraine et le païs Messin d'où les grains doivent venir, une impression désavantageuse.

Je ne puis pas me persuader que l'annonce publique de primes pour la Champagne puisse exciter dans cette province la crainte de la disette, et y porter les propriétaires à resserrer leurs grains, au contraire les primes destinées à attirer les grains des provinces voisines font craindre aux propriétaires des grains sur les lieux une abondance prochaine : ainsi elles portent ces propriétaires à les mettre en vente, les détourne de les resserrer ; d'où il résulte qu'avant même que des grains n'arrivent des provinces voisines que quoiqu'il n'en dut pas arriver, elles produisent une diminution, moins par la concurrence des grains voisins, que par celle des grains de la province. Il résulte encore de là qu'il est possible que les primes ne produisent aucune révulsion dans les grains des provinces voisines et que cependant elles remplissent le but que l'on se propose dans la province que l'on veut secourir. Il n'est donc pas certain que les gratifications que je vous propose d'accorder diminuent les subsistances dans le pays Messin et dans la Lorraine, et il est néantmoins certain qu'elles paraîtront les augmenter dans la Champagne, en accélérant la vente de celles qui sont dans l'intérieur de cette province.

Vous voyez donc, Monsieur, que l'usage des primes produit par lui-même dans la province pour laquelle on les accorde plutôt la crainte de l'abondance que la terreur de la disette ; il s'agit seulement d'examiner si elles ne peuvent pas opérer, une impression fâcheuse dans les provinces d'où on veut attirer les grains ; et je crois qu'on peut la prévenir en évitant de donner dans ces provinces de la publicité au parti que l'on a pris d'accorder des primes pour la province voisine : vous pourrés ne pas envoyer votre ordonnance dans la Lorraine et le païs Messin et vous réduire à en informer MM. de la Galaizière et de Calonne, et leur demander d'en instruire leurs subdélégués dans les différents départemens, afin qu'ils don-

nent les certificats nécessaires aux commerçans qui pourraient les demander et qui seraient dans le cas de les obtenir, sans donner aucun ordre pour afficher votre ordonnance ni la rendre autrement publique.

Je regarde, Monsieur, ce tempérament comme très propre à concilier le bien de votre généralité avec ce que peut exiger la situation du païs Messin et de la Lorraine. J'y ajoute pourtant qu'il est nécessaire dans ce point de vue de diminuer les gratifications que je vous ai proposé d'accorder. Un tau très haut dans ces gratifications pourrait en effet faire une trop grande impression soit sur les esprits dans votre généralité, soit sur les grains des provinces voisines ; vous êtes d'ailleurs à portée par la connaissance particulière du local de connaître quelle gratification suffit pour exciter le commerce à apporter et faire craindre la concurrence aux propriétaires des grains sur les lieux, et je vous laisse entièrement le maître de les fixer et de les diminuer.

Ainsi je vous prie de donner le plutôt qu'il vous sera possible votre ordonnance pour accorder les gratifications que vous fixerés par quintal de bled de seigle à ceux qui du 15 de ce mois au 1er juillet prochain apporteront de ces sortes de grains du païs Messin et de la Lorraine, à Rheims, à Chalons et à Troyes, vous bornant à donner connaissance aux intendans de ces provinces de votre ordonnance qui n'y sera pas affichée, et à laquelle on ne donnera d'ailleurs aucune publicité dans ces deux provinces.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

P. S.— Je vous envoie, Monsieur, le projet d'ordonnance (1) qui était joint à votre lettre du trois de ce mois, vous voudrez bien en supprimer les endroits que j'ai soulignés.

1° Dans le préambule en parlant de l'introduction des grains étrangers vous ajoutés *et dont la bonne qualité aurait été reconnue.*

Il serait à apprehender que le commerçant ne voulut pas se livrer à cette introduction par la crainte qu'il aurait d'être assujéti à une visite qui serait indispensable pour juger de la

(1) *Voir* la pièce précédente.

bonne ou de la mauvaise qualité et d'être exposé à un refus.

2° Dans l'article 2, pour gagner la gratification, vous exigés la preuve du chargement des grains, de leur déchargement, et *vente d'iceux*.

Le déchargement dans les villes de Chalons, Rheims et Troyes suffit. Il n'est pas à supposer que des grains qui y seront déchargés en ressortiront pour essayer de nouveaux frais de transport, la vente n'est pas nécessaire et d'ailleurs la preuve en serait sujette à des inconveniens comme je l'observerai plus bas.

3° Dans l'article 4, qui concerne l'introduction des grains étrangers vous exigés les mêmes certificats que pour les grains venans de la Lorraine et du païs Messin, par ces termes : *En outre des certificats cy-dessus qui justifieront l'origine étrangère des dits grains.*

Cela est impossible parce qu'il peut se faire que ces grains viendront de païs ou la sortie est défendue, et que sortant frauduleusement leur entrée en France ne peut être constatée que par les acquits des droits qu'ils payeront à l'entrée du royaume, vous ne pouvez donc assujétir qu'à la représentation des acquits.

4° Dans l'article 5, vous ne voulez faire payer la gratification qu'après le déchargement des grains, et *la vente de la totalité ou partie d'iceux laquelle sera constatée par un certificat du commissaire de police ou autre chargé de la police des marchés.*

Cette condition est impraticable, ce serait une gène à la vente qui ne peut s'allier avec la liberté accordée au commerce, comme je l'ai observé cy devant sur l'article 2, d'ailleurs la gratification peut être exigée par les voituriers et conducteurs, il faut donc qu'ils puissent la recevoir après le déchargement pour qu'ils puissent s'en retourner, ou vacquer à d'autres transports, ce serait les consummer en frais que de les faire attendre la vente de partie ou de la totalité des grains qu'ils auraient apportés, et cette vente peut être confiée à des commissionnaires et subordonnés aux ordres des commerçants. On ne peut donc exiger la vente de ces grains pour payer la gratification.

Lorsque vous aurés rendu votre ordonnance, je vous prie, Monsieur, de m'en envoyer un exemplaire.

N° 8.

Mémoire de l'Intendant de Champagne à Turgot.

Sur l'abolition des corvées (1).

Paris, le 9 avril 1775.

Monsieur,

J'ay reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois dernier les projets de deux déclarations que le Roi, est dans l'intention de rendre pour suprimer toutes les corvées qu'on exige du peuple de la campagne pour la confection et l'entretien des chemins et pour ordonner que cette contribution en nature sera à l'avenir suppleer par une imposition sur tous les biens fonds.

Je suis intimement persuadé, Monsieur, qu'il n'y a point d'opération plus nécessaire au soulagement du peuple que le changement de l'administration des corvées des chemins. Je suis aussi dans la persuasion qu'il est de toute justice de faire contribuer à cette charge tous les privilégiés comme les non privilégiés, et je me ferai un devoir, Mr, de concourir avec zèle à l'exécution de vos intentions; mais, puisque vous me permetté de vous exposer à cet égard mes doutes et mes réflexions je vais le faire avec la confiance que vos bontés m'inspirent.

Tout le monde est d'accord de l'utilité des routes. Si l'on en doutait il suffirait pour s'en convaincre de considérer tous les avantages qui en résultent, le produit des terres augmenté par la facilité d'en emporter les fruits et de s'en procurer la vente, l'existence et la progression du commerce, enfin la facilité de raprocher les hommes entr'eux, d'où dérivent toutes les connaissances acquises et l'accroissement des arts, sont bien suffisants pour prouver non seulement la nécessité, mais l'utilité des chemins.

On croit même pouvoir dire que l'établissement des chemins est un des plus beaux monuments du siécle; mais un objet digne du roi et de votre amour patriotique, est de chercher les

(1) Mémoire présenté par l'intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, pendant son séjour à Paris.

moyens de parvenir à faire exécuter ces ouvrages, sans s'écarter des principes de bonté et de justice qui dirigent toutes les intentions de Sa Majesté.

Jusqu'à présent on a fait usage en Champagne des corvées des habitans de la campagne pour exécuter et entretenir les chemins, car les habitans des principales villes qui sont en même temps exempts de taille, ont aussi été dispensés des travaux publics. Si l'on s'est servi des corvées c'est vraisemblablement que ce moyen a paru plus simple et plus facile qu'une contribution en argent. Mais j'ai souvent été affligé des abus de toutes espèces qui en résultent : quelqu'attentive que puisse être l'administration, il est impossible de remedier a ces abus, disproportion dans la distribution des taches confiées à une multitude d'employés subalterne, argent reçu par les piqueurs pour favoriser des habitans au préjudice des autres, impossibilité d'en avoir la preuve, mécontentement des convoyeurs, humeur de ceux qui les conduisent, faux dénombrement donné par les syndics, peu d'exactitude de la part des inspecteurs qui ne se trouvent point souvent sur les routes quand les communautés y arrivent, tems perdu en déplacement et frais de voyage, inconvéniens de détourner les habitans de leurs travaux dans des temps précieux; tous abus enfin de la plus dangereuse conséquence puisqu'ils tendent ou a punir injustement ou a faire perdre un temps précieux aux laboureurs pour la culture de ses terres et au manouvrier pour le soutiens de sa famille.

La punition seule des refractaires entraine avec elle des suittes qu'on ne peut envisager sans peine. Dans quelque provinces, on les punit par la prison , moyen qui ne tend qu'a les empêcher de gagner leur vie sans remedier au mal, puisque ra tache n'est pas remplie et que l'habitans a perdu son temps en prison. Dans d'autres généralités on le condamne à l'amende, punition bien rigoureuse puisquelle force un labouleur, ou un manouvrier a donner en pure perte pour lui l'argent qu'il avait gagné pour sa subsistance et le payement de ses impositions, sans que la tache soit acquittée; pour y remedier autant qu'il pouvait dépendre de moi, depuis que j'ai l'administration de la Champagne, je me suis interdite ces deux formes de punition. J'ai fait faire l'adjudication des taches du laboureur et habitans aisés qui étaient réfractaire et à légard des simples manouvriers, je les ai fait conduire et garder à vüe

sur l'attelier même par des cavaliers de maréchaussée, dont le payement a été à leur charge, mais qui au moins à opéré l'exécution des travaux.

Tous ces abus dont j'ai été souvent obligé et auxquels ils n'était pas en mon pouvoir de remedier m'ont fait désirer que les ouvrages des chemins fussent faits à prix d'argent, et j'ai fait à ce sujet différentes réprésentations qui n'ont pas été écoutées, parceque j'ai toujours exposé que tous les sujets du Roy devaient y contribuer et que le gouvernement par des vues particuliéres refusait de l'ordonner. Mais puisqu'aujourd'huy le Roi veut bien rendre cette justice à ses peuples et déclarer qu'il n'y aura personne d'exemt pour la contribution dont il s'agit, ce sera Monsieur faire bénir le Roi et éterniser sa mémoire de votre administration que de porter cette opération à sa perfection.

Mais permettés moy de vous réprésenter que je crains bien que cette contribution ne soit trop à charge aux possédans biens fonds, s'ils sont seuls à la supporter. Le nombre de ceux qui possèdent des biens fonds n'est surement point à comparer avec celui des particuliers qui n'ont aucun héritages. Si l'on en exemptait ces derniers, les négations, les marchands, les artisans et le nombre immense des journaliers et de manouvriers ne contribueraient en rien à des travaux dont ils retirent cependant une véritable utilité, parceque tout le monde profite du chemin, chacun en proportion de sa faculté et industrie; en y assujettissant les prévilegiés de toute classe possédant biens fonds, il me semblerait de toute justice d'y faire contribuer aussy tous les autres sujets du Roy : on suit cette régle en Champagne pour les dépenses des églises et presbitéres, entretiens et réparations de ponts et autres ouvrages dont l'utilité est commune entre les possédans biens fonds et les habitans qui n'en ont point. Une décision du conseil du Roy du 28 Mars 1752 porte que les impositions pour ces objets seront faites sur les possédans biens fonds et que les habitans qui n'en auront point ou dont le produit de leurs biens fonds serait audessous du principal de leur taille, seraient cotisables à raison du montant de leur taille dans les lieux taillables et de leur capitation dans les villes franches. Si l'on suivait cette forme de répartition pour la dépense des chemins, personne n'en serait alors exemt et chacun y contribuerait à raison de ses biens ou facultés, et il en résulterait

que le plus grand nombre des habitans des villes franches qui souvent sont les plus aisés, n'en seraient pas dispensé.

Si même on jugeait à propos de ne point avoir recours à une imposition générale sur chaque Province, dans la crainte qui subsistera toujours parmi le peuple, que les fonds qui en proviendront ne soient employés a d'autres usages, ne serait-il pas possible, après avoir ordonné que tout le monde sera sujet à la confection et entretien des chemins, d'ajouter que la tache sera donnée à chaque ville ou communauté et que les possédans bien fonds et habitans aurait la liberté de faire eux mêmes leur ouvrage ou de les faire faire à prix d'argent et par une adjudication qui serait faite en la forme la plus simple et la moins couteuse.

Je dois encore Monsieur vous réprésenter que si dans le moment actuel et sans aucun délai quelconque les possédans biens fonds étaient seuls tenus de payer les travaux des chemins, les fermiers détempteurs des héritages des possédans biens fonds qui ne les ont loués qu'en raison de la charge qu'ils devaient supporter pour les chemins feraient un bénéfice sur leurs exploitations, tandis que les possédans biens fonds supporteraient une nouvelle imposition. C'est ce qui me détermine encore à penser qu'il est de toute justice que personne quelconque dans le Royaume ne soit exemté de la contribution des chemins et que chacun y soit sujet, soit à raison du produit des biens fonds, soit au marc la livre du montant de leur taille ou capitation lorsqu'ils n'ont point de bien ou que le produit en est audessous du montant de ces deux impositions.

A l'égard du projet de déclaration à registrer au Parlement, je crois qu'il serait convenable de profiter de ce moment pour à la suite de l'article 1er ajouter la supression de toutes corvées de bras et de voitures qu'on exige abusivement dans les places frontières et villes de guerre sous les ordres des Etats majors pour conduite de bois de chauffage pour les dits officiers majors, pour remplir des glacières et autres objets que l'usage seul a introduit, sauf à faire droit sur la réprésentation des états majors et a leur accorder tel dédomagement convenable s'il y avait lieu.

Quoi qu'il en soit dit dans l'article 4 de cette déclaration que tous les possédans biens fonds privilégiés et non privilégiés seront sujets à cette contribution, je crois qu'il serait à désirer que le clergé, la noblesse et l'ordre de Malthe, y fussent ex-

pressément denommés pour éviter toutes réclamations, surtout de la part du clergé séculier et régulier. Le Roi ne pouvait-il pas même par une suite de sa bonté paternelle déclarer que les biens fonds de ses domaines et ceux des princes de son sang seraient taxés a cette contribution, en observant telle formalité que Sa Majesté jugerait à propos de prescrire, pour que ces articles fussent séparés des cottes des autres contribuables.

Quant à la déclaration à enregistrer à la Cour des Aydes, je crois qu'il serait convenable d'ajouter à l'article 1er que les rolles seront faits sur les déclarations des propriétaires de biens fonds et à leur défaut ou refus sur celles des habitans des lieux, et que ces rolles seront dressés par des commissaires nommés par l'Intendant de la Province qui connaitrait seul et privativement à tout autre juge, sauf l'appel au Conseil, des oppositions et contributions qui pourraient survenir au payement des cottes insérées dans les dits rolles circonstances et dépendances.

J'estimerais aussi Monsieur que l'article 6 devrait faire mention que les contribuables seraient tenus de nommer et élire un collecteur ou que le Roy autorise expréssement les intendans à nommer d'office des Préposés pour le recouvrement ainsi qu'il se pratique pour le rolle du 20eme. Cet article pourrait aussi fixer quelles seraient la taxation des Collecteurs, Receveurs des tailles, et trésorier général des Ponts et chaussées où ses commis dans chaque Généralité, il serait même possible de se passer de receveur des tailles, et de trésorier. L'imposition étant ordonnée par arret du Conseil et des collecteurs étant chargés du remboursement, on pourrait autoriser les Intendants a délivrer aux Entrepreneurs des ordonnances directement sur les collecteurs, mais si vous jugés, qu'il fut indispensable, ainsi que je le présume, de rendre compte aux chambres des Comptes du montant de cette contribution en la forme ordinaire il serait au moins possible d'éviter la dépense des taxations ou du receveur des tailles ou du trésorier, en obligeant chaque receveur des tailles à compter lui même à la chambre des comptes ou le trésorier à établir à son compte, dans chaque élection des commis qui recevraient les deniers des collecteurs. Mon objet en vous faisant des réprésentations est d'éviter des taxations qui ne font qu'augmenter la charge du peuple.

Enfin, je crois qu'il serait convenable d'ajouter que chaque

Généralité ou Province ne pourra être imposée que pour les ouvrages relatifs aux chemins qui sont dans l'étendue de chaque Généralité ou Province, afin que le montant de l'imposition soit religieusement employé dans la même Province qui l'aurait payé et que les fonds ne puissent pas être employés à des ouvrages qu'on construirait dans d'autres généralités. La charge des chemins ne paraissant particulière à chaque Province, sans qu'on puisse établir entr-elles aucune contribution commune.

C'est avec une entiére confiance dans vos bontés que je prends Monsieur la liberté de vous exposer mes doutes et mes réflections. Je les soumets à vos lumières et à votre prudence, et tel que soit le jugement que vous voudrés bien en porter, je vous suplie d'être persuadé qu'elles ne me sont dictées que par le désir que j'ai de contribuer à vos bonnes intentions pour le soulagement du Peuple et de vous donner des preuves de mon zèle.

J'aurai l'honneur de vous répondre incessament sur ce qui concerne les ouvrages a faire pour mettre en bon Etat les principales routes de la Champagne avant l'hyver, et je ne differerai que pour me procurer par l'Ingénieur en chef, des détails et renseignements qui me sont necessaires pour vous demander vos ordres.

Je suis, avec un profond respect, etc.

N° 9.

A l'Intendant de Champagne.

Remèdes contre l'épizootie.

A Paris, le 14 avril 1775.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 6 de ce mois, par laquelle vous me demandez un plus grand nombre d'exemplaires tant du recueil des observations de M. Vicq d'Azir sur la maladie épizootique, que du corps d'ouvrage fait par M. de Montigny de l'académie des sciences sur le même objet. Si la multiplicité des maladies qui ont régné depuis

plusieurs années sur les bestiaux de votre généralité, vous met dans la nécessité de répandre ainsi que vous l'observez dans les principales villes, les instructions données par M. Vicq d'Azir, vous pouvez faire imprimer son recueil. A l'égard de celuy de M. de Montigny, il est fait pour être déposé dans vos bureaux, afin d'y avoir recours dans le cas auquel la maladie épizootique viendrait par la suite à se manifester dans votre département. Ainsy les deux exemplaires que je vous ay envoyés doivent vous suffire.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 10.

A l'Intendant de Champagne.

La taxe du pain et le prix des grains.

Paris, le 17 avril 1775.

Je suis informé Monsieur, que dans plusieurs villes de votre département *la taxe du pain*, n'est point proportionnée au prix des grains et que cet abus qui vraisemblablement subsiste en tous tems, devient bien plus sensible lorsqu'il survient une augmentation un peu forte, et excite à juste titre les murmures du peuple. Je vois même par le dernier état de quinzaine que votre subdélégué à Chalons m'a envoyé, que le prix du pain y est à 4 s. 6 d. la livre de 21 onces, ce qui fait 3 s. 7 d. par livre en la réduisant à 16 onces, tandis que le prix du bled n'y est que de 28. 16 s. par septier réduit à la mesure de Paris.

Je ne puis consevoir, Monsieur, les proportions sur lesquelles est faite une pareille taxe; en la réglant sur les bases qui sont suivis à Paris, et permettant aux boulangers de Châlons les mêmes bénéfices, le même gain qu'aux boulangers de la capitale, le pain le plus cher ne devrait être que de 12 s. 6 d. les quatre livres, 3 s. 1 d. 1/2 par livre de 16 onces, et cependant il est à 3. s. 7. d. à Chaalons ; on donne à ces boulangers un plus grand profit qu'a ceux de Paris, qui sont contraints à payer un loyer beaucoup plus cher, à une main d'œuvre plus

coûteuse, et qui forment une communauté qui les assujettit à des frais certainement plus considérables.

Néanmoins la taxe usitée à Paris est encore trop forte, et les prix du pain y seraient plus modérés, si la fabrication et la vente n'en étaient pas concentrée dans une jurande ayant privilége exclusif, et qu'elle fut permise à quiconque voudrait vendre du pain au public.

Tant que subsisteront les jurandes il est pourtant nécessaire, Monsieur, d'établir et de faire exécuter des règles justes, sur les proportions entre le prix du pain et celui des grains, et puisqu'elles jouissent d'un privilége exclusif, il convient d'empêcher qu'elles n'en abusent et qu'assurées d'être les seules qui ont le droit de vendre, elles ne se portent à des vexations que la concurrence générale écarterait et dont elle délivrerait les peuples.

Je vous prie donc, Monsieur, de vous en occuper, de vous faire rendre compte des principes qui sont suivis pour établir ces taxes et ces règles et de faire connaître aux juges de police le principe des erreurs qu'ils y commettent, de vous attacher surtout à connaître l'état de chacune des communautés de boulangers de votre généralité, l'excédent de ses dettes sur ses revenus, les moyens de pourvoir à cet excédent et de le rembourser, afin de parvenir à leur suppression, d'introduire en attendant l'usage, supposé qu'il ne soit pas établi, de permettre aux boulangers forains d'apporter du pain dans les villes de jurande du moins pendant quelques jours de la semaine, de les y inviter, et vous voudrés bien me marquer ce que vous aurés fait à cet égard et le succès que vos mesures auront progressivement eû.

Mais comme il est de l'intérêt des peuples de ne pas les laisser sous la vexation des boulangers, même pendant les délais que peut exiger cette suppression, je vous prie de vous faire remettre les réglemens qui peuvent avoir été faits pour déterminer la taxe du pain tant à Chaalons, que dans les autres villes ou vous reconnaitrés une disproportion marquée, et de me les envoyer le plus promptement qu'il vous sera possible, afin que je puisse proposer à Sa Majesté les moyens de les réduire à des principes d'égalité et de justice.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 11.

A l'Intendant de Champagne.

Sur les règlements des manufactures.

Paris, le 26 avril 1775.

Depuis longtemps, Monsieur, l'administration recommande aux inspecteurs des manufactures de la modération dans l'exécution des réglemens sur les manufactures. Quelques uns d'eux ont trouvé beaucoup de difficultés à les mettre en pratique, et ont demandé qu'on leur fixât les limites dans lesquelles ils doivent se renfermer. C'est en attendant que je leur fasse connaitre les intentions du Roy sur le plan d'administration que je me propose de mettre sous les yeux de Sa Majesté le plutôt possible que j'ai écrit à tous les inspecteurs la lettre dont je joins ici copie. Je vous prie de vouloir bien tenir la main à l'exécution des ordres que je leur donne.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 12.

Copie de la lettre de M. le Contrôleur général écrite à MM. les Inspecteurs des manufactures.

Le 26 avril 1775.

Vous n'ignorés pas, Monsieur, que depuis longtems l'administration recommande aux inspecteurs d'aporter beaucoup de modération dans l'exécution des réglemens des manufactures. Vous scavés aussy sans doute que les principaux motifs de ce régime sont fondé non seulement sur le défaut d'uniformité et d'ensemble entre les réglemens ; mais encore sur les abus qu'entrainait leur excessive sévérité contre les ouvriers presque toujours pauvres et auxquels on ne peut souvent reprocher que de simples inattentions et des méprises.

Les bons effets qu'ont produit les instructions et les voies

de douceur partout ou l'on en a fait usage ne pouvaient que me porter à étendre de plus en plus ce genre d'encouragement, et c'est l'objet d'un travail considérable que je me propose de mettre sous les yeux de Sa Majesté le plutôt qu'il me sera possible ; mais cette opération exigeant une discussion longue, j'ai senti la nécessité de vous tracer provisoirement la conduite que vous devés tenir, et de vous indiquer en général les raisons de cette conduite.

Ceux qui ont aprofondi avec le plus d'impartialité et de lumière, la théorie et la pratique des réglemens avouent que leur multiplicité sufirait pour en rendre l'exécution impossible, qu'ils se contredisent entre eux, qu'ils défendent quelquefois ce qu'il faudrait conseiller aux fabriquants de faire et qu'ils ordonnent des pratiques dont il serait inutile de les détourner. J'ai vu avec plaisir que plusieurs inspecteurs avaient fait les mêmes observations et qu'ils ne dissimulent point qu'en s'attachant à la lettre de certains réglemens, il est inévitable de s'écarter de la lettre et de l'esprit de quelques autres. Ils ajoutent qu'il est souvent arrivé qu'un mauvais usage établi parmi les ouvriers d'un bourg et même d'un village est devenu la matière d'un réglement général pour tout le royaume en sorte qu'une faute ou une méprise d'un seul a occasioné de nouveaux asservissemens, de nouvelles gênes pour la multitude. Ils se plaignent aussy de l'embarras ou les jette continuellement l'extrême sévérité des peines prononcées contre les plus légères fautes et ils observent qu'a certains égards on a été plus loin dans la punition des fautes de fabrication que dans la punition des crimes, que la confiscation des biens par exemple, n'a pas lieu dans toute la France, qu'en fait de crimes elle ne se prononce nulle part que pour ceux auxquels la loi a attaché la peine de mort naturelle ou civile, au lieu que pour les plus petites fautes la confiscation d'une pièce de toile ou d'étoffe enlève a un malheureux ouvrier le seul bien qu'il possède, l'unique moyen qu'il ait de continuer son travail et de pourvoir à sa subsistance et à celle de ses enfans. Ils observent enfin qu'en joignant à des amendes et à la confiscation l'ordre de couper de deux en deux années les choses fabriquées, on n'ajoute rien au malheur de celuy qu'on a ruiné ; mais qu'on détériore des valeurs qui existent dans l'État, que par là l'État agit uniquement contre lui même, et que de plus il avilit et décourage l'industrie et le travail que son vœu est certainement d'encourager et de protéger.

Il est donc aisé de comprendre l'embarras ou se trouvent des inspecteurs honnêtes placés entre la lettre impérieuse et sévère des réglemens, et l'esprit de tolérance et de douceur que l'administration leur recommande. La diversité de conduite entre les differens bureaux et l'arbitraire dans leur manutention devient le résultat nécessaire de cette position contrainte, et je ne suis pas étonné que plusieurs d'entre eux demandent qu'on fixe les limites dans lesquelles ils doivent se renfermer.

Ces observations et ces réflexions auxquelles il serait aisé d'en joindre beaucoup d'autres m'ont déterminé à vous donner des ordres provisoires en attendant que Sa Majesté ait déterminé le plan d'administration des manufactures de son Royaume. Rien en effet n'est plus indispensable et plus urgent que de remédier aux inconveniants résultant des contradictions que renferment les réglemens aux abus de l'arbitraire dans les bureaux de visite et de marque et surtout de pourvoir au soulagement des classes indigentes et laborieuses en leur laissant les moyens de diminuer leur misère par leur activité et leur sécurité. En conséquence je vous charge expressément de tourner toute votre attention du coté des instructions dont les fabriquants et les ouvriers, vous paraitront avoir besoin. Vous ne négligerés rien pour les encourager et même pour les consoler lorsque leurs efforts ne suffiront pas pour rendre la situation meilleure. Vous ne saisirés aucune matiére ni aucune étoffe ou marchandise fabriquée sous quelque prétexte que ce soit. Vous vous bornerés à exhorter à mieux faire, à indiquer les moyens d'y parvenir ; si contre toute aparence et contre son propre interèt un ouvrier s'obstinait à fabriquer des choses trop défectueuses pour entrer dans le commerce, ou qu'il y eut de sa part des apparences marquées de mauvaise foi, vous vous bornerés a arrèter ce qui sera présenté à la visite, vous en rendrès compte sans retardement des motifs qui vous auront déterminés, et vous attendrés des ordres sur le party que vous avez à prendre. Enfin si les inspecteurs marchands se portaient à saisir et à faire statuer sur leurs saisies par le juge des manufactures, vous empécherès autant qu'il dépendra de vous l'exécution des jugements portant des peines quelconques jusqu'à ce que vous ayés des ordres sur le compte que vous aurez rendu de ces saisies.

Vous aurez soin de m'accuser la réception de cette lettre

des quelle vous sera parvenue et vous vous y conformerés strictement.

Signé : TURGOT.

N° 13.

A l'Intendant de Champagne.

Les ateliers de charité. Suspension des corvées.

Paris, le 27 avril 1775.

Les prix des grains ayant éprouvé, Monsieur, une augmentation assez sensible dans votre généralité et principalement à Reims, je me détermine à y augmenter les travaux publics qui en assurant au peuple des salaires, et en y faisant participer les femmes, même les enfans ordinairement inoccupés, font le seul moyen de le mettre en état de se procurer sa subsistance, lors qu'elle excède par la chereté ses facultés ordinaires. Vous avés déjà reçu pour ces travaux 65,000 qui vous ont été donné sur le grèvement de la Province. J'y destine encore 40,000 que vous prendrés sur le receveur général à qui j'ay ordonné de les remettre sur vos ordonnances. Je désire, Monsieur, que ce nouveau secours soit principalement réservé pour Reims; vous devés y ouvrir des atteliers autour de la ville et dans la route de Paris, et les y multiplier de manière que tous ceux qui auraient besoin de gagner des salaires puissent y en trouver. Il est inutile de vous observer qu'il convient d'y admettre les femmes et même les enfans ordinairement inoccupés : c'est le seul moyen de mettre le chef de chaque famille en état de la nourrir. Si vous jugiés qu'il put être utile d'établir à Reims des filatures, vous pourrés prendre sur les fonds que je vous envoye, la somme que vous estimerés nécessaire pour cet établissement, et il faudrait le concerter avec quelques négocians honnêtes. Je vous enverray des instructions tant sur les travaux de charité, que sur les filatures lorsquelles seront imprimées; mais en attendant vous ne devés pas différer d'ouvrir ou de multiplier les travaux de charité dans les environs de Reims, et sur la route

de cette ville à Paris ; mon intention est que vous les fassiès établir et exécuter sur le champ.

Je prends même le parti de suspendre les corvées : et comme la chereté actuelle importe à multiplier les salaires, elle me détermine aussi a procurer à ceux qui seraient obligés de donner leur travail gratuitement, le moyen d'en gagner. Ainsi, vous voudrez bien faire cesser les corvées dès que vous aurez reçu ma lettre.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre trés humble et serviteur,

Signé : TURGOT.

N° 14.

A l'Intendant de Champagne.

Suspension des corvées.

Paris, le 6 may 1775.

Le Roi, Monsieur, informé de l'excessive cherté des bleds dans quelques provinces de son royaume, causée par la mauvaise récolte de l'année dernière ordonne de lui présenter tous les moyens de soulager principalement les malheureux journaliers de la campagne, que cette cherté réduit souvent à la misère.

Dans cette circonstance Sa Majesté a pensé qu'il n'était pas naturel de les surcharger d'un travail infructueux pour eux en les commandant comme les autres années aux corvées pour les grands chemins ; cette espèce de contribution toujours trop onéreuse pour ceux qui en sont chargés devient impraticable dans les lieux et dans les temps ou les peuples ont tant de peine à se procurer leur subsistance par leur travail. Le Roy s'est proposé de faire enfin cesser ces contributions, et je vous ferai incessamment connaitre ses intentions définitives ; mais j'ai cru devoir en même temps vous informer des ménagemens que son amour pour ses peuples le porte à leur accorder provisoirement. En conséquence vous voudrez bien suspendre les ordres pour les corvées, surtout dans tous les

lieux de votre généralité où la misère causée par la cherté du pain se sera fait sentir; comme je prévois que vous avez déjà donné des ordres pour la corvée de ce printems et que plusieurs paroisses auront achevé leurs tâches, vous pouvés les déchargés de celles de l'automne, à l'égard de celles qui n'auront pas fini ou même commencé les taches qui leur auront été distribuées vous ne les presserès point, et surtout vous éviterés de prononcer aucune condamnation sur cet objet. Vous tacherés d'engager ces paroisses à convertir en argent leurs contributions à la corvée; cette méthode est infiniment préférable en tout tems, mais surtout dans un moment de cherté de denrée comme celui-cy, parcequ'elle donne occasion a ouvrir des atteliers ou les plus pauvres trouvent leurs subsistances.

Vous voyez, Monsieur, par ce que je vous mande, que l'intention du Roi n'est pas d'arrêter les travaux faits à prix d'argent aux dépens des communautés qui auront préferé cette manière de faire leur tache, quoiquelle occasionne une imposition, et que cette imposition faite au marc la livre de la taille soit surement onéreuse; cependant elle ne tombe que faiblement sur les journaliers que Sa Majesté à principalement à cœur de soulager, et ils sont amplement dédomagés de cette faible imposition, par la certitude de pouvoir employer utilement leur temps; et ce que je vous mande ne doit être appliqué qu'aux paroisses qui ont été condamnées pour faire leur tache en nature, mais en portant tous vos soins à l'exécution des intentions favorables du Roi, vous prendrez Monsieur les précautions que vous croirez convenables pour que l'entretien des routes ne souffre que le moins qu'il sera possible de cette cessation de travail. Ainsi, vous voudrez bien faire suspendre tous les ouvrages nouveaux qui pourront l'être sans un danger imminent de dépérissement. A l'égard des entretiens, vous ferez faire les plus urgens sur les fonds de travaux de charité que vous employerès à cet usage préférablement à tous les autres; vous voudrez bien en conséquence vous faire donner par l'ingénieur des ponts et chaussées qui sera près de vous, les états exacts de ces ouvrages à commencer par les plus indispensables et vous les chargerés d'y faire travailler incessamment, après avoir pris les mesures nécessaires pour faire payer les ouvriers qui y auront été employés; vous concerterez avec lui les moyens les plus propres à mettre cette comptabilité en règle. Je vous pris de me man-

der, en m'accusant la réception de cette lettre, ce que vous aurez fait en conséquence.

Je suis trés parfaitement, Monsieur, votre trés humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 15.

A l'Intendant de Champagne.

Sur les suites des émeutes des farines.

Paris, le 16 may 1775.

Le répentir, Monsieur, des excès aux quels se sont livrés les habitants des différentes paroisses dans les quelles les marchés ou les fermes ont été pillées, commence a opérer des effets salutaires. L'amnistie que Sa Majesté a accordée à ceux qui restituraient, a eû le succes qu'elle en devait attendre, les restitutions déja commencées avant cette amnistie sont devenues beaucoup plus considérables depuis. Je suis instruit qu'il y a quelques fermes a qui on a restitué en entier tout ce qu'ils avaient été obligés de livrer; lorsque toutes ces restitutions seront commencées, je vous prie de m'en envoyer l'état et d'y joindre celui des grains qui ont été pillés autant qu'on aura pu le constater soit par la déclaration des fermiers, soit par toute autre voye, si vous pouvez connaitre a peu près qu'elle est la quantité de grains qui aurait été jettée dans la riviére, la valeur des granges brulées et celle des grains et farines répandus dans les marchés ou ailleurs, et dont une grande partie sera perdue. J'aurais par la réunion de ces différents objets le tableau des subsistances perdues, de celles qui auront été recouvrées et de la perte des différents propriétaires. — Cet apperçû peut servir de base aux spéculations du commerce, et a règler les indemnités qu'il sera juste d'accorder aux fermiers. Ce tableau vous servira à vous-même dans la répartition des impositions lors de votre département, pour faire suporter aux paroisses dans les quelles des restitutions commencées partout n'auraient point eû leur effet, les dédommagements qu'il serait juste d'accorder; je vous prie, Mon-

sieur, de m'envoyer cet état le plus promptement qu'il vous sera possible, pour que je puisse rendre publics les effets salutaires du répentir des habitans qui se sont laissés entrainer à la séduction ou au mauvais exemple. Sa publicité des restitutions présentera les ressources des campagnes jusqu'a la récolte, et diminuera l'inquiétude, previendra les pillages dans les lieux qui en ont été garantis jusqu'à présent, et l'instruction que Sa Majesté a invité MM. les Evèques d'adresser à leurs curès, achevera autant qu'il sera possible la réparation de tous les dommages qui seront réparables.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre trés humble et trés obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 15 *bis*.

A l'Intendant de Champagne.

Primes à l'importation des grains de l'étranger.

Paris, le 18 may 1775.

Il faut, Monsieur, rendre tout de suite l'ordonnance dont vous m'envoyez le projet, pour restraindre aux grains venus de l'étranger la gratification accordée par votre première ordonnance. Quoique la quantité qui a été tirée de ces provinces ne soit pas assez considérable pour y causer une diminution sensible, cependant il faut se garantir des effets de l'opinion autant que de la réalité, et ces Provinces auraient de justes raisons de se plaindre de l'inégalité qui serait entr-elles et la Champagne, et de l'attrait qu'on donnerait aux Négocians de cette province, dont l'effet devrait être de faire payer en Lorraine et ailleurs le bled plus cher.

Les secours que vous pouvez tirer par la Hollande, ceux qui vous viendrons pour Rheims des magasins des Vivres, supléront abondament a ceux que la gratification que vous aviez accordée pouvait vous procurer. J'ai instruit MM. les Intendans d'Alsace, de Lorraine et de Metz de la révocation prochaine de votre ordonnance contre laquelle ils avaient fait des réclamations, ainsi que plusieurs villes de leur généralité; le

délay de dix jours donnera le temps a toutes les commissions données d'être exécutées, et celles qui ne le seraient pas peuvent être révoquées. Il suffit d'annoncer le transit accordé dans le préambule de votre ordonnance sans le répéter dans le dispositif qui ne doit avoir d'objet que de révoquer la prime accordée et de la restreindre aux bleds importés de l'étranger.

Je suis très parfaitement Monsieur, votre trés humble et trés obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 16.

A l'Intendant de Champagne.

Les dépenses du sacre.

A Versailles, le 22 juillet 1775.

Comme je désirerais, Monsieur, savoir à quoi se montent toutes les dépenses aux quelles a donné lieu le sacre de Sa Majesté, je vous serai obligé de m'envoyer, le plutôt possible, l'état de celles qui ont pu être faites dans votre Généralité à l'occasion de cette cérémonie.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 17.

Copie de la lettre écrite par M. le Controlleur général à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne.

Sur la suppression des corvées.

Le 28 juillet 1775.

Vous verrez Mr par deux projets de déclaration que je joins à ma lettre que l'intention du Roy est qu'il ne soit plus commandé de corvées à l'avenir et que cette contribution

en nature soit suppléée par une imposition sur tous les biens fonds situés dans votre généralité. Je vous prie de faire vos réflexions sur ces deux projets. Le premier est destiné à être enregistré au Parlement; le second, à la Cour des Aydes seulement. Je vous prie de m'envoyer, le plus promptement que vous pourrez, vos observations sur ces deux projets ou de me demander si vous les croyez pas susceptibles d'observations, et cependant vous voudrez bien vous conformer aux vues de Sa Majesté sur cet objet important en supprimant des aprésent toute espèce de commandement pour la corvée en nature. Je dois vous prévenir en même tems que l'Intention du Roy est bien qu'il ne soit plus exigé de ses sujets aucun travail gratuit et particuliérement onereux à ceux qui n'ont que leurs bras, mais Sa Majesté n'entend pas que sous les noms de corvées les impositions qui ont été faites dans plusieurs paroisses et même dans quelques Généralités entières pour y suppléer, cette forme se rapprochant, au contraire, d'icelle qu'il veut qui soit observée dans toute l'étendue de son royaume. Je vous prie d'employer ces sommes provenant du rachat de la corvée principalement a perfectionner les entretiens, ainsi que je vais vous l'expliquer plus en détail.

Pour parvenir à l'exécution du plan arrêté par le Roy, vous voudrez bien faire faire, par l'Ingénieur qui sert pres de vous, le plustôt qu'il sera possible, un état de routes et autres ouvrages de corvées dont vous croyez le plus instant de vous occuper, et vous m'enverrez ou à Mr de Trudaine, cet état avec vos observations sur le plus ou le moins d'utilité de ces ouvrages; je le ferai examiner, et Mr de Trudaine ou moi nous vous renverrons cet état en vous marquant celles dont vous devez vous occuper dans la campagne prochaine. Vous ferez faire, par le même Ingénieur ou par le Sous-Ingénieur, des devis et détails exactes de ces ouvrages qui seront examinés et vous seront envoyés, pour que vous puissiez faire procéder aux adjudications que vous passerez aux entrepreneurs les plus intelligents et les plus honnêtes que vous pourez trouver. Je vous prie de recommander aux Ingénieurs la plus scrupuleuse attention pour les prix et pour toutes les conditions du devis; car il est à désirer qu'on n'ait plus à revenir sur ces adjudications; cependant, comme il peut se faire qu'il se présente dans l'exécution des obstacles qu'on pourait n'avoir pas prévus et qu'il y a des natures d'ouvrages qui ne sont pas susceptibles de calcul exact, je vous autorise, dans les cas

qui vous paraîtront l'exiger absolument, à passer des sommes à valoir qui ne doivent jamais excéder le dixième du montant total de l'adjudication. Ces sommes ne pourront être employés que sur vos ordres, sur le compte qui vous en aura été rendu par l'Ingénieur, et il en sera compte en détail, à l'effet de quoi il sera tenu des attachements exacts par le Sous-Ingénieur chargé de la suite de l'ouvrage. Il est à désirer, autant qu'il est possible, que chaque adjudication puisse être exécutée en entier dans l'espace d'une année; mais, lorsque vous croirez absolument necessaire de passer une adjudication plus étendue, vous voudrez bien la diviser par parties, dont chacune sera executée dans le cours de l'année.

Dans le même esprit, vous voudrez bien faire faire des devis des entretiens des ouvrages déjà fait et me les adresser en même temps. Vous en passerez ensuite des baux de six ou neuf années, et les Ingenieurs suivront l'exécution de ces baux de manière que vous puissiez vous assurer de la perfection des entretiens. Je vous recommande une attention particulière pour cet article. Il ne suffit pas d'assujetir les entrepreneurs à une ou deux réparations par une année, ainsi qu'il en a été usé jusqu'à présent. Il faut qu'ils ayent un attelier toujours existant sur les routes, de manière que les réparations soient faites aussitot qu'on s'appercevra des plus petites dégradations; par ce moyen, on evitera les grands accidens qui pouraient donner lieu à des réparations dispendieuses.

Je me propose de vous envoyer incessament une instruction détaillée, tant sur la manière de pourveoir aux entretiens de la manière la plus économique que sur les moyens de meilleure construction de chaussées à prix d'argent, et par la voie des adjudications.

Lorsque ces adjudications et baux auront été passés, vous voudrez bien en faire former un projet d'Etat du Roy dans la même forme usitée pour les autres ouvrages des ponts et chaussées, ou chaque nature sera détaillée aussi bien que le montant de l'adjudication. Je vous le renverrai avec mon autorisation; vous verrez, par le projet de déclaration cy joint, que l'intention du Roy est que cet Etat du Roy, signé de moi, soit déposé au greffe de la Cour des Aydes, afin que cette cour soit en état de voir l'emploi de l'imposition. Vous ferez dresser un Rolle des biens fonds situés dans chaque Paroisse de votre généralité, et vous répartirez la somme à laquelle montera cet Etat du Roy, sur tous ces biens fonds dans la proportion de

leur valeur. Comme le Roy regarde la construction des chemins comme une charge de la propriété, son intention es qu'elle soit supportée par tous les propriétaires privilégiés ou non privilégiés, sans aucune exception et dans la même forme que cela a lieu pour la reconstruction des églises et des Presbitères.

Vous aurez soin, à la fin de chaque année, de faire dresser un état de situation de tous les ouvrages qui auront été faits dans l'année, et ce sera sur cet état de situation qu'on poura juger de la nécessité de diminuer ou d'augmenter l'imposition de l'année suivante, si les sommes destinées à l'exécution de la totalité ou de partie d'une adjudication n'ont pu être consommé dans l'année, il sera juste d'en faire déduction sur le montant de l'imposition de l'année suivante. Si, au contraire, quelque ouvrage imprévu vous avait obligé d'excéder la somme qui y avait été destinée (ce que vous ne ferez qu'après m'en avoir prévenu), il faudra ajouter à cette imposition le montant de l'avance dans laquelle vous aurez constitué l'entrepreneur.

Je ne vous parle pas ici de la manière dont les Entrepreneurs seront payés, c'est un article sur lequel je compte m'expliquer avec vous quand vous m'aurez envoyé vos observations en réponse a cette lettre; mais je crois qu'il faudra toujours les tenir en avance au moins du cinquième de ce qu'ils auront fait dans l'année, et au plus du tiers, et comme les recouvrements rentreront de mois en mois, cela vous mettra en état de faire commencer les ouvrages avant même que l'imposition soit en recouvrement.

Comme tous les éclaircissements que je vous demande et l'envoy des états cidessus mentionnés doit emporter du tems et qu'il est nécessaire cependant de parer à l'entretien des ouvrages déjà faits qui pouraient dépérir sans employer le secours des corvées que Sa Majesté veut qui n'ait plus lieu à l'avenir, si vous avez fait faire, par les paroisses de votre généralité, des abonnements pour remplacer les corvées, ainsi qu'il est usité dans plusieurs provinces, vous continuerez de faire les abonnemens, et le prix en sera employé suivant l'usage qui a lieu dans votre généralité. Si, au contraire, les corvées ont continuées jusqu'au jourd'huy a être employées en nature, vous bornerez les ouvrages à faire cette année aux entretiens des ouvrages déjà faits, que vous ferez perfectionner le plus qu'il vous sera possible, et vous supprimerez tous les

ouvrages neufs a l'exception des vieux déja commencés et dont la continuation serait indispensable, et, dans ce cas, vous aurez soin de m'en prévenir pour subvenir à cette dépense.

Vous voudrez bien imposer sur les paroisses qui auraient dû y être employées les sommes necessaires pour faire ces entretiens.

Je ferai autoriser ces impositions par arret du conseil, et vous leur accorderez sur leurs autres impositions des modérations du montant de cette imposition extraordinaire, ains qu'il en a été usé dans la généralité de Limoges. Je vous ai déjà mandé le six du moy dernier que l'intention du Roy était que les fonds de charité fussent, autant qu'il est possible, employés à la réparation des chemins et suppleer en cette partie à la cessation des corvées. Je ne puis qu'insister de nouveau sur cette destination d'un fond dont l'emploi doit être le soulagement des pauvres et qui sera par la de la plus grande utilité.

Je suis très parfaitement, M^r^, etc.

Signé : TURGOT.

N° 18.

A l'Intendant de Champagne.

L'épizootie et les maladies populaires (1).

A Paris, le 22 aout 1775.

La maladie épidémique qui a régné, Monsieur, et qui regne encore en France sur le gros bétail mérite la plus grande attention. On est sur le point de rassembler dans un ouvrage ce que l'observation a présenté de plus interessant à cet égard. Il serait très avantageux de comparer cette épizootie avec les maladies populaires qui ont attaqué les hommes dans le même temps, c'est ainsy que l'on pourait avoir ce que les médecins appellent constitution de l'année. Pour remplir ces vues il faudrait que les médecins des principales villes de la France et même

(1) Cette lettre circulaire renvoyée à tous les intendants a été aussi rencontrée dans les Archives de la Gironde par M. Foncin qui l'a insérée à la fin de son *essai sur le ministère de Turgot.*

des campagnes ou règnent le plus communément les épidémies voulussent bien m'adresser leurs mémoires. Mon dessein est qu'on les rassemble en un corps complet d'ouvrage. Je ne doute point que votre zèle et votre amour pour le bien public ne vous fassent contribuer autant qu'il est en vous. Je vous prie donc de faire aux médecins les plus instruits de votre généralité les questions contenues dans la note cy jointe, et de les presser sur la réponse, parce que l'ouvrage doit paraître incessamment.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 19.

A l'Intendant de Champagne.

Disproportion entre le prix du pain et le prix du blé.

Paris, le 23 septembre 1775.

Le moment, Monsieur, ou la diminution sur le prix des grains se fait sentir, doit être celui ou le peuple éprouve la même diminution sur le prix du pain. J'ai vu avec peine que la proportion établie presque partout entre le prix du bled et le prix du pain l'était d'une manière très défavorable au peuple ; il en résulte lorsque l'abondance a fait diminuer considérablement le prix des grains il paye encore sa subsistance a un prix assez considérable, et que dans les temps de cherté il luy est impossible d'y atteindre, vous avez fait faire sans doute, ou il a été fait dans les différentes villes de votre généralité par les officiers municipaux des essaies pour établir le produit d'une mesure quelconque de bled en farine, le produit en pain, et les frais de cuisson, la cherté qu'il y a eu dans les environs de Paris a donné lieu à de nouveaux essais à Roissy, qui m'ont paru fait avec cette attention que donne le désir de procurer du soulagement au peuple dans un objet aussy intéressant que celui de sa subsistance journalière et souvent unique. J'ai cru devoir vous les communiquer ils vous servi-

ront à convaincre les officiers municipaux des différentes villes de votre généralité et des boulangers eux mêmes que le prix du pain peut toujours être égal à celui de la livre de bled, et par conséquent d'autant de deniers que le setier mesure de Paris vaut de livres numéraires. Ces essais serviront aussi à faire connaitre qu'en y mèlant un quart de seigle on trouve le moyen de donner le pain a beaucoup meilleur marché, et de ces expériences répétées le 1er juillet jusqu'au 11 aoust, il résulte que dans les temps d'une cherté de grain, très considérable et telle qu'on ne doit pas le craindre de le voir souvent, lorsque le prix est élevé à 36 livres, le peuple peut manger le pain à 3 sols la livre, et qu'en y mèlant un quart de seigle, il le mangera à 2 sols 8 d. ce pain qui est tel que le mangent les troupes du Roy avec la différence qu'on n'y laisse point le son, et dans les pays ou on mange principalement du pain de froment, ce mélange peut être pratiqué surtout dans des tems de cherté à l'avantage du peuple, on a éprouvé qu'il rendait le pain plus agréable.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner tous vos soins pour que les officiers municipaux ou de police chargé de la taxe du pain la fasse faire dans cette proportion, ce qu'il s'est pratiqué à Roissy peut se pratiquer ailleurs, et si dans quelques grandes villes la cherté des loyers pouvait être un motif pour le tenir plus cher, il ne devrait y avoir tout au plus qu'un ou deux deniers de différence. Si les jurandes des boulangers sont un obstacle à cette proportion, ce sera une raison de plus pour hater le moment ou on rendra a cette profession la liberté nécessaire pour le soulagement du peuple.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

P. S. — J'ai déjà eu occasion, Monsieur, de vous entretenir de la disproportion qui règne dans votre généralite entre le prix du pain et celui du grain. C'est à l'uniformité de procèder qu'il faut tacher de ramener les officiers qui taxent le pain. Vous voyez par ma lettre et par le résultat des essais qui l'accompagne que la livre de grains dont il est composé, on consomme beaucoup de seigle dans votre généralité, c'est au mélange et à la qualité des grains que les boulangers employent qu'il doit être fait attention pour asseoir la taxe du

pain. Je trouve dans les états de la dernière quinzaine la preuve que le pain est trop cher, par exemple, à Chaumont ou le setier de bled mesure de Paris valait 18 livres 12 sols, le pain était taxé 3 s. 6 d. il excédait conséquemment aux principes établis de plus de 1 s. 9 d. la proportion du prix du bled.

N° 20.

A l'Intendant de Champagne.

Secours aux noyés.

Versailles, le 30 septembre 1775.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés écritte le 10 de ce mois, relativement aux mesures que vous avès prises pour assurer les secours les plus promts et les plus efficaces aux personnes noyées qui sont encore susceptibles d'être rappellées à la vie. J'ai vu avec satisfaction ce témoignage de votre zèle, et je ne puis qu'approuver beaucoup un établissement aussi utile à l'humanité. Je consens bien volontiers à ce que vous fassiez acquitter sur les fonds libres de la capitation les dépenses que vous avés cru devoir faire cette année pour cet objet. Vous pourrés, en conséquence, délivrer vos ordonnances sur ces fonds dans les termes que vous estimerés convenables. J'aurais désiré que vous m'en eussiéz fait connaitre l'objet ou que vous en eussiéz instruit Mr D'Ormesson.

Je suis très parfaitement Monsieur votre très humble et très obéissant Serviteur.

Signé : TURGOT.

N° 21.

A l'Intendant de Champagne.

Les dépenses du sacre.

A Fontainebleau, le 21 octobre 1775.

Je vous ai prié, Monsieur, par ma lettre du 22 juillet dernier de me faire passer un état des dépenses auxquelles le sacre du Roi aurait pu donner lieu dans votre Généralité. Si vous n'avez pas encore pu réunir tout ce qui vous est nécessaire pour porter cet état à sa perfection, vous voudrez bien, m'envoyer sur-le-champ un aperçu de ces dépenses, attendu que l'intention de Sa Majesté est que je mette tres incessamment sous ses yeux l'Etat de tous les frais relatifs à la cérémonie de son sacre.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et tres obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 22.

A l'Intendant de Champagne.

Désinfection des étables après l'épizootie.

A Paris, le 10 novembre 1775.

Je vous envoye, Monsieur, des exemplaires d'un arrêt du Conseil que le Roy a jugé convenable de faire rendre pour accorder de nouveau les gratifications fixées par celui du huit Janvier dernier, pour raison des chevaux et mulets vendus dans les marchés y désignés, des Provinces affligées de la maladie épizootique. Je vous prie de le faire promptement publier et

afficher dans les principaux lieux de votre Généralité afin que les marchands puissent en avoir connaissance.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre trés humble et trés obéissant serviteur,

TURGOT.

N° 23.

A l'Intendant de Champagne.

Même sujet.

A Versailles, 6 février 1776.

Je vous envoye, Monsieur, plusieurs exemplaires d'une nouvelle instruction imprimée par ordre du Roy, sur la manière de désinfecter les étables ou il y a eu anciennement des bestiaux attaqués de l'épizootie. Cette méthode qui est plus simple et moins couteuse que la première que vous avez, peut suffire également pour les endroits récemment infectés dans les quels le local ne permet point d'allumer du feu clair. Vous voudrez bien vous faire exactement informer des lieux de vôtre généralité ou ce fléau a régné depuis plusieurs années et d'y faire très promptement exécuter ce qui est prescrit par cette instruction.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre trés humble et très obeissant serviteur,

TURGOT.

N° 24.

A l'Intendant de Champagne.

A Versailles, le 11 mars 1776.

Je ne vous ai point parlé, Monsieur, dans ma dernière lettre de la désinfection des étables dont vous connaissez l'importance. Je présume que vous n'aurez point négligé de faire faire

généralement cette opération dans tous les lieux ou la maladie a regné dans le mois de septembre et depuis. Vous savez que d'après les instructions données par le Roy, ce sont les troupes qui ont été chargées de cette désinfection dans tous les lieux ou elles ont été employées, pour empêcher les communications, et s'opposer au progrés de la contagion. Vous pourez en conséquence employer à ce travail, celles qui se trouvent dans votre généralité, si elles ont des ordres de Mr le Comte de St-Germain, si elles n'en avaient point eu, il serait important de m'en prévenir, afin que je puisse les lui demander.

Je suis tres parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

III

LES BUDGETS DE 1774 A 1787

ÉTAT

des Recettes et des Dépenses

EN 1774

MINISTÈRE DE L'ABBÉ TERRAY

MINISTÈRE
DE
M. L'ABBÉ TERRAI

ÉTAT de Recettes

RECETTES

RESTE A DISPOSER SUR LES OBJETS CI-APRÈS :		
		liv
Ferme générale (y compris les nouveaux sous pour livre et régies de différens droits)		73,000,00
Ferme des postes		5,189,23
Recettes générales des finances		86,239,54
Régies des droits réunis		3,224,45
Régie des droits réservés		2,651,50
Régie des hypothèques (compris les droits de Bretagne)		1,828,00
Régie de la Flandre maritime		200,00
Ferme de Sceaux et de Poissy		456,75
Ferme des Octrois		1,079,60
Ferme et régies particulières		250,00
Capitation de Paris		810,00
Vingtièmes de Paris		3,003,00
Vingtièmes des Princes du sang		144,70
Capitation de la Cour		600,00
PAYS D'ÉTAT		
Languedoc	1,894,366	
Bretagne	3,587,963	
Bourgogne	211,238	
Provence	680,726	
Terres adjacentes	582,291	7,759,9
Bresse, Bugey et Gex	383,088	
Roussillon et Pays de Foix	290,362	
Béarn et Navarre	88,090	
Principauté d'Orange, marchés et communes	41,800	
Clergé des frontières		630,1
Ordre de Malthe		149,5
Dixième d'amortissement		2,000,0
Bois du Roi		3,535,1
Nouveau marc d'or		350,0
Evaluation d'offices		1,300,0
Droits féodaux et seigneuriaux		2,500,0
RESTANT NET		196,901,5

NOTA. — On voit par le compte plus étendu, dont le présent état est le resum que le revenu total en 1774 était de 336,376,763 livres et que les déductions détai lées dans des états particuliers joints à ce compte, ont été de 136,475,206 livres, qui fait rester pour le net de la recette, 196,901,557 livres.

nses pendant l'année 1774.

DÉPENSES

itation sur rs articles, ée par le e effectif ème année.		
liv.		liv.
400,000	Extraordinaires de guerres	60,000,000
	Artillerie et génie	10,000,000
000,000	Marines et colonies	30,000,000
600,000	Affaires étrangères	8,000,000
	Maison militaire du Roi	8,000,000
	Gouvernement municipaux	680,000
	Mendicité	1,200,000
	Ponts et chaussées, turcies, forts maritimes et taillon	7,740,000
	Ligues Suisses	800,000
	Remboursement des rescriptions	3,000,000
	Intérêts des dernières rescriptions	3,300,000
	Maison du Roi (y compris celles de Provence et d'Artois)	32,000,000
	Caisses des arrérages (y compris le versement des rentes sur la compagnie des Indes de la Bretagne et les intérêts des offices supprimés)	18,000,000
	Actions et compagnie des Indes	5,500,000
	Dépenses générales de la finances (y compris les frais d'établissement de la maison des Princes)	14,000,000
	Dépenses imprévues (y compris les approvisionnements)	8,000,000
500,000	Pensions	6,500,000
	Intérêts et frais de remises	8,000,000
400,000	TOTAL	224,720,000

RÉCAPITULATION

	liv.
Dépenses	224,720,000
Recette	196,901,557
DÉFICIT	27,818,443
Augmentation de dépenses suivant le compte effectif	12,400,000
DÉFIC RÉEL	40,218,443

ÉTAT

des Recettes et des Dépenses

EN 1775

MINISTÈRE DE TURGOT

TABLEAU dressé par les ordr

(Collection des *Comp*

RECETTES

Nos			
			liv.
1	Fermes générales		152,000,000
2	Sous pour les livres réserves		1,800,000
3	Premier et deuxième vingtièmes des fermiers généraux		341,396
4	Capitation personnelle des fermiers généraux		144,000
5	Droit du marc d'or		50,000
6	Intérêts des billets des fermes		162,000
7	Recette générale des finances		140,152,590
8	Ferme des postes		7,700,000
9	Ferme de Sceaux et Poissy		600,000
10	Ferme des droits réservés		4,500,000
11	Ferme des octrois municipaux et des hôpitaux		1,079,600
12	Ferme des devoirs du Port-Louis		32,000
13	Régie des droits réunis		8,100,000
14	Régie de la Flandre maritime		650,000
15	Régie des hypothèques		7,433,302
16	Régie des domaines		4,000,000
17	Ferme particulière de plusieurs domaines réunis		104,000
18	Marc d'or		1,400,000
19	Principauté d'Orange		19,800
20	Impositions de Paris		5,919,176
21	Capitation de la Cour		700,000
22	Vingtième abonné		144,740
23	Bois du Roi, tant en France qu'en Lorraine		5,399,972
24	Marches communes du Poitou		22,000
25	Don gratuit du clergé		3,000,000
26	Revenus casuels		4,000,000
27	Dixième d'amortissement		2,620,000
28	Dixième et captation qui se retiennent par divers trésoriers		1,163,746
29	Ordre de Malte		149,600
	PAYS D'ÉTATS		
30	Languedoc		8,827,886
31	Bretagne		7,254,399
32	Bourgogne		3,061,604
33	Provence		1,996,425
34	Terres adjacentes de Provence		927,124
35	Bresse, Bugey et Gex		846,635
36	Roussillon et pays de Foix		506,782
37	Béarn	349,372	478,860
	Navarre	57,646	
	Anciens domaines de Navarre	71,842	
	TOTAL		377,287,637

Turgot pour l'année 1775.

lus, pages 164 et 165).

DÉPENSES

Nos		
		liv.
1	Maison civile du Roi (y compris celles des princes)	34,470,910
2	Extraordinaire des guerres	63,400,000
3	Ordinaire des guerres	10,020,516
4	Maison militaire du Roi	8,023,000
5	Artillerie et génie	10,200,000
6	Maréchaussée	2,626,325
7	Pensions du département de la guerre, payées au Trésor royal.	4,512,993
8	Affaires étrangères et Lignes Suisses	11,800,130
9	Marine et Colonies	33,191,955
10	Ponts et Chaussées	5,486,000
11	Rentes perpétuelles	47,442,779
12	Rentes viagères	45,922,994
13	Charges des états du Roi, indemnités, aumônes, gages, taxations, etc	12,343,339
14	Charges des bois du Roi, tant en France qu'en Lorraine	1,992,466
15	Intérêts des fonds d'avances, droits de présence et autres intérêts	26,906,729
16	Frais de régie et d'administration à la charge du Roi	15,850,408
17	Remises et indemnités	7,283,300
18	Gages, pensions et gratifications des gens de justice	12,204,978
19	Pensions et traitements particuliers à divers	2,147,587
20	Gages du conseil	4,499,462
21	Pensions des princes du sang	751,000
22	Dépenses de main-morte	613,470
23	Prisonniers des châteaux	170,420
24	Dépenses diverses	11,351,321
25	Dépenses imprévues	6,000,000
26	Paiement de l'arrière de la dette exigible	15,000,000
27	Remboursement des fonds sur divers départements	20,233,081
	Les DÉPENSES se montent à	414,445,163
	Les RECETTES à	377,287,637
	Les DÉPENSES excèdent les RECETTES de.	37,157,526

ÉTAT

des Recettes et des Dépenses

EN 1776

MINISTÈRE DE DE CLUGNY

COMPTE RENDU
PAR
M. DE CLUGNY

ÉTAT des Revenus

REVENUS		
		li
Fermes générales (parties constitutives du bail)...	152,000,000	155,635,0
Fermes générales (parties indépendantes du bail).....	3,635,000	
Recettes générales des finances.....		140,634,7
Fermes des Postes.....	7,700,000	
Fermes de Sceaux et de Poissy.....	690,000	
Fermes des octrois municipaux.....	1,079,600	
Fermes des devoirs du Port-Louis.....	32,000	16,105,6
Fermes particulières des domaines.....	104,000	
Fermes des droits réservés (reste du bail de Noël)..... 500,000	6,500,000	
Fermes des droits reservés (régie de Bossuat) 6,000,000		
Régie des droits réunis.....	7,030,825	
Régie de la Flandre maritime.....	771,680	18,646,3
Régie des hypothèques.....	7,526,000	
Régie des domaines.....	3,318,000	
Marc d'or.....		1,206,8
Principauté d'Orange.....		19,8
Vingtièmes des biens-fonds abonnés aux Princes du sang.....		151,7
Ordre de Malthe.....		149,0
Impositions de Paris.....		7,052,7
Capitation de la Cour.....		840,0
Bois du Roi.....		4,908,7
Marchés communaux du Poitou.....		22,0
Revenus casuels.....		4,160,0
Ancien dixième etabli en 1710..		1,927,7
Dixième d'amortissement.....		2,469,7
Compagnie des Indes.....		830,0
PAYS D'ÉTAT		
Languedoc	8,794,300	
Bretagne.....	7,088,016	
Bourgogne.	3,982,445	
Provence.....	2,058,533	23,620,4
Terres adjacentes de Provence.....	697,636	
Béarn et Navarre.....	487,241	
Roussillon et Pays de Foix...	512,273	
TOTAL.....		378,381,0

Dépenses pendant l'année 1776.

DÉPENSES				Colonne qui n'est pas au texte. Suppléments aux articles portés trop bas.
			liv.	liv.
Maison du Roi			31,663,868	900,000
Guerre			93,323,382	3,000,000
Affaires étrangères			9,550,000	
Marines et colonies			32,185,300	3,000,000
Ponts et chaussées			5,380,000	
Intérêts	à 4 0/0	3,781,642	9,265,670	
	à 5 0/0	5,484,028		
Rentes perpétuelles	à 1 0/0	4,255,786	53,254,503	
	à 2 0/0	28.407,170		
	à 4 0/0	13,578,831		
	à 5 0/0	7,012,716		
Rentes viagères	sur une tête	38,984,512	44,374,989	600,000
	sur deux têtes	5,390,477		
Intérêts, droits de présence, remises et autres frais relatifs aux fermes particulières			4,886,623	
Frais de régies occasionnes par le recouvrement des deniers royaux et autres que ceux compris dans le chapitre des régies et des fermes particulières			15,903,015	
Non-valeurs sur une partie des revenus du roi			5,629,330	
Indemnités			4,083,116	
Charges de différents États du roi			10,791,922	
Gages de la magistrature			10,479,442	
Gages du Conseil			4,574,938	
Traitements particuliers	Supplément de traitement et appointements particuliers	900,000	1,840,000	
	Gratifications	720,000		
	Subsistances	220,000		
Pensions	des Princes du sang	867,200	9,746,533	5,500,000
	de la guerre	5,030,000		
	de la marine	250,000		
	de la maison du roi	720,000		
	de la finance	600,000		
	du département de M. Bertin	10,000		
	des officiers du feu roi de Pologne 393,144			
	des chanceliers et conseillers du roi de Pologne 42,200	435,344		
	de la magistrature	1,038,815		
	de divers sur quelques-uns des revenus du roi	795,174		
Dépenses de main-morte			1,767,223	
Dépenses diverses			12,764,127	
Dépenses extraordinaires			10,000,000	
Remboursement			21,376,827	
Payements sur l'arriere			9,733,843	
TOTAUX			402,574,651	13,000,000

RÉSULTAT

	liv.
Les Revenus montent à	378,381,069
Les Dépenses à.	402,574,651
Partant, le Déficit est de.	24,193,582
Si à cette somme on ajoute le montant de l'emprunt fait par la marine et remboursé par la finance .	15,000,000
Le Déficit total sera de	39,193,585

NOTE QUI N'EST PAS AU TEXTE

	liv.
Les 15 millions remboursés pour la marine ne peuvent être comptés quand il s'agit de déterminer le déficit annuel ; mais il faut ajouter à la somme de.....	24,193,582
celles des supplément pour les articles de dépenses portés trop bas, ci.....	13,000,000
C'est au total.....	37,193,582

COMPARAISON

des budgets de Necker et de Calonne

EN 1781

COMPARAISON du Compte rendu par M. Necker en

(Comptes

RECETTES					
Nos		Suivant le compte rendu de M. Necker.	Comptes effectifs suivant M. de Calonne.	Différence en plus.	Diffe en m
		liv.	liv.	liv.	
1	Recettes générales	119,540,000	108,763,000	10,777,000	
2	Fermes générales	48,427,000	43,506,000	4,921,000	
3	Domaines d'occident	4,100,000	»	4,100,000	
4	Regie générale	8,903,000	8,825,000	78,000	
5	Domaines et bois	38,100,000	37,872,000	228,000	
6	Postes et messageries	9,012,000	8,544,000	468,000	
7	Impositions de Paris	5,745,000	5,450,000	295,000	
8	Poudres et salpêtres	800,000	712,000	88,000	
9	Dixième d'amortissement	1,182,000	1,182,000	»	
10	Revenus casuels (y compris les jurandes)	3,928,000	2,713,000	1,215,000	
	PAYS D'ÉTAT				
11	Bretagne	4,639,000	4,644,000	»	
12	Languedoc	1,332,000	1,853,000	»	52
13	Bourgogne	48,000	97,000	»	49
14	Bresse, Bugey et Gex	458,000	468,000	»	10
15	Provence	574,000	625,000	»	5
16	Terres adjacentes de Provence	741,000	800,000	»	59
17	Navarre et Béarn	323,000	326,000	»	3
18	Pays de Foix	100,000	100,100	»	
19	Recette des finances du Roussillon	338,000	338,000	»	
20	Don gratuit du clergé	3,400,000	»	3,400,000	
21	Monnaies du royaume	500,000	630,000	»	130
22	Fermes de Sceaux et Poissy	350,000	330,000	20,000	
23	Part du Roi dans les bénéfices des fermes	1,200,000	»	1,200,000	
24	Augmentation sur les vingtièmes d'abonnés	990,000	990,000	»	
25	Loterie royale	7,000,000	6,046,000	954,000	
26	Extinction des rentes viagères et d'intérêt de capitaux remboursés	1,850,000	1,850,000	»	
27	Contributions de Paris, pour les carrières, garde, police, etc.	204,000	»	204,000	
28	Capitation de Malte	40,000	39,600	400	89
29	Affinage et fiacres de province	40,000	129,400	»	
30	Intérêts d'effets publics, rentrés et non brulés	290,000	»	290,000	
31	Rentrées d'anciens débets et recettes imprévues	»	»	»	
	TOTAUX	264,134,000	235,833,100	28,238,400	917
	Déduction faite de la différence en plus			917,400	
	La différence en moins est de			27,321,000	

du Compte effectif de la même année, selon M. Calonne.
ge 183).

DÉPENSES

Nos		Suivant le compte rendu de M. Necker.	Comptes effectifs suivant M. de Calonne	Différence en plus.	Différence en moins.
		liv.	liv.	liv.	liv.
1	Extraordinaire des guerres.....	65,200,000	65,077,000	»	123,000
2	Maison militaire du Roi.....	7,681,000	7,693,000	12,000	»
3	Artillerie et génie.....	9,200,000	12,805,000	3,605,000	»
4	Maritime et colonies.....	29,200,000	36,000,000	6,800,000	»
6	Affaires étrangères et Ligues Suisses.....	8,525,000	12,525,000	4,000,000	»
7	Maison du roi, de la reine et des dames de France.....	25,700,000	27,317,000	1,617,000	»
8	Maison de M. et Mme d'Artois..	8,040,000	8,840,000	800,000	»
9	Caisse des arrérages.....	20,820,000	20,370,000	»	450,000
10	Pensions	28,000,000	26,078,000	»	1,921,000
11	Ponts et chaussées..... ..	5,000,000	5,310,000	310,000	»
13	Compagnie des Indes.....	4,600,000	4,753,000	153,000	»
16	Intérêts des anticipations.....	5,500,000	7,011,000	1,511,000	»
22	Intérêts de l'emprunt de 60 millions des loteries de 1777 et 1780.....	3,000,000	7,623,000	4,623,000	»
28	Appointements et traitements par ordonnances particulières.	664,000	1,575,000	911,000	»
30	Supplément au paiement des offices des pays d'Etat.....	993,000	1,183,000	190,000	13,000
33	Bibliothèque du Roi.	89,000	76,000	»	3,000
34	Imprimerie royale.....	100,000	98,000	»	»
35	Jardin des plantes et cabinet d'histoire naturelle.....	72,000	110,000	38,000	»
36	Illumination de Paris et autres dépenses de police.....	1,400,000	1,437,000	37,000	»
38	Maréchaussée de l'Ile de France.	195,000	197,000	2,000	»
43	Indemnites et dépenses diverses.	1,412,000	1,640,000	228,000	»
49	Dépenses imprevues au delà des recettes du même genre.....	3,000,000	8,481,000	6,881,000	»
	Montant des vingt sept articles qui se trouvent conformes....	25,563,000	26,863,000	»	»
	TOTAUX.....	253,954,000	283,162,000	31,718,000	2,510,000
	Différence en moins à déduire.....			2,510,000	
	La différence en plus en 1781 est de.....			29,208,000	

RÉCAPITULATION

	liv.
Selon le compte rendu la recette est de.....	264,154,000
La dépense est de.....	253,954,000
L'excédent de la recette est de.....	10,200,000
Selon les comptes effectifs, tels que M. de Calonne les présente, la dépense est de.....	283,162,000
La recette est de.....	236,833,000
Il y a donc un déficit de.....	46,239,000
La différence sur la recette est de	27,321,000
Sur la dépense, elle est de.....	29,208,000
Différence totale.....	56,529,000

TABLEAU GÉNÉRAL

des Recettes et des Dépenses

EN 1787

TABLEAU GÉNÉRAL des Revenu

RECETTES

Nos		PRODUITS	DÉDUCTIONS	NET
		liv.	liv.	li
1	Fermes générales	150,000,000	114,724,182	35,275,8
2	Recettes générales des finances	147,643,760	34,080,000	113,563,7
3	Régie générale	51,800,000	41,501,354	10,298,6
4	Régie des domaines et bois	50,000,000	10,670,350	39,329,6
5	Ferme des postes	10,800,000	2,980,103	7,819,8
6	Ferme des Messageries	900,000	231,032	668,9
7	Ferme de Sceaux et Poissy	600,000	240,416	359,5
8	Impositions de Paris	7,967,000	3,756,420	4,210,3
9	Marc d'or	1,900,000	1,830,300	69,7
10	Revenus casuels	4,000,000	1,816,600	2,183,4
11	Régie des poudres et salpêtres	600,000	100,000	500,0
12	Loteries	9,600,000	2,610,930	6,989,0
13	Pays d'Etat	24,500,000	21,523,997	2,976,1
14	Dixième d'amortissement	1,000,000	»	1,000,0
15	Vingtième d'abonnés et capitation de l'ordre de Malte	323,922	»	323,9
16	Affinage de Paris et Lyon, et fiacres de province	129,300	»	129,3
17	Bénéfice des monnaies	533,110	»	533,1
18	Fonds des villes pour les fortifications	749,047	»	749,0
19	Fonds à recevoir de la Marine pour fournitures des forges de la Chaussade	900,000	»	900,0
20	Don gratuit du clergé. 3,400,000 livres.	Mémoire	»	Mémoire
21	Créance sur les Etats-Unis d'Amérique	4,100,000	»	4,100,0
22	Débet des comptables, partie non réclamée et autres recouvrances particulières	6,000,000	»	6,000,0
	TOTAUX	474,048,139	236,065,696	238,002,3

NOTA. — Ce tableau a été dressé par les ordres de M. de Calonne, et présenté aux notables en 1787. (Collection des *Comptes rendus*, pages 222 et 223.)

arges et Dépenses pour l'année 1787.

DÉPENSES

Nos		Liv.
1	Département de la guerre	114,000,000
2	Marine et colonies	34,180,000
3	Affaires étrangères et Ligues Suisses	9,030,000
4	Maison du Roi, de la Reine et de la famille royale	35,976,000
5	Pensions	28,000,000
6	Ponts et chaussées	15,470,000
7	Rentes perpétuelles et viagères payées à l'Hôtel de Ville de Paris	131,400,000
8	Diverses rentes et indemnités annuelles	8,073,971
9	Intérêts d'emprunt compris dans les pays d'États	26,706,000
10	Intérêts dus à divers	1,986,818
11	Intérêts, gages, taxations de finances et frais de regie	38,671,474
12	Remboursement à faire, tant par la Caisse d'amortissement que par d'autres caisses	52,923,000
13	Gages du Conseil, bureaux d'administration, intendance	6,626,000
14	Gages de la magistrature, épices et frais de compte	11,853,000
15	Travaux de charité	1,800,000
16	Mendicité	1,100,000
17	Décharge d'imposition, remises, non-valeurs, moderation, dépenses variables, passe-ports	9,287,000
18	Franc salé et vins des privilégiés	1,470,000
19	Hôpitaux et enfants trouvés	717,000
20	Fiefs, aumônes, communautés et cures royales des frontieres.	2,143,000
21	Entretien des prisons et bâtiments du domaine	1,284,000
22	Charges et dépenses de l'administration des Eaux et Forêts	3,411,000
23	Haras	884,000
24	Colléges et Universites	425,000
25	Caisse civile de Corse	300,000
26	Acadiens	100,000
27	Ecoles vétérinaires	170,000
28	Départements des Mines	200,000
29	Académies, gens de lettres et travaux littéraires	380,000
30	Bibliothèques, jardin du Roi et médailles	230,000
31	Imprimerie royale	90,000
32	Dépenses de Paris	2,983,732
33	Prisonniers par ordre du Roi	191,000
34	Voyages et vacations	60,000
35	Forges de la Chaussade	1,000,000
36	Liquidation de l'ancienne Compagnie des Indes	500,000
37	Acquisition de Lorient et de la terre du Châtel	1,303,000
38	Intérêts et frais d'anticipations faites en 1786 sur le revenu de 1787	15,664,800
39	Dépenses diverses	7,516,000
40	Dépenses extraordinaires et imprévues	10,000,000
41	Intérêts de l'emprunt à faire en 1787	1,000,000
	TOTAL	599,135,793
	RECETTES ci-contre à déduire	474,048,139
	DÉFICIT	125,087,656

TABLE DES MATIÈRES

TOME SECOND

DEUXIÈME PARTIE (*suite*)

LES DOCTRINES DE TURGOT

LIVRE II

Doctrines philosophiques et politiques.

CHAPITRE PREMIER

RELIGION — MÉTAPHYSIQUE — MORAL

§ I. — Caractère d'unité de la vie de Turgot. — Il s'est mis en règle avec son âme. — Sa précoce maturité. — Rupture avec la religion. — Turgot croyant. = § II. — Turgot philosophe en Sorbonne. — Le mot *Dieu*. — La *nature*. — Le christianisme considéré dans son *utilité*. — Les monuments gothiques. — Les progrès de l'esprit humain. — Scrupules philosophiques. — Le Dieu de Turgot. — Une « tête bien faite ». — La perfectibilité indéfinie. — Dieu et l'*Histoire universelle*. — Turgot et Bossuet. — La doctrine des causes finales. — Condorcet, la goutte et les causes finales. — La gravitation universelle. — La cause productrice du mouvement. — La physique et la mythologie. — La notion de *l'existence*. — Influence de Locke. — La nature de l'âme. — Inégalité morale et intellectuelle entre les hommes. — La vie future. — Les idées innées. — La psychologie de Turgot. — Théorie de la mémoire. — Les idées qui « voltigent ». — Les *remords* de l'esprit. — L'imagination. — *Beaucoup ignorer*. — L'école positiviste. — La

doctrine de Darwin. = § III. — La morale de Turgot. — La morale *indépendante*. — L'idée de *justice*. — L'amour de soi réglé par la *justice*. — L'amour de soi et l'égoïsme. — L'honnête, l'utile, le beau. — La vertu et la beauté. — La vertu de Gournay. — La morale populaire. — Fondement de la morale populaire. — Morale *pratique*. — Vingt ans après : la morale de Turgot en 1773. — L'*Esprit* d'Helvétius. — La morale de l'intérêt. — L'intérêt des nations et l'intérêt des individus. — Turgot et l'*amour !* — Le besoin d'*aimer !* — La morale et la sensibilité. — L'idée de justice et Proudhon. — La morale de Condorcet. — Le génie et la morale. — « Les gens scrupuleux impropres aux grandes choses. » — La morale n'est point locale. — Constance des convictions de Turgot. — L'enthousiasme dangereux. — Sensiblerie et sentimentalité. — Turgot, la liberté et le patriotisme. — Faux libéralisme; faux patriotisme. — La vertu de Turgot. = § IV. — Une défaillance. — Louis XVI et les serments du sacre. — « Exterminer les hérétiques ! » — Nouvelles formules de serment. — Échec de Turgot et de Malesherbes. — Le sacre. — Sincérité du Roi. — Turgot casuiste. — Les serments du Roi et les droits du peuple. — Jugement de Turgot sur Louis XIV. — Le mensonge et le parjure. — Une théorie commode. 3

CHAPITRE II

POLITIQUE — GOUVERNEMENT — PRIVILÈGES INSTRUCTION PUBLIQUE

§ I. — La religion et la politique. — Nécessité d'une religion reconnue par l'État. — La religion catholique pourquoi choisie. — La religion naturelle *mise en système*. — Qu'est-ce que la religion ? — La religion et l'instruction. — Turgot et les curés. = § II. — L'édifice politique de Turgot. — Les lois. — Les vices utilisables. — Le peuple et le Roi. — Opinion de Turgot sur les parlements. — *Pas trop gouverner*. — L'État et l'initiative individuelle. — Le système des *municipalités*. — Le village. — Assemblées paroissiales et municipales. — Voix entières et fractions de voix. — Avantages des assemblées paroissiales au point de vue fiscal. — Assemblées d'arrondissement. — Assemblées provinciales. — Municipalité royale ou générale. — Les assemblées et la volonté du Roi. — La constitution de Turgot. — Le régime parlementaire. — La confusion des pouvoirs. = § III. — Esprit conciliant de Turgot. — La gabelle et le clergé. — La corvée et la noblesse. — La corvée et le clergé. — « Maintenir le principe. » — La noblesse jalouse du clergé. — Trop d'oisifs dans la nation. — La noblesse

et la carrière des armes. — Trop d'officiers. — La discipline dans l'armée. — Le courage militaire aux yeux de Turgot. — Horreur de Turgot pour la guerre. — La noblesse et l'exemption d'impôt. — Turgot et le peuple. = § IV. — Les classes populaires et l'État. — L'instruction, principal agent de la politique. — L'Église et l'instruction publique. — Une *instruction nationale*. — L'instruction d'État. — Ses livres spéciaux et son programme. — Le maître d'école. — L'enseignement secondaire. — Universités, académies. — Le *conseil d'instruction nationale*. — Dix ans d'expérience. 51

TROISIÈME PARTIE

VIE PRIVÉE DE TURGOT — SES AMIS — SES ENNEMIS SA RETRAITE ET SA MORT

LIVRE PREMIER

La vie privée de Turgot et ses relations.

CHAPITRE PREMIER

LA VIE PRIVÉE DE TURGOT — SES AMIS

§ I. — Débuts dans la vie. — Mme de Graffigny. — Son salon. — Les enfants. — La famille. — Le mariage. — Une fille à marier. — Minette. — Mme Helvétius. — Les salons à la fin du dix-huitième siècle. — Mme Geoffrin. — Ses dîners. — Ses soupers. — Ses hôtes. — Mme du Deffand. — Son train de vie. — Son caractère. — Sa société. — Mlle de Lespinasse. — Premier portrait de Turgot. = § II. — Caractère de Turgot. — Ses défauts. — Paresse. — Nonchalance. — La goutte. — Plaisirs de la table. — L'esprit de Turgot. — Sa timidité. — Turgot dans l'intimité. — Médisance. — Ironie. — Pas assez charlatan ! — Désintéressement. — Économie. — Charité. — Générosité. — Compassion. — Sensibilité. — Pru-

dence. — Précautions. = § III. — Les Encyclopédistes. — Turgot à Limoges. — Villégiature. — Excursions. — Ses congés. — Une journée de Turgot. — Mme Blondel. — Mme du Marchai. — La duchesse d'Auville. — La comtesse de Boufflers. — D'Alembert. — L'abbé Galiani. — Les *Dialogues sur le commerce des blés*. — L'abbé Morellet. — Prédictions de Galiani. — Le chevalier de Turgot. — Condorcet. — Liaison avec Turgot. — Correspondance. — Le mouton enragé. — Turgot au ministère. — Une journée de Condorcet. — Une journée de Mlle de Lespinasse. — Les dîners chez Turgot. — Les amies de Turgot et la politique. — Les loisirs du ministre. — Voltaire. — Nouveaux portraits de Turgot. — Jean Causeur le centenaire. — Hommage public rendu par Voltaire à Turgot. = § IV. — Les administrateurs et les économistes. — — Acceptions diverses du mot *économistes*. — Gournay. — Trudaine. — Albert. — Abeille. — Cliquot Blervache. — Albert, lieutenant de police. — De Vaines, premier commis. — *Économistes* disciples de Quesnay. — Leur liaison avec Turgot. — La secte. — Railleries de Galiani. — Maurepas et les hommes à projets. — Une meute. — Les rentes de l'abbé Morellet. — Attaques de Linguet. — Avertissement. — Linguet supprimé après la chute de Turgot. — L'abbé Baudeau et M. de Sartine. — Dupont de Nemours. — Roucher et André Chénier. 83

CHAPITRE II

LA COUR — LES EMNEMIS DE TURGOT

Ier. — La Cour. — Turgot et le Roi. — Caractère de Louis XVI ; ses goûts ; ses penchants ; sa timidité ; son effroi du pouvoir. — La Reine. — Son caractère ; sa légèreté ; sa bonté. — Marie-Antoinette et Mme du Barry. — Le rappel du duc de Choiseul. — Le droit de la femme. — Influence de la Reine sur le Roi. — Reine et le peuple. — Souvenir de son mariage. — Ses conseillers : Marie-Thérèse ; Mercy-Argenteau ; l'abbé de Vermond. — L'affaire du comte de Guines. — Turgot et la Reine. — Complaisances de Turgot ; il semble plaire. — La noblesse ; les courtisans et les traitants. — Bouret. — Les princes et le Parlement. — Le clergé, les évêques et les prêtres de cour. — La mendicité universelle. = § II. — Les ennemis de Turgot. — Les amis de Turgot à la Cour. — Les ennemis qu'il avait avant son ministère. — La noblesse limousine. — Griefs de la Cour contre Turgot. — Confiance de Turgot dans le Roi. — Une éducation à refaire. — Opposition au retour du Parlement. — Rancune des parlementaires. — Mme du Deffand et les Chois l. — Le comte de Provence. — Le prince de

Conti. — Complot pour les émeutes des farines. — Menaces imprudentes de Turgot. — M. de Sartine. — L'abbé Galiani et le monde des cours. — Le prince de Conti et les édits de février. — La franchise du Temple et les jurandes. — La Cour et l'économie. — Le livre de Necker. — Necker et Turgot. — Les voitures de la Cour. — Le mariage de Mme Clotilde. — Malesherbes et la maison du Roi. — Turgot se flatte d'accroître le nombre de ses ennemis. — Portrait de Maurepas. — Maurepas et Turgot. — Rigidité de Turgot. — L'abbé de Véry. — La *goutte d'huile*. — Les financiers et les gens à affaires. — Les bureaux. — La surintendance des postes. — Rigoley d'Oigny. — Le bureau du secret. — Un mot de Mme du Deffand. — La guerre des pamphlets. — Les bons mots. — Un catalogue bizarre. — L'*antigunaïka*. — Le parti des femmes à la Cour. — Les *turgotines* et les *platitudes*. = § III. — La chute. — Récapitulation des ennemis de Turgot. — Les jurandes. — La petite bourgeoisie. — La popularité de Turgot. — Le *peuple*. — Réjouissances à Paris. — La *voix du public* et la *voix publique*. — Défections autour de Turgot : Saint-Germain et le comte de Muy. — Les gazettes amies. — Intrigues contre Turgot. — L'affaire du comte de Guines. — Comment Turgot y intervint. — La politique française et l'Angleterre. — Turgot assume la responsabilité de la disgrâce du comte. — Vengeance de la Reine. — Le piège. — Plus de Saint-Simon. — Pas de démission, le renvoi. — Après la chute. — Condorcet. — Le peuple. — Voltaire. — La Cour et les salons. — Regrets de Turgot. — Ses illusions. — Vergennes reste; sa lettre. — Avis de Marie-Thérèse et de Catherine II. — La connaissance des hommes. — Mot de M. de Malesherbes. — Conclusions de l'abbé Galiani. — La nation. = § IV. — Turgot et la Révolution. — Le sort de vingt millions d'hommes. — La Révolution eût-elle été évitée si Turgot avait réussi? — Pouvait-il réussir? — Premières réformes. — Édits de février 1776. — Système des municipalités. Les obstacles. — L'explosion. — Ce que Turgot pensait de l'ancien régime. — Les assemblées provinciales; les assemblées d'arrondissement et de paroisse. — Réflexions du paysan. — L'assemblée des Notables et les États généraux. — Le livre de Boncerf et les premières révoltes du paysan. — Turgot et la répression. — De la force de persuasion. — Besoins de la noblesse. — Situation du clergé. — Appétits populaires. — Une convulsion inévitable. — Turgot initiateur et précurseur 165

LIVRE II

Turgot dans la retraite. — Sa mort.

CHAPITRE PREMIER

TURGOT HOMME DE LETTRES

§ Ier. — Turgot et les lettres. — La parole lui fait défaut. — Le style, c'est l'homme. — Le style de Turgot. — Démontrer, persuader. — La raison démonstrative. — Influence de l'éducation sur le style. — La certitude et l'évidence. — Ne sait pas être court. — Brièveté ou prolixité. — Longueur des préambules des édits. — L'exactitude. — La raillerie. — L'originalité. — Lenteur et lourdeur de la phrase. — L'expression pittoresque; l'image. — Peu d'aphorismes. — Remarque sur le gouvernement des femmes. — Une manie française : *faire quelque chose*. — Le bonheur et l'argent. — L'émotion. — Tableau d'un hôpital au dix-huitième siècle. — Le style de Turgot et la polémique. — Les *Dialogues* de Galiani. — Christophe Colomb et l'amour de la vérité. — Les écrits économiques de Turgot de 1761 à 1773. — Le mémoire sur les prêts d'argent. — L'art de bien poser une question. — Les écrits du ministre : Mémoires au Roi; préambules des édits. — Faire parler le Roi! = § II. — L'homme de lettres. — Pourquoi Turgot préféra la charge de maître des requêtes. — Ensemble des études de Turgot. — Cinquante-deux ouvrages projetés! — Le « Poème des Saisons ». — Générosité littéraire de Turgot. — Les poésies Erses. — La traduction d'Ossian. — La *Prière universelle* de Pope. — La *Messiade*. — La *Mort d'Abel* de Gessner. — Le poète et l'historien. — Les Idylles de Gessner. — Les pastorales antiques et les pastorales modernes. — Les Idylles de Smidt. — La versification allemande; prose mesurée et vers métriques. — Une réforme littéraire au seizième siècle. — Turgot la tente à son tour. — La langue française et la quantité. — Opinion de Sainte-Beuve. — Opinion de Marmontel. — Objections et remarques de François de Neufchâteau. — Traduction des quinze premiers vers de l'*Énéide*. — Comment Diderot et Turgot marquaient le rythme. — Turgot veut consulter Voltaire sur sa tentative. — L'abbé de L'Aage des Bournais. — Lettre de Voltaire. — Déception de l'abbé. — Nouvelle expérience infructueuse. — La deuxième *Églogue* de Virgile. — Corydon et

Alexis. — Condorcet et le changement des *us* en *a*. — Comment Condorcet traduit. — Le IVe livre de l'*Énéide*. *Didon*. — Publication de *Didon* et des *Églogues* en 1778. — La huitième *Églogue*. — Comment Turgot traduit. — Début de sa *Didon*. — L'épisode de la grotte. Turgot moins chaste que Virgile. — Les *Géorgiques*. — Désintéressement littéraire de Turgot. — *Bélisaire* persécuté. — *Indiculus, Ridiculus*. — Les trente-sept impiétés de Bélisaire. — Les trente-sept vérités formulées par Turgot. — Le *Bachelier ubiquiste*. — Le cosmopolitisme. — Turgot *citoyen du monde*. — L'intendant et la vie parisienne. — Condorcet nouvelliste. — La bibliothèque de Turgot. — La liberté de la presse. — *Le Barbier de Séville*. — Les droits de la critique. — La dignité de l'homme de lettres. — Turgot et l'Académie française. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Turgot dans la retraite. — Les sciences. — La politique. — L'ode *Æquam memento*. — Les derniers vers de Turgot. — La mort l'attend. 245

CHAPITRE II

LA MORT DE TURGOT

§ Ier. — La date de la mort de Turgot. — Divergences des biographes; les diverses dates qu'ils ont fournies. — Les journaux du temps. — La *Gazette de France*. — Le *Mercure de France*. — Le *Journal de Paris*. — Les *Mémoires de Bachaumont*. — Les erreurs de Laharpe. — La goutte. — Un effort héroïque — Nouvelles crises dans la retraite. — Pressentiments. — Turgot mort sans testament. — Mourut-il sans sacrements? — Où est-il mort? — Les divers domiciles de Turgot. — Où fut-il enterré? — L'église des Incurables. — Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair. — Rue de l'Université et rue de Bourbon. = § II. Les ancêtres de Turgot. — Une « bonne race ». — Jehan Turgot et la dame des Tourailles. — Armes des Turgot. — La branche des Tourailles et la branche de Saint-Clair. — Un Turgot tue un économiste sous Louis XIII. — Le père et les frères de Turgot. — Le frère aîné. — Le chevalier à la Guyane. — Sa manière d'être grand seigneur. — Sa sensibilité. — Son humanité. — Un appareil de sauvetage. — Sa science. — Sa mort. — Son éloge. — Union des Turgot entre eux. — Relations de famille. — Une lettre de condoléance. — La sœur de Turgot. — Conduite de sa famille à sa mort. = § III. — Effet produit par la mort de Turgot. — Témoignages. — Les journaux et les correspondances. — Le *Nécrologe des hommes célèbres*. — Le *Journal de Paris*. — Laharpe : louanges et blâmes. — Laharpe et les édits. — Encore les *Mémoires de Bachaumont*. — Les regrets du Limousin. — Une lettre inédite. — L'intendant et le ministre. = § IV. — La

mort de Turgot et l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le secrétaire perpétuel Dupuy; portrait. — L'éloge de Turgot par Dupuy. Valeur de ce document. — Le ministre et le philologue. — Turgot ingénieur. — Les deux Chinois, Ko et Yang. — Tentatives d'acclimatation. — Les corvées. — Le commerce des grains. — L'abbé Terray. — Louanges de Dupuy au ministre. — Une intrigue dévoilée. — Sincérité de la pensée chez Turgot. — Jugement de Turgot sur les sectes, les cénacles, les « écoles ». — La dernière louange. — Un mot de Tacite : l'homme de bien et le grand homme 313

CHAPITRE III

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — CONCLUSION

§ Ier. — Turgot a-t-il été utile ? — A-t-il été nécessaire ? — L'œuvre de Turgot. — Actes qui engagent les principes. — Réformes administratives. — Réformes restées à l'état de projets. — Originalité des idées de Turgot. — Une comparaison obligée. = § II. — Turgot et Colbert. — Durée du pouvoir de Turgot; durée du pouvoir de Colbert : vingt-deux mois, vingt-deux ans. — Le roi de Colbert; le roi de Turgot. — Colbert laisse des institutions. — Turgot laisse des idées. — Le style de Colbert et celui de Turgot. — Colbert improvisateur et organisateur. — Turgot réfléchi et pressé. — Le colbertisme. — Colbert et le commerce français. — Le temps de Colbert. — Tendances libérales de Colbert. — Son éloge par Turgot. — Qu'eût fait Colbert sous Louis XVI. = § III. — Matériaux laissés par Turgot. — Importance historique de son arrivée au pouvoir. — L'évolution économique du dix-septième siècle au dix-neuvième siècle. — Turgot nécessaire. — Les idées de Turgot dans la pratique. — Les tentatives. — Les imitateurs de Turgot. — Vicissitudes de ses idées. — Leur avenir. — Leur triomphe final. 353

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Liste du nouveau bail des fermes. — Croupes et pensions avant l'entrée de Turgot au contrôle général 375
II. — Lettres de Turgot à l'Intendant de Champagne (extraites des archives du département de la Marne) 383
III. — Les budgets de 1774 à 1787. — Situation des finances, sous l'abbé Terray, Turgot, Clugny, Necker, Colonne 421

Paris. — Soc. d'Imp. PAUL DUPONT, 41 rue J.-J.-Rousseau (Cl.) 1129.12 84

2.75
N4
V.2

THE LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Santa Barbara

STACK COLLECTION

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW.

MAR 15 1968

10m-5,'65(F1458s4)476D

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 702 341 9